



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Comptes 2022

Comptes de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI



TABLE DES MATIERES

◀ ETAT DU VALAIS

BILAN ET COMPTES	1
Bilan	3
Compte de résultats	4
Compte des investissements.....	5
Compte de financement	6
Tableau des flux de trésorerie	7
ANNEXES	9
Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat	10
Etat du capital propre	15
Tableau des participations.....	16
Tableau des provisions.....	17
Tableau des garanties	18
Principaux crédits d'engagement	20
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif	22
Placements financiers à long terme.....	23
Prêts du patrimoine administratif	24
Engagements financiers à long terme	25
Crédits supplémentaires	26
Classification fonctionnelle	30
FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS	35
Financements spéciaux et fonds	36
Fonds cantonal pour l'emploi.....	38
MANDATS DE PRESTATIONS POLITIQUES	39
POUVOIR LEGISLATIF	40
Grand Conseil	41
Constituante	44
POUVOIR EXECUTIF	45
Conseil d'Etat	46
Préfectures	47
POUVOIR JUDICIAIRE	48
Tribunaux	49
Ministère public	50
Commission cantonale de recours en matière fiscale	51
AUTORITE DE SURVEILLANCE	52
Conseil de la magistrature	53

AUTORITE DE RECOURS.....	54
Commission de recours du Conseil de la magistrature	55
PRESIDENCE	56
Chancellerie d'Etat	57
Inspection des finances	61
FINANCES ET ENERGIE.....	64
Administration cantonale des finances	65
Service cantonal des contributions	70
Service des ressources humaines.....	74
Service immobilier et patrimoine	79
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	83
Service cantonal de l'informatique.....	94
Service de l'administration numérique.....	99
SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE	103
Service de la santé publique	104
Service de la consommation et des affaires vétérinaires.....	114
Service de l'action sociale	120
Service de la culture	128
Service de protection des travailleurs et des relations du travail.....	135
Service des poursuites et faillites	142
Office cantonal de l'égalité et de la famille	150
Subventionnement des assurances sociales.....	153
ECONOMIE ET FORMATION.....	154
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	155
Service juridique des affaires économiques	159
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	163
Service de l'industrie, du commerce et du travail	172
Service de l'agriculture	178
Service de l'enseignement.....	187
Service de la formation professionnelle.....	192
Service des hautes écoles.....	201
Service cantonal de la jeunesse	211
SECURITE, INSTITUTIONS ET SPORT	217
Service juridique de la sécurité et de la justice.....	218
Police cantonale	224
Service de la sécurité civile et militaire	233
Service de la circulation routière et de la navigation	239
Service de l'application des peines et mesures.....	244
Service de la population et des migrations	249
Service des affaires intérieures et communales	257
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	261

Service de la géoinformation	271
Service du registre foncier	275
Office cantonal du sport.....	279
MOBILITE, TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	283
Service administratif et juridique.....	284
Service de la mobilité	291
Service Unité Territoriale III	301
Service des forêts, de la nature et du paysage	304
Service de l'environnement	316
Service de la construction des routes nationales	326
Service du développement territorial	330
Service des dangers naturels	336
AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS.....	347
VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE.....	348
RECAPITULATION GENERALE.....	349
Résultats	349
Aperçu général	351
Compte de résultats - charges	353
Compte de résultats - revenus	355
Compte des investissements - dépenses	357
Compte des investissements - recettes.....	358
▲ FONDS FIGI	
BILAN, COMPTES ET ANNEXES	361
Bilan	362
Compte de résultats	363
Compte des investissements.....	363
Compte de financement	364
Explicatifs concernant le fond FIGI	365
MANDAT DE PRESTATIONS POLITIQUE	369
RECAPITULATION GENERALE.....	374



Bilan et comptes

Bilan

en francs suisses	31.12.2021	31.12.2022	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	2'676'255'692.47	2'906'987'697.82	230'732'005.35
100 Disponibilités et placements à court terme	129'550'408.83	91'829'734.58	-37'720'674.25
101 Créances	1'232'134'147.35	1'429'205'221.86	197'071'074.51
102 Placements financiers à court terme	31'000'000.00	180'000'000.00	149'000'000.00
104 Actifs de régularisation	604'206'861.97	411'205'493.36	-193'001'368.61
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	8'168'194.61	8'691'303.02	523'108.41
107 Placements financiers à long terme	657'946'217.59	785'119'012.05	127'172'794.46
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	12'384'038.50	323'500.00	-12'060'538.50
109 Créances envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	865'823.62	613'432.95	-252'390.67
14 Patrimoine administratif (PA)	1'901'039'470.84	1'877'480'622.37	-23'558'848.47
140 Immobilisations corporelles PA	404'779'423.86	382'198'348.66	-22'581'075.20
142 Immobilisations incorporelles PA	2'974'798.00	2'783'466.00	-191'332.00
144 Prêts PA	229'300'589.23	220'451'889.46	-8'848'699.77
145 Participations, capital social PA	1'036'892'217.75	1'036'887'718.75	-4'499.00
146 Subventions d'investissement	227'092'442.00	235'159'199.50	8'066'757.50
Total de l'actif	4'577'295'163.31	4'784'468'320.19	207'173'156.88
20 Capitaux de tiers	3'726'041'339.00	3'829'508'099.61	103'466'760.61
200 Engagements courants	554'097'401.93	760'803'497.94	206'706'096.01
201 Engagements financiers à court terme	480'000'000.00	463'000'000.00	-17'000'000.00
204 Passifs de régularisation	328'069'542.11	277'824'127.70	-50'245'414.41
205 Provisions à court terme	66'598'785.60	95'357'431.20	28'758'645.60
206 Engagements financiers à long terme	2'031'891'468.37	1'946'977'792.52	-84'913'675.85
208 Provisions à long terme	222'569'005.95	240'836'480.10	18'267'474.15
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	42'815'135.04	44'708'770.15	1'893'635.11
29 Capital propre	851'253'824.31	954'960'220.58	103'706'396.27
290 Financements spéciaux sous capital propre	58'431'270.69	88'880'323.86	30'449'053.17
291 Fonds sous capital propre	8'117'231.20	8'356'174.55	238'943.35
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	33'716'892.47	36'323'781.30	2'606'888.83
293 Préfinancements	359'506'332.29	322'063'511.83	-37'442'820.46
294 Réserves de politique budgétaire	385'787'909.22	437'387'909.22	51'600'000.00
299 Excédent ou découvert du bilan	5'694'188.44	61'948'519.82	56'254'331.38
Total du passif	4'577'295'163.31	4'784'468'320.19	207'173'156.88

Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
Charges d'exploitation	3'914'147'639.35	3'867'472'700.00	3'894'314'422.84	26'841'722.84
30 Charges de personnel	1'027'351'794.95	1'043'309'500.00	1'044'878'222.06	1'568'722.06
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	376'906'304.44	421'478'300.00	411'052'192.93	-10'426'107.07
33 Amortissements du patrimoine administratif	64'050'892.02	67'320'000.00	67'823'166.00	503'166.00
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	148'348'744.37	127'007'800.00	143'873'316.03	16'865'516.03
36 Charges de transferts	2'094'060'634.15	2'006'955'200.00	2'023'565'494.22	16'610'294.22
37 Subventions redistribuées	203'429'269.42	201'401'900.00	203'122'031.60	1'720'131.60
Revenus d'exploitation	4'028'426'553.73	3'832'062'300.00	4'034'055'728.19	201'993'428.19
40 Revenus fiscaux	1'493'031'538.34	1'400'101'600.00	1'557'287'966.51	157'186'366.51
41 Patentes et concessions	204'912'160.68	150'410'000.00	207'530'632.47	57'120'632.47
42 Taxes et redevances	259'439'783.43	248'588'900.00	262'260'672.57	13'671'772.57
43 Revenus divers	10'501'269.33	9'356'800.00	11'218'836.49	1'862'036.49
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	69'619'828.09	136'425'000.00	111'039'293.73	-25'385'706.27
46 Revenus de transferts	1'787'492'704.44	1'685'778'100.00	1'681'596'294.82	-4'181'805.18
47 Subventions à redistribuer	203'429'269.42	201'401'900.00	203'122'031.60	1'720'131.60
Résultat d'exploitation	114'278'914.38	-35'410'400.00	139'741'305.35	175'151'705.35
Résultat financier	-5'409'769.07	-5'965'800.00	26'327'059.90	32'292'859.90
34 Charges financières	71'461'652.75	71'401'100.00	67'034'419.53	-4'366'680.47
44 Revenus financiers	66'051'883.68	65'435'300.00	93'361'479.43	27'926'179.43
Résultat opérationnel	108'869'145.31	-41'376'200.00	166'068'365.25	207'444'565.25
Résultat extraordinaire	-105'578'871.26	-31'770'700.00	-109'814'033.87	-78'043'333.87
38 Charges extraordinaires	145'040'537.62	123'467'800.00	156'125'793.46	32'657'993.46
48 Revenus extraordinaires	39'461'666.36	91'697'100.00	46'311'759.59	-45'385'340.41
Total du compte de résultats	3'290'274.05	-73'146'900.00	56'254'331.38	129'401'231.38

Compte des investissements

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
Dépenses	464'461'410.01	549'836'200.00	483'661'275.07	-66'174'924.93
50 Immobilisations corporelles	257'650'525.25	265'511'900.00	252'425'597.16	-13'086'302.84
52 Immobilisations incorporelles	11'414'577.49	13'722'200.00	11'645'246.21	-2'076'953.79
54 Prêts	28'249'754.00	54'499'600.00	35'887'078.00	-18'612'522.00
55 Participations et capital social	-	-	1'000.00	1'000.00
56 Propres subventions d'investissement	157'047'721.02	201'402'500.00	171'079'874.95	-30'322'625.05
57 Subventions d'investissement redistribuées	9'340'367.30	14'700'000.00	12'622'478.75	-2'077'521.25
58 Dépenses d'investissement extraordinaires	758'464.95	-	-	-
Recettes	236'873'353.75	264'367'000.00	257'319'767.68	-7'047'232.32
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	117'536.00	-	109'966.00	109'966.00
63 Subventions d'investissement acquises	208'046'554.26	214'918'700.00	209'616'355.51	-5'302'344.49
64 Remboursements de prêts	18'279'744.74	34'020'800.00	34'239'549.27	218'749.27
65 Transferts de participations	-	-	501.50	501.50
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	809'717.00	727'500.00	730'916.65	3'416.65
67 Subventions d'investissement à redistribuer	9'340'367.30	14'700'000.00	12'622'478.75	-2'077'521.25
68 Recettes d'investissement extraordinaires	279'434.45	-	-	-
Investissements nets	227'588'056.26	285'469'200.00	226'341'507.39	-59'127'692.61

Compte de financement

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
Compte de résultats				
Charges	4'130'649'829.72	4'062'341'600.00	4'117'474'635.83	55'133'035.83
Revenus	4'133'940'103.77	3'989'194'700.00	4'173'728'967.21	184'534'267.21
Total du compte de résultats	3'290'274.05	-73'146'900.00	56'254'331.38	129'401'231.38
Compte des investissements				
Dépenses	464'461'410.01	549'836'200.00	483'661'275.07	-66'174'924.93
Recettes	236'873'353.75	264'367'000.00	257'319'767.68	-7'047'232.32
Investissements nets	227'588'056.26	285'469'200.00	226'341'507.39	-59'127'692.61
Compte de financement				
Total du compte de résultats	3'290'274.05	-73'146'900.00	56'254'331.38	129'401'231.38
Amortissements et réévaluations	241'011'107.40	268'506'800.00	249'900'355.86	-18'606'444.14
Investissements nets	-227'588'056.26	-285'469'200.00	-226'341'507.39	59'127'692.61
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	16'713'325.19	-90'109'300.00	79'813'179.85	169'922'479.85

Tableau des flux de trésorerie

en francs suisses	Compte 2021	Compte 2022	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	3'290'274.05	56'254'331.38	52'964'057.33
Amortissements et réévaluations du PA	241'011'107.40	249'900'355.86	8'889'248.46
Créances ¹	-1'641'955.42	-197'071'074.51	-195'429'119.09
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours ¹	853'216.74	-523'108.41	-1'376'325.15
Actifs de régularisation du compte de résultats ¹	-211'041'351.42	186'488'094.06	397'529'445.48
Engagements courants ²	123'619'417.11	206'706'096.01	83'086'678.90
Provisions ²	11'545'390.35	47'026'119.75	35'480'729.40
Passifs de régularisation du compte de résultats ²	10'043'767.05	-41'883'758.77	-51'927'525.82
Financements spéciaux, fonds et divers comptes de réserve ²	92'573'202.82	49'598'090.67	-42'975'112.15
Réévaluations du patrimoine financier	4'600.00	-27'700.00	-32'300.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	270'257'668.68	556'467'446.04	286'209'777.36
Subventions d'investissement acquises	195'383'063.15	215'211'179.91	19'828'116.76
Remboursements de prêts	18'819'891.34	34'219'549.27	15'399'657.93
Transferts de participations	-	501.50	501.50
Remboursements de subventions d'investissement propres	808'321.00	730'916.65	-77'404.35
Subventions d'investissement à redistribuer	10'389'088.30	11'933'609.75	1'544'521.45
Recettes d'investissement extraordinaires	-1'164'346.00	1'443'780.45	2'608'126.45
Recettes du compte des investissements	224'236'017.79	263'539'537.53	39'303'519.74
Immobilisations corporelles	-268'252'695.14	-259'128'890.95	9'123'804.19
Immobilisations incorporelles	-11'757'780.11	-11'633'875.18	123'904.93
Prêts	-28'053'943.00	-35'910'349.00	-7'856'406.00
Participations et capital social	-10'000.00	-1'000.00	9'000.00
Propres subventions d'investissement	-156'368'917.29	-172'628'850.13	-16'259'932.84
Subventions d'investissement redistribuées	-9'957'116.30	-12'536'426.75	-2'579'310.45
Investissements extraordinaires	-758'464.95	-	758'464.95
Dépenses du compte des investissements	-475'158'916.79	-491'839'392.01	-16'680'475.22
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-250'922'899.00	-228'299'854.48	22'623'044.52
Placements financiers et immobilisations du PF ¹	-95'757'692.21	-263'974'589.96	-168'216'897.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-95'757'692.21	-263'974'589.96	-168'216'897.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement	-346'680'591.21	-492'274'444.44	-145'593'853.23
Engagements financiers à court terme ²	80'000'000.00	-17'000'000.00	-97'000'000.00
Engagements financiers à long terme ²	-84'577'511.45	-84'913'675.85	-336'164.40
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-4'577'511.45	-101'913'675.85	-97'336'164.40
Variation des disponibilités et placements à court terme²	-81'000'433.98	-37'720'674.25	43'279'759.73

¹ Augmentation (-) / Diminution (+)

² Augmentation (+) / Diminution (-)

Par rapport aux précédentes publications, un regroupement des différents flux a été opéré, ceci dans le but d'améliorer la présentation, la lecture et la comparabilité des données de ce tableau.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques, tous les flux non monétaires n'ont pas pu être exclus et les flux financiers avec certaines entités de l'Etat passant par un compte courant n'ont volontairement pas été éliminés.



Annexes

Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat

1. Base légale

L'établissement du compte de l'Etat se fonde sur la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

Au niveau de la vision consolidée, le périmètre comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale selon l'art. 5b de la LGCAF. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé. Le complément à la recommandation « Vision consolidée » du 10.06.2020 n'est pas appliqué.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de l'efficacité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux et de la gestion axée sur le résultat.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant des mandats de prestations politiques.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est évalué à la valeur nominale. Les valeurs du patrimoine financier du MCH1 ont été transférées au bilan de reprise MCH2 à leur valeur comptable et n'ont pas été retraitées. Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous. Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Disponibilités et placements à court terme

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre, pour autant qu'un fonds ne soit pas dédié. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales, pour les créances résultant du domaine de la justice, ainsi que pour les créances douteuses de plus de Fr. 10'000.00 si ces dernières n'ont pas encore été transmises au contentieux, si elles sont échues depuis plusieurs mois et si le Service émetteur indique qu'il existe un risque particulier.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période ou placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant, à la valeur fiscale ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale, mais au maximum à leur valeur d'acquisition.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période ou placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence du coût d'acquisition, la valeur vénale au moment de l'entrée s'applique.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Les créances résultant de financements spéciaux des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements corporels et incorporels est fixé à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet. Les subventions d'investissement, les prêts et les participations figurent uniquement à l'actif du bilan.

Les investissements financés par des fonds et des financements spéciaux sont amortis ou réévalués à 100 % dans l'année de leur dépense. La part dépassant le taux d'amortissement ordinaire est enregistrée dans les amortissements extraordinaires.

Dès l'entrée en vigueur du MCH2, les valeurs comptables avant amortissement inférieures à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet (nouveaux projets d'investissements dès 2018, hors prêts, participations et capital social) sont entièrement amorties sur l'ordinaire.

Conformément à l'art. 14 al. 4 de la LGCAF, des amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

L'amortissement a lieu généralement dès l'enregistrement de la première dépense, sur douze mois.

L'éventuelle valeur résiduelle n'est pas intégralement amortie à la fin de la durée d'utilisation de l'immobilisation concernée mais selon la règle de la valeur seuil (CHF 200'000.00 pour les nouveaux biens dès 2018, sinon CHF 1'000.00 en général pour les cas des années antérieures).

Les valeurs brutes des investissements ne sont pas publiées.

Ces divergences s'expliquent par le fait que certaines valeurs ne sont pas toujours connues, vu le caractère des investissements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif, qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation, sont amorties par catégorie à leur valeur comptable résiduelle.

Liste des taux d'amortissements ordinaires appliqués (méthode dégressive) :

Terrains : 0%

Routes nationales : 100%

Routes et voies de communication : 10%

Aménagement des cours d'eau : 10%

Bâtiments : 8%

Forêts : 0%

Biens meubles : 40%

Autres immobilisations corporelles : 40%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement ordinaire est de 50%.

Prêts

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social

Les participations sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Les participations acquises sont évaluées à leur valeur d'acquisition. En absence de cette dernière, la valeur boursière est appliquée ou, en dernier lieu, la valeur nominale est déterminante.

Si aucun dividende ou intérêt n'est distribué, les placements sont généralement ramenés à un franc chaque année au 31 décembre.

Lors du bilan de reprise du MCH2, les participations du patrimoine administratif, pour lesquelles un rendement régulier a été distribué, ont été évaluées à leur valeur boursière au 01.01.2018, si cette dernière était disponible, sinon à leur valeur nominale. Une réserve de fluctuation de valeur de 10% sur ce montant a également été enregistrée comme correctif d'actifs.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Elles sont comptabilisées au net et figurent uniquement à l'actif du bilan.

Le taux d'amortissement ordinaire est en principe de 15%.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Un taux d'amortissement unique est utilisé pour les subventions d'investissements, la sectorisation de ces dernières ne pouvant pas toujours être appliquée et n'étant pas suffisamment précise.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. De plus, figurent également sous cette rubrique des financements de la Confédération.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Provisions à court terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie des fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Provisions à long terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux sous capital propre

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan. Les mouvements de fonds sont définis sur la base des dispositions légales cantonales.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les attributions et les prélèvements sont comptabilisés sur des rubriques du compte de résultats, à l'exception des transferts entre fonds, financements spéciaux et comptes de réserve qui sont comptabilisés directement via le bilan, ceci en application de la LGCAF.

Les allocations aux fonds sont réglées dans la LGCAF, ainsi que dans nos bases légales spécifiques.

Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires

Il s'agit de financements spéciaux constitués à partir des excédents budgétaires qui se fondent sur l'art. 22 al. 3 et 4 de la LGCAF. Ces montants sont limités à une période de compensation de trois ans par projet ou à la durée de réalisation de la convention-programme.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves pour des projets futurs.

Réserves de politique budgétaire

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

7. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées généralement selon le principe de l'échéance des impôts avec des éventuelles corrections internes des acomptes facturés.

Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 01.01.2022	Attribution	Prélèvement	Solde au 31.12.2022
290 Financements spéciaux sous capital propre	58'431'270.69	141'190'661.84	-110'741'608.67	88'880'323.86
291 Fonds sous capital propre	8'117'231.20	335'900.00	-96'956.65	8'356'174.55
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	33'716'892.47	10'892'160.96	-8'285'272.13	36'323'781.30
293 Préfinancements	359'506'332.29	583'667.00	-38'026'487.46	322'063'511.83
294 Réserves de politique budgétaire	385'787'909.22	51'600'000.00	-	437'387'909.22
299 Excédent ou découvert du bilan	5'694'188.44	56'254'331.38	-	61'948'519.82
29 Capital propre	851'253'824.31	260'856'721.18	-157'150'324.91	954'960'220.58

Tableau des participations dès Fr. 200'000.00 (valeur nominale)

en francs suisses	Nombre détenu	Part du canton	Valeur nominale	Rendement 2022	Valeur comptable au 31.12.2021	Valeur comptable au 31.12.2022
Institut de droit public						
Banque Cantonale du Valais SA	11'062'501	70%	110'625'010.00	38'165'628.45	1'064'212'615.50	1'064'212'615.50
Banque nationale suisse SA	1'000	1%	250'000.00	15'000.00	3'889'000.00	3'889'000.00
Société suisse de crédit hôtelier SCH ¹	750	1%	375'000.00	-	1.00	1.00
Fonds FIGI		100%	10'000'000.00	-	10'000'000.00	10'000'000.00
Société anonyme						
BLS SA	837'138	1%	837'138.00	-	1.00	1.00
Centre de Cautionnement et de Financement SA	80'000	32%	4'000'000.00	75'000.00	1.00	1.00
FMV SA (type A)	1'020'000	100%	51'000'000.00	3'366'667.00	51'000'000.00	51'000'000.00
FMV SA (type B)	80'000	8%	4'000'000.00	133'333.30	4'000'000.00	4'000'000.00
Groupe CGN SA	32'602	4%	815'050.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	7'640	13%	1'910'000.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	6'538	3%	490'350.00	-	1.00	1.00
RegionAlps SA	79'800	12%	798'000.00	-	1.00	1.00
Salines Suisses SA	320	3%	320'000.00	379'792.20	320'000.00	320'000.00
Selfin Invest SA	320	3%	320'000.00	160'000.00	320'000.00	320'000.00
TMR Transports de Martigny et Régions SA	289'025	43%	2'890'250.00	-	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	60'008	7%	600'080.00	-	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	6'700	27%	3'350'000.00	-	3'350'000.00	3'350'000.00
Fondation						
Fondation Château Mercier			500'000.00	-	1.00	1.00
Fondation Château de Tourbillon			200'000.00	-	1.00	1.00
Fondation The Ark			280'000.00	-	1.00	1.00
Société coopérative						
Cautionnement romand, société coopérative ^{1,2}	3'500	18%	3'500'000.00	-	1.00	1.00
Divers						
Aménagement Pallazuit ³			3'900'000.00	-	1.00	1.00
Valinvest ¹	1'000	43%	10'000'000.00	54'820.55	13'431'200.00	13'431'200.00
Une réserve de fluctuation de valeur sur les participations figure au bilan comme correctif d'actif					114'102'306.25	114'102'306.25

¹ part du canton lors de son dernier rapport annuel publié

² en vertu de l'art. 3 des statuts de la coopérative, chaque canton sociétaire doit augmenter sa part au capital en tout temps, pour permettre d'accroître la capacité d'octroi de cautionnement de la part de Cautionnement romand, pour les PME sises sur son territoire

³ droit de participation

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les participations détenues par l'Etat du Valais de manière indirecte ne sont pas publiées dans le compte de l'Etat, ces données étant disponibles dans leur propre rapport annuel.

Tableau des provisions dès Fr. 200'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2021	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.2022
Provisions à court terme				
Administration cantonale des finances				
Intérêts sur le régime de pensions des magistrats	198'785.60	1'245'988.00	-223'342.40	1'221'431.20
Service cantonal des contributions				
Provision fiscale des personnes morales ¹	27'600'000.00	-	-27'600'000.00	-
Remboursement impôt anticipé ²	15'000'000.00	-	-15'000'000.00	-
Provision fiscale des personnes physiques ¹	21'800'000.00	-	-21'800'000.00	-
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation				
Remboursement des aides COVID à la Confédération	-	13'900'000.00	-	13'900'000.00
Service de la santé publique³				
Frais pour les hospitalisations hors canton	-	24'110'000.00	-	24'110'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	-	54'126'000.00	-	54'126'000.00
Service de l'environnement				
Pollution mercure	2'000'000.00	-	-	2'000'000.00
Provisions à long terme				
Administration cantonale des finances				
Provision sur revenus	7'143'480.00	-	-7'143'480.00	-
CPVAL ⁴	110'351'993.65	-	-5'180'663.35	105'171'330.30
Rente pont AVS	11'662'851.00	105'877.00	-	11'768'728.00
Pension des magistrats	51'962'000.00	-	-4'245'000.00	47'717'000.00
Service cantonal des contributions				
Remboursement impôt anticipé	-	30'000'000.00	-	30'000'000.00
Service de l'énergie et des forces hydrauliques				
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	41'327'927.15	9'671'474.10	-4'940'733.60	46'058'667.65

¹ Dès le compte 2022, les provisions fiscales ne figurent plus dans les provisions. Des montants sont directement mis au niveau des créances.

² La provision pour le remboursement de l'impôt anticipé a été transférée du court au long terme.

³ Suite à un changement de méthode de calculs, des provisions sont désormais enregistrées. Des montants figuraient par le passé dans les comptes de passifs de régularisation.

⁴ Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et, à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

Conformément à l'article 6 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais s'appliquent les systèmes suivants :

- une capitalisation partielle avec garantie de l'Etat du Valais pour la CPF ;
- une capitalisation complète sans garantie de l'Etat du Valais pour la CPO.

La CPO contient également une réserve de fluctuation de valeur.

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, la provision CPVAL (hors garantie statique) est examinée et réévaluée à moyen terme (dernière évaluation : 01.01.2020).

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 31.12.2021 ¹	Solde au 31.12.2022	Ecart
Banque Cantonale du Valais Conformément à la loi du 01.10.1991 sur la Banque Cantonale du Valais, le canton garantit les engagements de la banque.	p.m.	p.m.	
CPVAL Conformément aux art. 5 et 7 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais du 14.12.2018, l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL selon l'art. 72c LPP. Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 02.12.2020, l'Etat du Valais reconnaît le découvert au 01.01.2020. L'engagement économique est enregistré au bilan (voir tableau des provisions).	p.m.	p.m.	
Assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains² Décision du Grand Conseil du 12.09.2007 concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains. Échéance : décembre 2037.	9'388'518.00	9'388'518.00	-
Hôpital du Valais³ Conformément à l'art. 40 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, l'Etat du Valais accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'Hôpital du Valais et les cautionnements supplémentaires pour les nouvelles constructions.	565'152'979.30	565'152'979.30	-
Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais³ Conformément aux décisions du Grand Conseil des 10.02.2009, 10.05.2012 et 09.02.2021, aux décisions du Conseil d'Etat des 22.05.2019, 30.12.2020 et 09.06.2021, l'Etat du Valais accorde un cautionnement à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour le financement de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et pour garantir le fonds de roulement.	132'737'500.00	132'737'500.00	-
Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS)³ Conformément à la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du 04.10.2019, l'Etat du Valais accorde un cautionnement pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'OCVS ainsi qu'au dispositif pré-hospitalier, dans le cadre des missions attribuées à l'OCVS et de la planification arrêtée par le Conseil d'Etat (cf. art. 18 al. 4 de la loi sur l'organisation des secours sanitaires).	3'000'000.00	3'000'000.00	-
La Castalie Conformément à l'art. 14 de l'Ordonnance du 26.10.2011 sur l'organisation et le fonctionnement de La Castalie, l'Etat du Valais accorde un cautionnement en garantie d'un crédit d'exploitation souscrit par La Castalie afin de financer le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.	8'000'000.00	8'000'000.00	-
Aide en matière d'investissements (LIM) Prêts accordés par la Confédération conformément à la LF du 21.03.1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. Solde des prêts accordés : Fr. 14'000'000.00 au 31.12.2022 Le canton supporte 50% des pertes éventuelles.	9'000'000.00	7'000'000.00	-2'000'000.00
Promotion économique Cautionnements accordés en application de la loi sur la politique économique cantonale du 11.02.2000 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 29.06.2001 concernant les aides financières sous forme de cautionnements.	17'647'800.00	16'735'800.00	-912'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2021 ¹	Solde au 31.12.2022	Ecart
Fonds cantonal pour le tourisme Cautionnements accordés en application de la loi sur le tourisme du 09.02.1996 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 11.06.2015 concernant le fonds cantonal pour le tourisme et les engagements sous forme de garanties.	24'743'000.00	27'218'000.00	2'475'000.00
Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements Cautionnements accordés conformément au décret cantonal du 16.11.1984, à la loi du 30.06.1988 sur le logement et RE des 07.02.1990 et 12.12.1990.	1'740'142.00	1'525'728.00	-214'414.00
Prêts NPR Parts fédérales versées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la politique régionale du Canton du Valais selon la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais du 01.03.2016.	70'404'600.00	72'231'800.00	1'827'200.00
HES-SO Valais-Wallis ³ Conformément à l'art. 28 al. 3 de la loi sur la HES-SO Valais-Wallis du 16.11.2012, l'Etat du Valais garantit les emprunts de la HES-SO Valais-Wallis.	4'000'000.00	4'000'000.00	-
Aides aux exploitations paysannes Conformément à l'ordonnance fédérale du 26.11.2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	4'036'855.53	3'876'080.93	-160'774.60
Crédits d'investissements agricoles Conformément à l'ordonnance fédérale du 07.12.1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	52'573'342.90	57'402'590.00	4'829'247.10
Cautionnements cantonaux COVID-19 Conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 19.02.2021 et du 16.04.2021, l'Etat du Valais se porte caution d'emprunts contractés lors du COVID-19 par des entreprises reconnues comme cas de rigueur avec un recul du chiffre d'affaires sans fermeture ordonnée.	3'435'321.30	2'357'262.60	-1'078'058.70

¹ chiffres adaptés pour des raisons de comparabilité

² chiffres de l'année précédente

³ montants décidés par les autorités compétentes

Principaux crédits d'engagement

en francs suisses	Coût total	Subvention cantonale allouée	Subvention versée années précédentes	Subvention versée année 2022	Solde engagement du canton
Participations de l'Etat du Valais à des tiers (projets en cours en 2022)					
Adductions d'eau, locaux du feu, CSI	5'739'803.33	3'472'233.16	1'635'263.90	972'949.41	641'766.25
Infrastructures sportives	21'839'573.17	6'217'571.00	2'087'064.00	1'500'000.00	2'630'507.00
EMS, CMS, OVS, Centrales d'alarme	126'875'078.15	41'090'641.55	19'277'580.50	6'583'939.00	15'115'829.65
Centres pour handicapés	132'545'025.72	87'101'946.70	63'205'330.35	5'704'148.95	20'289'845.25
Suppressions de barrières architecturales	1'811'870.30	812'948.60	233'269.10	307'397.80	268'741.35
Institutions pour mineurs	5'177'476.60	2'912'010.65	1'468'757.25	1'094'205.83	394'169.36
Bâtiments scolaires : enseignement primaire	218'594'450.00	68'202'465.00	22'119'822.00	7'502'086.00	38'580'557.00
Bâtiments scolaires : CO	32'819'884.00	9'973'523.00	3'404'727.10	1'641'904.00	4'926'891.90
Bâtiments scolaires : hautes écoles	29'280'900.00	1'923'000.00	1'643'000.00	-	280'000.00
Encouragement au logement	352'666'097.00	202'338'887.00	189'362'375.83	1'720'603.00	11'255'908.17
Remontées mécaniques	20'000'000.00	20'000'000.00	5'000'000.00	-	15'000'000.00
Améliorations structurelles	348'070'615.00	94'666'316.00	40'292'430.10	9'618'510.85	43'124'523.50
Plans d'aménagement du territoire et projets d'agglomérations	2'093'528.00	690'461.00	337'419.25	107'658.75	245'383.00
Abornements et mensurations cadastrales	1'991'451.15	332'204.35	215'676.45	41'916.85	73'648.75
Entreprises de transport	208'624'043.45	120'923'438.17	90'845'958.01	22'499'173.75	7'600'845.14
Entreprises de transport, prêts conditionnellement remboursables	957'141'537.00	256'720'087.00	222'387'578.45	4'000'000.00	6'841'000.00
Corrections de torrents	246'658'624.20	192'969'844.20	62'811'002.85	20'743'483.65	105'726'395.90
Monuments historiques	26'815'324.95	13'183'546.40	5'664'181.45	2'663'791.25	4'634'098.70
Protection des sites	8'962'879.45	1'504'270.16	214'698.25	83'599.40	992'860.02
Equipement de dessertes, forêts de protection	110'745'002.15	100'020'408.55	72'306'521.60	20'301'880.55	7'273'321.30
Travaux de protection contre les dangers naturels	117'721'539.55	94'048'575.50	47'315'266.35	12'409'642.55	31'426'351.00
Sentiers pédestres	16'548'513.00	7'735'243.00	3'493'631.15	2'000'525.84	2'241'086.91
Assainissement eaux usées, ordures, sites pollués	78'916'138.25	25'670'147.20	16'400'506.40	3'183'088.05	4'761'052.20
Programme bâtiments économie d'énergie	216'099'602.00	216'099'602.00	111'405'715.00	29'680'655.00	72'170'607.00
Total					396'495'389.35

en francs suisses	Coût total	Paiement effectués années précédentes	Paiements effectués année 2022	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
Investissements propres (projets en cours en 2022)					
Routes principales suisses	905'061'892.00	403'753'628.88	13'559'901.82	487'748'361.30	-
Autres routes cantonales et ouvrages d'art	974'340'828.30	580'067'896.83	34'856'386.63	359'416'544.84	251'591'581.39
Correction du Rhône	982'530'965.00	271'837'167.00	14'643'516.00	696'050'282.00	226'633'971.82
Polycom	43'800'000.00	34'173'432.51	276'186.98	9'350'380.51	9'350'380.53
Projets d'informatisations au SCC	19'300'000.00	6'684'166.03	764'981.12	11'850'852.85	11'850'852.85
Stratégie informatique 2015-2024	89'800'000.00	60'562'344.42	8'593'304.82	20'644'350.76	20'644'350.76
Projet RF 2020	20'000'000.00	16'058'376.42	1'429'261.85	2'512'361.73	2'512'361.75
DEM2017.110 Nouveau logiciel CMS	2'725'000.00	539'209.70	594'393.50	1'591'396.80	1'591'396.80
Equipement centrale d'engagement	10'494'800.00	390'326.19	1'377'076.45	8'727'397.36	8'727'397.36
Projet eConstruction	3'756'038.00	1'224'294.13	799'329.18	1'732'414.69	1'732'414.69
Total					534'634'707.95

en francs suisses	Coût total	Paiement effectués années précédentes	Paiements effectués année 2022	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
Campus Energypolis					
Création campus Energypolis (yc achat bâtiment hors crédit cadre)	59'623'500.00	50'956'618.65	153'383.35	8'513'498.00	8'140'498.20
Plateformes préindustrielles BioArk	23'000'000.00	21'800'000.00	1'200'000.00	-	-
Démonstrateurs	5'000'000.00	1'938'600.00	1'138'600.00	1'922'800.00	1'922'800.00
ALPOLE Sion	61'705'000.00	37'177'368.40	16'226'463.55	8'341'920.80	3'903'228.70
Parc innovation Sion	25'000'000.00	2'179'685.10	11'312'967.14	11'507'347.76	11'507'347.76
Pôle santé (part fonds XXIe siècle)	3'811'500.00	-	-	3'811'500.00	3'811'500.00
Plateformes préindustrielles équipement (hors crédit cadre)	6'000'000.00	5'652'095.75	-	-	-
Total					29'285'374.66

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 01.01.2022	Investissement net	Taux	Amortissement ordinaire	Amortissement supplémentaire	Solde au 31.12.2022
Immobilisations corporelles						
1400 - Terrains	31'598'948.47	-7'318.00	0%	-	-	31'591'630.47
1401 - Routes / voies de communication ¹	64'358'751.00	81'486'452.19	10%	20'425'487.86	52'469'734.33	72'949'981.00
1402 - Aménagement des cours d'eau	13'127'182.31	7'941'732.99	10%	2'125'670.00	6'976'298.31	11'966'946.99
1404 - Bâtiments ^{2,3}	271'634'335.73	16'658'132.92	8%	31'711'524.27	13'669'514.10	242'911'430.28
1405 - Forêts	110'264.70	-	0%	-	-	110'264.70
1406 - Biens meubles ¹	13'426'559.19	3'812'268.85	40%	3'454'482.99	12'580.69	13'771'764.36
1409 - Autres immobilisations corporelles ²	10'523'382.46	1'851'756.12	40%	2'837'746.72	641'061.00	8'896'330.86
Immobilisations incorporelles						
1420 - Logiciel	529'377.00	1'300'970.78	50%	939'123.78	261'340.00	629'884.00
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	2'445'421.00	10'165'957.38	50%	6'329'130.38	4'128'666.00	2'153'582.00
Total des immobilisations	407'754'221.86	123'209'953.23		67'823'166.00	78'159'194.43	384'981'814.66
Total des subventions d'investissement ¹	227'092'442.00	107'944'199.43	15%	84'986'670.86	14'890'771.07	235'159'199.50

¹ Les investissements ci-dessous sont amortis à 100% par les rubriques ordinaires :

Routes nationales - rubrique 1401	4'806'129.59
Routes nationales - rubrique 1406	1'440.00
Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) - subventions d'investissement	21'305'730.00

² Solde au 01.01.2022 y compris un transfert entre deux rubriques (Fr. 4'096.85)

³ Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Placements financiers à long terme

en francs suisses	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart
Actions et autres papiers-valeurs	1'948'900.00	1'426'375.00	-522'525.00
Actions et autres papiers-valeurs des fondations gérées	466'158.19	461'792.19	-4'366.00
Placements auprès des banques	322'000'000.00	316'000'000.00	-6'000'000.00
Placements auprès des institutions publiques	80'290'881.49	83'490'881.49	3'200'000.00
Prêts à des institutions publiques	149'703'289.05	220'553'179.40	70'849'890.35
Prêts au Fonds cantonal pour les remontées mécaniques	15'000'000.00	17'000'000.00	2'000'000.00
Prêts au Fonds FIGI	88'530'298.86	146'163'279.82	57'632'980.96
Divers	6'690.00	23'504.15	16'814.15
Total des placements financiers à long terme	657'946'217.59	785'119'012.05	127'172'794.46

Prêts du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart
Prêts du patrimoine administratif	589'316'774.81	590'964'303.54	1'647'528.73
Aides aux exploitations paysannes	8'073'711.05	7'752'161.85	-321'549.20
Aides d'urgence aux entreprises culturelles	226'686.95	191'686.95	-35'000.00
Aides en matière d'investissement	228'698'579.90	223'349'182.90	-5'349'397.00
Caritas Valais, service de désendettement	50'000.00	50'000.00	-
Crédits agricoles cantonaux	-	145'000.00	145'000.00
Crédits d'investissements agricoles	52'573'342.90	57'402'590.00	4'829'247.10
Crédits d'investissements forestiers	1'083'500.00	734'250.00	-349'250.00
Commune de Champéry (Fondation du Centre National de Glace)	180'000.00	160'000.00	-20'000.00
Logement	724'000.00	682'000.00	-42'000.00
Prêts d'études	19'644'091.81	18'948'955.64	-695'136.17
Programme énergétique	154'000.00	154'000.00	-
Sociétés de transport	235'466'822.20	238'717'592.20	3'250'770.00
Tourisme par le Centre de Cautionnement et de Financement SA	39'865'000.00	39'865'000.00	-
Unité des moyens d'enseignement romands	2'502'040.00	2'736'884.00	234'844.00
Valais/Wallis Promotion	75'000.00	75'000.00	-
Correctifs d'actifs / Financements	-360'016'185.58	-370'512'414.08	-10'496'228.50
Correctifs d'actifs sur prêts à l'Unité des moyens d'enseignement romands	-2'502'040.00	-2'736'884.00	-234'844.00
Correctifs d'actifs sur prêts au programme énergétique	-	-154'000.00	-154'000.00
Correctifs d'actifs sur prêts aux sociétés de transport	-230'272'660.20	-233'919'372.20	-3'646'712.00
Financement de la Confédération pour les aides aux entreprises culturelles	-226'686.95	-191'686.95	35'000.00
Financement de la Confédération pour les prêts agricoles	-56'610'198.43	-61'278'670.93	-4'668'472.50
Financement de la Confédération pour les aides en matière d'investissement	-70'404'600.00	-72'231'800.00	-1'827'200.00
Total net des prêts du patrimoine administratif	229'300'589.23	220'451'889.46	-8'848'699.77

Engagements financiers à long terme

en francs suisses	Intérêt 2022	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart
Emprunts auprès des caisses de prévoyance	59'228'235.50	2'004'274'518.00	1'924'274'518.00	-80'000'000.00
Engagements auprès de la Confédération - crédits agricoles	4'921.65	21'043'044.37	16'379'493.52	-4'663'550.85
Engagements auprès de la Confédération - crédits forestiers	-	3'465'165.00	3'465'165.00	-
Engagements auprès de la Confédération - sociétés de transport	-	3'108'741.00	2'858'616.00	-250'125.00
Total des engagements financiers à long terme	59'233'157.15	2'031'891'468.37	1'946'977'792.52	-84'913'675.85

Crédits supplémentaires accordés en 2022

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte de résultats			
<u>Conseil d'Etat</u>			
Acquisition d'un véhicule électrique (DCE du 21.12.2022)			
311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	180'000.00		
Net			180'000.00
<u>Service cantonal de l'informatique</u>			
Mise en place des APEA cantonales (DGC du 08.03.2022)			
311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	240'000.00		
313 - Prestations de services et honoraires	305'000.00		
314 - Gros entretien et entretien courant	40'000.00		
Net			585'000.00
<u>Service de la culture</u>			
Mise en place des APEA cantonales (DGC du 08.03.2022)			
313 - Prestations de services et honoraires	380'000.00		
Net			380'000.00
Quatrième tranche en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19) (DGC du 07.06.2022)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	18'700'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		6'700'000.00	
Net			12'000'000.00
<u>Service administratif et des affaires juridiques de la formation</u>			
Bourses d'études (DGC du 14.03.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	2'200'000.00		
Net			2'200'000.00
<u>Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation</u>			
Quatrième tranche en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19) (DGC du 07.06.2022)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	46'000'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		22'900'000.00	
Net			23'100'000.00

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
<u>Service de l'agriculture</u> Aide exceptionnelle aux producteurs de raisin domiciliés en Valais (DGC du 11.03.2022) 363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers Net	14'000'000.00		14'000'000.00
<u>Service de l'enseignement</u> Ouverture de 5 classes supplémentaires d'enseignement spécialisé dès la rentrée scolaire 2022-2023 (DGC du 13.09.2022) 363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers 463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers Net	740'000.00	444'000.00	296'000.00
<u>Service juridique de la sécurité et de la justice</u> Mise en place des APEA cantonales (DGC du 08.03.2022) 313 - Prestations de services et honoraires Net	478'000.00		478'000.00
<u>Service de la circulation routière et de la navigation</u> Programme gouvernemental de soutien à la mobilité électrique et (DGC du 14.03.2023) 363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers Net	2'751'000.00		2'751'000.00
<u>Service de la mobilité</u> Couverture des déficits supplémentaires des entreprises de transport de voyageurs concessionnaires dus à la diminution des recettes liées à la pandémie de coronavirus (COVID-19) pour le transport local et le transport touristique (DGC du 18.11.2022) 363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers Net	28'990'000.00		28'990'000.00
Renchérisssement du prix du carburant et de certaines matières premières (DGC 13.09.2022) 310 - Charges de matières et de marchandises 314 - Gros entretien et entretien courant 451 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers Net	200'000.00 4'850'000.00	4'640'000.00 1'245'000.00	-835'000.00
Total des crédits supplémentaires du compte de résultats	120'054'000.00	35'929'000.00	84'125'000.00

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte des investissements			
<u>Service de la mobilité</u>			
Renchérissment du prix du carburant et de certaines matières premières (DGC du 13.09.2022)			
50 - Immobilisations corporelles	6'950'000.00		
63 - Subventions d'investissement acquises		963'000.00	
Net			5'987'000.00
Total des crédits supplémentaires du compte des investissements	6'950'000.00	963'000.00	5'987'000.00
Insuffisance de financement			90'112'000.00
Report au bilan des investissements nets			5'987'000.00
Charges avant amortissements			84'125'000.00
330 - Amortissements des immobilisations corporelles PA			3'964'700.00
Excédent de charges			88'089'700.00

Classification fonctionnelle 2022 - brute

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	188'168'736.67	9'358'285.94	197'527'022.61	4.78
01 Législatif et exécutif	10'068'438.75	-	10'068'438.75	0.24
02 Services généraux	178'100'297.92	9'358'285.94	187'458'583.86	4.54
1 Ordre et sécurité publics, défense	348'148'906.77	10'376'881.83	358'525'788.60	8.68
11 Sécurité publique	126'100'543.22	1'753'844.37	127'854'387.59	3.10
12 Justice	54'795'827.11	-	54'795'827.11	1.33
13 Exécution des peines	49'784'210.88	-	49'784'210.88	1.21
14 Questions juridiques	94'851'166.91	2'098'922.60	96'950'089.51	2.35
15 Service du feu	8'131'575.43	6'524'114.86	14'655'690.29	0.35
16 Défense	14'485'583.22	-	14'485'583.22	0.35
2 Formation	952'393'414.63	30'003'484.12	982'396'898.75	23.78
21 Scolarité obligatoire	360'541'943.70	9'501'834.00	370'043'777.70	8.96
22 Ecoles spéciales	60'613'545.16	354'935.02	60'968'480.18	1.48
23 Formation professionnelle initiale	139'669'731.49	383'405.00	140'053'136.49	3.39
25 Ecoles de formation générale	106'794'419.94	19'855.00	106'814'274.94	2.59
26 Formation professionnelle supérieure	14'192'489.36	309'035.00	14'501'524.36	0.35
27 Hautes écoles	237'308'295.82	19'413'930.10	256'722'225.92	6.22
28 Recherche	3'462'630.85	-	3'462'630.85	0.08
29 Autres systèmes éducatifs	29'810'358.31	20'490.00	29'830'848.31	0.72
3 Culture, sport et loisirs, église	85'699'541.45	6'248'916.49	91'948'457.94	2.23
31 Héritage culturel	18'324'420.09	2'747'890.65	21'072'310.74	0.51
32 Culture, autres	48'878'922.98	2'001'025.84	50'879'948.82	1.23
33 Médias	709'127.67	-	709'127.67	0.02
34 Sport et loisirs	15'498'667.26	1'500'000.00	16'998'667.26	0.41
35 Eglises et affaires religieuses	2'288'403.45	-	2'288'403.45	0.06
4 Santé	552'522'344.66	7'986'552.42	560'508'897.08	13.57
41 Hôpitaux, homes médicalisés	473'781'525.79	6'831'904.57	480'613'430.36	11.64
42 Soins ambulatoires	47'241'523.92	1'154'647.85	48'396'171.77	1.17
43 Prévention de la santé	25'454'257.92	-	25'454'257.92	0.62
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'045'037.03	-	6'045'037.03	0.15
5 Prévoyance sociale	794'055'144.62	10'318'986.72	804'374'131.34	19.47
51 Maladie et accident	230'343'961.56	420'000.00	230'763'961.56	5.59
52 Invalidité	198'361'518.78	6'118'153.94	204'479'672.72	4.95
53 Vieillesse et survivants	59'935'132.45	-	59'935'132.45	1.45
54 Famille et jeunesse	65'614'436.02	1'115'836.28	66'730'272.30	1.62
55 Chômage	31'665'056.21	-	31'665'056.21	0.77
56 Construction de logements sociaux	314'645.45	1'720'603.00	2'035'248.45	0.05
57 Aide sociale et domaine de l'asile	207'820'394.15	944'393.50	208'764'787.65	5.05
6 Trafic et télécommunications	274'720'429.09	246'052'868.13	520'773'297.22	12.61
61 Circulation routière	178'130'498.03	216'486'246.38	394'616'744.41	9.55
62 Transports publics	84'948'816.52	29'379'221.10	114'328'037.62	2.77
63 Trafic, autres	11'641'114.54	187'400.65	11'828'515.19	0.29

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	50'537'830.04	52'509'448.33	103'047'278.37	2.49
72 Traitement des eaux usées	4'428'672.43	2'916'985.00	7'345'657.43	0.18
73 Gestion des déchets	11'974.00	797'199.05	809'173.05	0.02
74 Aménagements	18'214'756.56	47'853'064.60	66'067'821.16	1.60
75 Protection des espèces et du paysage	8'332'301.35	-	8'332'301.35	0.20
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	7'616'787.45	35'211.75	7'651'999.20	0.19
77 Protection de l'environnement, autres	668'921.95	-	668'921.95	0.02
79 Aménagement du territoire	11'264'416.30	906'987.93	12'171'404.23	0.29
8 Economie publique	304'259'934.22	110'805'851.09	415'065'785.31	10.05
81 Agriculture	175'108'329.13	31'163'193.85	206'271'522.98	4.99
82 Sylviculture	7'303'545.91	20'348'730.10	27'652'276.01	0.67
83 Chasse et pêche	7'132'791.27	-	7'132'791.27	0.17
84 Tourisme	52'105'460.45	29'613'272.14	81'718'732.59	1.98
85 Industrie, artisanat et commerce	18'001'980.63	-	18'001'980.63	0.44
87 Combustibles et énergie	44'598'326.83	29'680'655.00	74'278'981.83	1.80
89 Autres exploitations artisanales	9'500.00	-	9'500.00	0.00
9 Finances et impôts	96'343'240.49	-	96'343'240.49	2.33
96 Administration de la fortune et de la dette	96'343'240.49	-	96'343'240.49	2.33
Total de la classification fonctionnelle brute	3'646'849'522.64	483'661'275.07	4'130'510'797.71	100.00

Classification fonctionnelle 2022 - nette

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	82'335'500.21	9'248'319.94	91'583'820.15	3.69
01 Législatif et exécutif	9'983'124.20	-	9'983'124.20	0.40
02 Services généraux	72'352'376.01	9'248'319.94	81'600'695.95	3.29
1 Ordre et sécurité publics, défense	176'682'731.65	3'512'564.37	180'195'296.02	7.27
11 Sécurité publique	87'706'672.10	1'730'993.52	89'437'665.62	3.61
12 Justice	38'598'588.57	-	38'598'588.57	1.56
13 Exécution des peines	18'733'665.67	-	18'733'665.67	0.76
14 Questions juridiques	25'698'090.06	1'781'570.85	27'479'660.91	1.11
15 Service du feu	1'325'543.13	-	1'325'543.13	0.05
16 Défense	4'620'172.12	-	4'620'172.12	0.19
2 Formation	698'810'409.24	25'143'199.35	723'953'608.59	29.20
21 Scolarité obligatoire	251'141'523.05	9'378'834.00	260'520'357.05	10.51
22 Ecoles spéciales	35'363'587.62	354'935.02	35'718'522.64	1.44
23 Formation professionnelle initiale	97'544'986.47	324'430.00	97'869'416.47	3.95
25 Ecoles de formation générale	104'241'548.24	17'455.00	104'259'003.24	4.20
26 Formation professionnelle supérieure	13'998'368.36	256'565.00	14'254'933.36	0.57
27 Hautes écoles	168'805'345.36	14'807'220.33	183'612'565.69	7.41
28 Recherche	3'462'630.85	-	3'462'630.85	0.14
29 Autres systèmes éducatifs	24'252'419.29	3'760.00	24'256'179.29	0.98
3 Culture, sport et loisirs, église	68'819'445.94	4'750'309.57	73'569'755.51	2.97
31 Héritage culturel	17'502'705.59	1'269'283.73	18'771'989.32	0.76
32 Culture, autres	43'512'438.67	2'001'025.84	45'513'464.51	1.84
33 Médias	709'127.67	-	709'127.67	0.03
34 Sport et loisirs	4'806'770.56	1'480'000.00	6'286'770.56	0.25
35 Eglises et affaires religieuses	2'288'403.45	-	2'288'403.45	0.09
4 Santé	535'930'026.60	7'687'379.77	543'617'406.37	21.92
41 Hôpitaux, homes médicalisés	467'439'439.81	6'831'904.57	474'271'344.38	19.13
42 Soins ambulatoires	47'233'023.92	855'475.20	48'088'499.12	1.94
43 Prévention de la santé	17'731'992.86	-	17'731'992.86	0.72
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	3'525'570.01	-	3'525'570.01	0.14
5 Prévoyance sociale	360'177'825.20	7'653'375.50	367'831'200.70	14.83
51 Maladie et accident	116'073'326.66	420'000.00	116'493'326.66	4.70
52 Invalidité	119'855'030.75	3'948'604.77	123'803'635.52	4.99
53 Vieillesse et survivants	24'938'391.45	-	24'938'391.45	1.01
54 Famille et jeunesse	48'959'454.72	1'115'836.28	50'075'291.00	2.02
55 Chômage	-3'092'586.35	-	-3'092'586.35	-0.12
56 Construction de logements sociaux	278'798.05	1'252'859.00	1'531'657.05	0.06
57 Aide sociale et domaine de l'asile	85'923'733.47	916'075.45	86'839'808.92	3.50
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	-32'758'323.55	-	-32'758'323.55	-1.32
6 Trafic et télécommunications	139'947'995.12	109'599'536.55	249'547'531.67	10.06
61 Circulation routière	64'273'807.75	83'849'592.80	148'123'400.55	5.97
62 Transports publics	70'719'327.85	25'562'543.10	96'281'870.95	3.88
63 Trafic, autres	4'954'859.52	187'400.65	5'142'260.17	0.21

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	31'138'188.14	25'972'819.32	57'111'007.46	2.30
72 Traitement des eaux usées	4'212'228.13	2'916'985.00	7'129'213.13	0.29
73 Gestion des déchets	11'974.00	266'103.05	278'077.05	0.01
74 Aménagements	8'717'772.96	21'847'531.59	30'565'304.55	1.23
75 Protection des espèces et du paysage	3'892'199.75	-	3'892'199.75	0.16
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	6'129'463.00	35'211.75	6'164'674.75	0.25
77 Protection de l'environnement, autres	666'931.35	-	666'931.35	0.03
79 Aménagement du territoire	7'507'618.95	906'987.93	8'414'606.88	0.34
8 Economie publique	87'963'208.83	32'774'003.02	120'737'211.85	4.87
81 Agriculture	38'158'983.76	9'596'735.75	47'755'719.51	1.93
82 Sylviculture	4'920'517.56	8'313'437.90	13'233'955.46	0.53
83 Chasse et pêche	1'784'965.43	-	1'784'965.43	0.07
84 Tourisme	32'655'582.53	6'136'370.14	38'791'952.67	1.56
85 Industrie, artisanat et commerce	15'368'051.15	-500.00	15'367'551.15	0.62
87 Combustibles et énergie	-4'934'391.60	8'727'959.23	3'793'567.63	0.15
89 Autres exploitations artisanales	9'500.00	-	9'500.00	0.00
9 Finances et impôts	71'421'749.98	-	71'421'749.98	2.88
96 Administration de la fortune et de la dette	72'118'741.78	-	72'118'741.78	2.91
97 Redistributions	-696'991.80	-	-696'991.80	-0.03
Total de la classification fonctionnelle nette	2'253'227'080.91	226'341'507.39	2'479'568'588.30	100.00



Financements spéciaux et fonds

Financements spéciaux et fonds

en francs suisses	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart
Financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers			
Loteries	35'858'333.72	37'245'931.71	1'387'597.99
Sport	5'943'611.61	6'289'750.33	346'138.72
Entités / Organisations gérées	147'366.09	559'655.16	412'289.07
Total des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	41'949'311.42	44'095'337.20	2'146'025.78
Financements spéciaux sous capital propre			
3e correction du Rhône	55'037'023.91	44'530'149.95	-10'506'873.96
Actions de secours : dommages non assurables (SICT)	4'989'875.40	4'713'070.40	-276'805.00
Actions de secours du Conseil d'Etat	1'569'430.84	969'430.84	-600'000.00
Aide aux exploitations paysannes	1'494'777.73	1'655'552.33	160'774.60
Aide en matière d'investissement	9'642'774.50	10'065'211.85	422'437.35
Archéologie	6'281'788.19	4'632'930.24	-1'648'857.95
Caisse de prévoyance (CPVAL)	-586'955'046.96	-545'255'046.96	41'700'000.00
Compensation cantonale	-11'260.35	-11'260.35	-
Consultation sociale	21'719.75	29'719.75	8'000.00
Contributions de remplacement des constructions PCI	1'206'332.22	1'443'050.97	236'718.75
Culture	496'935.21	427'600.01	-69'335.20
Dîme de l'alcool	1'519'405.05	1'528'209.85	8'804.80
Emploi	12'102'751.95	14'759'997.56	2'657'245.61
Encouragement à l'économie	7'087'817.19	7'091'817.19	4'000.00
Encouragement aux fusions de communes	-602'247.45	1'337'752.55	1'940'000.00
Entretien et correction des cours d'eau	1'715'142.25	3'318'542.45	1'603'400.20
Epizooties	5'070'936.50	5'076'036.50	5'100.00
Formation professionnelle selon art. 91 LALFPr	-2'982'103.08	-	2'982'103.08
Handicapés	1'409.70	1'409.70	-
Hébergement et restauration : formation et formation continue	1'640'299.13	1'269'106.80	-371'192.33
Intégration socio-professionnelle	3'879'005.90	4'100'020.00	221'014.10
Institutions culturelles - Médiathèque	293'870.56	207'236.56	-86'634.00
Institutions culturelles - Musées cantonaux	21'406.86	21'406.86	-
Investigations préalables des sites présumés pollués	218'292.65	218'292.65	-
Lutte contre la dépendance au jeu	594'646.16	506'817.11	-87'829.05
Mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement	694'289.35	747'967.35	53'678.00
Ouvrages scolaires	1'486'942.20	1'282'391.40	-204'550.80
Patrimoine culturel	158'000.00	216'750.00	58'750.00
Patrimoine bâti	7'490'180.24	7'040'241.67	-449'938.57
Péréquation financière intercommunale	-1'771'292.00	1'617'454.00	3'388'746.00
Pisciculture	353'745.42	356'886.47	3'141.05
Police du feu	7'067'839.06	7'349'224.14	281'385.08

en francs suisses	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart
Préfinancement du capital des FMV SA	118'790'426.60	131'757'970.65	12'967'544.05
Programme d'encouragement à l'énergie	22'605'892.40	22'368'073.67	-237'818.73
Promotion de la santé et prévention	2'058'438.55	2'176'008.49	117'569.94
Promotion des manifestations culturelles	3'125'866.10	3'104'116.10	-21'750.00
Protection de la nature et du paysage	782'714.54	770'909.54	-11'805.00
Rachat d'aménagements hydroélectriques	144'890'064.34	162'382'377.74	17'492'313.40
Reboisement de compensation	1'137'618.50	842'113.55	-295'504.95
Redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP)	31'736'041.94	36'072'896.17	4'336'854.23
Repeuplement du gibier	677'880.95	643'785.85	-34'095.10
Routes cantonales et trafic d'agglomération	61'526'624.34	31'278'692.67	-30'247'931.67
Routes principales suisses	79'563'253.67	62'566'746.07	-16'996'507.60
Secours aux assurés des caisses-maladie	126'317.61	123'617.61	-2'700.00
Secours aux employés	381'593.45	381'593.45	-
Secours pour dommages non assurables selon la LFH	35'926'022.79	37'549'953.34	1'623'930.55
Soutien en faveur des détenus	36'420.80	40'022.00	3'601.20
Tourisme	10'000'000.00	10'000'000.00	-
UT III	5'150'861.88	5'468'983.02	318'121.14
Vallesia	100'544.15	104'494.10	3'949.95
Total des financements spéciaux sous capital propre	58'431'270.69	88'880'323.86	30'449'053.17
Fonds sous capital propre			
Fonds d'auto-assurance	8'117'231.20	8'348'174.55	230'943.35
Legs et fondations sans personnalité juridique	-	8'000.00	8'000.00
Total des fonds sous capital propre	8'117'231.20	8'356'174.55	238'943.35
Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires			
Financements spéciaux selon article 22 al. 3 LGCAF	24'976'152.00	27'316'533.63	2'340'381.63
Financements spéciaux selon article 22 al. 4 LGCAF	8'740'740.47	9'007'247.67	266'507.20
Total des réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	33'716'892.47	36'323'781.30	2'606'888.83
Préfinancements			
Grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	359'506'332.29	322'063'511.83	-37'442'820.46
Total des préfinancements	359'506'332.29	322'063'511.83	-37'442'820.46
Réserves de politique budgétaire			
Compensation des fluctuations de recettes	198'887'909.22	250'487'909.22	51'600'000.00
Réserve de politique budgétaire	186'900'000.00	186'900'000.00	-
Total des réserves de politique budgétaire	385'787'909.22	437'387'909.22	51'600'000.00

Fonds cantonal pour l'emploi

Bilan			
en francs suisses	31.12.2021	31.12.2022	Ecart
10 Patrimoine financier	23'472'253.39	26'045'289.86	2'573'036.47
100 Disponibilités et placements à court terme	7'738'985.79	9'459'967.19	1'720'981.40
101 Créances	66'356.50	74'500.45	8'143.95
104 Actifs de régularisation	16'911.10	10'822.22	-6'088.88
107 Placements financiers	15'650'000.00	16'500'000.00	850'000.00
Total de l'actif	23'472'253.39	26'045'289.86	2'573'036.47
20 Capitaux de tiers	11'369'501.44	11'285'292.30	-84'209.14
200 Engagements courants	258'345.60	366'048.30	107'702.70
204 Passifs de régularisation	8'640'157.70	8'781'969.50	141'811.80
208 Provisions à long terme	414'917.16	403'607.56	-11'309.60
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	2'056'080.98	1'733'666.94	-322'414.04
29 Capital propre	12'102'751.95	14'759'997.56	2'657'245.61
299 Excédent / Découvert du bilan	12'102'751.95	14'759'997.56	2'657'245.61
Total du passif	23'472'253.39	26'045'289.86	2'573'036.47

Compte de résultats			
en francs suisses	Compte 2021	Compte 2022	Ecart
Charges d'exploitation	10'822'182.02	10'820'044.50	-2'137.52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	123'949.83	82'457.40	-41'492.43
36 Charges de transferts	10'698'232.19	10'737'587.10	39'354.91
Revenus d'exploitation	11'850'000.04	13'500'000.00	1'649'999.96
43 Revenus divers	0.04	-	-0.04
46 Revenus de transferts	11'850'000.00	13'500'000.00	1'650'000.00
Résultat d'exploitation	1'027'818.02	2'679'955.50	1'652'137.48
Résultat financiers	-2'486.23	-22'709.89	-20'223.66
34 Charges financières	4'149.03	36'234.31	32'085.28
44 Revenus financiers	1'662.80	13'524.42	11'861.62
Résultat opérationnel	1'025'331.79	2'657'245.61	1'631'913.82
Total du compte de résultats	1'025'331.79	2'657'245.61	1'631'913.82



Mandats de prestations politiques

Pouvoir législatif (Législatif)		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
	Charges et dépenses	7'841'001.72	7'645'400	7'200'070.35	-445'330
	Revenus et recettes	36'407.50	15'300	32'830.20	17'530
	Insuffisance de financement	7'804'594.22	7'630'100	7'167'240.15	-462'860
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
	Grand Conseil (Service parlementaire)	5'865'538.05	5'797'100	5'282'002.22	-515'098
	Constituante	1'939'056.17	1'833'000	1'885'237.93	52'238
	Insuffisance de financement	7'804'594.22	7'630'100	7'167'240.15	-462'860
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	4'382'954.05	4'676'100	4'545'767.15	-130'333
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'310'924.88	1'919'900	1'813'248.17	-106'652
36	Charges de transferts	834'383.80	842'400	836'366.90	-6'033
39	Imputations internes	7'984.94	7'000	4'688.13	-2'312
42	Taxes	36'407.50	15'300	23'366.60	8'067
48	Revenus extraordinaires	0.00	0	9'463.60	9'464
	Total charges	7'536'247.67	7'445'400	7'200'070.35	-245'330
	Total revenus	36'407.50	15'300	32'830.20	17'530
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	7'499'840.17	7'430'100	7'167'240.15	-262'860
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
52	Immobilisations incorporelles	304'754.05	200'000	0.00	-200'000
	Total dépenses	304'754.05	200'000	0.00	-200'000
	Total recettes	0.00	0	0.00	0
	Investissements nets	304'754.05	200'000	0.00	-200'000



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	5'592'761.20	5'607'300	5'314'832.42	-292'468
30 Charges de personnel	3'003'860.50	3'375'000	3'219'711.65	-155'288
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'877'677.03	1'515'900	1'385'276.52	-130'623
36 Charges de transferts	705'383.80	712'400	706'366.90	-6'033
39 Imputations internes	5'839.87	4'000	3'477.35	-523
4 Revenus	31'977.20	10'200	32'830.20	22'630
42 Taxes	31'977.20	10'200	23'366.60	13'167
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	9'463.60	9'464
Excédent de charges	5'560'784.00	5'597'100	5'282'002.22	-315'098
5 Dépenses d'investissement	304'754.05	200'000	0.00	-200'000
52 Immobilisations incorporelles	304'754.05	200'000	0.00	-200'000
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	304'754.05	200'000	0.00	-200'000
Insuffisance de financement	5'865'538.05	5'797'100	5'282'002.22	-515'098

Explication des écarts financiers

50 : la deuxième phase du projet Parlwork (site du Parlement) a été repoussée afin de consolider l'existant et procéder à une nouvelle évaluation des besoins.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	8.20	8.20	8.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Exercer le pouvoir législatif	
Sous-objectifs politiques	
1	Exercer, sous réserve des droits du peuple, le pouvoir législatif
1.1	Elaborer et approuver les dispositions constitutionnelles et les règles de droit, ainsi que tout acte relevant de la compétence du Grand Conseil
1.2	Exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et des établissements autonomes de droit public
2	Procéder aux élections et nominations prévues par la constitution et la loi
3	Apporter, avec le Service parlementaire, un appui juridique, scientifique et logistique au Grand Conseil et à ses organes

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement dans les 6 mois des interventions parlementaires déposées	31.12.25	31.12.22	▲ La session extraordinaire de février 2023 a permis de traiter les interventions déposées en juin 2022.
	2 Traitement dans les 6 mois après leur développement des interventions parlementaires déposées	31.12.25	31.12.22	■ Les délais sont tenus au 31 décembre 2022
	3 Examen et traitement des objets soumis par le Conseil d'Etat ou proposés par les organes ou membres du Grand Conseil lors d'un maximum de 6 sessions	01.03.25	31.12.22	▲ Le Grand Conseil a régulièrement siégé une demi-journée de plus par session parlementaire pour absorber le volume d'objets à traiter.
ad3	4 Définition de la stratégie 2021-2025 du Service et des mesures liées à l'Agenda 2030	31.03.25	31.12.22	■

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de jours de sessions (addition des 1/2 journées)	18	19	▲ cf. MP 3 ci-dessus.
	2 Nombre d'objets traités par le Grand Conseil (projets de loi, décrets ou décisions; élections, rapports)	100	89	■ Il y a eu relativement peu d'objets législatifs traités par le Grand Conseil au début de l'année 2022. Un effet de rattrapage important a eu lieu à partir du mois de septembre.
	3 Nombre de séances de commissions	250	177	■ L'activité des commissions sur l'année peut être considérée comme normale.
	4 Nombre d'interventions parlementaires déposées	400	455	▲ En dépit du faible nombre d'interventions déposées en décembre (46), l'année 2022 fut, avec 455 dépôts, une année record dépassant les 442 interventions déposées en 2014.
	5 Nombre d'interventions parlementaires liquidées au stade du traitement	350	380	■
	6 Pourcentage des interventions parlementaires développées dans les 6 mois après leur dépôt	90%	80%	▲ Cf. MP 1 ci-dessus.
	7 Pourcentage des interventions parlementaires traitées dans les 6 mois après leur développement	90%	90%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Organisation et suivi des sessions	2'339'365.76		2'339'365.76
P1101 Appui aux organes du Grand Conseil	51'839.08		51'839.08
P1102 Appui aux commissions	1'208'021.95		1'208'021.95
P1103 Préparation administrative des sessions	52'406.02		52'406.02
P1104 Déroulement des sessions	1'001'183.46		1'001'183.46
363 Aide aux groupes politiques	698'000.00		698'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	303'183.46		303'183.46
P1105 Suivi des sessions	25'915.25		25'915.25
GP12 Documentation, information, relations publiques	2'745'480.16	32'830.20	2'712'649.96
P1201 Prestations aux députés	1'949'936.24	14'159.80	1'935'776.44
317 Indemnités de transport, de repas et informatique aux députés	397'958.20		397'958.20
Solde dépenses/recettes du produit	1'551'978.04	14'159.80	1'537'818.24
P1202 Gestion des documents	410'095.65	9'463.60	400'632.05
P1203 Travaux pour des tiers	145'409.64		145'409.64
P1204 Communication et médias	129'266.64		129'266.64
P1205 Représentation - réception - associations	110'771.99	9'206.80	101'565.19
GP13 Transparence et protection des données	229'986.50		229'986.50
P1301 Transparence et protection des données	229'986.50		229'986.50
300 Indemnités commission de protection des données	5'600.00		5'600.00
313 Cotisation Privatim	3'743.00		3'743.00
313 Mandat / honoraires du préposé	219'991.80		219'991.80
317 Frais de déplacement de la commission	651.70		651.70
Total	5'314'832.42	32'830.20	5'282'002.22

CONSTITUANTE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	1'943'486.47	1'838'100	1'885'237.93	47'138
30 Charges de personnel	1'379'093.55	1'301'100	1'326'055.50	24'956
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	433'247.85	404'000	427'971.65	23'972
36 Charges de transferts	129'000.00	130'000	130'000.00	0
39 Imputations internes	2'145.07	3'000	1'210.78	-1'789
4 Revenus	4'430.30	5'100	0.00	-5'100
42 Taxes	4'430.30	5'100	0.00	-5'100
Excédent de charges	1'939'056.17	1'833'000	1'885'237.93	52'238
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'939'056.17	1'833'000	1'885'237.93	52'238

Pouvoir exécutif (Exécutif)		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
	Charges et dépenses	5'202'538.97	3'896'300	4'253'668.30	357'368
	Revenus et recettes	2'517'360.20	1'085'000	1'325'947.95	240'948
	Insuffisance de financement	2'685'178.77	2'811'300	2'927'720.35	116'420
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
	Conseil d'Etat	2'329'725.12	2'458'300	2'568'662.70	110'363
	Préfectures	355'453.65	353'000	359'057.65	6'058
	Insuffisance de financement	2'685'178.77	2'811'300	2'927'720.35	116'420
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	2'361'491.75	2'198'300	2'427'181.25	228'881
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	290'114.57	690'000	569'215.20	-120'785
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	500'000	300'000.00	-200'000
36	Charges de transferts	543'147.50	500'000	945'264.00	445'264
39	Imputations internes	7'785.15	8'000	12'007.85	4'008
42	Taxes	17'360.20	85'000	125'947.95	40'948
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	900'000.00	400'000
46	Revenus de transferts	2'000'000.00	500'000	300'000.00	-200'000
	Total charges	5'202'538.97	3'896'300	4'253'668.30	357'368
	Total revenus	2'517'360.20	1'085'000	1'325'947.95	240'948
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	2'685'178.77	2'811'300	2'927'720.35	116'420

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	4'847'085.32	3'543'300	3'894'610.65	351'311
30 Charges de personnel	2'006'038.10	1'845'300	2'068'123.60	222'824
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	290'114.57	690'000	569'215.20	-120'785
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	500'000	300'000.00	-200'000
36 Charges de transferts	543'147.50	500'000	945'264.00	445'264
39 Imputations internes	7'785.15	8'000	12'007.85	4'008
4 Revenus	2'517'360.20	1'085'000	1'325'947.95	240'948
42 Taxes	17'360.20	85'000	125'947.95	40'948
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	900'000.00	400'000
46 Revenus de transferts	2'000'000.00	500'000	300'000.00	-200'000
Excédent de charges	2'329'725.12	2'458'300	2'568'662.70	110'363
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'329'725.12	2'458'300	2'568'662.70	110'363

Pouvoir exécutif (Exécutif)

PRÉFECTURES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	355'453.65	353'000	359'057.65	6'058
30 Charges de personnel	355'453.65	353'000	359'057.65	6'058
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	355'453.65	353'000	359'057.65	6'058
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	355'453.65	353'000	359'057.65	6'058

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)**Compte 2021**
Fr.**Budget 2022**
Fr.**Compte 2022**
Fr.**Ecart B/C**
Fr.**VUE FINANCIERE****TOTAL**

Charges et dépenses	50'047'038.38	51'836'400	57'388'237.09	5'551'837
Revenus et recettes	11'776'618.25	12'189'100	12'231'794.03	42'694
Insuffisance de financement	38'270'420.13	39'647'300	45'156'443.06	5'509'143

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Tribunaux	26'500'480.21	26'757'300	29'462'802.67	2'705'503
Ministère public	11'448'284.57	12'512'900	15'355'168.94	2'842'269
Commission cantonale de recours en matière fiscale	321'655.35	377'100	338'471.45	-38'629
Insuffisance de financement	38'270'420.13	39'647'300	45'156'443.06	5'509'143

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	35'838'326.45	37'002'100	36'937'336.45	-64'764
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'896'176.08	12'261'300	17'904'962.49	5'643'662
34	Charges financières	19'631.29	26'000	18'513.88	-7'486
36	Charges de transferts	640'013.45	1'141'000	791'851.75	-349'148
39	Imputations internes	1'652'891.11	1'406'000	1'735'572.52	329'573
40	Revenus fiscaux	0.00	0	6.40	6
42	Taxes	9'687'550.36	10'063'800	9'911'957.94	-151'842
44	Revenus financiers	8.35	0	3.25	3
46	Revenus de transferts	1'908'680.19	2'030'300	2'230'220.70	199'921
49	Imputations internes	180'379.35	95'000	89'605.74	-5'394
	Total charges	50'047'038.38	51'836'400	57'388'237.09	5'551'837
	Total revenus	11'776'618.25	12'189'100	12'231'794.03	42'694
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	38'270'420.13	39'647'300	45'156'443.06	5'509'143

TRIBUNAUX

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	34'178'779.94	34'561'400	37'178'042.82	2'616'643
30 Charges de personnel	26'085'350.15	27'193'600	27'147'528.70	-46'071
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'782'399.34	7'093'800	9'736'696.63	2'642'897
34 Charges financières	10'346.12	12'000	9'675.20	-2'325
36 Charges de transferts	0.00	90'000	52'183.00	-37'817
39 Imputations internes	300'684.33	172'000	231'959.29	59'959
4 Revenus	7'678'299.73	7'804'100	7'715'240.15	-88'860
42 Taxes	6'218'348.14	6'378'800	6'186'008.36	-192'792
44 Revenus financiers	8.35	0	3.25	3
46 Revenus de transferts	1'312'810.99	1'330'300	1'445'725.75	115'426
49 Imputations internes	147'132.25	95'000	83'502.79	-11'497
Excédent de charges	26'500'480.21	26'757'300	29'462'802.67	2'705'503
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	26'500'480.21	26'757'300	29'462'802.67	2'705'503

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	15'500'564.39	16'895'300	19'826'990.97	2'931'691
30 Charges de personnel	9'391'373.50	9'431'800	9'418'221.85	-13'578
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'108'920.59	5'167'500	8'158'242.46	2'990'742
34 Charges financières	9'285.17	14'000	8'838.68	-5'161
36 Charges de transferts	640'013.45	1'051'000	739'668.75	-311'331
39 Imputations internes	1'350'971.68	1'231'000	1'502'019.23	271'019
4 Revenus	4'052'279.82	4'382'400	4'471'822.03	89'422
42 Taxes	3'431'902.27	3'682'400	3'687'327.08	4'927
46 Revenus de transferts	595'869.20	700'000	784'494.95	84'495
49 Imputations internes	24'508.35	0	0.00	0
Excédent de charges	11'448'284.57	12'512'900	15'355'168.94	2'842'269
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	11'448'284.57	12'512'900	15'355'168.94	2'842'269

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	367'694.05	379'700	383'203.30	3'503
30 Charges de personnel	361'602.80	376'700	371'585.90	-5'114
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'856.15	0	10'023.40	10'023
39 Imputations internes	1'235.10	3'000	1'594.00	-1'406
4 Revenus	46'038.70	2'600	44'731.85	42'132
40 Revenus fiscaux	0.00	0	6.40	6
42 Taxes	37'299.95	2'600	38'622.50	36'023
49 Imputations internes	8'738.75	0	6'102.95	6'103
Excédent de charges	321'655.35	377'100	338'471.45	-38'629
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	321'655.35	377'100	338'471.45	-38'629

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
<u>TOTAL</u>					
	Charges et dépenses	214'985.02	387'100	257'679.14	-129'421
	Revenus et recettes	0.00	1'000	6'840.25	5'840
	Insuffisance de financement	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261
<u>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</u>					
	Conseil de la magistrature	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261
	Insuffisance de financement	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
30	Charges de personnel	180'442.99	324'100	194'427.95	-129'672
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'835.50	63'000	57'904.39	-5'096
39	Imputations internes	19'706.53	0	5'346.80	5'347
42	Taxes	0.00	1'000	6'840.25	5'840
	Total charges	214'985.02	387'100	257'679.14	-129'421
	Total revenus	0.00	1'000	6'840.25	5'840
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	214'985.02	387'100	257'679.14	-129'421
30 Charges de personnel	180'442.99	324'100	194'427.95	-129'672
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'835.50	63'000	57'904.39	-5'096
39 Imputations internes	19'706.53	0	5'346.80	5'347
4 Revenus	0.00	1'000	6'840.25	5'840
42 Taxes	0.00	1'000	6'840.25	5'840
Excédent de charges	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261

Autorité de recours (Aut. recours)		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
<u>TOTAL</u>					
	Charges et dépenses	6'583.30	6'000	9'437.25	3'437
	Revenus et recettes	0.00	0	4'000.00	4'000
	Insuffisance de financement	6'583.30	6'000	5'437.25	-563
<u>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</u>					
	Commission de recours du Conseil de la magistrature	6'583.30	6'000	5'437.25	-563
	Insuffisance de financement	6'583.30	6'000	5'437.25	-563
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
30	Charges de personnel	4'821.25	5'000	8'346.55	3'437
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'762.05	1'000	1'090.70	91
42	Taxes	0.00	0	4'000.00	4'000
	Total charges	6'583.30	6'000	9'437.25	3'437
	Total revenus	0.00	0	4'000.00	4'000
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	6'583.30	6'000	5'437.25	-563

COMMISSION DE RECOURS DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	6'583.30	6'000	9'437.25	3'437
30 Charges de personnel	4'821.25	5'000	8'346.55	3'347
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'762.05	1'000	1'090.70	91
4 Revenus	0.00	0	4'000.00	4'000
42 Taxes	0.00	0	4'000.00	4'000
Excédent de charges	6'583.30	6'000	5'437.25	-563
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'583.30	6'000	5'437.25	-563

Présidence (PRES)**Compte 2021**
Fr.**Budget 2022**
Fr.**Compte 2022**
Fr.**Ecart B/C**
Fr.**VUE FINANCIERE****TOTAL**

Charges et dépenses	12'241'192.60	12'851'100	12'814'999.27	-36'101
Revenus et recettes	1'090'600.73	552'600	1'232'481.72	679'882
Insuffisance de financement	11'150'591.87	12'298'500	11'582'517.55	-715'982

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Chancellerie d'Etat	8'168'758.07	9'282'900	8'439'685.61	-843'214
Inspection des finances	2'981'833.80	3'015'600	3'142'831.94	127'232
Insuffisance de financement	11'150'591.87	12'298'500	11'582'517.55	-715'982

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	8'225'502.20	8'523'500	8'439'635.32	-83'865
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'551'736.83	3'659'300	3'997'002.42	337'702
34	Charges financières	2.70	1'200	33.30	-1'167
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	2'800	0.00	-2'800
36	Charges de transferts	417'990.00	594'000	322'506.00	-271'494
39	Imputations internes	45'960.87	70'300	55'822.23	-14'478
40	Revenus fiscaux	11'241.00	9'500	11'056.00	1'556
42	Taxes	373'580.32	375'100	378'263.35	3'163
43	Revenus divers	-1'604.00	0	-840.00	-840
44	Revenus financiers	0.00	22'000	1'081.05	-20'919
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	11'101.11	0	8'145.12	8'145
46	Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49	Imputations internes	696'282.30	130'000	834'776.20	704'776
	Total charges	12'241'192.60	12'851'100	12'814'999.27	-36'101
	Total revenus	1'090'600.73	552'600	1'232'481.72	679'882
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	11'150'591.87	12'298'500	11'582'517.55	-715'982

OP 1
Appui au Conseil d'Etat en
matières stratégique,
opérationnelle, d'information et de
communication
B22 9'282'900 net
C22 8'439'685.61 net

GP 11 Appui à l'action gouvernementale B22 2'496'866 net C22 2'142'277.45 net	GP 12 Communication et information B22 2'148'748 net C22 1'838'177.64 net	GP 13 Appui juridique au Conseil d'Etat B22 1'362'202 net C22 1'426'646.62 net	GP 14 Prestations en faveur de l'administration B22 3'275'084 net C22 3'032'583.90 net
--	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	9'046'635.80	9'554'000	9'452'274.53	-101'725
30 Charges de personnel	5'209'194.90	5'472'900	5'402'113.70	-70'786
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'382'002.08	3'425'300	3'681'768.30	256'468
34 Charges financières	2.70	1'200	33.30	-1'167
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	2'800	0.00	-2'800
36 Charges de transferts	417'990.00	594'000	322'506.00	-271'494
39 Imputations internes	37'446.12	57'800	45'853.23	-11'947
4 Revenus	877'877.73	271'100	1'012'588.92	741'489
40 Revenus fiscaux	11'241.00	9'500	11'056.00	1'556
42 Taxes	304'683.32	223'600	291'426.55	67'827
43 Revenus divers	-1'604.00	0	-840.00	-840
44 Revenus financiers	0.00	22'000	1'081.05	-20'919
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	11'101.11	0	8'145.12	8'145
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	552'456.30	0	701'720.20	701'720
Excédent de charges	8'168'758.07	9'282'900	8'439'685.61	-843'214
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	8'168'758.07	9'282'900	8'439'685.61	-843'214

Explication des écarts financiers

31 : Loyers pris en charge par la Chancellerie selon conventions signées en 2022 avec le FIGI, non inscrits au budget 2022 ; augmentation des tarifs de la poste au 1er janvier 2022

36 : Un reliquat compense le dépassement de crédit du Service de l'administration numérique (SAN) afin de couvrir la contribution à la nouvelle organisation « Administration numérique suisse », issue de la fusion de E-Government suisse et de la Conférence suisse sur l'informatique.

42 : Hausse du prix des apostilles et augmentation du nombre de recours pendant la pandémie

49 : Afin de permettre au Service de la circulation et de la navigation de calculer de manière plus réaliste l'indice de couverture des charges par les émoluments, la Chancellerie a refacturé les frais de port engendrés par les activités de ce service.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	32.50	35.50	34.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

1 EPT transféré à l'IF (whistleblowing)

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer un appui au Conseil d'Etat en matières stratégique, opérationnelle, d'information et de communication				
Sous-objectifs politiques				
1	Fournir au Conseil d'Etat un appui à matière de gouvernance, c'est-à-dire notamment mettre à disposition les informations nécessaires pour la définition d'options stratégiques et pour la promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale ainsi qu'assurer la direction du controlling gouvernemental (GP11)			
2	Assurer un appui logistique au Conseil d'Etat pour la planification, le suivi et la coordination de ses affaires courantes ainsi que pour l'organisation des activités et manifestations protocolaires (GP11)			
3	Positionner les activités de l'Etat de manière transparente, proactive, intégrée et coordonnée afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique (GP12)			
4	Fournir au Conseil d'Etat un appui juridique adéquat (GP13)			
5	Fournir à l'administration cantonale des prestations dans les domaines de la coordination administrative, de la traduction, de la distribution du courrier et de l'accueil (GP14)			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Développement d'une véritable stratégie en matière d'affaires fédérales déclinée, pour les objets prioritaires, en plans d'actions (en collaboration avec les départements)	31.12.22	31.12.22	■ La stratégie est mise à jour 2 fois par année et discutée avec le Conseil d'Etat.
	2 Optimisation de la gestion des affaires fédérales par le Conseil d'Etat et les départements (en collaboration avec les départements)	31.12.22	31.12.22	■ Contacts réguliers avec les états-majors et services; participation 4 fois par année aux séances des secrétaires généraux
	3 Réalisation de mesures de lobbying ciblées, adaptées aux enjeux stratégiques	31.12.22	31.12.22	■ Les mesures ciblées sont formulées dans le cadre de la stratégie et des contacts réguliers avec les départements.
	4 ★ Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations	31.12.25	31.12.22	▲ La nouvelle procédure d'élaboration et de validation des mandats de prestations stratégiques a été appliquée pour la première fois de manière complète. Des réflexions vont être conduites en vue d'étudier la possibilité de simplifier la présentation des mandats de prestations politiques.
★ : Programme gouvernemental				

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de rencontres organisées entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans	4	4	■
ad2	2 Nombre d'heures liées à l'organisation des activités et des manifestations protocolaires (estimation)	500	500	■
	3 Nombre de dossiers traités par le Conseil d'Etat	5'000	5'600	■
ad3	4 Communiqués de presse publiés	200	264	■
	5 Conférences de presse organisées	40	44	■
	6 Nombre d'objets gouvernementaux non communiqués de manière intégrée et coordonnée	0	0	■
ad4	7 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	90%	76%	▲ Les arrêts du Tribunal cantonal se substituent aux décisions du Conseil d'Etat, ce sont donc les Arrêts du TC qui sont annulés ou modifiés.
	8 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal cantonal	79%	79.68%	■
	9 Pourcentage des dispositions légales rendues par les services de l'Etat invalidées par les tribunaux	0%	0%	■
	10 Ratio du nombre de recours au Conseil d'Etat traités par rapport au nombre de recours reçus (1 : nombre traités = nombre reçus)	1.2	1	■ 351 recours entrés en 2022; 351 traités
ad5	11 Nombre de pages traduites (env.)	1'200	1'157	■
	12 Nombre d'envois (lettres et colis) sortant traités (env.)	3'000'000	3'453'700	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Appui à l'action gouvernementale	2'150'422.57	8'145.12	2'142'277.45
P1101 Séances du Conseil d'Etat - Coordination Parlement	227'335.53		227'335.53
P1102 Protocole du Conseil d'Etat	554'090.04	8'145.12	545'944.92
P1103 Affaires extérieures	658'480.40		658'480.40
P1104 Controlling mandats prestations et PiP	533'638.70		533'638.70
P1105 Objets gouvernementaux et objectifs de législature	176'877.90		176'877.90
GP12 Communication et information	1'838'177.64		1'838'177.64
P1201 Communication gouvernementale	330'391.21		330'391.21
P1202 Communication externe	676'362.88		676'362.88
P1203 Information interne	206'480.12		206'480.12
P1204 Conseil et appui	122'346.92		122'346.92
P1205 Technologie web	502'596.51		502'596.51
GP13 Appui juridique au Conseil d'Etat	1'591'755.37	165'108.75	1'426'646.62
P1301 Préparation, suivi, publication de la législation	275'585.02		275'585.02
P1302 Instruction et décisions sur recours	1'316'170.35	165'108.75	1'151'061.60
GP14 Prestations en faveur de l'administration	3'871'918.95	839'335.05	3'032'583.90
P1401 Gestion administrative et affaires courantes	379'388.64	580.00	378'808.64
P1402 Courrier et accueil	3'254'572.95	838'755.05	2'415'817.90
P1403 Traduction	237'957.36		237'957.36
Total	9'452'274.53	1'012'588.92	8'439'685.61

OP 1
Contrôler la gestion financière de
l'Etat et la réalisation des mandats
de prestations
B22 3'015'600 net
C22 3'142'831.94 net

GP 11
Contrôle gestion financière et
réalisation MP
B22 3'015'600 net
C22 3'142'831.94 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	3'194'556.80	3'297'100	3'362'724.74	65'625
30 Charges de personnel	3'016'307.30	3'050'600	3'037'521.62	-13'078
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	169'734.75	234'000	315'234.12	81'234
39 Imputations internes	8'514.75	12'500	9'969.00	-2'531
4 Revenus	212'723.00	281'500	219'892.80	-61'607
42 Taxes	68'897.00	151'500	86'836.80	-64'663
49 Imputations internes	143'826.00	130'000	133'056.00	3'056
Excédent de charges	2'981'833.80	3'015'600	3'142'831.94	127'232
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'981'833.80	3'015'600	3'142'831.94	127'232

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	16.00	16.00	17.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations (art. 44 LGCAF)

Sous-objectifs politiques

- 1 Investiguer et assumer les tâches de contrôle prévues par la LGCAF à l'improviste et en tout temps, sur propre initiative (art. 44 ss LGCAF)
- 2 Investiguer et contrôler sur mandat confié par le Conseil d'Etat ou les commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Contrôle périodique des services de tous les départements selon les critères de planification	31.12.22	31.12.22	■ Contrôle réalisé selon planification (cf. rapport d'activité)
ad2 2 Réalisation des mandats sur requête du Conseil d'Etat ou des commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)	31.12.22	31.12.22	■ Mandats spéciaux sur requête du Conseil d'Etat ou des COFI et COGEST (cf. rapport d'activité)

INSPECTION DES FINANCES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de rapports déposés (env. 90)	→	→	■ Contrôles effectués décrits en détail dans le rapport d'activité
ad2	2 Part maximale de l'activité consacrée aux mandats spéciaux afin de garantir l'autonomie de l'IF	30%	13%	■ Autonomie et indépendance de l'IF assurées.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Contrôle gestion financière et réalisation MP	3'362'724.74	219'892.80	3'142'831.94
P1101 Contrôle de la gestion étatique	2'962'314.58	206'306.93	2'756'007.65
P1102 Mandats spéciaux	400'410.16	13'585.87	386'824.29
Total	3'362'724.74	219'892.80	3'142'831.94

**Département des finances et de
l'énergie (DFE)**
Compte 2021
Fr.

Budget 2022
Fr.

Compte 2022
Fr.

Ecart B/C
Fr.

VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	675'820'435.69	609'499'700	629'600'151.49	20'100'451
Revenus et recettes	2'660'791'728.37	2'588'501'300	2'728'360'501.96	139'859'202
Excédent de financement	1'984'971'292.68	1'979'001'600	2'098'760'350.47	119'758'750

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Administration cantonale des finances	-771'984'856.44	-788'450'700	-837'878'964.26	-49'428'264
Service cantonal des contributions	-1'225'508'359.77	-1'177'585'400	-1'247'642'284.25	-70'056'884
Service des ressources humaines	9'704'331.89	10'326'200	10'359'791.09	33'591
Service immobilier et patrimoine	15'281'397.07	5'409'700	5'738'204.35	328'504
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	-39'099'522.14	-61'630'900	-61'483'788.79	147'111
Service cantonal de l'informatique	26'396'354.66	32'364'800	31'486'979.43	-877'821
Service de l'administration numérique	239'362.05	564'700	659'711.96	95'012
Excédent de financement	1'984'971'292.68	1'979'001'600	2'098'760'350.47	119'758'750

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	80'728'826.67	69'973'300	75'713'581.19	5'740'281
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	101'563'129.56	123'628'900	62'111'147.54	-61'517'752
34	Charges financières	71'167'689.00	71'003'000	66'766'211.77	-4'236'788
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	107'079'499.88	77'828'600	83'409'102.80	5'580'503
36	Charges de transferts	138'992'078.15	116'461'800	154'724'342.21	38'262'542
38	Charges extraordinaires	41'309'793.40	0	53'520'969.69	53'520'970
39	Imputations internes	87'856'996.05	76'016'400	74'951'178.60	-1'065'221
40	Revenus fiscaux	1'291'669'959.24	1'239'080'000	1'348'231'506.10	109'151'506
41	Patentes et concessions	168'358'328.15	114'920'000	169'737'210.30	54'817'210
42	Taxes	34'200'830.66	32'039'800	37'530'866.01	5'491'066
43	Revenus divers	5'032.10	5'000	168'072.13	163'072
44	Revenus financiers	50'768'858.97	49'880'200	77'059'087.48	27'178'887
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'275'856.52	16'126'700	6'676'577.95	-9'450'122
46	Revenus de transferts	972'260'339.71	970'461'400	960'501'710.59	-9'959'689
48	Revenus extraordinaires	21'619'768.90	60'411'800	24'314'335.94	-36'097'464
49	Imputations internes	97'487'030.92	80'442'800	79'948'548.17	-494'252
	Total charges	628'698'012.71	534'912'000	571'196'533.80	36'284'534
	Total revenus	2'643'646'005.17	2'563'367'700	2'704'167'914.67	140'800'215
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-2'014'947'992.46	-2'028'455'700	-2'132'971'380.87	-104'515'681

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	16'026'947.80	24'154'000	17'285'726.06	-6'868'274
52	Immobilisations incorporelles	8'421'104.28	9'757'800	8'689'845.98	-1'067'954
56	Propres subventions d'investissement	22'674'370.90	40'675'900	32'428'045.65	-8'247'854
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	117'536.00	0	109'966.00	109'966
63	Subventions d'investissement acquises	17'029'383.05	25'133'600	24'082'621.29	-1'050'979
64	Remboursements de prêts	5'837.00	0	0.00	0
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	-7'032.85	0	0.00	0
	Total dépenses	47'122'422.98	74'587'700	58'403'617.69	-16'184'082
	Total recettes	17'145'723.20	25'133'600	24'192'587.29	-941'013
	Investissements nets	29'976'699.78	49'454'100	34'211'030.40	-15'243'070

OP 1
 Administrer et gérer les finances
 du canton
 B22 -788'450'700 net
 C22 -837'878'964.26 net

GP 11 Planification, budget et compte B22 66'569'996 net C22 59'873'403.01 net	GP 12 Services financiers et logistiques B22 5'150'089 net C22 3'003'442.68 net	GP 13 Analyses et mandats B22 3'870'415 net C22 2'686'948.81 net	GP 14 Affaires financières générales B22 -864'041'200 net C22 -903'442'758.76 net
--	---	--	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	331'579'452.37	292'098'300	283'760'369.22	-8'337'931
30 Charges de personnel	20'676'639.65	8'047'400	7'476'053.55	-571'346
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44'105'058.66	60'717'500	5'342'523.31	-55'374'977
34 Charges financières	66'086'136.67	66'402'800	62'163'317.56	-4'239'482
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	52'870'893.60	50'501'300	50'510'045.35	8'745
36 Charges de transferts	68'094'190.75	66'790'300	66'920'135.05	129'835
38 Charges extraordinaires	40'000'000.00	0	51'600'000.00	51'600'000
39 Imputations internes	39'746'533.04	39'639'000	39'748'294.40	109'294
4 Revenus	1'103'564'308.81	1'080'549'000	1'121'639'333.48	41'090'333
40 Revenus fiscaux	8.00	0	0.00	0
41 Patentes et concessions	160'855'607.60	107'350'000	160'737'934.40	53'387'934
42 Taxes	894'969.41	146'100	665'598.48	519'498
43 Revenus divers	0.00	0	35'915.88	35'916
44 Revenus financiers	44'994'611.32	38'707'000	54'863'365.50	16'156'366
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	4'319'568.60	3'460'700	3'557'620.65	96'921
46 Revenus de transferts	840'780'153.75	853'854'500	854'518'078.00	663'578
48 Revenus extraordinaires	0.00	30'000'000	0.00	-30'000'000
49 Imputations internes	51'719'390.13	47'030'700	47'260'820.57	230'121
Excédent de revenus	771'984'856.44	788'450'700	837'878'964.26	49'428'264
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	771'984'856.44	788'450'700	837'878'964.26	49'428'264

Explication des écarts financiers

31 : coûts de location et d'entretien des immeubles de l'Etat (-48.5 mios : répartition des loyers FIGI au sein des différentes entités cantonales), adaptation de la provision générale sur débiteurs (-3.5 mios) et honoraires et prestations de service (-2.5 mios)
 34 : intérêts sur comptes courants (-3.3 mios) et frais postaux et bancaires et honoraires (-0.8 mio)
 38 : fonds de compensation des fluctuations de recettes (+51.6 mios)
 41 : part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse (+53.4 mios)
 44 : dissolution de la provision de revenus (+7.1 mios), revenus des participations (+6.8 mios) et revenus des intérêts (+2.1 mios)
 48 : fonds de compensation des fluctuations de recettes (-30 mios)

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	44.25	46.00	47.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Gérer les finances de l'Etat du Valais et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière				
Sous-objectifs politiques				
1	Etablir la planification financière, le budget et le compte de l'Etat, en particulier :			
1.1	Elaborer la planification financière et le budget et en assurer le suivi			
1.2	Tenir et présenter les comptes, assurer l'exécution des paiements et la gestion optimale de la trésorerie conforme au marché			
1.3	Collaborer à l'élaboration des mandats de prestations et des rapports de controlling			
2	Organiser la comptabilité générale et les outils du controlling et assurer les services financiers et logistiques centraux, en particulier :			
2.1	Mettre en place et veiller au bon fonctionnement des systèmes de comptabilité et de planification et assurer le contrôle des paiements			
2.2	Gérer les assurances et les dévolutions			
2.3	Mettre à disposition des services le mobilier, le matériel de bureau et fournir les prestations en matière d'imprimés et de reliures			
3	Réaliser des analyses financières et des mandats spécifiques, en particulier :			
3.1	Elaborer des préavis financiers à l'attention du Conseil d'Etat			
3.2	Assurer le controlling départemental			
3.3	Fournir l'appui au département par la réalisation de mandats et de projets spécifiques			
3.4	Conduire les travaux de la statistique fédérale et cantonale et tenir à disposition des autorités, des entreprises et des particuliers des informations statistiques			
3.5	Gérer le nouveau système de péréquation financière intercommunale			
4	Gérer les affaires financières générales, en particulier assurer le suivi des relations financières avec la Confédération			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Etablissement du projet de budget 2023 et de la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2024 à 2026	06.09.22	02.09.22	■ Le projet de budget 2023 et la planification intégrée pluriannuelle 2023-2026 ont été établis et remis dans les délais.
	2 Clôture et présentation des comptes 2021	05.04.22	05.04.22	■ Le compte 2021 a été remis aux commissions du Grand Conseil concernées et au Service parlementaire dans les délais légaux.
ad2	3 Efficience économique et écologique quant à l'utilisation et l'impression du papier au sein de l'administration	31.12.22	31.12.22	■ cf. commentaires indicateur ci-dessous

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

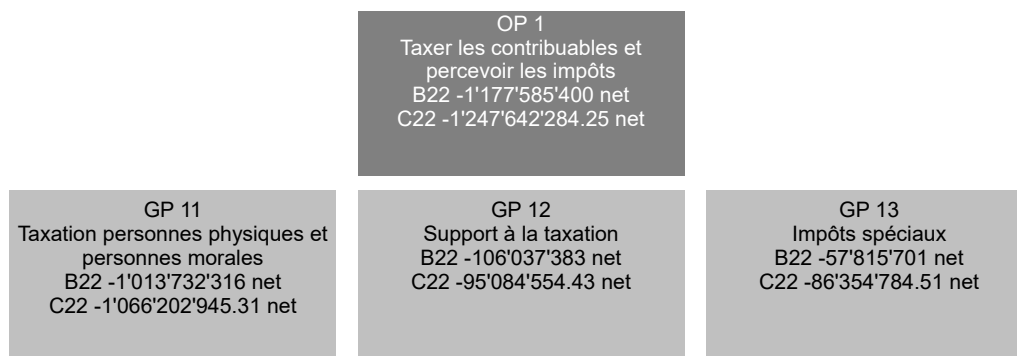
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Compte de résultats en millions de francs (positif)	14.9	56.3	■ Le compte de résultats (y compris les amortissements et réévaluations) présente un excédent de revenus. Pour de plus amples renseignements, se référer au message du Conseil d'Etat concernant le compte 2022.
	2 Compte de financement en millions de francs (positif)	0	79.8	■ Le compte 2022 présente un excédent de financement.
<i>ad2</i>	3 Pourcentage de papier recyclé par rapport à la quantité totale de papier achetée	85%	82%	■ La quantité de papier achetée pour les besoins de l'administration cantonale et des tribunaux est inférieure à celle de l'année 2021 (-7,2% environ). Le pourcentage de papier recyclé livré par la section par rapport à la quantité totale de papier achetée est légèrement inférieur à celui de l'année 2021 (2021 : 85%, 2022 82%). Le pourcentage de papier recyclé utilisé par les divers services de l'administration cantonale par rapport à la quantité totale de papier achetée se situe, quant à lui, à 98% (2021 : 99,65%).
<i>ad4</i>	4 Indice des ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	64.7	64.7	■ Le Canton du Valais a touché 701.6 mios au titre de la péréquation des ressources, 74.0 mios pour la compensation des charges géo-topographiques, 12.8 mios pour les charges socio-démographiques et 13.5 mios comme mesures d'atténuation suite à la réforme de la péréquation.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Planification, budget et compte	64'292'371.17	4'418'968.16	59'873'403.01
P1101 Etablissement de la planification et du budget	704'085.26	21'424.19	682'661.07
P1102 Tenue et présentation du compte	63'588'285.91	4'397'543.97	59'190'741.94
340 Intérêts liés à la reconnaissance de dette envers CPVAL	59'228'235.50		59'228'235.50
340 Intérêts passifs sur les dettes à court terme	209'908.61		209'908.61
342 Frais postaux et bancaires et autres honoraires	721'940.50		721'940.50
349 Intérêts sur comptes courants	705'556.58		705'556.58
440 Intérêts sur placement		688'308.92	-688'308.92
449 Intérêts sur les dettes à court terme		151'999.97	-151'999.97
Solde dépenses/recettes du produit	2'722'644.72	3'557'235.08	-834'590.36
GP12 Services financiers et logistiques	9'439'675.56	6'436'232.88	3'003'442.68
P1201 Organisation de la comptabilité de l'Etat	946'079.61	40'564.84	905'514.77
P1202 Instruments de controlling et financiers	16'180.61	933.56	15'247.05
P1203 Prestations générales	1'307'873.21	53'219.90	1'254'653.31
P1204 Gestion des affaires adm. et financières	130'383.42	37'768.17	92'615.25
P1205 Gestion des assurances	3'530'578.81	3'201'791.97	328'786.84
313 Primes d'assurance	2'860'309.52		2'860'309.52
491 Imputations internes		2'332'467.20	-2'332'467.20
Solde dépenses/recettes du produit	670'269.29	869'324.77	-199'055.48
P1206 Economat	3'508'579.90	3'101'954.44	406'625.46
310 Fourniture et matériel de bureau	1'598'470.71		1'598'470.71
310 Imprimés, reliures et publications	563'567.37		563'567.37
311 Mobilier, instruments et machines	872'688.85		872'688.85
490 Imputations internes		3'035'481.92	-3'035'481.92
Solde dépenses/recettes du produit	473'852.97	66'472.52	407'380.45
GP13 Analyses et mandats	2'723'231.05	36'282.24	2'686'948.81
P1301 Préavis financiers	437'265.11	10'601.77	426'663.34
P1302 Statistiques fédérales, cantonales et analyses	824'359.69	20'336.37	804'023.32
P1303 Péréquation financière	184'458.98	5'344.10	179'114.88
P1304 Etat-major du département	1'277'147.27		1'277'147.27

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP14 Affaires financières générales	207'305'091.44	1'110'747'850.20	-903'442'758.76
P1401 Affaires financières générales	207'305'091.44	1'110'747'850.20	-903'442'758.76
306 Régime de pension des magistrats : prestations aux retraités	305'412.40		305'412.40
351 Fonds CPVAL	41'700'000.00		41'700'000.00
351 Péréquation intercommunale : alimentation au fonds de compensation des cas de rigueur	6'849'410.00		6'849'410.00
362 Péréquation financière intercommunale : versement aux communes	62'916'956.00		62'916'956.00
362 Péréquation intercantonale : compensation des cas de rigueur	2'866'357.00		2'866'357.00
389 Fonds de compensation des fluctuations de recettes	51'600'000.00		51'600'000.00
398 Alimentation du fonds de péréquation intercommunale	38'868'862.00		38'868'862.00
398 Coûts indirects imputés à la RPLP	827'434.20		827'434.20
411 Part au bénéfice de la BNS		160'688'730.00	-160'688'730.00
441 Dissolution de la provision sur revenus		7'143'480.00	-7'143'480.00
446 Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCVs		4'541'634.00	-4'541'634.00
451 Péréquation intercommunale : prélèvement au fonds de compensation des cas de rigueur		3'460'664.00	-3'460'664.00
460 Dîme de l'alcool		1'118'717.00	-1'118'717.00
460 Part à la taxe sur les poids lourds (RPLP)		827'434.20	-827'434.20
460 Part au produit des impôts sur les huiles minérales		22'585'020.00	-22'585'020.00
462 Péréquation : a) péréquation des ressources		701'614'905.00	-701'614'905.00
462 Péréquation : b) compensation des charges géo-topographiques		73'973'431.00	-73'973'431.00
462 Péréquation : c) compensation des charges socio-démographiques		12'789'809.00	-12'789'809.00
462 Péréquation : d) mesures d'atténuation temporaires		13'474'930.00	-13'474'930.00
463 Part des communes au fonds de péréquation intercommunale		27'436'840.00	-27'436'840.00
498 Financement des coûts indirects pour la RPLP		827'434.20	-827'434.20
498 Part cantonale au fonds de péréquation intercommunale		38'868'862.00	-38'868'862.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'370'659.84	41'395'959.80	-40'025'299.96
Total	283'760'369.22	1'121'639'333.48	-837'878'964.26



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	134'873'487.19	109'443'200	145'225'046.44	35'781'846
30 Charges de personnel	25'689'434.35	26'559'400	25'606'989.80	-952'410
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	40'033'474.87	37'235'300	34'067'951.13	-3'167'349
34 Charges financières	5'009'985.53	4'600'000	4'529'271.21	-70'729
36 Charges de transferts	62'883'135.80	40'940'000	79'950'627.55	39'010'628
38 Charges extraordinaires	1'309'793.40	0	920'969.69	920'970
39 Imputations internes	-52'336.76	108'500	149'237.06	40'737
4 Revenus	1'361'285'298.94	1'288'528'600	1'393'632'311.81	105'103'712
40 Revenus fiscaux	1'204'147'895.74	1'144'700'000	1'257'093'765.85	112'393'766
42 Taxes	24'814'355.21	22'953'600	21'314'770.77	-1'638'829
43 Revenus divers	5'032.10	5'000	17'156.25	12'156
44 Revenus financiers	3'660'801.75	8'410'000	12'138'019.58	3'728'020
46 Revenus de transferts	127'669'968.76	112'340'000	102'085'735.74	-10'254'264
48 Revenus extraordinaires	867'245.38	0	862'863.62	862'864
49 Imputations internes	120'000.00	120'000	120'000.00	0
Excédent de revenus	1'226'411'811.75	1'179'085'400	1'248'407'265.37	69'321'865
5 Dépenses d'investissement	903'451.98	1'500'000	764'981.12	-735'019
52 Immobilisations incorporelles	903'451.98	1'500'000	764'981.12	-735'019
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	903'451.98	1'500'000	764'981.12	-735'019
Excédent de financement	1'225'508'359.77	1'177'585'400	1'247'642'284.25	70'056'884

Explication des écarts financiers

31) Pertes sur débiteurs moins élevées.
 36) Part reversée aux communes liée aux impôts spéciaux.
 40) Evolution des recettes fiscales des personnes physiques, des personnes morales et des impôts spéciaux.
 44) Augmentation des produits d'intérêts.
 46) Variation de la part cantonale à l'impôt anticipé.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	174.80	178.90	180.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

2 EPT selon DCE du 2 juin 2021
 Transfert de -0.6 EPT (Conciergerie au SIP)

OBJECTIF POLITIQUE				
Taxer les personnes physiques, les personnes morales, les impôts spéciaux, percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales et procéder aux recouvrements forcés des créances non fiscales de l'Etat.				
Sous-objectifs politiques				
1	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux			
2	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le bénéfice et le capital) des personnes morales et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux			
3	Taxer et percevoir les impôts spéciaux (impôt à la source, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations)			
4	Gestion des débiteurs des créances fiscales et gestion des procédures forcées pour les créances non-fiscales de l'Etat			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en application de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA)	31.12.22	31.12.22	■ Entrée en vigueur de la dernière phase de la RFFA-VS au 01.01.2022

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'informations pour les contribuables, les communes et les fiduciaires au sujet de la fiscalité	40	42	■
	2 🏠 Nombre de personnes physiques assujetties	305'000	303'645	■
	3 % des personnes physiques dépendantes (domiciliées) taxées au 31.12	82%	77.6%	▲ Malgré cet écart, la taxation de la période fiscale 2021 sera terminée dans les temps.
	4 % des personnes physiques indépendantes taxées au 31.12	37%	40.6%	■
	5 Déclarations fiscales (personnes physiques) remplies par voie électronique (VSTax), en %	89%	91%	■
	6 Nombre de recours déposés auprès de la commission cantonale de recours en matière fiscale, contre les décisions de taxation	60	47	■
	7 Pourcentage des recours totalement admis par la commission cantonale de recours en matière fiscale	10%	5.08%	■
	8 Nombre de taxations effectuées par les communes	27'000	27'336	■
	9 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques dépendantes concernant les années N-4 et antérieures	400	204	■
	10 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques indépendantes concernant les années N-4 et antérieures	200	66	■
	11 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes morales concernant les années N-4 et antérieures	180	31	■
<i>ad2</i>	12 🏠 Nombre de personnes morales assujetties	27'000	29'146	■
	13 % des personnes morales taxées au 31.12	40%	46%	■
<i>ad3</i>	14 🏠 Nombre de personnes physiques imposées à la source	41'200	44'375	■
<i>ad4</i>	15 Nombre de poursuites du SCC	32'000	27'437	■
	16 Nombre de poursuites pour les autres services	9'000	8'735	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Taxation personnes physiques et personnes morales	47'363'287.27	1'113'566'232.58	-1'066'202'945.31
P1101 Taxation des personnes physiques	39'495'543.60	967'787'093.97	-928'291'550.37
P1102 Taxation des personnes morales	7'867'743.67	145'779'138.61	-137'911'394.94
GP12 Support à la taxation	13'052'488.65	108'137'043.08	-95'084'554.43
P1201 Contentieux	9'071'233.42	107'180'515.20	-98'109'281.78
P1202 Taxes cadastrales	301'726.97	8'070.28	293'656.69
P1203 Impôts anticipés	1'872'521.03	908'353.49	964'167.54
P1204 Inspectorat fiscal	1'807'007.23	40'104.11	1'766'903.12
GP13 Impôts spéciaux	85'574'251.64	171'929'036.15	-86'354'784.51
P1301 Gains immobiliers	59'224'192.24	91'724'173.17	-32'499'980.93
P1302 Successions et donations	20'925'276.33	33'606'462.02	-12'681'185.69
P1303 Impôts à la source	5'424'783.07	46'598'400.96	-41'173'617.89
Total	145'990'027.56	1'393'632'311.81	-1'247'642'284.25

OP 1
 Mettre en oeuvre la politique du
 personnel
 B22 10'326'200 net
 C22 10'359'791.09 net

GP 11 Politique du personnel et stratégie RH B22 1'211'392 net C22 538'436.07 net	GP 12 Management du personnel B22 3'582'625 net C22 2'755'723.19 net	GP 13 Management des conditions cadres B22 3'200'794 net C22 1'803'118.29 net	GP 14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales B22 2'331'389 net C22 5'262'513.54 net
--	--	--	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	10'318'551.35	10'885'100	11'066'650.44	181'550
30 Charges de personnel	9'931'604.67	10'055'400	10'471'651.54	416'252
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	330'707.90	795'000	550'554.46	-244'446
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	8'000.00	0	8'000.00	8'000
36 Charges de transferts	10'000.00	10'000	10'000.00	0
39 Imputations internes	38'238.78	24'700	26'444.44	1'744
4 Revenus	614'219.46	558'900	706'859.35	147'959
42 Taxes	206'053.65	275'900	260'780.40	-15'120
46 Revenus de transferts	8'000.00	8'000	8'000.00	0
49 Imputations internes	400'165.81	275'000	438'078.95	163'079
Excédent de charges	9'704'331.89	10'326'200	10'359'791.09	33'591
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	9'704'331.89	10'326'200	10'359'791.09	33'591

Explication des écarts financiers

- 30
 - Davantage de ponts AVS ont été versés aux retraités que budgétisés (conformément à la législation en place).
 - Un montant supplémentaire a été dépensé pour les mises au concours et pour les honoraires des animateurs.
- 31
 Des mandats, notamment dans le domaine des technologies RH (migration SAP S4/HANA, module paie) n'ont pas pu être réalisés dans leur globalité.
- 49
 Les prestations du SRH envers certains services ont permis de récupérer un montant plus important.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	25.10	27.10	27.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE			
Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail			
Sous-objectifs politiques			
1	Proposer et appliquer les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.		
2	Contribuer à l'optimisation organisationnelle de l'Etat du Valais.		
3	Appliquer une politique du personnel efficiente, en veillant à l'égalité des chances		
4	Demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais		
5	Appliquer la politique de rémunération et des assurances sociales.		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Maintenir de bonnes conditions de travail favorisant la conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle et demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais.	31.12.22	31.12.22
	2 Mise en vigueur de la stratégie sur le télétravail.	31.12.22	31.12.22
ad2	3 Poursuivre la digitalisation des processus de gestion du personnel	31.12.22	31.12.22
ad3	4 Poursuivre la concrétisation des mesures du plan d'action suite au sondage de satisfaction réalisé auprès du personnel de l'Administration cantonale en 2018	31.12.22	31.12.22
	5 Poursuivre et promouvoir la politique de développement des compétences de conduite	31.12.22	31.12.22
	6 Assurer l'application du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (MSST) : réaliser les axes prioritaires 2022.	31.12.22	31.12.22
ad5	7 Etendre la couverture salariale en cas de maladie.	31.12.22	31.12.22
			■ Les différentes mesures de sensibilisation mises en place dans le cadre de la conciliation entre la vie professionnelle et non-professionnelle ont été reconnues par la recertification du label Famille UND Beruf l'année dernière. 175 apprentis et 233 stagiaires sont formés au sein de l'administration cantonale. ■ Le Conseil d'Etat a défini en 2021 des nouvelles directives et une stratégie pour le télétravail de ses collaborateurs-trices. Environ 32% d'entre-eux effectuent actuellement du télétravail. ■ Dans le cadre de la politique de cyberadministration, le SRH poursuit son développement d'outils de digitalisation (ex.portail-employé, processus de formation interne, ...). Un cockpit de pilotage a été mis en place pour les chefs de département, les chefs de services, les cadres/répondants RH, ... pour certaines thématiques de gestion RH. ■ Le Conseil d'Etat a validé le plan d'action 2018-2022 réalisé suite au sondage de satisfaction des collaborateurs-trices 2018. Différentes mesures ont été prises dans les domaines suivants : information - conduite - promotion de la mobilité interne/carrière - mesures de santé et de sécurité au travail. ■ Le SRH a organisé de multiples mesures de développement de compétences de conduite. ■ Les axes prioritaires ont été en partie réalisés dans les domaines suivants : formations des correspondants, guide de détermination des dangers, audit du concept MSST, campagne de prévention exposition aux ultraviolets, déploiement programme de prévention de protection de la maternité (service pilote), soutien aux services, interventions ergonomiques. ▲ Le Conseil d'Etat a approuvé les axes stratégiques pour la mise en place d'une meilleure protection sociale du personnel de l'Etat du Valais par rapport à sa couverture salariale en cas de maladie. Des analyses et réflexions ont été menées afin d'étudier plus en détail différentes options notamment concernant la question du financement et de la mise en place d'une telle solution.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de postulations par mise au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, judiciaire et enseignant)	27	20	▲ Le SRH a publié 454 offres d'emplois pour un total de 9'200 dossiers de candidature. Cette diminution peut s'expliquer notamment par une attractivité du marché du travail avec un taux de chômage bas et une situation de plein emploi (OFS).
	2 Mises au concours dont le nombre de postulations est inférieur à 10, en % (durée indéterminée et déterminée, administration, judiciaire et enseignant)	33%	42%	▲ Les postulations ont été inférieures à 10 pour 191 offres d'emplois qui concernaient principalement des fonctions de spécialistes et d'encadrement.
	3 Nombre total de postulations traitées pour les mises au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, judiciaire et enseignant)	9'000	9'200	■ Un total de 9'200 candidatures ont été traitées via la plateforme d'e-recruiting.
	4 Taux de mesures d'intégration des personnes handicapées ou ayant des soucis de santé (administration)	1.2%	1.2%	■ Dans le cadre des mesures d'intégration des personnes handicapées ou ayant des soucis de santé qu'offre l'administration cantonale valaisanne, 42 personnes ont été engagées dans différents services.
	5 Taux de télétravailleur (durée indéterminée et déterminée, administration)	13%	32%	■ Environ 32% des collaborateurs-trices de notre administration effectuent du télétravail.
ad2	6 Nombre de transferts entre unités organisationnelles, avec mise au concours (administration)	19	27	■ Grâce à la promotion de la mobilité professionnelle interne, 27 collaborateurs-trices ont changé de service.
	7 Nombre d'optimisations organisationnelles bénéficiant d'un soutien méthodologique (administration)	120	81	▲ Il s'agit de 81 décisions de réorganisation, de transfert et de transformation de postes ainsi que de la participation à divers groupes de travail et CoPils.
ad3	8 Taux d'absentéisme - maladie et accident (durée indéterminée, déterminée, apprentis et stagiaires, administration)	4%	4.71%	▲ Le taux indiqué cumule les absences suivantes: - 1.16% taux des maladies de moins de 3 jours - 2.87% taux des maladies de plus de 3 jours. - 0.13% taux d'accidents professionnels - 0.55% taux d'accidents non professionnels
	9 Taux de démission des employés (durée indéterminée, sans les mises à la retraite, administration)	2%	3.3%	▲ Une augmentation de la mobilité vers d'autres employeurs a été constatée au vu de l'attractivité du marché du travail avec un taux de chômage bas et une situation de plein emploi (OFS).
	10 Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur (durée indéterminée, administration)	2	2.6	■ En 2022, grâce à de multiples offres de formation proposées, les collaborateurs-trices profitent de se former.
	11 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage en 2018 - administration)	0%	0%	■ Le prochain sondage de satisfaction des collaborateurs-trices administratifs sera réalisé en 2024 conjointement avec sondage de satisfaction des enseignants-es en collaboration avec la coordination RH de la formation.
	12 Nombre de cadres participants aux mesures du programme de développement des compétences de conduite (administration)	10	12	■ Chaque service bénéficie de différentes sessions pour augmenter les compétences de conduite de leurs cadres.
ad4	13 Nombre d'apprentis à l'administration cantonale au 31.12 (y.c les stagiaires MP-E considérés comme des apprentis, administration et judiciaire)	210	175	▲ L'Administration cantonale est un des plus grands formateurs du canton du Valais avec 175 apprentis répartis dans les principaux métiers suivants : employé de commerce, information documentaire, médiamaticien, agent d'exploitation. Nous avons enregistré un nombre plus important que les autres années de résiliations de contrats d'apprentissage (choix inapproprié de la profession/entreprise, résultats scolaires, santé, ...) et de places qui n'ont pas été repourvues.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad5</i> 14 Nombre moyen de salaires versés mensuellement (administration, enseignant, GC, mandats/honoraires, institutions des ass. sociales : caisse de compensation, office cantonal AI, caisse cantonale de chômage)	10'500	11'300	■ Le SRH gère le salaire de l'administration, enseignant, Grand Conseil, institutions des assurances sociales (caisse de compensation, office cantonal AI, caisse cantonale de chômage) ainsi que les mandats/honoraires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Politique du personnel et stratégie RH	592'381.09	53'945.02	538'436.07
P1101 Politique du personnel, stratégie et controllingRH	478'732.02	41'838.63	436'893.39
P1102 Information	113'649.07	12'106.39	101'542.68
GP12 Management du personnel	2'951'771.77	196'048.58	2'755'723.19
P1201 Recrutement et marketing	581'102.38	29'710.35	551'392.03
309 Mise au concours	302'058.75		302'058.75
Solde dépenses/recettes du produit	279'043.63	29'710.35	249'333.28
P1202 Rémunération et reconnaissance	214'496.43	19'091.47	195'404.96
309 Fidélités 10-20-30 ans	11'198.00		11'198.00
Solde dépenses/recettes du produit	203'298.43	19'091.47	184'206.96
P1203 Formation et développement	2'156'172.96	147'246.76	2'008'926.20
301 Stagiaire MP-E	298'275.10		298'275.10
301 Stagiaires	666'941.45		666'941.45
309 Honoraires animateurs	439'318.19		439'318.19
313 Personnel GETAC, apprentis et cadres	67'984.55		67'984.55
426 Inscriptions aux cours reçues des communes		97'700.00	-97'700.00
Solde dépenses/recettes du produit	683'653.67	49'546.76	634'106.91
GP13 Management des conditions cadres	1'982'011.91	178'893.62	1'803'118.29
P1301 Gestion du droit et des conditions de travail	949'162.50	98'698.74	850'463.76
309 Départ à la retraite et Croix Rouge	18'396.00		18'396.00
Solde dépenses/recettes du produit	930'766.50	98'698.74	832'067.76
P1302 Santé et sécurité au travail	373'375.78	25'587.26	347'788.52
P1303 Management de l'organisation et technologies RH	659'473.63	54'607.62	604'866.01
313 mandat HR-tech	81'206.59		81'206.59
314 Renouvellement lecteurs dormakaba	53'435.50		53'435.50
Solde dépenses/recettes du produit	524'831.54	54'607.62	470'223.92
GP14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales	5'540'485.67	277'972.13	5'262'513.54
P1401 Gestion, contrôle et paiement des salaires	5'085'488.45	229'503.85	4'855'984.60
P1402 Soutien des partenaires dans la rémunération et les assurances sociales	454'997.22	48'468.28	406'528.94
Total	11'066'650.44	706'859.35	10'359'791.09

OP 1
Gérer le Fonds FIGI et assurer la
conservation et la connaissance
du patrimoine bâti et des sites
B22 5'409'700 net
C22 5'738'204.35 net

GP 11
Gestion du patrimoine bâti et des
sites
B22 5'409'700 net
C22 5'738'204.35 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	19'698'055.47	15'058'600	19'916'174.08	4'857'574
30 Charges de personnel	6'838'778.15	6'865'100	14'017'083.30	7'151'983
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'405'954.04	4'363'200	2'292'225.48	-2'070'975
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	10'431'200.00	2'431'200	2'431'200.00	0
36 Charges de transferts	216'325.00	239'200	183'205.00	-55'995
39 Imputations internes	805'798.28	1'159'900	992'460.30	-167'440
4 Revenus	20'697'541.94	32'470'400	30'302'754.96	-2'167'645
42 Taxes	5'180'428.95	5'675'200	12'448'448.89	6'773'249
43 Revenus divers	0.00	0	115'000.00	115'000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'954'723.77	5'945'200	2'881'138.57	-3'064'061
46 Revenus de transferts	0.00	350'000	0.00	-350'000
48 Revenus extraordinaires	12'532'389.22	20'500'000	14'858'167.50	-5'641'833
49 Imputations internes	30'000.00	0	0.00	0
Excédent de revenus	999'486.47	17'411'800	10'386'580.88	-7'025'219
5 Dépenses d'investissement	18'232'121.70	24'540'000	19'364'676.75	-5'175'323
50 Immobilisations corporelles	15'324'465.80	21'500'000	16'617'286.10	-4'882'714
56 Propres subventions d'investissement	2'907'655.90	3'040'000	2'747'390.65	-292'609
6 Recettes d'investissement	1'951'238.16	1'718'500	3'239'891.52	1'521'392
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	117'536.00	0	109'966.00	109'966
63 Subventions d'investissement acquises	1'825'988.36	1'718'500	3'129'925.52	1'411'426
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	7'713.80	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	16'280'883.54	22'821'500	16'124'785.23	-6'696'715
Insuffisance de financement	15'281'397.07	5'409'700	5'738'204.35	328'504

Explication des écarts financiers
30 : Dépassement des dépenses salariales liées à la reprise des concierges et du personnel de nettoyage par le SIP.
31 : Honoraires moins élevés suite à des retards sur plusieurs projets relatifs aux inventaires cantonaux. Diminution des frais d'entretien liés aux Monuments historiques suite notamment au report de l'achat des tuiles au Château Mercier en raison d'une importante hausse des coûts (env. +40% par rapport au devis).
36 : Retard dans le traitement des inventaires par les communes, dont les demandes ne nous sont pas parvenues et n'ont pas pu être traitées au 31.12.2022.
42 : Refacturation des charges au Fonds FIGI (salaires, frais de personnel, assurances, etc.) plus élevée suite à la reprise des concierges et du personnel de nettoyage du SIP.
43 : Participation du SDM aux travaux de rénovation de l'info-point à Gletsch.
45 : Prélèvement sur le Fonds du Patrimoine bâti a été moins élevé que budgété suite aux travaux moins importants et à des subventions acquises plus importantes
46 : Aucune subvention étant donné le report des travaux au Château Mercier.
48 : Prélèvements sur Fonds 21e siècle pour les objets d'investissement moins élevé que budgété suite à la baisse des investissements.
50 : Dépenses d'investissement moins élevées que prévues suite au report de l'achat de la parcelle no 1048 qui a été partiellement compensé par une hausse des dépenses sur l'objet "Alpole".
56 : Subventions liées à des chantiers de tiers; décomptes reçus moins importants que prévus
60 : Transfert des 328 bâtiments du SIP au Fonds FIGI. Transfert du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier du bâtiment de Police à Ardon et d'un dépôt à Evionnaz à la suite de la vente de ces derniers.
63 : Subventions reçues plus élevées dû principalement au chantier de Valère et à l'objet "Alpole".

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	31.58	33.60	67.15

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Le nombre d'EPT comprend l'effectif total, soit les collaborateurs travaillant pour le SIP, Fonds FIGI, complété avec le transfert du personnel lié au projet de regroupement des conciergeries auprès du SIP.

OBJECTIF POLITIQUE
Administrer le Fonds FIGI Préserver, connaître, faire connaître et documenter le patrimoine bâti et les sites
Sous-objectifs politiques
1 Connaître le patrimoine bâti et les sites par des inventaires et études et les faire connaître par des publications, conférences, sensibilisations et visites
2 Veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à la préservation des sites, à la conservation et à la documentation des objets du patrimoine bâti en favorisant prioritairement les objets les plus menacés et ceux qui présentent le plus d'intérêt

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Inventaires du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
	2 Mise en ligne publique des données de protection du patrimoine bâti (SIG)	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
ad2	3 Poursuite des travaux de restauration de Valère, en vue de l'achèvement de la 5ème étape en 2022	31.05.22		■ Programme de restauration respecté dans les délais impartis
	4 Mise sous protection du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'objets "Patrimoine bâti" étudiés ayant fait l'objet d'un rapport dans l'année	30	50	■ 30 rapports historiques; 20 rapports techniques
	2 Nombre de pages "Patrimoine bâti" publiées	200	579	■ 10 publications dont le Monument d'art et d'histoire (MAH) de Valère (496 p.)
	3 Nombre de monuments classés d'importance cantonale par année	7	4	▲ 1 Bs-VS / 3 VS-centre
	4 Nombre d'inventaires communaux homologués	20	5.5	■ 61 communes en cours; 8 inventaires validés et 3 inventaires homologués (1 Ht-VS / 1 VS-centre / 1 Bs-VS)
ad2	5 Nombre de chantiers "Monuments" achevés (par année)	15	6	▲ 26 nouveaux chantiers dont 6 terminés; 4 Bs-VS / 2 Ht-VS
	6 Nombre de chantiers "Sites" subventionnés (par année)	30	12	▲ 15 nouveaux (6 Bs-VS / 9 Ht-VS) dont 12 terminés; 3 Bs-VS / 9 Ht-VS
	7 Nombre de dossiers "Sites" préavisés (par année)	1'000	1'613	■ 1513 sites; 100 monuments - 1367 CCC / 30 SCA / 41 SDT / 63 communes / 4 privés / 108 Services Etat
	8 Part de dossiers "Sites" préavisés dans les délais	75%	55%	● Nombre de dossiers plus élevé que planifié; Vu le manque de ressources le délai de réponse ne pourra pas s'améliorer.
	9 Part d'objets "PBC" (constructions, ensembles bâtis...) possédant une documentation de sécurité	16%	17.1%	■ Nombre d'objets : +2.4 objets, soit 0.4%, portant le total à 110.2 objets sur 646, soit 17.1 %

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Gestion du patrimoine bâti et des sites	39'280'850.83	33'542'646.48	5'738'204.35
P1101 Connaissance du patrimoine	18'474'720.61	9'203'805.73	9'270'914.88
313 Prestations de service et honoraires	381'660.19		381'660.19
Solde dépenses/recettes du produit	18'093'060.42	9'203'805.73	8'889'254.69
P1102 Monuments	14'603'267.26	8'741'684.72	5'861'582.54
314 Frais d'entretien des Monuments Historiques	864'197.27		864'197.27
351 Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	2'431'200.00		2'431'200.00
562 Communes et associations intercommunales	40'000.00		40'000.00
566 Organisations privées à but non lucratif	2'500'881.25		2'500'881.25
567 Ménages privés	122'910.00		122'910.00
630 Confédération		888'609.90	-888'609.90
632 Communes et associations intercommunales		411'862.77	-411'862.77
635 Entreprises privées		138'502.75	-138'502.75
Solde dépenses/recettes du produit	8'644'078.74	7'302'709.30	1'341'369.44
P1103 Sites	6'202'862.96	3'187'756.69	3'015'106.27
562 Communes et associations intercommunales	4'336.40		4'336.40
566 Organisations privées à but non lucratif	7'791.00		7'791.00
567 Ménages privés	71'472.00		71'472.00
630 Confédération		39'631.50	-39'631.50
Solde dépenses/recettes du produit	6'119'263.56	3'148'125.19	2'971'138.37
P1104 Mettre en place et administrer le Fonds FIGI		12'409'399.34	-12'409'399.34
426 Refacturation au FIGI des frais assurances		885'435.60	-885'435.60
426 Refacturation au FIGI des salaires des concierges		3'640'504.50	-3'640'504.50
426 Refacturation au FIGI des salaires des dames de nettoyage		4'867'151.20	-4'867'151.20
426 Refacturation au FIGI des salaires, autres frais et récupération d'assurances		3'016'308.04	-3'016'308.04
Total	39'280'850.83	33'542'646.48	5'738'204.35

OP 1
Promouvoir un approvisionnement
et une utilisation de l'énergie
favorisant le développement
durable
B22 -61'630'900 net
C22 -61'483'788.79 net

GP 11
Production et approvisionnement
B22 -72'549'036 net
C22 -72'508'877.10 net

GP 12
Consommation et efficacité
B22 10'918'136 net
C22 11'025'088.31 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	103'761'273.08	73'755'600	77'251'031.49	3'495'431
30 Charges de personnel	3'663'451.78	3'792'600	3'670'179.70	-122'420
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'336'925.37	1'707'600	1'687'699.60	-19'900
34 Charges financières	71'566.80	0	73'580.50	73'581
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	43'769'406.28	24'896'100	30'459'857.45	5'563'757
36 Charges de transferts	7'788'426.60	8'482'300	7'539'769.61	-942'530
39 Imputations internes	47'131'496.25	34'877'000	33'819'944.63	-1'057'055
4 Revenus	147'433'025.18	149'607'300	147'462'779.51	-2'144'520
40 Revenus fiscaux	87'522'055.50	94'380'000	91'137'740.25	-3'242'260
41 Patentes et concessions	7'502'720.55	7'570'000	8'999'275.90	1'429'276
42 Taxes	2'802'385.45	2'647'500	2'576'002.50	-71'498
44 Revenus financiers	2'113'445.90	2'763'200	10'057'702.40	7'294'502
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'564.15	6'720'800	237'818.73	-6'482'981
46 Revenus de transferts	3'802'217.20	3'908'900	3'889'896.85	-19'003
49 Imputations internes	43'688'636.43	31'616'900	30'564'342.88	-1'052'557
Excédent de revenus	43'671'752.10	75'851'700	70'211'748.02	-5'639'952
5 Dépenses d'investissement	19'766'715.00	37'635'900	29'680'655.00	-7'955'245
56 Propres subventions d'investissement	19'766'715.00	37'635'900	29'680'655.00	-7'955'245
6 Recettes d'investissement	15'194'485.04	23'415'100	20'952'695.77	-2'462'404
63 Subventions d'investissement acquises	15'203'394.69	23'415'100	20'952'695.77	-2'462'404
64 Remboursements de prêts	5'837.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	-14'746.65	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	4'572'229.96	14'220'800	8'727'959.23	-5'492'841
Excédent de financement	39'099'522.14	61'630'900	61'483'788.79	-147'111

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Explication des écarts financiers

35 (+5.6 mio)

-1.2 mio : attribution inférieure au Fds Préfin FMV (15% de l'impôt spécial)

-0.8 mio : attribution inférieure au Fds Rachat (10% de l'impôt spécial et les redevances)

+1.7 mio : attribution des dividendes privilégiés de FMV (année 2021) au Fds Rachat

+5.9 mio : attribution de la rente de ressource au Fds Rachat

39 (-1.1 mio) et 49 (-1.1 mio)

Les écarts s'expliquent principalement par les transferts liées aux attributions aux deux Fonds hydrauliques plus élevées (+5.6 mio, voir rubrique 35) et au prélèvement au Fonds d'encouragement inférieur (-6.5 mio, voir rubrique 45).

40 (-3.2 mio)

Recettes liées à l'impôt spécial inférieures en raison des provisions faites pour des cas litigieux.

41 (+1.4 mio)

+0.5 mio : taxe de pompage turbinage pour Nant de Drance

+0.9 mio : taxe initiale pour MBR SA / Massongex

44 (+7.3 mio)

+5.9 mio : décompte annuel de la rente de ressource liée à l'aménagement Chippis-Rhône

+1.4 mio : recettes liées aux dividendes de FMV SA plus élevés en raison d'un marché d'électricité favorable

45 (-6.5 mio)

Le Programme Bâtiments n'a pas nécessité un prélèvement aussi élevé que celui budgété dans le Fonds d'encouragement pour assumer le financement des propres subventions d'investissement.

56 (-8.0 mio)

Demande de paiements de subvention inférieure au budget disponible (durant l'année 2022, les engagements envers des tiers se sont toutefois montés à 41.3 mio de francs).

63 (-2.5 mio)

Le montant effectivement reçu de la Confédération s'est monté à 23.9 mio de francs. Ce montant a été versé dans un compte créancier qui est utilisé au fur et à mesure des versements des décisions de subventionnement prises en 2022. Le montant apparaissant sur le compte correspond à la somme des prélèvements sur les comptes créanciers relatifs aux contributions globales fédérales en fonction des paiements effectués et de l'année des décisions.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	19.90	20.90	20.90

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable en prenant en compte les coûts énergétiques reportés sur les consommateurs.

Sous-objectifs politiques

- 1 Réduire la consommation d'énergie par personne : [Agenda 2030, PIP, Prog gvta]
 - 1.1 par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et par la récupération de chaleur,
 - 1.2 par la promotion d'une mobilité réfléchie, des transports publics, de la mobilité douce et de l'amélioration de l'efficacité de la mobilité, en particulier par la mobilité électrique.
- 2 Améliorer la sécurité d'approvisionnement en basant de plus en plus celui-ci sur les ressources énergétiques renouvelables et indigènes :
 - 2.1 par la promotion de l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables,
 - 2.2 par la planification énergétique territoriale et la coordination de la distribution d'énergie,
 - 2.3 par l'exemplarité énergétique de l'Etat du Valais, en renonçant autant que possible aux énergies fossiles et en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.
- 3 Améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur énergétique :
 - 3.1 par la mise sur pieds des conditions-cadres favorisant, aux niveaux des communes et de l'Etat du Valais, le financement et la réalisation des retours des concessions hydrauliques,
 - 3.2 par l'usage des moyens d'action du canton en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique aux évolutions technologiques et réglementaires,
 - 3.3 par la maîtrise des énergies indigènes en exploitant de manière optimale le potentiel de production et de valeur ajoutée, ainsi qu'en visant une répartition et une utilisation responsables des revenus.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ § Révision de la législation sur l'énergie	31.12.22	31.12.22	■ Le processus législatif se poursuit normalement. Le projet de révision de la loi sur l'énergie sera traité en première lecture par le Grand Conseil le 9 février 2023 lors d'une séance extraordinaire.
	2 Conduite et adaptation éventuelle des programmes de promotion énergétiques fortement financés par l'Office fédéral de l'énergie et soumis à ses exigences.	31.12.22	31.12.22	■ En 2022, plus de 2300 demandes de subvention ont été soumises. Le budget d'engagement de 41 millions de francs disponible en 2022 a été entièrement utilisé.
	3 Soutien des offres de formation continue mises en place par les associations professionnelles concernées ou la HES.	31.12.22	31.12.22	■ Le service a mis sur pieds en collaboration avec l'Agence CECB romande établie à Sion, des cours de formation technique continue pour les experts CECB valaisans. 111 experts valaisans ont participé à 7 cours sur différents sujets organisés dans le canton (en présentiel et en ligne). En ce qui concerne les cours de formation du Programme Chauffez renouvelable, le mandat a été intégralement pris en charge par l'OFEN.
	4 Coordination de la communication avec l'Agenda 2030 du développement durable et le Plan Climat.	31.12.22	31.12.22	▲ Le départ de la personne qui s'occupait de cette coordination en 2022, n'a pas permis d'assurer une coordination de la communication comme nous l'aurions souhaité. Cependant, le site internet du service a été globalement revu et un module sur la rénovation des bâtiments a été mis en place. Une collaboration avec IVS a également bien fonctionné dans le cadre de la communication liée au risque de pénurie.
	5 Soutien aux services de conseil en énergie communaux ou régionaux mis en place par les communes.	31.12.22	31.12.22	▲ 38 communes (13 du Bas-Valais et 25 du Haut-Valais) bénéficient d'une aide financière du canton pour un service communal de conseils en énergie (SCCEn). Le SEFH travaille à mieux faire connaître ce programme, mais les décisions communales prennent du temps.
	6 Etudier l'opportunité de mettre en place un Centre de compétence pour la rénovation énergétique des bâtiments qui aurait la mission d'animer-coordonner-dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments du parc immobilier du territoire cantonal.	31.12.22	31.12.22	▲ L'opportunité d'un tel Centre de compétence est reconnue par les partenaires associés aux réflexions, soit les associations professionnelles, les milieux immobiliers, la HES-SO, l'Antenne région Valais romand. Il n'a cependant pas été possible de terminer en 2022 le descriptif des tâches et la structure d'un tel centre de compétence.
ad2	7 Réalisation progressive du plan de mesure selon la stratégie énergétique cantonale.	31.12.22	31.12.22	▲ De nombreux projets d'envergures variables sont en cours concernant les 13 mesures stratégiques identifiées. Les ressources disponibles pour le développement de projets conduisent à la mise en attente de certains projets.
	8 Soutien à la planification énergétique territoriale au niveau des communes.	31.12.22	31.12.22	■ En 2022, 3 planifications énergétiques communales ont été finalisées. 20'898 francs ont été versés. 3 demandes concernant 3 communes ont été formulées afin d'obtenir une promesse de soutien financier pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale. Le montant promis est de 21'341 francs en 2022. Des démarches de planification énergétique territoriale ont également été entreprises sans demande de soutien financier de l'Etat.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	9 Soutien juridique et procédural aux projets d'utilisation des énergies renouvelables et défense d'une pesée des intérêts cantonaux au niveau de la politique énergétique fédérale.	31.12.22	31.12.22	<p>■ Le planning défini pour la récolte des informations relatives aux projets de rehaussement de barrages ou de nouveaux barrages, ainsi que pour le choix des projets retenus par les services de l'administration cantonale, a été respecté. Le Conseil d'Etat dispose des informations nécessaires pour décider les projets qu'il entend inscrire dans le plan directeur.</p> <p>Le projet d'autoroute solaire Martigny-Fully se trouve dans le plan directeur cantonal en coordination réglée.</p> <p>Le projet solaire alpin de Gondo et le projet éolien du Grimsel attendent l'approbation du DETEC (Confédération).</p> <p>Le Conseil d'Etat a mis sur pied une Taskforce pour faciliter l'application de la loi fédérale urgente relative aux installations solaires alpines. Un projet de décret a été élaboré pour concentrer et accélérer la procédure d'autorisation.</p> <p>Sur la base de la loi fédérale urgente imposant une installation solaire sur les bâtiments neufs occupant plus de 300 m² au sol, le Conseil d'Etat a modifié l'OURE. La modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.</p>
	10 Suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau (selon les articles 83a et 83b Leaux et l'article 10 LFSP).	31.12.22	31.12.22	▲ Les adaptations de méthodologie par l'OFEV et les ressources internes limitées consacrées à l'assainissement des cours d'eau limitent le nombre de décisions prises annuellement.
	11 Mise en place d'un nouveau programme de promotion pour le solaire photovoltaïque.	31.12.22	31.12.22	● En raison du manque de personnel, il n'a pas été possible de mettre en place un programme de promotion des installations photovoltaïques. Tant l'évolution du prix de l'électricité sur le marché de l'électricité que celle des programmes de promotion des énergies renouvelables de la Confédération montrent qu'une promotion cantonale des installations photovoltaïques n'est pas prioritaire.
ad3	12 Révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.	31.12.22	31.12.22	▲ Le travail plus intensif en vue de la présentation du projet au chef du Département sera effectué une fois que la loi sur l'énergie et l'ordonnance sur l'énergie seront adoptées.
	13 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Défense et valorisation de la force hydraulique	31.12.22	31.12.22	■ Le Conseil d'Etat a pris position sur plusieurs révisions législatives en cours au niveau fédéral et a défendu les préoccupations de la force hydraulique du Valais. Les prises de position sont coordonnées au sein du canton avec les services concernés, ainsi qu'avec la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 14 Gestion des nouvelles concessions et des retours de concessions.	31.12.22	31.12.22	■ Le SEFH est représenté dans les initiatives officielles suivantes des communes concédantes pour clarifier le retour et l'utilisation future de la force hydraulique : "Association des collectivités concédantes pour l'étude du règlement de l'utilisation actuelle et future de la force hydraulique liée à FMG (ACC FMG39)", "Société simple Retour Dixence-Cleuson 2031", "Collaboration FMO 27". Elle aide également un grand nombre d'autres communes concédantes à clarifier l'utilisation de leurs forces hydrauliques. En août 2022, la CGCA a adopté une recommandation sur la détermination de l'indemnité équitable, SEFH ayant largement contribué à son élaboration. La recommandation fixe les principes de détermination de l'indemnité équitable pour les aménagements hydroélectriques lors des retours de concession. En septembre, le SEFH a publié deux vidéos destinées à la population, qui expliquent les défis ainsi que le déroulement de la clarification du droit de retour.
15 Discussions avec les acteurs concernés en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique.	31.12.22	31.12.22	■ La société cantonale de réseau 65 kV a vu le jour en 2022. Des discussions sont en cours en vue de la création d'une plateforme cantonale de commercialisation de l'énergie. Le 12 octobre 2022, le Conseil d'Etat a désigné les zones de réseau des niveaux de tension 5 et 7 sur l'ensemble du territoire du canton et les a attribuées aux gestionnaires de réseau de distribution.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif			

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Consommation finale d'énergie par personne en kWh par an (sans la grande industrie) [L'indicateur correspondant à l'année précédente]	22'297	23'203	● Objectif non atteint en 2021. Information pour 2020 avec objectif planifié 22630 et réalisé 23203. La baisse n'a pas été atteinte.
	2 Nombre de dossiers énergétiques préavisés	275	280	■
	3 Nombre de bâtiments certifiés MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-A ou CECB A/A, par an	120	97	▲ 49 Labels MINERGIE 4 Labels MINERGIE-P 44 Certificat CECB A/A Les difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction entraînent un allongement de la durée des travaux.
	4 Nombre de communes offrant du conseil en énergie	70	70	■ 70 communes ont une structure mise en place directement ou indirectement pour effectuer du conseil en énergie à différents niveaux, auprès de leurs citoyens.
	5 Sommes engagées dans le cadre du Programme Bâtiments (en mio Fr. par an)	30	41.3	■ [2021: 33.8 mios Fr.] [2020: 25.9 mios Fr.] [2019: 24.3 mios Fr.]
ad2	6 Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène (avec la grande industrie)	31%	22%	● Objectif non atteint. La production d'électricité solaire ainsi que la diminution de la consommation d'énergie attendus n'ont pas été atteints. Conséquemment, le taux souhaité d'approvisionnement renouvelable et indigène n'est pas atteint.
	7 Production hydroélectrique moyenne nette (GWh par an)	9'600	9'779	■ La production hydroélectrique moyenne nette (production - pompage) correspond aux dernières données disponibles, soit l'année hydrologique 2020/2021. [2019/2020: 10'528 GWh] [2018/2019: 10'075 GWh] [2017/2018: 10'566 GWh]
	8 Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables (GWh par an) [l'indicateur correspondant à l'année précédente]	331	206	● L'objectif de production par les nouvelles énergies renouvelables n'est pas atteint. La production d'électricité solaire photovoltaïque étant moindre par rapport à l'objectif fixé en la matière conjointement à une forte baisse de la production d'électricité des usines de valorisation thermique des déchets.
	9 Nombre de communes disposant d'une planification énergétique territoriale	30	56	■

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 10 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) ordonnés (au total 102 installations)	100%	50%	<p>▲ Assainissement des éclusées : pour une installation, l'assainissement est disproportionné. Pour les installations sur le Rhône et ses principaux affluents, les études de l'étape principale 1 ont été achevées et confirmées par le canton. 2 autres installations sont en cours d'évaluation.</p> <p>Assainissement de la libre migration des poissons : en juillet 2022, le bureau mandaté a proposé de supprimer pour 16 installations (sur 55 installations) l'obligation d'assainissement mentionnée dans la planification cantonale de 2014. L'examen est actuellement en cours auprès du SCPF.</p> <p>Assainissement du régime de charriage : le canton a déposé en 2022 une adaptation de la planification cantonale de 2014 auprès de la Confédération. Celle-ci a été acceptée par la Confédération en décembre 2022, ce qui permet au canton de libérer directement 8 installations (sur 40 installations) de l'obligation d'assainissement. La suite de la procédure sera également adaptée en conséquence et devrait supprimer l'obligation d'assainissement pour 16 autres installations.</p> <p>Il reste donc au total 76 installations à assainir.</p>
11 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) autorisés (au total 102 installations)	40%	8%	<p>● Suite au réexamen de la planification cantonale, aucune nouvelle passe à poissons n'a été autorisée en 2022. Un concept a été élaboré dans le cadre de l'assainissement du charriage. L'assainissement des éclusées se déroule comme prévu, mais les autorisations ne seront accordées qu'à partir de 2028.</p>
12 Sommes engagées dans le cadre du Programme photovoltaïque (en mio Fr. par an)	4.5	0	<p>● En raison du manque de personnel, il n'a pas été possible de mettre en place un programme de promotion des installations photovoltaïques. Tant l'évolution du prix de l'électricité sur le marché de l'électricité que celle des programmes de promotion des énergies renouvelables de la Confédération montrent qu'une promotion cantonale des installations photovoltaïques n'est pas prioritaire.</p>
ad3 13 Nombre de processus de retour de concession et/ou de préparation de concession en cours avec implication du Service de l'énergie et des forces hydrauliques	17	20	<p>■ Il s'agit de dossiers pluriannuels qui sont toujours en cours:</p> <p>Nouvelle concession (11): Totensee, Ernen-Mörel, Projekt Oberaletsch, Ganterbach-Saltina, Projekt Gonerli, Chippis, Pallazuit, Nant de Drance, Vernayaz, Haute Vièze, Massongex-Bex-Rhône</p> <p>Retour de concession (9): Massaboden, Gougra, 1ère Dixence, Cleuson-Dixence, Lienne, Forces Motrices d'Orsières, Salanfè, Pissevache, Lavey</p>

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 14 Total de l'impôt spécial perçu par le canton (en mio Fr. par an)	93.7	90.5	■ L'impôt spécial total facturé pour l'année 2022 s'élève à 95.2 mio CHF. Pour certains aménagements il y a un risque élevé d'un non-paiement des montants dus ou un risque d'une obligation de rembourser des montants déjà encaissés. Pour ces cas litigieux, on déduit les provisions nettes (dissolutions - nouvelles provisions) du montant total de l'impôt spécial facturé, soit -4.7 mio en 2022. [2021: 86.8 mios. Fr.] [2020: 94.7 mios. Fr.] [2019: 92.7 mios. Fr.]
15 Total des redevances hydrauliques du Rhône perçues par le canton (en mio Fr. par an)	7.6	7.6	■ [2021: 7.5 mios. Fr.] [2020: 8.0 mios. Fr.] [2019: 7.7 mios. Fr.]

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Production et approvisionnement	73'305'807.63	145'814'684.73	-72'508'877.10
P1101 Forces hydrauliques	72'903'753.87	145'814'462.35	-72'910'708.48
313 Impôts communaux sur les redevances du Rhône 2022	234'958.65		234'958.65
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	405'671.22		405'671.22
351 Fds Préfin FMV : attribution 2022	12'967'544.05		12'967'544.05
351 Fds Rachat : attribution 2022	9'271'665.40		9'271'665.40
351 Fds Rachat : attribution dividendes FMV SA (Année 2021) - Type "A" (Privilegié)	1'666'667.00		1'666'667.00
351 Fds Rachat : attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2021	6'553'981.00		6'553'981.00
360 Compensation pour perte d'impôts (part destinée à des communes)	337'086.90		337'086.90
361 Franc du paysage (part communale)	1'188'436.50		1'188'436.50
361 Franc du paysage (prélèvement par la Confédération)	1'186'614.00		1'186'614.00
363 Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie	4'300'000.00		4'300'000.00
398 Fds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables : transfert de l'attribution 2022	3'247'861.05		3'247'861.05
398 Fds Préfin FMV : transfert de l'attribution 2022	12'834'210.75		12'834'210.75
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution 2022	9'271'665.40		9'271'665.40
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution de la rente de ressource pour Chippis-Rhône 2021	6'553'981.00		6'553'981.00
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution dividendes FMV SA (Année 2021) - Type "A" (Privilegié)	1'666'667.00		1'666'667.00
403 Impôt spécial sur les forces hydrauliques		90'502'138.45	-90'502'138.45
412 Redevances sur les forces hydrauliques du Rhône + divers		7'585'275.90	-7'585'275.90
412 Taxe de pompage turbinage (Nant de Drance)		540'000.00	-540'000.00
412 Taxe initiale (MBR SA / Massongex)		874'000.00	-874'000.00
421 Divers émoluments pour actes administratifs		33'322.00	-33'322.00
429 Participation des communes au Fonds pour les cours d'eau et l'indemnisation des dommages non assurables		2'532'336.10	-2'532'336.10
441 Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2021		6'553'981.00	-6'553'981.00
446 Dividendes FMV SA (année 2021)		3'500'000.30	-3'500'000.30
461 Franc du paysage (contribution de la Confédération)		2'311'232.00	-2'311'232.00
461 Franc du paysage (contribution des communes)		415'251.05	-415'251.05
498 Fds Préfin FMV : transfert de l'attribution 2022		12'834'210.75	-12'834'210.75
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution 2022		9'271'665.40	-9'271'665.40
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution de la rente de ressource pour Chippis-Rhône 2021		6'553'981.00	-6'553'981.00
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution dividendes FMV SA (Année 2021) - Type "A" (Privilegié)		1'666'667.00	-1'666'667.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'216'743.95	640'401.40	576'342.55
P1102 Autres énergies renouvelables	148'927.06	82.37	148'844.69
P1103 Transport, distribution et stockage	253'126.70	140.01	252'986.69

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP12 Consommation et efficacité	33'625'878.86	22'600'790.55	11'025'088.31
P1201 Formation	153'590.32	5'044.03	148'546.29
P1202 Programmes de promotion et parc immobilier	32'468'628.79	22'592'369.27	9'876'259.52
313 Mandats traitements de dossiers + divers (expertises, études, traductions etc.)	687'442.44		687'442.44
398 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2022	237'818.73		237'818.73
451 Fonds d'encouragement : prélèvement 2022		237'818.73	-237'818.73
461 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "frais d'exécution")		1'136'275.85	-1'136'275.85
498 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2022		237'818.73	-237'818.73
562 Subventions accordées aux communes et syndicats intercommunaux	423'996.00		423'996.00
565 Subventions accordées aux entreprises privées	14'849'566.00		14'849'566.00
566 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	52'646.00		52'646.00
567 Subventions accordées aux ménages privés	14'354'447.00		14'354'447.00
630 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "investissements")		20'952'695.77	-20'952'695.77
Solde dépenses/recettes du produit	1'862'712.62	27'760.19	1'834'952.43
P1203 Collectivités publiques et secteurs économiques	897'644.59	3'340.49	894'304.10
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques / cotisations	275'975.66		275'975.66
Solde dépenses/recettes du produit	621'668.93	3'340.49	618'328.44
P1204 Mobilité	106'015.16	36.76	105'978.40
Total	106'931'686.49	168'415'475.28	-61'483'788.79

Remarques

PROGRAMMES DE PROMOTION ÉNERGÉTIQUES :

En 2022, le montant des subventions versé dans le cadre des programmes de promotion énergétiques s'élève à 29.7 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 21.0 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette se monte ainsi à 8.7 millions de francs. Durant l'année 2022, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 41.3 millions de francs.

FONDS HYDRAULIQUES :

Après comptabilisation, les soldes des deux Fonds se montent au 31.12.2022 à:

131.8 millions de francs pour le Fonds de préfinancement des FMV
162.4 millions de francs pour le Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques

OP 1
Développer et exploiter un
système d'information efficient,
fiable et sécurisé
B22 32'364'800 net
C22 31'486'979.43 net

GP 11
Gérer les systèmes d'information
B22 32'364'800 net
C22 31'486'979.43 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	28'227'831.20	33'103'800	33'317'550.17	213'750
30 Charges de personnel	13'715'228.52	14'186'000	14'047'612.65	-138'387
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'325'336.22	18'710'300	18'055'561.96	-654'738
34 Charges financières	0.00	200	42.50	-158
38 Charges extraordinaires	0.00	0	1'000'000.00	1'000'000
39 Imputations internes	187'266.46	207'300	214'333.06	7'033
4 Revenus	10'051'610.84	11'650'800	10'423'875.56	-1'226'924
42 Taxes	302'637.99	338'800	265'264.97	-73'535
48 Revenus extraordinaires	8'220'134.30	9'911'800	8'593'304.82	-1'318'495
49 Imputations internes	1'528'838.55	1'400'200	1'565'305.77	165'106
Excédent de charges	18'176'220.36	21'453'000	22'893'674.61	1'440'675
5 Dépenses d'investissement	8'220'134.30	10'911'800	8'593'304.82	-2'318'495
50 Immobilisations corporelles	702'482.00	2'654'000	668'439.96	-1'985'560
52 Immobilisations incorporelles	7'517'652.30	8'257'800	7'924'864.86	-332'935
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	8'220'134.30	10'911'800	8'593'304.82	-2'318'495
Insuffisance de financement	26'396'354.66	32'364'800	31'486'979.43	-877'821

Explication des écarts financiers

Les principaux écarts du compte 2022 se justifient notamment comme suit :

Rubrique 31 :

Le contrat du renouvellement du contrat des fibres optiques pour Monthey et St. Maurice a pu être renégocié à la baisse. Les communes ont moins sollicité les mesures d'appui à la cybersécurité proposées au travers du crédit supplémentaire que prévu. Certaines mesures seront reconduites en 2023. Les achats de consommables ont été moins élevés que prévu.

Rubrique 48, 50 et 52 :

Le prélèvement sur le fonds des infrastructures du XXIème siècle pour la stratégie informatique a été moins élevé que prévu initialement. Les explications détaillées figureront dans le rapport annuel spécifique sur la stratégie informatique adressé au Grand Conseil.

Rubrique 50 :

Le projet de remplacement et d'extension des Firewall prévu en 2022 a dû être reporté en 2023 et a fait l'objet d'une décision selon l'art. 22, al.3 de la LGCAF

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	82.45	83.45	83.45

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE**Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé****Sous-objectifs politiques**

- 1 Gérer le système d'information
 - 1.1 Maintenir un haut niveau de sécurité des données et des systèmes d'information de l'État.
 - 1.2 Mettre à disposition de l'État une infrastructure technique résiliente, performante et évolutive correspondant aux attentes.
 - 1.3 Intégrer ou développer des solutions adaptées à nos usagers.
 - 1.4 Assurer la capacité de livraison des projets et des demandes.
 - 1.5 Fournir un soutien adéquat aux usagers internes en gérant notamment les demandes et acquisitions ainsi que les relations avec les fournisseurs, en assurant le support technique ainsi qu'en gérant les processus et portefeuilles des demandes et des projets.
 - 1.6 Mettre en place, suivre et faire évoluer la stratégie informatique.
 - 1.7 Mettre en œuvre les mesures digitales du Programme Gouvernemental (appui technologique).

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Stratégie informatique: Evolution des plate-formes	31.12.24		■ Les premières actions concrètes pour le centre de données ultime sont en cours avec le canton de Neuchâtel. Le projet du nouveau deuxième centre de calcul se poursuit au sein de la nouvelle centrale d'engagement avec la pose de la première pierre en septembre 2022.
	2 Stratégie informatique: Evolution de la fonction informatique	31.12.24		■ Les instances mises en oeuvre dans le cadre de la Stratégie informatique fonctionnent et gagnent en maturité. De nouvelles filières (BDR, Géomatique et Développement Low Code) ont été formalisées.
	3 Stratégie informatique: Appui aux projets métiers	31.12.24		■ Les appuis prévus ont été apportés en fonction des disponibilités et de la maturité des projets.
	4 Préparation de la nouvelle stratégie informatique qui prendra le relais de la stratégie actuelle qui se termine en 2024	31.12.24		▲ Un léger retard est constaté en lien avec la charge grandissante des équipes en charge de ce point.
	5 ★ Implémentation de la gestion du cycle de vie des identités numériques et des accès y-relatifs (IAM)	31.12.24		■ Ce projet démarrera en 2023
	6 Mise en place d'un environnement d'intégration continue dans le cadre des développements agiles et du DevSecOps	31.12.24		■ En cours d'implémentation, pièce par pièce.
	7 Renforcement et extension de l'infrastructure technique pour soutenir l'évolution future du poste de travail et l'environnement informatique pour le télétravail	31.12.23		■
	8 Mise en service du nouveau Datacenter dans le bâtiment de la centrale d'engagement de Noës	30.06.24		■ Aucun retard n'est annoncé dans le planning de construction.
	9 Mise en service d'un 2ème Printcenter dans le futur bâtiment Eterpys à Conthey afin de garantir la continuité des activités	31.12.23		▲ Retard conséquent dans la construction du bâtiment mais des solutions transitoires ont été trouvées pour garantir la continuité.
	10 Développement de nouvelles applications en fonction des objectifs définis par les filières, groupe de travail pour la coordination de la demande informatique (GTD) et groupe de travail pour la coordination de la production informatique (GTP)	31.03.23		■ La charge de travail des équipes augmente et des retards sont possibles en 2023.
	11 Migration des applications obsolètes vers des plateformes pérennes (SAP, Java)	31.03.23		■
	12 Analyse, planification et déploiement de la plateforme SAP S/4HANA	31.12.24	31.12.22	■
	13 Etude et proposition de solutions efficaces aux demandes métiers et techniques suivant les décisions du GTD et du GTP	31.12.24		■
	14 Suite de la mise en place puis exploitation d'un référentiel pour les personnes physiques et morales ainsi que les bâtiments	31.12.24		■
	15 Analyse d'opportunité : Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0)	31.12.25		■ Mise en place des briques technologiques nécessaires à l'administration numérique.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1 16	★ Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2014-2024 » ★ : Programme gouvernemental	31.12.25		■ Choix du prestataire pour la signature électronique et début du déploiement. Suite de la sensibilisation aux risques de phishing. Suite des autres projets de sécurité et de continuité des activités.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1 1	Degré de réalisation des objectifs politiques, stratégiques et opérationnels	90%	85%	▲ La charge de travail liée notamment à la COVID et aux travaux en lien avec la pénurie énergétique n'ont pas permis de faire plus.
2	Nombre de directives/règlements de sécurité révisés	3	3	■
3	Nombre de réunions des instances stratégique et opérationnelle liées à la sécurité de l'information	6	6	■
4	Pourcentage d'utilisateurs internes touchés par une action de sensibilisation à la sécurité dans l'année	90%	95%	■ Une campagne de sensibilisation accompagnée de tests de phishing s'est déroulée tout au long de l'année 2022
5	Nombre maximum d'incidents ayant engendré une interruption de service sur les applications critiques	5	2	■ Le nombre d'incidents est moins élevé, ce qui est positif.
6	Pourcentage de mises à jour effectuées en fonction du plan de mises à jour	90%	99.8%	■
7	Disponibilité des services réseau	99.5%	99.99%	■
8	Nombre d'exercices de déroulement du PCI (Plan de Continuité Informatique) effectués	1	1	■ Un exercice de simulation d'attaque par ransomware sur une durée de 12 heures a été conduit.
9	Pourcentage de maintenances évolutives mises en production selon les plans établis	45%	96%	■
10	Taux de synchronisation de la BDR avec les registres sources	98%	99.99%	■
11	Pourcentage de services qui ont entrepris une démarche de connexion à la BDR (estimation)	50%	52%	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Gérer les systèmes d'information	41'910'854.99	10'423'875.56	31'486'979.43
P1101 Sécurité informatique	1'716'914.53	388'422.17	1'328'492.36
P1102 Infrastructure	24'129'786.81	4'335'274.11	19'794'512.70
P1103 Solutions	16'064'153.65	5'700'179.28	10'363'974.37
Total	41'910'854.99	10'423'875.56	31'486'979.43

OP 1
Développer la numérisation
B22 564'700 net
C22 659'711.96 net

GP 11
Développement de l'offre de
services numériques
B22 564'700 net
C22 659'711.96 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	239'362.05	567'400	659'711.96	92'312
30 Charges de personnel	213'689.55	467'400	424'010.65	-43'389
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25'672.50	100'000	114'631.60	14'632
36 Charges de transferts	0.00	0	120'605.00	120'605
39 Imputations internes	0.00	0	464.71	465
4 Revenus	0.00	2'700	0.00	-2'700
42 Taxes	0.00	2'700	0.00	-2'700
Excédent de charges	239'362.05	564'700	659'711.96	95'012
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	239'362.05	564'700	659'711.96	95'012

Explication des écarts financiers

30: Création de 1 EPT qui a commencé son activité au SAN au 1er juillet 2022
 313: Dépassement de crédit lié à l'élaboration du projet de loi. Ce crédit a été compensé par un transfert du département vers le SAN
 36: Contribution à la nouvelle organisation « Administration numérique Suisse », financé par un reliquat à la Chancellerie et au Service cantonal de l'informatique

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	0.00	1.50	2.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création de 1 EPT

OBJECTIF POLITIQUE			
Développer la numérisation afin de rendre plus rapides, simples et efficaces les démarches administratives de la population, des entreprises et des collectivités publiques			
Sous-objectifs politiques			
1	Mettre en place, examiner et faire évoluer la stratégie numérique cantonale		
2	Développer l'offre en matière de services numériques de l'administration publique [PIP]		
3	Renforcer la collaboration du Canton et des communes dans le domaine du numérique		
4	Réaliser les objectifs du Programme Gouvernemental en lien avec la numérisation de l'administration cantonale		
5	Garantir une collaboration et des relations actives avec la Confédération et les autres cantons		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Rédaction d'un projet de stratégie de l'administration numérique	31.03.22	27.04.22
	2 § Rédaction d'un projet de loi sur l'administration numérique	30.06.22	31.12.22
ad2	3 Rédaction d'un projet de programme de mise en oeuvre de la stratégie numérique	31.12.22	31.12.22
ad3	4 Etablissement d'un comité de pilotage et d'un comité technique chargés de la mise en place de la collaboration entre le Canton et les communes valaisannes	01.01.22	01.09.21
ad4	5 Mise en place d'un soutien aux services de l'administration publique dans le domaine du numérique	31.12.22	
	6 ★ Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne	31.12.22	
ad5	7 Participation aux séances de la Conférence latine des directeurs du numérique	31.12.22	
	8 Consolidation de la collaboration avec la Confédération et les autres cantons dans le domaine du numérique	31.12.22	
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif			

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Un projet de stratégie est présenté au CE	31.03.22	27.04.22	■ Le projet de stratégie "Services numériques des autorités valaisannes a été approuvée par le CE le 27 avril 2022.
	2 Un projet de loi est présenté au CE	30.06.22	31.12.22	■ Report du délai prévu pour la présentation du projet de loi sur les services numériques dû notamment aux questions liées à la protection des données. La consultation a été lancée le 22.12.2022
ad2	3 Un projet de programme est présenté au CE	31.12.22	31.12.22	▲ Le collaborateur chargé de la rédaction du programme n'a pu commencer son activité au SAN qu'au 1er juillet 2022. La rédaction du programme est en cours.
ad3	4 Un comité de pilotage et un comité technique chargés de la mise en place de la collaboration entre le Canton et les communes valaisannes sont établis	01.01.22	01.09.22	■ Un Copil composé de la Délégation permanente du CE à l'informatique et à la digitalisation et d'une Délégation désignée par la Fédération valaisanne des communes ainsi qu'un Comité technique composé de représentants du canton et des communes ont été créés le 1er septembre 2021
ad5	5 Nombre de séances de la Conférence latine des directeurs du numérique	2	5	■ 2 séances plénières de la CLDN et 3 séances techniques
	6 Nombre de séances avec les instances fédérales et cantonales	8	12	■ 2 assemblées des délégués ANS + 6 séances du comité opérationnel ANS + 4 séances avec le GT E-Gov des Chancelleries cantonales

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Développement de l'offre de services numériques	659'711.96		659'711.96
P1101 Stratégie	367'648.00		367'648.00
313 Mandats	90'433.00		90'433.00
Solde dépenses/recettes du produit	277'215.00		277'215.00
P1102 Prestations de numérisation	121'000.28		121'000.28
P1103 Communication	40'072.41		40'072.41
313 Mandats	19'170.60		19'170.60
Solde dépenses/recettes du produit	20'901.81		20'901.81
P1104 Collaborations fédérale et intercantonale	130'991.27		130'991.27
363 Contribution à Administration numérique suisse (ANS)	120'605.00		120'605.00
Solde dépenses/recettes du produit	10'386.27		10'386.27
Total	659'711.96	0.00	659'711.96

**Département de la santé, des affaires
sociales et de la culture (DSSC)**
**Compte 2021
Fr.**
**Budget 2022
Fr.**
**Compte 2022
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	1'295'140'075.47	1'334'360'600	1'352'778'926.55	18'418'327
Revenus et recettes	396'284'294.66	398'492'500	420'061'376.20	21'568'876
Insuffisance de financement	898'855'780.81	935'868'100	932'717'550.35	-3'150'550

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service de la santé publique	621'443'948.55	642'790'600	644'631'823.75	1'841'224
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	5'926'256.01	6'636'800	6'317'667.76	-319'132
Service de l'action sociale	166'906'705.68	184'228'200	181'083'876.06	-3'144'324
Service de la culture	52'982'990.08	49'240'700	46'724'450.60	-2'516'249
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	4'401'147.68	5'534'900	5'264'878.80	-270'021
Service des poursuites et faillites	-9'015'811.67	-10'394'200	-7'349'451.74	3'044'748
Office cantonal de l'égalité et de la famille	1'533'079.65	1'699'600	1'785'646.34	86'046
Subventionnement des assurances sociales	54'677'464.83	56'131'500	54'258'658.78	-1'872'841
Insuffisance de financement	898'855'780.81	935'868'100	932'717'550.35	-3'150'550

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	69'195'962.07	72'875'000	77'452'795.44	4'577'795
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	69'556'001.50	60'736'700	81'303'310.15	20'566'610
34	Charges financières	160'349.42	280'100	115'731.79	-164'368
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	16'350'247.87	4'809'600	5'023'777.69	214'178
36	Charges de transferts	1'119'254'499.45	1'177'709'300	1'169'986'280.80	-7'723'019
38	Charges extraordinaires	1'196'914.90	0	857'612.00	857'612
39	Imputations internes	3'832'901.21	2'222'900	2'569'318.82	346'419
40	Revenus fiscaux	17'894.50	12'500	16'955.05	4'455
41	Patentes et concessions	266.00	0	800.00	800
42	Taxes	57'949'913.00	55'732'700	57'909'848.22	2'177'148
44	Revenus financiers	12'658'587.55	12'520'100	13'084'372.47	564'272
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	4'837'314.53	5'490'500	6'446'670.85	956'171
46	Revenus de transferts	310'651'988.81	319'195'700	336'255'862.63	17'060'163
48	Revenus extraordinaires	0.00	0	685'535.30	685'535
49	Imputations internes	6'299'523.38	2'802'000	3'164'291.81	362'292
	Total charges	1'279'546'876.42	1'318'633'600	1'337'308'826.69	18'675'227
	Total revenus	392'415'487.77	395'753'500	417'564'336.33	21'810'836
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	887'131'388.65	922'880'100	919'744'490.36	-3'135'610

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	4'450'046.07	1'885'000	1'752'613.42	-132'387
52	Immobilisations incorporelles	611'750.83	1'128'000	1'121'000.69	-6'999
55	Participations et capital social	0.00	0	1'000.00	1'000
56	Propres subventions d'investissement	10'531'402.15	12'714'000	12'595'485.75	-118'514
63	Subventions d'investissement acquises	3'510'871.04	2'416'500	2'162'867.22	-253'633
64	Remboursements de prêts	0.00	0	35'000.00	35'000
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	357'935.85	322'500	299'172.65	-23'327
	Total dépenses	15'593'199.05	15'727'000	15'470'099.86	-256'900
	Total recettes	3'868'806.89	2'739'000	2'497'039.87	-241'960
	Investissements nets	11'724'392.16	12'988'000	12'973'059.99	-14'940

OP 1
Contribuer à la promotion, à la
sauvegarde et au rétablissement
de la santé humaine
B22 642'790'600 net
C22 644'631'823.75 net

GP 11 Santé publique B22 8'800'245 net C22 19'848'853.91 net	GP 12 Domaine hospitalier B22 383'375'452 net C22 380'005'687.70 net	GP 13 Domaine extra hospitalier B22 131'523'021 net C22 126'092'407.20 net	GP 14 Réduction individuelle des primes LAMal B22 119'091'882 net C22 118'684'874.94 net
---	---	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	756'355'760.53	772'314'800	774'486'120.97	2'171'321
30 Charges de personnel	4'851'256.23	5'059'200	4'996'111.56	-63'088
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'569'251.72	1'378'500	1'608'492.07	229'992
34 Charges financières	71.30	100	51.65	-48
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	274'230.12	0	117'569.94	117'570
36 Charges de transferts	734'553'543.89	765'841'500	767'649'983.08	1'808'483
39 Imputations internes	107'407.27	35'500	113'912.67	78'413
4 Revenus	142'987'822.65	137'599'200	137'961'676.99	362'477
40 Revenus fiscaux	5'665.50	4'500	5'485.05	985
42 Taxes	4'400'464.22	747'100	3'818'356.25	3'071'256
44 Revenus financiers	11'604'041.60	11'619'000	11'628'746.95	9'747
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	138'400	2'700.00	-135'700
46 Revenus de transferts	125'223'423.25	123'528'600	120'773'651.33	-2'754'949
49 Imputations internes	1'754'228.08	1'561'600	1'732'737.41	171'137
Excédent de charges	613'367'937.88	634'715'600	636'524'443.98	1'808'844
5 Dépenses d'investissement	9'733'946.52	8'397'500	8'406'552.42	9'052
50 Immobilisations corporelles	3'950'046.07	1'535'000	1'402'613.42	-132'387
52 Immobilisations incorporelles	500'000.00	420'000	420'000.00	0
56 Propres subventions d'investissement	5'283'900.45	6'442'500	6'583'939.00	141'439
6 Recettes d'investissement	1'657'935.85	322'500	299'172.65	-23'327
63 Subventions d'investissement acquises	1'300'000.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	357'935.85	322'500	299'172.65	-23'327
Dépenses nettes d'investissement	8'076'010.67	8'075'000	8'107'379.77	32'380
Insuffisance de financement	621'443'948.55	642'790'600	644'631'823.75	1'841'224

Explication des écarts financiers

Rubr. 31, Biens et services (+0.2 mio)

Conformément aux directives FIGI, les loyers du service sont financés par cette rubrique comptable dès 2022, ce qui explique principalement l'écart.

Rubr. 36, Charges de transfert (+1.8 mio) :

Les principaux écarts concernent les réductions de primes de l'assurance-maladie (-3.7 mios), l'Hôpital du Valais (+3.1 mios), l'Hôpital Riviera-Chablais (-0.3 mio), les Cliniques privées (+3.7 mio), les hospitalisations hors canton (-5.6 mios), l'OCVS (-1.5 mio), la ligne de consultations télémedicales (-0.3 mio), les CMS (-2.1 mios), les EMS (+0.8 mio), la santé scolaire (-0.3 mio), le financement des résidences de soins palliatifs (-1 mio) et les tâches COVID-19 (+9 mios).

Rubr. 42, Taxes (+3.1 mios) :

Les recettes supplémentaires proviennent du financement de la Confédération pour le testing du COVID-19.

Rubr. 46, Revenus de transfert (-2.8 mios) :

L'écart s'explique principalement par l'adaptation de la part fédérale aux RIP à l'augmentation réelle des coûts.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	27.20	29.90	30.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Collaborateur économique pour les soins de longue durée (+0.7 EPT)

OBJECTIF POLITIQUE

Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes

Sous-objectifs politiques

- 1 Développer et assurer la mise en œuvre des politiques de santé publique
 - 1.1 Organiser la lutte contre les maladies transmissibles et infectieuses, notamment en transmettant régulièrement les informations nécessaires à la population.
 - 1.2 Vérifier le respect des conditions de pratique du personnel de santé et les conditions d'exploitation des institutions sanitaires
 - 1.3 Collaborer à la coordination interdépartementale afin d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant
 - 1.4 Amener les institutions sanitaires, les entreprises de secours et les professionnels de la santé à s'engager activement pour assurer la meilleure qualité des soins possibles et promouvoir la sécurité des patients
 - 1.5 Renforcer une approche globale et préventive de la santé en tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activités physiques, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies)
 - 1.6 Favoriser des organismes associatifs reconnus d'utilité publique œuvrant pour la promotion, la prévention et la formation dans le domaine des premiers secours.
- 2 Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
 - 2.1 Mettre en œuvre la planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en application des dispositions fédérales
 - 2.2 Planifier les infrastructures hospitalières de manière judicieuse et allouer équitablement les ressources disponibles
 - 2.3 Examiner les demandes d'hospitalisation hors canton et en assurer le financement
- 3 Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
 - 3.1 Adapter la prise en charge médico-sociale au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux besoins en soins palliatifs
 - 3.2 Renforcer la coordination entre les institutions sanitaires par l'intermédiaire du SECROSS
 - 3.3 Favoriser le soutien aux proches aidants et aux bénévoles qui leur viennent en aide
 - 3.4 Veiller à l'organisation et à la planification des secours et octroyer les subventions aux entreprises de secours reconnues dans la planification
- 4 Garantir les prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés
 - 4.1 Participer au contrôle de la fixation des primes d'assurance maladie
 - 4.2 Atténuer l'effet des primes d'assurance-maladie obligatoire sur le budget des ménages à revenu modeste

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficacité des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal	31.12.25		■ L'association CARA - partenariat de 5 cantons (FR, GE, JU, VD, VS) - a été créée en 2018. Après l'obtention de la certification fédérale en avril 2021, la plateforme a été ouverte au public le 1er juin 2021. L'affiliation des professionnels de santé s'est poursuivie durant l'année 2022, avec notamment l'intégration de tous les EMS. En mars 2022, 4 bureaux ont été ouverts à la population afin d'y créer des DEP et d'obtenir des MIE (moyens d'identification électronique). Les travaux d'un 5ème bureau en partenariat avec le canton de Vaud à l'HRC de Rennaz ont été entrepris pour une ouverture en février 2023. L'exploitation du service Transfert de communication entre professionnels de santé a continué durant l'année avec l'ajout de nouveaux utilisateurs, et le début de l'extension aux institutions vaudoises.
	2 § Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur le dossier électronique du patient	30.06.23		■ Le projet de convention intercantonale a été adapté selon les retours de la consultation interne des cantons du début 2021. S'en sont suivies des validations internes de l'assemblée générale de l'association CARA puis des différents gouvernements cantonaux. En décembre 2021, la convention a été mise en consultation publique pour une période de 3 mois dans tous les cantons concernés. A la suite de ces dernières corrections, le projet a été soumis à la commission interparlementaire qui a validé à l'unanimité le projet le 28.10.2022 moyennant quelques adaptations mineures. Le projet finalisé est prévu d'être signé par les conseillers d'Etat membres de l'assemblée générale de CARA en mai 2023 sur délégation des différents Conseils d'Etat. Le projet sera ensuite soumis aux parlements cantonaux durant le 2ème semestre 2023 avec l'objectif d'une entrée en vigueur le 01.01.2024.
	3 § Révision des dispositions légales sur la santé bucco-dentaire de la population valaisanne	31.12.23		■ L'avant-projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales pour l'instauration d'une aide financière pour les soins dentaires a été mis en consultation en automne 2022.
	4 Mise en oeuvre de la stratégie de prise en charge des démences en Valais	31.12.22		▲ Les démarches en vue de la mise en oeuvre concrète ont été interrompues par la pandémie de COVID-19. Comme les partenaires concernés (EMS, CMS, Hôpitaux) ont été très impactés par cette crise, les travaux n'ont repris que fin 2022.
	5 Mise en application de la Loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé pour la rentrée scolaire 2022 / 2023	31.12.23		■ Le nombre de places de stage et d'apprentissage à mettre à disposition en 2023 a été fixé pour chaque établissement sanitaire, avec une augmentation de 11% pour le domaine des soins.
	6 Établissement de contrôles dans les lieux de vente concernant le respect de l'interdiction de la publicité pour tous les produits du tabac, le cannabis légal, les cigarettes électroniques et les vaporettes aux personnes mineures.	31.12.22		▲ Les travaux concernant l'élaboration des usages admissibles en matière de publicité pour ces produits seront achevés début 2023. Des contrôles seront effectués dès que ce document sera adopté par le Conseil d'Etat et au terme d'un délai de mise en oeuvre.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	7 Réalisation des investissements nécessaires à la nouvelle organisation hospitalière	31.12.22		■ Les travaux d'agrandissement sur le site de Sion respectent les délais. Les travaux sur le site de Brigue ont pu démarrer. Pour le site de Malévoz, un programme de construction sera déterminé lorsque les principes d'organisation de la psychiatrie auront été finalisés. Un groupe de travail pour l'organisation future du CHVR a également été mis en place afin de planifier l'avenir des sites de Sierre, Martigny et St-Amé.
	8 Renforcer la prise en charge psychiatrique et pédopsychiatrique ambulatoire	31.12.23		■ Un projet pilote a été mis en place dès la mi-août 2021, afin de venir en aide à la population âgée de 14 à 24 ans. L'évaluation du projet pilote a démontré des résultats encourageants. Celui-ci répond rapidement et efficacement à un réel besoin chez les adolescents et les jeunes adultes. Pour cette raison, le DSSC a décidé de renforcer ce dispositif et de procéder à une nouvelle évaluation durant l'été 2023. Les travaux se poursuivent.
	9 Suivi de la mise en oeuvre du plan de retour à l'équilibre financier du centre hospitalier de l'hôpital Riviera-Chablais (HRC)	31.12.25		■ Un suivi régulier des états financiers de l'exploitation du centre hospitalier de l'HRC a été mis en place, à savoir notamment un bouclement trimestriel des comptes ainsi qu'un rapport semestriel sur les mesures de retour à l'équilibre.
	10 Révision de la liste hospitalière pour la réadaptation	30.06.22		▲ L'appel d'offre a été lancé en automne 2022. L'analyse des postulations est en cours. Une liste hospitalière provisoire devrait être mise en consultation au printemps 2023.
	11 Monitoring des équipements médico-techniques lourds en application des dispositions de la nouvelle loi sur la santé	31.12.22	31.12.22	■ La nouvelle loi sur la santé est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 ainsi que les dispositions relatives aux équipements médico-techniques lourds. La commission s'est réunie à une reprise durant l'année 2022 et a analysé 2 nouvelles demandes d'autorisation de mise en service d'équipements lourds. Les préavis de la commission sur ces 2 dossiers seront adoptés lors de la prochaine séance de la commission début 2023. Le registre des équipements médico-techniques est régulièrement mis à jour, au fur et à mesure des autorisations accordées.
	12 Révision de la liste hospitalière pour les soins palliatifs	31.12.22		▲ L'Hôpital du Valais a dû interrompre les travaux en raison de la pandémie de COVID-19 et de la pénurie du personnel. Le concept HVS devrait être remis au SSP dès que la situation le permettra. Les travaux ont toutefois abouti s'agissant des équipes mobiles de soins palliatifs et seront mis en oeuvre en 2023.
	13 Mener à terme la réflexion sur l'hôpital de Malévoz	31.12.22	31.12.22	■ DCE du 22.06.2022 retenant la variante 2 "Deux centres psychiatriques (Valais central et Bas-Valais)" proposé par le groupe d'experts qui a été mandaté par la commission cantonale pour l'avenir du site hospitalier de Malévoz. Un groupe d'accompagnement a été créé en décembre 2022 chargé de mettre en place les recommandations du groupe d'experts. Les travaux se poursuivent.
ad3	14 Révision de la planification des soins de longue durée	31.12.22		▲ Le rapport provisoire de planification a été mis en consultation début janvier 2023 auprès de l'ensemble des partenaires concernés.
	15 Elaboration d'un projet de mise en oeuvre du concept cantonal de soins palliatifs	31.12.22	07.12.22	■ Le Conseil d'Etat a approuvé en date du 7 décembre 2022 le rapport de mise en oeuvre du concept de soins palliatifs ainsi que son financement. Une commission cantonale est créée et un mandat de prestations est donné aux équipes mobiles.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 16 Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police - pompiers - sanitaire - urgences internationales 17 Révision de la planification des secours hélicoptés	31.12.23 31.12.22	28.11.22	▲ Les travaux se poursuivent selon le planning. La cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu en septembre 2022. La mise en service est prévue pour fin 2024. ■ Le Conseil d'Etat a adopté la révision de la planification des secours hélicoptés le 16 mars 2022. L'OCVS a attribué les mandats le 28 novembre 2022. Un recours a toutefois été déposé auprès du Conseil d'Etat en toute fin d'année.
ad4 18 Mise en oeuvre du nouveau système informatique de calcul du droit au subside d'assurance-maladie en lien avec le service des contributions et le registre des habitants <i>§ : Programme législatif</i>	31.12.22		▲ Le projet de refonte du système informatique de gestion des réductions individuelles des primes (RIP) a pris du retard. La mise en oeuvre du nouvel applicatif est prévue pour les RIP 2024.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 ■ Nombre d'autorisations de pratique délivrées à des professionnels de la santé	420	535	■ Professionnels sous propre responsabilité : 109 médecins, 41 soignants, 41 physiothérapeutes, 38 psychologues psychothérapeutes, 25 médecins-dentistes, 14 pharmaciens, 10 ergothérapeutes, 10 osthéopathes, 8 sages-femmes, 5 naturopathes, 5 hygiénistes dentaires, 4 logopédistes, 4 opticiens, 4 pédicures-podologues, 2 diététiciens, 1 chiropraticien, auxquels s'ajoutent les médecins, pharmaciens et psychologues psychothérapeutes en formation postgrade ainsi que les chefs de clinique.
	2 Dépenses globales en francs par habitant et par année pour la prévention (dépenses brutes du Service de la santé publique), y compris santé scolaire, sans Addiction Valais (dès 2020)	22.3	21.1	▲ La santé scolaire, le fonds pour la promotion cantonale de la santé ainsi que la ligne téléphonique pour les conseils médicaux (Medi24) ont bénéficié de reliquats de l'année 2021.
	3 ■ Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants) (2019: 1'060) (nouvel indicateur 2020)	1'000	1'009	■ Le nombre de carnets à souche délivrés a légèrement diminué en 2022
	4 Nombre de contrôles effectués dans les pharmacies et drogueries (2018: 10)	15	15	■ Des contrôles ont été effectués dans 4 pharmacies dans le Haut-Valais, 5 dans le Valais central et 6 dans le Bas-Valais
	5 ■ Nombre de déclarations de maladies transmissibles hors COVID-19 (y compris déclarations complémentaires) (2019: 1'884) (nouvel indicateur 2022)	1'900	2'788	▲ La hausse importante du nombre de déclarations est principalement liée à une forte prévalence de la grippe à l'automne 2022 (2021 : 1'141 déclarations hors COVID-19)
	6 ■ Nombre de décisions rendues en matière de levée du secret professionnel médical (2019: 245) (nouvel indicateur 2020)	250	190	■
ad2	7 ■ Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton consécutives à des urgences ou lorsque la prestation n'est pas disponible en Valais	4'341	4'695	▲ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton médicalement justifiées est en hausse par rapport à 2021 (4172)
	8 ■ Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton suite au libre choix de l'hôpital	2'828	3'343	▲ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton résultant du libre-choix est en hausse par rapport à 2021 (3127)
	9 Nombre de factures payées concernant les hospitalisations hors canton effectives	6'667	6'878	■ Vu la hausse des demandes, le nombre de factures payées suit cette tendance.
	10 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine hospitalier par habitant selon l'année de référence 2012 = 100%	120.18%	120.31%	■ Les montants comptabilisés tiennent compte des compensations financières accordées par le canton aux hôpitaux pour tenir compte des coûts supplémentaires et de la baisse d'activité liée aux mesures COVID-19.
	11 Publication d'un rapport sur le monitoring de la planification hospitalière	31.12.22	31.03.22	▲ La rédaction de ce rapport est en cours. Il sera publié le premier trimestre 2023.
	12 Contrôle du respect des listes hospitalières et mandats de l'année n-2	31.12.22	31.12.22	■ Les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle et tiennent compte du respect des mandats de prestations des années antérieures. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.
	13 Evaluation des contrats de prestations des hôpitaux de l'année n-2	31.12.22	16.12.22	■ Toutes les fiches de controlling des contrats de prestations 2020 des établissements hospitaliers ont été réalisées. Globalement, les objectifs retenus ont été suivis par les établissements hospitaliers.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 14	31.12.22	31.12.22	■ Vu le manque de ressources, les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.
15	14	11	▲ 11 médecins assistants (dont 2 dans le Haut-Valais) ont terminé un stage en cabinet subventionné par le canton en 2022. 11 autres médecins assistants (dont 3 dans le Haut-Valais) ont commencé un stage en cabinet subventionné par le canton en fin d'année 2022.
16	8	7	■ 7 conventions tarifaires ont été approuvées pour les tarifs 2022 dans le domaine de la réadaptation. Il n'y a pas eu de fixation d'autorité pour 2022.
ad3 17	106.39%	103.58%	■ Les montants comptabilisés tiennent compte des compensations financières accordées par le canton aux institutions de soins de longue durée pour tenir compte des coûts supplémentaires et de la baisse d'activité liée aux mesures COVID-19. Les dépenses dans le domaine des soins de longue durée n'ont pas été aussi élevées que prévues.
18	124	109	▲ Plusieurs projets d'agrandissement ou d'ouverture ont été mis en suspens en raison de la pandémie de COVID-19 et/ou d'autres facteurs tels que l'opposition à la construction.
19	12	13	■ Les principaux projets concernent des agrandissements des EMS de St-Nicolas, Naters, Viège, Lens, Aproz, Riddes et Monthey. Le nouvel EMS de Sierre Plantzette est également compris dans ce chiffre.
20	25	11	▲ 11 rapports financiers ont été réalisés en plus des contrôles annuels des comptes (3 organisations d'aide et de soins à domicile, 7 EMS ainsi que les centres SIPE).
21	25	39	■ 26 patients hors canton en EMS et 13 patients en soins à domicile.
22	10	36	▲ L'année 2022 a vu un nombre élevé de dossiers traités en raison de l'augmentation du coût de la vie.
23	3'344	3'307	▲ Les projets d'agrandissement ou d'ouverture ont été mis en suspens en raison de la pandémie de COVID-19 et/ou d'autres facteurs tels que l'opposition à la construction.
24	31.12.22		▲ En raison de la surcharge de travail au sein du SSP, la publication de ce rapport a pris du retard.
ad4 25	24%	23.8%	■ Le nombre de bénéficiaires est resté stable par rapport à 2021.
26	23	60	▲ Le nombre de recours et réclamations traité a augmenté de manière importante en 2022
27	20	40	■ Un contrôle ciblé des RIP allouées a été effectué pour tous les assureurs-maladie actifs dans le canton du Valais (40 assureurs).

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad4</i> 28 Nombre de demandes de remboursements de subsides octroyés à tort (2019: 374) (nouvel indicateur 2020)	340	295	■ Les demandes de remboursements ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 (238)

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Santé publique	25'552'486.82	5'703'632.91	19'848'853.91
P1101 Médecin cantonal	324'491.92	36'169.65	288'322.27
P1102 Prévention et promotion de la santé	7'907'761.71	2'061'902.32	5'845'859.39
363 Ligne de consultations télé-médicales	236'298.52		236'298.52
363 Promotion Santé Valais (droit spécial pour la promotion de la santé et de	1'614'225.54		1'614'225.54
363 Santé scolaire	1'704'287.39		1'704'287.39
363 SIPE	2'500'000.00		2'500'000.00
463 Participation communale à la Santé scolaire		320'243.25	-320'243.25
Solde dépenses/recettes du produit	1'852'950.26	1'741'659.07	111'291.19
P1103 Epidémiologie	15'863'879.75	3'342'414.05	12'521'465.70
P1104 Surveillance professions de la santé	1'261'526.86	227'555.10	1'033'971.76
P1105 Surveillance des médicaments	194'826.58	35'591.79	159'234.79
GP12 Domaine hospitalier	392'281'631.41	12'275'943.71	380'005'687.70
P1201 Hôpital du Valais	252'934'164.05	11'292'889.57	241'641'274.48
363 HVS - Coordination du don d'organe	100'000.00		100'000.00
363 HVS - Soins palliatifs	1'000'000.00		1'000'000.00
363 HVS - Subventions d'exploitation	244'914'569.59		244'914'569.59
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		10'600'000.00	-10'600'000.00
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des locaux amb. de Martigny		45'314.15	-45'314.15
Solde dépenses/recettes du produit	6'919'594.46	647'575.42	6'272'019.04
P1202 Hôpital Riviera-Chablais	30'347'169.74	975'161.35	29'372'008.39
363 HRC - subventions d'exploitation	28'520'666.20		28'520'666.20
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		973'680.00	-973'680.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'826'503.54	1'481.35	1'825'022.19
P1203 Cliniques privées	41'184'977.97	2'988.54	41'181'989.43
363 CIC Saxon	5'404'420.95		5'404'420.95
363 Clinique bernoise de Montana	6'558'948.75		6'558'948.75
363 Clinique de Valère	13'996'372.37		13'996'372.37
363 Clinique genevoise de Montana	1'927'448.75		1'927'448.75
363 Clinique lucernoise de Montana	2'828'440.35		2'828'440.35
363 Clinique romande de réadaptation	6'478'761.45		6'478'761.45
363 Leukerbad Clinic	2'719'683.65		2'719'683.65
Solde dépenses/recettes du produit	1'270'901.70	2'988.54	1'267'913.16
P1204 Hospitalisation hors canton	67'815'319.65	4'904.25	67'810'415.40
363 Hospitalisations hors canton	66'197'750.65		66'197'750.65
Solde dépenses/recettes du produit	1'617'569.00	4'904.25	1'612'664.75

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
 Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP13 Domaine extra hospitalier	132'096'546.54	6'004'139.34	126'092'407.20
P1301 Etablissements médico-sociaux	64'830'589.36	1'382'211.10	63'448'378.26
363 EMS	54'806'209.15		54'806'209.15
Solde dépenses/recettes du produit	10'024'380.21	1'382'211.10	8'642'169.11
P1302 Soins à domicile	45'910'347.76	8'029.03	45'902'318.73
363 CMS	45'200'380.77		45'200'380.77
Solde dépenses/recettes du produit	709'966.99	8'029.03	701'937.96
P1303 Organisation des secours (OCVS)	15'110'175.64	4'612'530.88	10'497'644.76
363 OCVS - Subvention d'exploitation	13'613'951.00		13'613'951.00
463 Participation communale à l'OCVS		4'311'443.85	-4'311'443.85
Solde dépenses/recettes du produit	1'496'224.64	301'087.03	1'195'137.61
P1304 Médecine ambulatoire	2'478'753.40	860.52	2'477'892.88
363 Assistanat en cabinet	466'602.75		466'602.75
Solde dépenses/recettes du produit	2'012'150.65	860.52	2'011'290.13
P1305 Coordination interinstitutionnelle	1'721'836.86	349.32	1'721'487.54
363 Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)	1'636'564.84		1'636'564.84
Solde dépenses/recettes du produit	85'272.02	349.32	84'922.70
P1306 Observatoire de la santé	2'044'843.52	158.49	2'044'685.03
363 Observatoire valaisan de la santé	2'016'863.00		2'016'863.00
Solde dépenses/recettes du produit	27'980.52	158.49	27'822.03
GP14 Réduction individuelle des primes LAMal	232'962'008.62	114'277'133.68	118'684'874.94
P1401 Réduction individuelle des primes LAMal	232'962'008.62	114'277'133.68	118'684'874.94
363 AM - Suventions aux assurés	230'278'052.56		230'278'052.56
463 AM - Subventions de la Confédération		114'269'599.00	-114'269'599.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'683'956.06	7'534.68	2'676'421.38
Total	782'892'673.39	138'260'849.64	644'631'823.75

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRIAIRES



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	7'668'372.96	8'310'900	8'438'299.04	127'399
30 Charges de personnel	5'709'146.05	5'901'600	5'883'351.35	-18'249
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'647'496.61	1'782'700	1'994'893.21	212'193
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	4'166.00	0	5'100.00	5'100
36 Charges de transferts	124'371.70	143'300	121'290.85	-22'009
39 Imputations internes	183'192.60	483'300	433'663.63	-49'636
4 Revenus	1'742'116.95	1'674'100	2'120'631.28	446'531
40 Revenus fiscaux	4'361.00	0	4'599.00	4'599
41 Patentes et concessions	266.00	0	800.00	800
42 Taxes	1'565'407.90	1'584'100	1'997'916.48	413'816
44 Revenus financiers	0.00	0	461.05	461
49 Imputations internes	172'082.05	90'000	116'854.75	26'855
Excédent de charges	5'926'256.01	6'636'800	6'317'667.76	-319'132
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	5'926'256.01	6'636'800	6'317'667.76	-319'132

Explication des écarts financiers

Rubr. 31 : + 212'193
 Montant destiné au fonds FIGI non budgétisé.

Rubr. 42 : + 413'816
 Augmentation des recettes par les différentes prestations.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	35.10	36.90	36.90

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires et objets usuels, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller au bien-être des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.	
Sous-objectifs politiques	
1	Veiller et promouvoir à la sécurité des denrées alimentaires, des objets usuels et protéger le consommateur contre la tromperie.
1.1	Assurer, par des inspections, la production et la manutention des denrées alimentaires et objets usuels dans de bonnes conditions d'hygiène (entreprises alimentaires, commerces, distributeurs d'eau).
1.2	Disposer en permanence des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur.
1.3	Poursuivre le développement du pôle de compétence intercantonal dans le domaine de l'authenticité des denrées alimentaires.
1.4	Soutenir les produits AOC/AOP/IGP valaisans en contrôlant la conformité.
1.5	Collaboration dans le cadre de l'accord intercantonal au niveau des services romands de la consommation et affaires vétérinaires (constitution de centres de compétences, échanges des prestations, collaboration au niveau de l'inspectorat, entretien d'un système informatique commun).
1.6	Protéger la santé des baigneurs en garantissant l'hygiène générale des installations de bains publics et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.
2	Contrôler le marché des substances et préparations dangereuses dans le but de protéger l'homme et son milieu de vie avec les ressources disponibles.
2.1	Assurer par contrôle la conformité des substances et préparations dangereuses mises sur le marché selon les ressources mises à disposition.
2.2	Mettre à disposition des états-majors cantonaux de crise les compétences scientifiques requises en cas de catastrophe atomique, bactériologique et chimique (ABC), dans le domaine des denrées alimentaires.
3	Lutter contre les épizooties, veiller à la bienveillance des animaux, s'occuper des affaires canines et contrôler les denrées alimentaires d'origine animale.
3.1	Prévenir, lutter contre, surveiller les épizooties, en particulier les zoonoses.
3.2	Contrôler les détentions d'animaux de rente, les transports et l'abattage. Donner suite aux dénonciations du public de cas de maltraitance animale.
3.3	Prévenir les accidents par morsures de chiens, prendre les mesures lors de cas de morsures avérés, contrôler les importations de chiens, contrôler les formations obligatoires de chiens.
3.4	Usage adéquat des médicaments vétérinaires, contrôles des viandes en abattoirs et contrôle de l'hygiène dans la production laitière, contrôle des mielleries.

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Effectuer une campagne cantonale d'inspection sur les solariums en Valais (Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son - LRNIS)	31.12.22	19.10.22	● La modification de la loi n'est entrée en vigueur que le premier décembre 2022. Une campagne de contrôle est prévue en 2023.
	2 Développer des méthodes en relation avec les micropolluants en fonction des collaborations avec le Service de l'Environnement, le Service de la protection contre les crues du Rhône et le Service de l'Agriculture (p.e. pesticides, PFAS, résidus industriels). Effectuer des campagnes dans les réseaux d'eau potable ainsi que dans les nappes phréatiques pour ces micropolluants.	31.12.22	31.12.22	■ Plus de 250 échantillons ont été analysés pour le Service de l'environnement, le Service de la protection contre les crues du Rhône et le Service de l'agriculture. La méthode des PFAS a été validée dans l'eau pour 14 substances. Des campagnes sur l'eau des puits et du district de Sion ont été effectuées.
	3 Effectuer des campagnes sur le germe pathogène Listeria monocytogenes pour des denrées alimentaires d'origine animale (p. e. produits laitiers, viandes) et végétale (p.e. fruits).	31.12.22	31.12.22	■ Le germe Listeria a été analysé sur 98 denrées alimentaires.
	4 § Révision de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (817.1).	31.12.22	31.12.22	▲ Un projet de loi est en cours d'élaboration.
ad3	5 Poursuite et intensification du programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD).	31.12.22	31.12.22	■ Amélioration de la situation, mais équilibre instable et dépendant de la situation dans les cantons voisins (préoccupante à FR et BE par exemple)
	6 Mise en œuvre de la traçabilité des petits ruminants, et mise sur pied d'un programme cantonal d'assainissement volontaire du piétin en vue de l'éradication officielle fédérale de 2024.	31.12.22	31.12.22	▲ Succès du programme cantonal, mais mise en œuvre exigeante aussi bien sur le plan des ressources humaines que financières. Difficultés prévisibles en vue du programme obligatoire de 2024
	7 Mise en oeuvre des nouvelles dispositions pour les propriétaires de chiens.	31.12.22	31.12.22	▲ Contrôle indirect, seulement par l'intermédiaire des communes. Difficultés liées à l'augmentation de la masse de travail dans le domaine des affaires canines, et à la gestion des RH dans ce secteur.
	8 Optimisation de l'organisation de l'inspection des ruchers avec les 2 inspecteurs cantonaux nouvellement nommés en tant que collaborateurs du SCAV.	31.12.22	31.12.22	■ En cours, amélioration de la qualité et de notre présence dans le secteur de l'apiculture, augmentation des contrôles effectués.
§ : Programme législatif				

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre d'échantillons analysés en microbiologie et chimie.	10'000	10'096	■ 10'096 échantillons ont été analysés en 2022.
	2 🏠 Nombre d'oppositions aux mesures prises en cas de non-conformité.	10	5	■ 1 opposition a été admise et 4 ont été rejetées.
	3 Nombre d'échantillons prélevés dans les douches.	50	54	■ 54 échantillons d'eau de douche ont été prélevés. 6% étaient non conformes.
	4 🏠 Taux de lacunes graves des non conformités des inspections effectuées par l'inspectorat des denrées alimentaires.	3%	5.3%	▲ 184 sur 3444 inspections. On observe une augmentation des déficiences graves (effet Covid-19).
	5 Nombre d'échantillons d'eau de piscines et de baignades analysés par année.	1'650	1'677	■ 1589 échantillons piscines et 88 eaux de plage ont été analysés.
	6 Nombre d'inspections effectuées par l'inspectorat des piscines (autorisation et/ou suivi de non conformité).	90	110	■ Un contrôleur des denrées alimentaires supplémentaire inspecte désormais également ce secteur.
	7 Pourcentage des inspections effectuées dans les établissements alimentaires, conformément à la législation nationale sur les denrées alimentaires (fréquence des inspections conformément au plan de contrôle national, soit 100%).	83%	85.9%	■ Le poste supplémentaire attribué dans le cadre du budget 2021 a permis en 2022 une amélioration en ce domaine.
	8 Nombre d'échantillons d'eau de réseaux avec présence de pesticide en quantité non conforme (nouvel indicateur 2021).	0	0	■ Sur les 46 échantillons d'eau potable analysés pour les pesticides, aucun ne présentait de concentrations non conformes en pesticides.
ad2	9 Nombre d'inspections effectuées par l'inspectorat des produits chimiques selon la loi cantonale sur les produits chimiques.	90	145	■ 66 points de vente de produits chimiques / 75 établissements de bains (stockage et biocides autorisés) / 4 écoles
ad3	10 🏠 Nombre de procédures administratives correctives suite aux contrôles vétérinaires officiels (CVO).	160	51	■ Le chiffre de 160 est un indicateur basé sur les moyennes des dernières années qui est une valeur statistique et pas un but à atteindre. Le nombre de procédures ouvertes avait fortement chuté après une amélioration de la situation (moins de cas nécessitaient l'ouverture de procédures). La situation s'est stabilisée après l'amélioration observée ces dernières années.
	11 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la santé animale.	200	419	▲ Augmentation de la masse de travail : cas de coxiellose et gestion du programme du piétin.
	12 🏠 Nombre de classes visitées dans le cadre du programme de prévention contre les accidents par morsure.	150	187	■
	13 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine des affaires canines (hors protection des animaux).	300	413	▲ Augmentation difficile à gérer de plus de 30% des agressions de chiens.
	14 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux suite à des manquements annoncés.	500	407	▲ Difficultés sur le plan des ressources pour accomplir les contrôles en toute sécurité pour les collaborateurs.
	15 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux concernant des demandes d'autorisation.	100	106	■

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 16 🏠 Nombre de CVO en agriculture (25% des exploitations).	435	707	■ Le chiffre de 435 est un indicateur basé sur les moyennes des dernières années qui est une valeur statistique et pas un but à atteindre. Le nombre de contrôles effectués peut varier annuellement, principalement pour des raisons de planification par le bureau de coordination des contrôles, et d'organisation de nos partenaires mandataires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Denrées alimentaires et objets usuels	5'196'456.07	1'675'577.70	3'520'878.37
P1101 Inspection denrées alimentaires et objets usuels	2'426'361.26	617'688.73	1'808'672.53
P1102 Analyse des denrées alimentaires et objets usuels	2'128'194.09	855'425.12	1'272'768.97
P1103 Inspection des piscines et analyse de l'eau	641'900.72	202'463.85	439'436.87
GP12 Substances et préparations dangereuses	211'477.84	8'130.20	203'347.64
P1201 Surveillance: toxiques et substances dangereuses	161'578.55	7'619.56	153'958.99
P1202 Protection atomique et chimique	49'899.29	510.64	49'388.65
GP13 Santé animale et protection des animaux	3'030'365.13	436'923.38	2'593'441.75
P1301 Santé animale	1'137'474.91	99'865.34	1'037'609.57
P1302 Surveillance des professions vétérinaires	50'691.90	1'051.82	49'640.08
P1303 Protection des animaux - Affaires canines	1'308'326.66	143'863.97	1'164'462.69
P1304 Denrées alimentaires - dont contrôle de la viande	533'871.66	192'142.25	341'729.41
Total	8'438'299.04	2'120'631.28	6'317'667.76

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	293'862'850.89	315'125'700	340'272'073.27	25'146'373
30 Charges de personnel	24'622'273.82	27'447'800	31'988'549.05	4'540'749
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32'307'324.20	36'263'900	53'087'932.68	16'824'033
34 Charges financières	27'413.36	23'100	36'013.57	12'914
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	233'720'049.79	249'333'000	252'301'651.39	2'968'651
38 Charges extraordinaires	1'076'914.90	0	737'612.00	737'612
39 Imputations internes	108'874.82	57'900	120'314.58	62'415
4 Revenus	130'604'526.70	135'690'500	164'052'877.43	28'362'377
42 Taxes	22'298'292.79	21'257'000	23'429'111.69	2'172'112
44 Revenus financiers	885'447.00	849'000	1'557'357.00	708'357
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	120'994.10	0	1'778'985.90	1'778'986
46 Revenus de transferts	107'286'025.06	113'574'500	136'601'887.54	23'027'388
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	685'535.30	685'535
49 Imputations internes	13'767.75	10'000	0.00	-10'000
Excédent de charges	163'258'324.19	179'435'200	176'219'195.84	-3'216'004
5 Dépenses d'investissement	5'859'252.53	7'209'500	7'062'547.44	-146'953
50 Immobilisations corporelles	500'000.00	350'000	350'000.00	0
52 Immobilisations incorporelles	111'750.83	588'000	701'000.69	113'001
56 Propres subventions d'investissement	5'247'501.70	6'271'500	6'011'546.75	-259'953
6 Recettes d'investissement	2'210'871.04	2'416'500	2'197'867.22	-218'633
63 Subventions d'investissement acquises	2'210'871.04	2'416'500	2'197'867.22	-218'633
Dépenses nettes d'investissement	3'648'381.49	4'793'000	4'864'680.22	71'680
Insuffisance de financement	166'906'705.68	184'228'200	181'083'876.06	-3'144'324

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 30 : La crise migratoire a nécessité l'engagement supplémentaire de ressources, couvert en grande partie par les forfaits de la Confédération (Cf. rub. 46). De plus, le budget des emplois semi-protégés n'a pas été totalement utilisé.</p>
<p>Rubr. 31 : Principalement dû à la crise migratoire dans le domaine de l'asile qui a généré des dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas prévues au budget.</p>
<p>Rubr. 36 : L'écart budgétaire provient d'une part d'une hausse des frais d'assistance en faveur des personnes relevant du secteur de l'asile (crise migratoire notamment) (5.5 mios), d'autre part d'une hausse des frais de maintien à domicile dans le secteur du handicap (2.3 mios), et enfin de prestations d'aide sociale inférieures au budget (-5.0 mios).</p>
<p>Rubr. 38 : Affectation à un financement spécial des montants budgétés pour la réalisation d'investissements et non encore terminés (logiciel de gestion des institutions et investissements immobiliers d'institutions (Fovahm et MitMansch) .</p>
<p>Rubr. 42 : Sous estimation de la refacturation de la part des personnes admises provisoirement à charge de l'Office de coordination des prestations sociales.</p>
<p>Rubr. 44 : Mise en application des conventions FIGI pour les bâtiments de la Castalie non prévue au budget.</p>
<p>Rubr. 45 : Prélèvement sur le fonds d'intégration socio-professionnelle pour des projets dans les domaines des prestations sociales, du handicap et de l'asile non prévue au budget.</p>
<p>Rubr. 46 : Augmentation des forfaits de la Confédération pour l'encadrement des personnes du domaine de l'asile en raison de la crise migratoire.</p>
<p>Rubr. 48 : Utilisation des financements spéciaux art. 22 LGCAF pour des projets dans le domaine de l'aide sociale et du handicap.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	96.60	99.00	100.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>+0.5 EPT Coordinateur LAVI en lien avec la révision législative de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LALAVI).</p>
<p>+1.0 EPT Responsable du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap</p>

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille	
Sous-objectifs politiques	
1	Soutenir et coordonner les prestations sociales individuelles et contrôler l'application des dispositions légales (GP11)
1.1	Mettre en place un système d'insertion socio-professionnelle en Valais et contrôler l'application de l'aide sociale par les CMS et les communes
1.2	Assurer un soutien aux victimes d'infractions
1.3	Octroyer des avances aux créanciers-ères en difficulté et recouvrer les pensions alimentaires impayées
1.4	Assurer le développement d'une politique en faveur des personnes âgées
2	Soutenir, planifier et coordonner les activités et prestations des institutions et organisations du domaine social. (GP12)
2.1	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
2.2	Favoriser le soutien à domicile en mettant à disposition des institutions le financement nécessaire pour développer cette prestation
2.3	Favoriser le soutien des proches aidants et des bénévoles en reconnaissant le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
3	Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés (GP13)
3.1	Assurer l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile et des réfugiés attribués au canton
3.2	Développer l'insertion socio-professionnelle des personnes appelées à demeurer en Suisse (application de l'Agenda Intégration en Valais)
3.3	Développer la prise en charge spécifique des personnes vulnérables ou en difficulté dépendant du secteur de l'asile afin de maintenir la cohésion sociale (application de l'Agenda Intégration en Valais)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Etudier la situation de logement des personnes vulnérables en Valais et mettre en œuvre un plan d'action en conséquence	31.12.22		▲ Une étude sur la situation du logement en Valais pour les personnes à faibles revenus a été confiée à la HES-SO, celle-ci devrait être livrée d'ici la fin de l'année 2023.
	2 Mettre en place un système de reporting cantonal permettant d'avoir une vision mensuelle de la situation de l'aide sociale en Valais	31.12.22	31.12.22	■ L'outil de reporting mensuel est en production depuis décembre 2022. Il permet désormais le pilotage métier demandé par le Grand Conseil.
	3 Mettre en place un accueil spécifique des mineurs victimes d'infraction	31.12.22	31.12.22	■ Cet accueil spécifique a été mis en place, les centres de consultation LAVI ont accueilli 144 enfants en ambulatoire en 2022.
	4 Mettre en place un diagnostic cantonal, qui permet de connaître la situation objective des seniors valaisans ainsi que des évolutions liées, en exploitant les données existantes.	31.12.22		▲ Une coordination cantonale en faveur des générations 60+ a été initiée et une feuille de route a été mise en oeuvre. Le diagnostic cantonal est en cours d'élaboration.
	5 Mettre en application la nouvelle base légale, notamment le nouveau système de calcul du droit aux avances	31.12.22	31.12.22	■ Le nouveau système de calcul du droit aux avances a été mis en application dès le 01.01.2022, date de l'entrée en vigueur de la LRACE.
ad2	6 Assurer la mise en œuvre progressive de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'élaboration d'un plan de mesures à cet égard.	31.12.22		▲ La LDIPH est mise en vigueur de manière progressive. Un bureau pour les droits des personnes en situation de handicap a été constitué. Un projet pilote d'outil d'évaluation des besoins des personnes vivant avec un handicap est en cours de constitution.
	7 Mettre en place un outil d'évaluation des besoins pour les personnes en situation de handicap	31.12.22	31.12.22	▲ Le planning du projet pilote d'outil d'évaluation des besoins des personnes vivant avec un handicap a été mis en place sur l'année 2022. L'outil IHP a été choisi ; le canton du Valais est représenté dans un groupe de travail intercantonal constitué par la CDAS.
	8 Analyser et promouvoir l'égalité salariale entre hommes et femmes au sein des institutions sociales	31.12.22	31.12.22	■ Dans toutes les institutions sociales qui ont effectué une analyse de l'égalité salariale, aucune différence significative entre les salaires des femmes et des hommes n'a été constatée en tenant compte des caractéristiques liées à la personne et au poste de travail. En outre, plusieurs institutions sociales ont signé une charte pour l'égalité salariale.
ad3	9 Poursuivre et renforcer la mise en application des mesures d'insertion socio-professionnelles répondant aux exigences de l'AIS.	31.12.22		▲ La crise ukrainienne a retardé le développement des projets d'intégration pour les populations avec permis F et B. La priorité a été donnée à l'hébergement de la population ukrainienne. Le SEM va tenir compte de ce contexte en adaptant la durée nécessaire à l'intégration de ces personnes (Programme d'Intégration Cantonal 3 PIC3).
	10 Augmenter le taux d'inscription des enfants 3-4 ans dans les structures ordinaires de la petite enfance	31.12.22	31.12.22	▲ Plus de trois quarts des enfants de 3 à 4 ans vivant avec leur famille dans des appartements peuvent profiter des places vacantes dans les structures d'accueil ordinaires.
	11 Assurer la continuité des projets d'insertion professionnelle pour la prise en charge des 15-35 ans	31.12.22	31.12.22	▲ Malgré les arrivées importantes de personnes en provenance d'Ukraine, les projets de formation professionnelle et linguistique mis en place ont pu se poursuivre pour les 15-35 ans.
	12 Renforcer la prise en charge des personnes migrantes vulnérables (3ème filière de l'AIS) de par leur situation physique et psychique dans des structures journalières d'occupation ou de formation	31.12.22	31.12.22	■ Une cellule de prise en charge spécifique a été mise en place sur l'année 2022 en collaboration avec le réseau psychiatrique des hôpitaux valaisans. Cette cellule doit encore être renforcée afin de faire face à l'augmentation des problèmes psychiques des personnes qui arrivent actuellement.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad3</i> 13 Ouvrir une structure d'hébergement collectif mixte dans le Haut Valais	31.12.22	31.12.22	■ Une structure supplémentaire a été ouverte à Fiesch pour l'accueil provisoire des familles ukrainiennes. Un nouveau centre à Brig a été trouvé et l'achat de celui-ci sera soumis à l'approbation du Grand Conseil en mars 2023.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Pourcentage des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation	27%	25.6%	■ Diminution par rapport au budget de la part de l'aide sociale dans le montant total des frais répartis selon la loi d'harmonisation des régimes sociaux (PC AVS/AI, aide sociale, mesures en faveur des chômeurs, domaines de l'asile et du handicap).
	2 🏠 Part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale (2019: VS : 1.8%; CH : 3,2%; chiffres OFS disponibles avec une année de décalage)	2%	1.9%	■ Taux d'aide sociale stable (2021)
	3 🏠 Nombre de dossiers traités par le BRACE	2'450	2'440	■ Conforme aux prévisions budgétaires
	4 🏠 Nombre de dossiers moyens d'avance sur contribution d'entretien	1'050	992	■ Correspond aux années précédentes. L'évolution pressentie avec la révision de la LRACE n'a pas eu lieu.
	5 Taux de recouvrement des créances de pensions alimentaires (2020 : 38.2% - 2019 : 39.3% - 2018 : 36.81% - 2017 : 39.96% - 2016 : 36.82%)	42%	45.5%	■ Les efforts fournis en termes de procédure de recouvrement et de ressources humaines ont un impact positif sur les taux de recouvrement du BRACE qui continue à augmenter.
	6 🏠 Nombre de contributions d'assistance AI	280	472	■ En 2022, le canton du Valais a connu l'une des plus fortes augmentations dans une perspective nationale. Elle s'explique d'une part par le fait que le canton du Valais était intégré au projet-pilote de l'AI (budget d'assistance). D'autre part elle est le fruit d'une promotion par l'Office cantonal AI et du canton avec le concours des associations, organisations et institutions sociales valaisannes. Le financement de cette prestation est assuré intégralement par la Confédération.
ad2	7 Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions sans le renchérissement (base 2004 = 100%)	119.5%	119.5%	■
	8 Evolution du nombre de places de travail intégrées dans des entreprises par les institutions spécialisées	170	177	■
	9 Nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés)	1'031	1'037	■
	10 Nombre de places d'occupation (ateliers et centres de jour).	2'129	2'110	▲ Ajustement de l'offre pour tenir compte des capacités d'encadrement et des besoins des usagers (-8 places). Ouverture des 19 places prévues décalée 2024-2026.
	11 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour la famille (mesure LIPH) (2018 = 156, 2019 = 153, 2020 = 207)	200	220	■ Demande d'aides en hausse en lien avec le développement du maintien à domicile.
	12 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour des tiers (mesure LIPH) (2018 = 65, 2019 = 51, 2020 = 44)	80	43	▲ Le nombre de mesures comptabilisées en 2021 intégrait des mesures connexes aux aides individuelles pour des tiers, ce qui a faussé l'objectif du budget 2022. Le maintien à domicile reste une priorité pour le département avec les RMPC et l'ensemble des aides individuelles à disposition des personnes vivant avec un handicap.
	13 🏠 Nombre d'aides financières RMPC (2018 = 21, 2019 = 16, 2020 = 11)	20	24	■
	14 Nombre d'institutions sociales participant à l'analyse de l'égalité salariale entre hommes et femmes (dès 2022)	18	7	▲ Sur les 11 institutions n'ayant pas encore été analysées, 7 sont en cours d'analyse et 4 ne sont pas soumises à l'obligation légale.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 🏠 Nombre de requérants (AP compris) au 31.12.	2'900	5'610	● Forte hausse due à la crise ukrainienne.
16 🏠 Nombre de départs durant l'année	300	1'034	■ Le nombre de départs constaté est en forte hausse, en lien avec le contexte ukrainien.
17 🏠 Nombre d'arrivées durant l'année	360	3'677	● La crise ukrainienne a eu des répercussions importantes sur le nombre d'arrivées. Ces arrivées ont nécessité l'ouverture de structures d'hébergement, l'engagement de personnel supplémentaire, et a ainsi engendré des coûts plus élevés que prévus au budget.
18 🏠 Nombre de non-entrées en matière (NEM) et de requérants déboutés au 31.12.	180	180	■
19 🏠 Nombre d'admis provisoires au 31.12	1'990	1'977	■
20 🏠 Rapport charges indirectes/moyenne des requérants présents dans l'année	7'500	5'911	■ Il existe un décalage entre la forte hausse des présences dues à la crise ukrainienne et l'engagement de personnel nécessaire qui s'est fait au fil de l'année 2022. Si la situation perdure, cet indicateur sera plus élevé en 2023, car il tiendra compte du 100% des engagements réalisés en 2022.
21 🏠 Pourcentage des personnes relevant du domaine de l'asile en âge de travailler ayant une activité au 31.12.	42%	54%	■ Les efforts produits dans le cadre de l'AIS commencent à déployer leurs effets.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Prestations sociales individuelles	89'699'734.09	27'896'220.68	61'803'513.41
P1101 Mesures de politique sociale	149'218.99	9'240.65	139'978.34
P1102 Soutien/gestion prestations sociales individuelles	77'688'096.64	23'187'351.78	54'500'744.86
P1103 Coordination de l'aide aux victimes d'infractions	3'281'408.42	342'099.50	2'939'308.92
P1104 Recouvrement des contributions d'entretien	1'871'459.80	4'342'647.92	-2'471'188.12
P1105 Avance des contributions d'entretien	6'709'550.24	14'880.83	6'694'669.41
GP12 Institutions sociales	158'370'651.59	44'869'041.88	113'501'609.71
P1201 Soutien et coordination des institutions sociales	1'514'400.79	370'079.27	1'144'321.52
P1202 Intégration prof. et sociale pers. handicapées	2'258'323.35	678'990.56	1'579'332.79
P1203 Planification, subv. et surveillance institutions	146'630'656.74	41'477'104.28	105'153'552.46
P1204 Gestion de l'office de liaison	7'967'270.71	2'342'867.77	5'624'402.94
GP13 Asile (accueil et prise en charge sociale)	99'264'235.03	93'485'482.09	5'778'752.94
P1301 Accueil et prise en charge des requérants d'asile	99'264'235.03	93'485'482.09	5'778'752.94
Total	347'334'620.71	166'250'744.65	181'083'876.06

SERVICE DE LA CULTURE

OP 1
Promouvoir la culture
B22 49'240'700 net
C22 46'724'450.60 net

GP 11 Action culturelle générale B22 16'162'546 net C22 14'760'243.83 net	GP 12 Archives B22 2'795'298 net C22 2'787'474.46 net	GP 13 Bibliothèques et médiathèques B22 10'359'440 net C22 9'597'323.30 net	GP 14 Musées B22 7'273'115 net C22 7'007'647.45 net
GP 15 Encourager les activités culturelles B22 10'476'690 net C22 10'613'549.01 net	GP 16 Patrimoine culturel et institutions B22 637'170 net C22 556'658.85 net	GP 17 Archéologie B22 1'536'441 net C22 1'401'553.70 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	67'119'862.42	64'087'900	57'451'610.96	-6'636'289
30 Charges de personnel	15'726'720.92	15'713'300	15'714'527.28	1'227
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'933'722.52	11'943'400	15'700'701.44	3'757'301
34 Charges financières	50.00	400	69.90	-330
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	14'071'851.75	2'809'600	2'901'107.75	91'508
36 Charges de transferts	23'434'949.84	32'336'500	21'676'326.34	-10'660'174
39 Imputations internes	2'952'567.39	1'284'700	1'458'878.25	174'178
4 Revenus	14'136'872.34	14'847'200	10'728'160.36	-4'119'040
42 Taxes	441'321.36	675'600	482'291.35	-193'309
44 Revenus financiers	400.00	2'500	700.00	-1'800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	4'716'320.43	5'352'100	4'664'984.95	-687'115
46 Revenus de transferts	4'885'964.55	7'876'000	4'517'318.06	-3'358'682
49 Imputations internes	4'092'866.00	941'000	1'062'866.00	121'866
Excédent de charges	52'982'990.08	49'240'700	46'723'450.60	-2'517'249
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	1'000.00	1'000
55 Participations et capital social	0.00	0	1'000.00	1'000
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	0	-35'000.00	-35'000
64 Remboursements de prêts	0.00	0	35'000.00	35'000
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	1'000.00	1'000
Insuffisance de financement	52'982'990.08	49'240'700	46'724'450.60	-2'516'249

SERVICE DE LA CULTURE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 31 +3'757'301 Imputation des loyers ordinaires non budgétisés à financer dès 2022 par le Service (4'161'025.01)</p> <p>Rubr. 36 -10'660'174 Reliquat du crédit budgétaire supplémentaire de 18'700'000 inscrit dans le cadre des indemnités des mesures COVID-19 (GC 7.06.2022)</p> <p>Rubr. 42 -193'309 Baisse des encaissements courants de l'ensemble des offices du SC</p> <p>Rubr. 45 -687'115 Prélèvements aux fonds financiers inférieurs à la planification : Archéologie 150'000, Fonds des manifestations 480'000, Médiathèque Valais 86'000</p> <p>Rubr. 46 -3'358'682 En lien avec la rubrique 36 : reliquat du crédit budgétaire supplémentaire inscrit dans le cadre des indemnités des mesures COVID-19 (GC 7.06.2022). La rubrique 463 enregistre la mise en compte de la contribution à 50% de la Confédération pour les indemnités et les projets de transformation des acteurs et des entreprises culturelles</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	100.40	103.60	102.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>+ 0.3 EPT : poste de conservateur-restaurateur collections archéologiques</p> <p>- 2.0 EPT : postes d'agents d'exploitation de la Médiathèque Valais Sion et des Musées cantonaux regroupés aux postes de conciergerie du SIP</p> <p>+ 0.1 EPT : poste supprimé par erreur par le SRH dans la planification 2022</p>

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétences culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Stimuler et soutenir un développement culturel intégré et cohérent</p> <p>2 Favoriser, pour la société valaisanne, les habitants et les hôtes du Valais, les possibilités de s'interroger, de se connaître et de s'exprimer dans leur diversité contemporaine et leurs dimensions historiques</p> <p>3 Encourager et soutenir le développement de la création, sa promotion et sa diffusion en veillant de manière différenciée à favoriser la relève, l'affermissement des talents prometteurs et l'insertion des artistes confirmés dans les circuits nationaux et internationaux</p> <p>4 Veiller à l'identification, à la préservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel dans ses dimensions historiques et contemporaines</p> <p>5 Connaître le patrimoine archéologique par des prospections, des fouilles et des études et le faire connaître et le valoriser par des publications, des exposés et des visites</p> <p>6 Favoriser de manière active, l'accès au patrimoine culturel ainsi qu'aux productions et pratiques artistiques en tenant compte de la diversité des publics</p> <p>7 Favoriser la participation culturelle et citoyenne de la population</p> <p>8 Contribuer au renforcement du rôle de l'art et de la culture comme éléments du développement économique et social</p>

SERVICE DE LA CULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Adaptation de la Stratégie culture 2018 (Archéologie et Patrimoine) avec une attention particulière accordée aux publics 2022 : mise en œuvre de mesures coordonnées au niveau SC et au niveau EAC encouragement à l'accès par un soutien à la demande	31.12.22	31.12.22	▲ Céline Tarditi a été mandatée pour la réalisation de l'Etude des publics remise en octobre 2022. La mise en oeuvre des mesures coordonnées sera réalisée au début 2023.
ad2	2 Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie du bilinguisme au SC et de son plan d'action 2022 : systématisation du bilinguisme dans les mesures de communication	31.12.22	31.12.22	■ Toutes les actions de communication du SC sont réalisées dans les 2 langues (actions en présentiel, en ligne et sur les réseaux sociaux).
ad4	3 Plateforme de pérennisation et d'archivage pour les communes et les privés: mise en œuvre des procédures des fonds mixtes et privés, et projet pilote	31.12.22	31.12.22	■ Les procédures sont désormais totalement appliquées pour les fonds mixtes et privés. Le projet pilote en lien avec Canal 9 est en cours de finalisation.
	4 Poursuite de la mise en œuvre du Système d'information du patrimoine culturel	31.12.22	31.12.22	■ Avancement du projet selon calendrier. Elaboration du cahier des charges avec un consultant externe.
ad5	5 Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action avec l'Office cantonal d'archéologie et les Musées cantonaux en vue de la valorisation du patrimoine archéologique en Valais (Stratégie archéologie 2025) 2022 : mise en oeuvre des résultats du groupe de travail sur la valorisation du patrimoine archéologique	31.12.22	31.12.22	▲ Le groupe de travail a rendu ses premiers résultats sur la valorisation du patrimoine archéologique en fin d'année 2022. La mise en oeuvre des résultats est différée sur la première partie de l'année 2023.
	6 Suivi du chantier de la nouvelle réserve Eterpys 2022 : plan de stockage et plan de déménagement des collections vers Eterpys	31.12.22	31.12.22	▲ La planification du chantier a été revue. La nouvelle réserve Eterpys sera mise à disposition en 2025. Dans l'attente des plans définitifs, le plan de stockage et de déménagement des collections n'a pas pu être rédigé, il le sera en 2023. En 2022 se sont poursuivis les travaux de traitement des collections qui seront terminés à fin 2023.
	7 § Participation à la révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN). Le dossier est porté par le Service administratif et juridique du DMTE (SAJMTE)	31.12.22		▲ Le projet dépend du SAJMTE. Pour des questions de priorité il n'a pas pu être mené à bien en 2022.
ad6	8 Elaboration et mise en oeuvre de la vision stratégique 2021-2035 des Musées cantonaux avec la participation des musées et sections : 2022: Repositionnement des Musées cantonaux, de leurs prestations, productions et communication, pour le plus large public et suivi de la 1ère étape du projet architectural de pôle muséal des Collines: rénovation du Pénitencier, appropriation du collège et de l'église des Jésuites	31.12.22	31.12.22	▲ Les réflexions en lien avec le repositionnement des Musées cantonaux pour le plus large public ont été interrompues dans l'attente d'une nouvelle direction des MC. Le suivi du projet architectural a été assuré en collaboration avec le SIP et les architectes mandatés. L'arrivée en octobre de la nouvelle directrice des MC débouchera en 2023 sur une mise à jour de la vision stratégique.
	9 Participation à la mise en œuvre des nouvelles dispositions sur les interventions artistiques dans les constructions publiques : mise en œuvre d'une procédure cantonale uniformisée, en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine	31.12.22	31.12.22	▲ La procédure cantonale a été mise en oeuvre conformément au planning prévisionnel et sera appliquée en 2023 dans le cadre du contournement de Stalden et du tunnel sous les pyramides d'Euseigne.

SERVICE DE LA CULTURE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 10 Mise en œuvre d'un programme de soutien aux activités culturelles à destination des seniors	31.12.22	31.12.22	● La définition et la mise en oeuvre du programme doivent être redéfinies dans le cadre d'un dispositif plus généraliste à définir sur la période 2024-2027.
ad7 11 Mise en oeuvre du Plan directeur des bibliothèques valaisannes 2019-2023 à travers le développement du réseau des bibliothèques du Valais romand	31.12.22	31.12.22	■ La mise en oeuvre se poursuit selon le planning prévisionnel. En 2022 a été optimisée la circulation des publics et documents.
ad8 12 Mise en œuvre des mesures visant à renforcer la synergie entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location et la réactivation du Fonds pour la promotion de manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire 2022 : lancement des soutiens Valais Film Location, suivi et évaluation des projets financés par le Fonds pour la promotion de manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire	31.12.22	31.12.22	■ En 2022 la Valais Film Commission a été créée. Elle a été présentée dans le cadre du Festival de Locarno. Deux premiers projets ont été déposés pour financement par le fonds.
§ : Programme législatif			

SERVICE DE LA CULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre total d'entrées dans les institutions culturelles cantonales (MC + AEV + MV) (C20=418'216)	637'000	630'297	▲ Reprise post COVID réjouissante, les mesures de restriction ont encore impacté le 1er trimestre 2022.
	2 Nombre annuel d'unités administratives bénéficiant du conseil et du soutien des Archives de l'Etat du Valais en matière de gestion des documents et des archives	35	34	■ 34 unités touchées en dehors du projet ECM Services
ad2	3 Nombre annuel de notices de catalogage créées (nouvel indicateur/C20=9'319)	9'500	9'583	■
ad3	4 Nombre annuel de projets de l'encouragement à la culture soutenus (sans les écoles)	400	481	■ Un plus grand nombre de projets a pu être soutenu lié à l'augmentation de budget dans le cadre des mesures de relance COVID-19.
	5 Montant annuel moyen par dossier EAC soutenu	9'000	10'684	■
	6 Taux d'acceptation des requêtes EAC + PAT (nouvel indicateur/C20=66%)	68%	65%	■
	7 Taux d'acceptation des dossiers pour l'accès à la culture (EDC, Art en partage, médiation culturelle) sur l'ensemble des dossiers EAC soutenus (nouvel indicateur/C20=17%)	19%	17.2%	▲ Taux légèrement inférieur à la planification mais évolution positive.
	8 Nombre annuel de demandes de financement EAC + PAT traitées pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles (nouvel indicateur/C20=819)	850	738	▲ Résultat inférieur à la planification, les projets de soutien dans le cadre des mesures COVID-19 ne sont pas pris en compte.
ad4	9 Part des collections MC stockées dans des locaux conformes aux normes et standards professionnels (nouvel indicateur/C20=1%)	1%	1%	■ L'ensemble des réserves des Musées cantonaux ne correspondent pas aux normes et standards professionnels. Cette situation sera régularisée par le transfert aux dépôts Eterpys.
	10 Somme des subventions versées par le canton pour des projets patrimoniaux (C20=250'000)	440'000	448'250	■ Montant versé pour 16 institutions bénéficiaires.
	11 Nombre cumulé de collections et d'éléments reconnus d'intérêt cantonal (C20=11)	15	35	■
	12 🏠 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau	98%	97.99%	■
	13 🏠 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau intégrée à un réseau de bibliothèque régionale virtuelle	77.5%	77.34%	■
	14 Part des fonds des Archives de l'Etat du Valais sous forme papier et électronique traités conformément aux normes et standards archivistiques en vigueur (en %) (C20=50%)	61%	52%	■ Résultat inférieur à la planification mais celle-ci ne tenait pas compte de l'entrée exceptionnelle de 4.7 km/linéaires d'archives à la suite du déménagement 2020.
ad5	15 Nombre de dossiers de construction préavisés par année	400	533	▲ Toujours nombre très élevé de constructions. Indicateur lié à la forte conjoncture de la construction.
	16 Taux de préavis « Archéologie » non-suivis	18%	19%	▲ Si le taux est conforme à la planification il reste toutefois trop élevé.

SERVICE DE LA CULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 17 🏛️ Total annuel de visiteurs des Musées cantonaux (expositions permanentes et temporaires)	45'000	41'090	▲ L'absence d'exposition durant l'été ainsi qu'en fin et début d'année scolaire nous prive d'une part importante de visiteurs. Le nombre annuel de visiteurs a toutefois retrouvé un niveau pré-COVID.
18 Nombre total de participants aux actions de médiation culturelle (C20=14'549)	26'950	28'404	■
19 🏠 Nombre de clients actifs (au moins un prêt par année)	26'000	29'668	■
20 Nombre de classes accueillies en médiation-présence (nouvel indicateur)	200	211	■
ad7 21 Nombre de projets Art en partage soutenus	10	11	■
ad8 22 Nombre annuel de projets à impact touristique soutenus	30	5	▲ La planification est trop ambitieuse et doit être adaptée au nombre potentiel de dossiers déposés.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Action culturelle générale	18'172'498.89	3'412'255.06	14'760'243.83
P1101 Action culturelle générale	18'172'498.89	3'412'255.06	14'760'243.83
GP12 Archives	2'995'548.21	208'073.75	2'787'474.46
P1201 Archives de l'Etat du Valais	2'995'548.21	208'073.75	2'787'474.46
GP13 Bibliothèques et médiathèques	9'944'129.25	346'805.95	9'597'323.30
P1301 Médiathèque Valais	1'995'536.81	85'866.00	1'909'670.81
363 Participation du Valais à RERO	263'909.20		263'909.20
363 Plan directeur bibliothèques et centres de documentation	156'500.00		156'500.00
363 Subvention aux bibliothèques publiques et scolaires	637'255.00		637'255.00
Solde dépenses/recettes du produit	937'872.61	85'866.00	852'006.61
P1302 Médiathèque Valais - Sion	3'577'186.05	168'296.95	3'408'889.10
P1303 Médiathèque Valais - Brigue	1'098'005.66	15'699.10	1'082'306.56
P1304 Médiathèque Valais - Martigny	1'892'043.75	66'854.95	1'825'188.80
P1305 Médiathèque Valais - St-Maurice	901'767.71	9'831.55	891'936.16
P1306 eMédiathèque Valais	479'589.27	257.40	479'331.87
GP14 Musées	7'222'032.00	214'384.55	7'007'647.45
P1401 Musées cantonaux	1'539'025.58	9'826.15	1'529'199.43
363 Fondation Pierre Gianadda	225'000.00		225'000.00
363 Jardin botanique de Champex	200'000.00		200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'114'025.58	9'826.15	1'104'199.43
P1402 Musée d'art	541'174.86	41'581.35	499'593.51
P1403 Musée d'histoire	832'398.94	61'826.00	770'572.94
P1404 Musée de la nature	926'397.41	85'291.60	841'105.81
P1405 Publics et médiation	1'991'499.28	807.85	1'990'691.43
P1406 Collections	1'391'535.93	15'051.60	1'376'484.33
GP15 Encourager les activités culturelles	11'724'362.61	1'110'813.60	10'613'549.01
P1501 Soutien aux activités culturelles	6'825'735.71	1'110'813.60	5'714'922.11
363 Activités culturelles dans les écoles	730'991.14		730'991.14
363 Encouragement des activités culturelles de tiers	3'912'560.85		3'912'560.85
463 Encouragement des activités culturelles de tiers		586'000.00	-586'000.00
498 Soutien des activités culturelles de tiers		430'000.00	-430'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'182'183.72	94'813.60	2'087'370.12
P1502 Soutien aux formations culturelles	4'898'626.90		4'898'626.90
363 Ecoles de musique et formation culturelle	4'881'764.00		4'881'764.00
Solde dépenses/recettes du produit	16'862.90		16'862.90
GP16 Patrimoine culturel et institutions	1'063'658.85	507'000.00	556'658.85
P1601 Sauvegarde du patrimoine culturel	1'024'140.85	507'000.00	517'140.85
P1602 Les Vallesiana	39'518.00		39'518.00
GP17 Archéologie	6'330'381.15	4'928'827.45	1'401'553.70
P1701 Archéologie	6'330'381.15	4'928'827.45	1'401'553.70
Total	57'452'610.96	10'728'160.36	46'724'450.60

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

OP 1 Promouvoir santé-sécurité au travail / Aplanir, régler conflits du travail / Prévenir dumping social B22 5'534'900 net C22 5'264'878.80 net		
GP 11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc. B22 2'021'491 net C22 2'123'270.08 net	GP 12 Prévention et règlement des conflits B22 1'521'009 net C22 1'354'686.35 net	GP 13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt. B22 1'992'400 net C22 1'786'922.37 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	6'798'193.48	8'000'700	7'708'632.35	-292'068
30 Charges de personnel	5'771'797.55	6'119'800	5'944'399.55	-175'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	630'888.52	1'585'300	1'316'701.80	-268'598
34 Charges financières	0.00	100	0.00	-100
36 Charges de transferts	12'000.00	52'000	12'000.00	-40'000
38 Charges extraordinaires	120'000.00	0	120'000.00	120'000
39 Imputations internes	263'507.41	243'500	315'531.00	72'031
4 Revenus	2'397'045.80	2'585'800	2'443'753.55	-142'046
40 Revenus fiscaux	7'868.00	8'000	6'871.00	-1'129
42 Taxes	1'158'205.00	1'493'300	1'262'236.00	-231'064
46 Revenus de transferts	964'393.30	885'100	922'812.90	37'713
49 Imputations internes	266'579.50	199'400	251'833.65	52'434
Excédent de charges	4'401'147.68	5'414'900	5'264'878.80	-150'021
5 Dépenses d'investissement	0.00	120'000	0.00	-120'000
52 Immobilisations incorporelles	0.00	120'000	0.00	-120'000
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	120'000	0.00	-120'000
Insuffisance de financement	4'401'147.68	5'534'900	5'264'878.80	-270'021

Explication des écarts financiers

Rubr. 313 : les frais de mandat ont été moins élevés que budgétés (absence prolongée de responsables de suivi de projets informatiques)

Rubr. 317 : diminution de frais de déplacement en lien avec des postes vacants

Rubr. 426 : revenus de l'inspection du travail en baisse, notamment en raison d'un poste non repourvu en 2022 (pénurie d'ingénieurs de sécurité)

Rubr. 427 : recettes record, suite à la notification de sanctions et facturatin de frais de contrôle en matière de contrôle des travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir

Rubr. 520 : report de dépense suite au retard pris par la nécessité d'attendre les adaptations législatives rendues nécessaires par le projet eBadges

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	37.50	38.50	38.50

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE**Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne****Sous-objectifs politiques**

- 1 Réduire le risque d'affections professionnelles par une démarche préventive et des contrôles systémiques
- 2 Prévenir, résoudre les conflits individuels et collectifs en vue du maintien des places de travail
- 3 Encourager, promouvoir la conclusion d'accords collectifs favorables à la paix du travail
- 4 Réduire le risque de dumping social et salarial en matière de travailleurs détachés et de travail au noir
- 5 Garantir les tâches de secrétariat général du département
 - 5.1 Assurer le secrétariat du département
 - 5.2 Mettre en place des outils de gestion nécessaires au pilotage du département
 - 5.3 Assurer le controlling départemental
 - 5.4 Assurer l'information et la communication interne et externe du département
 - 5.5 Coordonner les relations du département avec le Grand Conseil et ses commissions

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Identification des leviers d'action et définition d'un programme de prévention des risques psychosociaux (RPS), basé sur la récente campagne nationale en matière de RPS et sur les résultats de l'enquête "Travail et santé" de l'OVS.	31.12.22	31.12.22	■ Un concept intégré de prévention et d'intervention est en cours d'élaboration, qui devra être finalisé et mis en œuvre. Un.e psychologue du travail à 50% en cours d'engagement sera chargé.e de cette tâche.
	2 Rédaction d'un rapport annuel présentant les activités et réalisations du Service à destination du public	31.12.22	31.12.22	■ Le rapport annuel du SPT a été publié pour la 1ère fois le 23 mai 2022 et a fait l'objet d'un communiqué de presse du Conseil d'Etat. Il sera désormais rendu public en mai de chaque année selon un canevas fixe.
ad4	3 Définition du concept et réalisation des formations des adjudicateurs en matière de contrôle des conditions de travail selon le nouvel AiMP	31.12.22	31.12.22	● Les formations ont dû être reportées en attendant que la nouvelle loi d'adhésion soit approuvée par le Grand Conseil. La deuxième lecture de la loi est prévue au 1er semestre 2023.
	4 Promotion du système de signalement des infractions en matière de conditions de travail (plateforme BKMS), notamment au travers d'un concept de communication	31.12.22	31.12.22	■ Comme annoncé en conférence de presse du 10 décembre 2021, le dispositif a été mis en place. Une information au public a été réalisée par voie de presse le 22 décembre 2022. Le SPT a reçu 169 dénonciations par ce canal en 2022. Ce qui a permis la réalisation d'autant d'enquêtes et la mise en évidence d'infractions dans 60% des cas et conduit à 101 dénonciations pénales.
	5 Réalisation de la phase de conceptualisation du projet de partenariat public privé (PPP) pour les moyens de contrôles individualisés (badges)	31.12.22	31.12.22	■ Le PPP destiné au contrôle des ouvriers actifs dans les marchés publics de la construction avance selon le planning établi : les dispositions légales nécessaires ont été approuvées en session de décembre par le Grand Conseil, l'architecture de la solution informatique a été définie et l'élaboration des statuts de la future association eBadges seront négociés durant le premier semestre 2023.
	6 Optimisation du contrôle des marchés publics et des mesures de lutte contre le dumping salarial et le travail au noir et maintien d'une attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandant	31.12.22	31.12.22	■ Le nouveau module Listes permanentes Plus (LP+) est entré en production en début d'année 2022 permettant aux entreprises souhaitant y figurer de s'inscrire sur les listes de manière facilitée (en accordant une procuration au SPT l'autorisant à faire toutes les démarches et contrôles de conformité à sa place). Il s'agit d'une réelle diminution de la charge administrative pour l'entreprise. LP+ sera arrimé au futur dispositif eBadges, créant pour la première fois en Suisse un outil réunissant l'ensemble des institutions et organes de contrôles compétents. LP+ va permettre un meilleur contrôle (informatisé) des adjudicataires et sera adapté au nouvel AIMP 2019 une fois la révision de la base légale adoptée.
ad5	7 Analyse et optimisation de l'organisation de la communication au sein du Département, tant en externe qu'en interne	01.12.22	01.12.22	■ Au cours de l'année 2022, différents tests ont été menés, en collaboration avec les services et IVS, ainsi que pour la communication sur les réseaux sociaux. Un concept global de communication est en cours de rédaction sur la base du bilan 2022.
	8 Analyse et révision des mandats de prestations en coopération avec les services	01.12.22	01.12.22	■ Divers mandats (y compris des mandats pluriannuels) dans les domaines de la culture, du social et de la santé.

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 9 Participation à la planification du module Subventions (COSY) en coopération avec la Chancellerie d'État	01.12.22	01.12.22	■ Conclusion d'un mandat avec Processcentric pour l'étude préliminaire et soumission d'un projet d'Etude préalable pour une application de gestion des mandats de prestations externes (COSY-MPEXT) à la GTD. La structure des données pour la base de données MPEXT est conçue. Les interfaces ou les renvois vers d'autres bases de données et systèmes sont en cours d'étude.
10 Suivi et contrôle de la mise en oeuvre des projets de l'Agenda 2030	01.12.22	01.12.22	■ Plusieurs projets soutenus par l'A2030 ont pu être réalisés dans les domaines de la culture, ainsi que de l'égalité et de la famille. Les dispositifs LP+ et eBadges sont soutenus par l'Agenda 2030, notamment pour permettre aux entreprises pré-qualifiées via les Listes permanentes de mettre en avant leurs réalisations et références. Les projets dans le domaine de la santé sont prévus en 2023.

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de contrôles en entreprise (santé, sécurité, durée du travail et du repos, accidents majeurs et biologiques, dépôts d'explosifs, MSST, LAA, LTr, OTR, OPAM, OCS, OUC, LExpl)	650	459	● De grandes difficultés à recruter des ingénieurs sécurité ont été rencontrées en raison d'un marché de l'emploi totalement sec dans ce domaine. 1,5 postes n'ont pu être repourvus en 2022. Le nombre de contrôles OTR (tachygraphes) et OPAM (prévention des accidents majeurs) reste stable, l'accent a dû être mis en priorité sur la validation des plans (cf. infra) et des postes des jeunes travailleurs (apprentis).
	2 Nombre de contrôles système (MSST)	200	6	● cf. supra
	3 Nombre de projets de construction de locaux et postes de travail examinés	600	837	■ Le volume de travail de prévention primaire lié à l'examen des plans reste très élevé et prend le pas sur les visites d'entreprises. En particulier, 47 approbations de plans industriels et 23 autorisations d'exploiter ont été délivrées, notamment sur les grand site chimiques.
ad2	4 Pourcentage de règlement des conflits dans un délai de 18 mois	80%	90%	■ Le nombre de requêtes déposées devant l'Autorité de conciliation au 31 décembre 2022 est de 600. Parmi les dossiers traités, on dénombre 89% de dossiers liquidés devant cette autorité. 56 autorisations de procéder ont été délivrées en 2022 aux justiciables.
ad3	5 Nombre de secteurs économiques régis par une convention collective de travail (CCT) ou un contrat-type de travail (CTT)	20	21	■ Le contrat-type de travail (CTT) ordinaire pour le secteur des remontées mécaniques valaisannes a été révisé et sa nouvelle mouture est entrée en vigueur le 15 septembre 2022. En parallèle, suite à une demande de la commission tripartite cantonale et compte tenu de la sous-enchère salariale abusive et répétée constatée dans le cadre d'une enquête menée par le SPT dans cette branche, un CTT avec des salaires minimaux obligatoires a été édicté par le Conseil d'Etat avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2023 pour le salaire minimum de Fr 4'005.--, respectivement le 1er juin pour les autres salaires minimum ainsi que les paliers après 3 et 5 ans d'expérience. Il existe dès lors dans notre canton 11 CCT étendues et 10 CTT (dont deux sont de force obligatoire). La plupart des autres CTT ont été indexés au début 2022. Le CTT des architectes/ingénieurs est en cours de révision par la commission consultative ad hoc.
ad4	6 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations SECO	1'050	689	▲ 689 contrôles ont été effectués dans le cadre du travail au noir, soit 175 enquêtes ouvertes sur information et 514 contrôles spontanés, portant au total sur 689 entreprises et 3'847 travailleurs. 260 sanctions ont été infligées. 101 dénonciations pénales communiqués au Ministère public (47% dans les branches de la construction et 14% dans l'hôtellerie-restauration et 10% dans l'agriculture) et 382 infractions dénoncées aux autorités fiscales, d'assurances sociales et d'autorisation de séjour. Par ailleurs, 80 contrôles ont été effectués sous l'angle de la LDét dans des secteurs sans CCT étendue. L'ICEAS a également effectués 53 contrôles en relation avec l'observation du marchés du travail dans la branche des remontées mécaniques (sous-enchère salariale).

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad4	7 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations conclus pour les commissions professionnelles paritaires (travail détaché et CCT)	500	240	▲ 240 détachements d'entreprises européennes ont été contrôlés sur mandat des Commissions paritaires du secteur principal et de l'artisanat du bâtiment sous l'angle de la LDét. Par ailleurs, 374 contrôles ont été effectués pour les branches conventionnées de la construction en relation avec l'application des CCT étendus.
	8 Nombre de prononcés de sanctions	450	260	■ 260 décisions de sanction ont été prises en 2022 (sanctions/amendes : Fr. 395'636.-; frais de contrôle: Fr. 175'195; émolument Fr. 80'764). Désormais, la procédure de sanction a été simplifiée et les entreprises font désormais l'objet d'une décision unique regroupant les différentes infractions à la loi fédérales sur les travailleurs détachés. Fr. 651'595.- représentent le plus haut montant jamais encaissé. 63 entreprises européennes ont par ailleurs été interdites de travailler en Suisse.
	9 Nombre d'entreprises inscrites sur les listes permanentes	1'200	980	▲ 980 entreprises sont inscrites sur une ou plusieurs listes (1334 inscriptions). En 2022, 211 ont été contrôlées et 32 ont été radiées.
ad5	10 Nombre annuel minimum de communiqués et/ou de conférences de presse	64	93	■ 81 communiqués de presse ont été publiés et 12 conférences de presse ont été organisées. En outre, 26 news ont été publiées par les services. Les thèmes prioritaires ont été COVID-19 et la crise ukrainienne. Communiqués de presse : SSP 27, Département 16, SAS 11, SC 11, OCEF 9, SCAV 4, SPT 3 Conférences de presse : SC 6, OCEF 2, SAS 2, SSP 2 News : SSP 18, SCAV 4, OCEF 2, SAS 1, SPT 1
	11 Nombre de projets gouvernementaux réalisés	2	3	■ Plan de relance pour la culture et accès facilité du public à l'offre par la mise en place d'un « Pass culturel » cantonal, Renforcement des synergies entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location visant à promouvoir le Valais comme lieu de tournage; Renforcement de la politique familiale en particulier pour les ménages de condition modeste
	12 Nombre des mandats de prestations revus (dès 2021)	30	35	■ Divers mandats (y compris des mandats pluriannuels) dans les domaines de la culture, du social et de la santé.
	13 Nombre de projets Agenda 2030 réalisés (dès 2022)	2	3	■ Plusieurs projets soutenus par l'A2030 ont pu être réalisés dans les domaines de la culture, ainsi que de l'égalité et de la famille. Exposition itinérante pour centre scolaire post-obligatoire et écoles professionnelles « Objectif-Terre », Jeunes dans les métiers atypiques, lutter contre le harcèlement sexuel, lutter contre toutes les formes de violences domestiques. Les projets dans le domaine de la santé sont prévus pour 2023 seulement.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc.	4'457'542.81	2'334'272.73	2'123'270.08
P1101 Formation / Conseil	111'651.05	1'566.41	110'084.64
P1102 Approbation des plans / autorisation d'exploiter	228'379.56	26'704.09	201'675.47
P1103 Contrôle, audit protection santé des travailleurs	881'373.32	503'210.68	378'162.64
P1104 Contrôle conditions de travail Ldét/ LTN	2'742'119.48	1'792'336.54	949'782.94
P1105 Accidents majeurs / Sécurité biologique	168'890.34	7'978.05	160'912.29
P1106 Inspection de l'aide sociale	325'129.06	2'476.96	322'652.10
GP12 Prévention et règlement des conflits	1'452'167.17	97'480.82	1'354'686.35
P1201 Renseignements juridiques en droit du travail	217'748.17	2'298.31	215'449.86
P1202 Conflits individuels et collectifs du travail	998'989.94	7'525.08	991'464.86
P1203 CCT et CTT	128'694.33	980.44	127'713.89
P1204 Listes permanentes	106'734.73	86'676.99	20'057.74
GP13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.	1'798'922.37	12'000.00	1'786'922.37
P1301 Secrétariat général du Département et Controlling	1'798'922.37	12'000.00	1'786'922.37
Total	7'708'632.35	2'443'753.55	5'264'878.80

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

OP 1
Procéder au recouvrement forcé
des créances
B22 -10'394'200 net
C22 -7'349'451.74 net

GP 11
Traitement des opérations de
poursuites
B22 -12'119'861 net
C22 -9'436'028.59 net

GP 12
Traitement des opérations de
faillites et procédures
concordataires
B22 1'725'661 net
C22 2'086'576.85 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	19'233'965.71	19'619'900	19'439'362.78	-180'537
30 Charges de personnel	11'882'363.90	11'901'300	12'209'846.25	308'546
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'004'199.17	7'347'200	7'026'230.68	-320'969
34 Charges financières	132'814.76	256'400	79'596.67	-176'803
39 Imputations internes	214'587.88	115'000	123'689.18	8'689
4 Revenus	28'249'777.38	30'014'100	26'788'814.52	-3'225'285
42 Taxes	28'081'078.43	29'964'500	26'891'707.05	-3'072'793
44 Revenus financiers	168'698.95	49'600	-102'892.53	-152'493
Excédent de revenus	9'015'811.67	10'394'200	7'349'451.74	-3'044'748
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	9'015'811.67	10'394'200	7'349'451.74	-3'044'748

Explication des écarts financiers

Rubr. 31: -320'969

Le nombre d'enregistrements de réquisitions de poursuites en 2022 n'a pas été aussi élevé par rapport à ce qui était escompté. Diminution des coûts liés aux dossiers (frais de port, distribution spéciale des actes de poursuites, mandats de conduite etc.).

Les salaires relatifs aux engagements temporaires ont été budgétisés sous la rubrique 31 et comptabilisés sous la rubrique 30.

Rubr. 34: -176'803

Réduction dès juin 2022, puis suppression fin septembre 2022, des intérêts négatifs appliqués sur les comptes de liquidités des offices des poursuites et des faillites.

Rubr. 42: -3'072'793

Diminution du volume d'affaires attendu, des émoluments correspondants ainsi que des récupérations de frais relatives aux dossiers des clients (contrepartie de la rubrique 31). Les offices n'ont aucune influence sur le volume d'affaires. Les décisions sont prises par les créanciers.

Rub. 44: -152'493

Extourne d'une recette extraordinaire d'un dossier comptabilisé en 2021 sur la base de la directive du 7 mars 2012 de l'autorité de surveillance LP concernant les dividendes ou excédents de réalisation non retirés.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	95.45	95.45	95.95

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Augmentation de 0.5 EPT : Chef de projet - Collaborateur scientifique

OBJECTIF POLITIQUE**Procéder au recouvrement forcé des créances****Sous-objectifs politiques**

- 1 Traiter les opérations de poursuites
- 2 Traiter les opérations de faillites et de procédures concordataires

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Dernière phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des poursuites décidée par le Parlement le 13 septembre 2019	31.12.22	01.05.22	■ La réorganisation des offices des poursuites est terminée. Le canton compte désormais cinq offices des poursuites : Haut-Valais, Sierre, Sion/Hérens/Conthey, Martigny/Entremont et Monthey/St-Maurice. Outre la fermeture de deux sites, les principaux défis auxquels il a fallu se confronter ont été le regroupement des systèmes informatiques ainsi que l'affectation optimale du personnel sur les différents sites en fonction de ses compétences. Les collaborateurs du service ont mené à bien la réorganisation sans personnel, ni frais supplémentaire et aucun poste n'a été supprimé. Grâce à des transferts internes et à plusieurs départs à la retraite, de jeunes collaborateurs ont été promus et quelques nouvelles personnes ont été engagées auprès des offices. Ce personnel a besoin de temps pour devenir autonome, en particulier dans le domaine des saisies. Une formation sur plusieurs années est nécessaire pour atteindre cet objectif.
	2 Finalisation des fusions des bases de données informatiques des poursuites afin de correspondre à la nouvelle organisation	31.12.22	31.12.22	■ La fusion des données informatiques est terminée. Les systèmes informatiques des deux offices des poursuites de Monthey et St-Maurice ont été réunis en un seul système en collaboration avec le fournisseur et le Service cantonal de l'informatique. Les données des trois offices des poursuites de Sion, Hérens et Conthey ont également été fusionnées en un système d'exploitation unique. Pour ce faire, les bases de données sont continuellement nettoyées. Cette tâche entraîne, à côté des tâches quotidiennes, un surcroît de travail considérable pour les offices. L'Office des poursuites du Haut-Valais avait déjà fusionné les données informatiques en 2021. Les erreurs de fonctionnement rencontrées n'ont pu être que partiellement corrigées en vue des nouvelles fusions.
	3 Première phase de planification de la mise en œuvre du mandat donné dans le cadre du processus de réorganisation	31.12.22		▲ Le projet de mise en oeuvre du mandat confié a été reporté à l'année prochaine en raison de la surcharge de travail considérable résultant de la réorganisation des offices. De plus, la réorganisation a déjà introduit de nouvelles structures et les changements de personnel ont nécessité une adaptation ainsi qu'une analyse des processus. La réorganisation étant terminée, une analyse externe des processus de travail s'avère dorénavant judicieuse. Pour ce faire, la collaboration avec une institution spécialisée est envisagée.
	4 Introduction du système de gestion électronique des documents dans l'outil informatique pour les poursuites	31.12.22	30.11.22	■ Le système de classement et de gestion électronique des documents dans le système d'exploitation des poursuites a été introduit avec succès dans tous les offices.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	5 Analyse des procédures allant dans le sens de la numérisation des processus	31.12.22	31.12.22	■ En collaboration avec des fournisseurs internes et externes, les projets suivants, entre autres, ont été analysés : avec la Poste, l'introduction d'une interface informatique a été déterminée pour le suivi et la confirmation de la distribution du courrier; avec la Police cantonale, la distribution et le retour numérique des mandats de conduite ont été analysés; avec le Service du registre foncier, l'échange numérique d'informations pour l'adaptation directe des données du registre foncier d'un débiteur a été examiné de plus près. La numérisation de ces interfaces simplifie le processus de travail et réduit le risque d'erreurs. D'autres adaptations de ces interfaces seront encore étudiées.
ad2	6 Dernière phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des faillites décidée par le Parlement le 13 septembre 2019	31.12.22	01.05.22	■ En 2022, les nouvelles structures organisationnelles du secteur des faillites ont pris fin. Avec la création de l'Office des faillites du Bas-Valais, les trois anciens secteurs des faillites de Monthey, Martigny et St-Maurice ont été réunis. En ce qui concerne le Valais central, les quatre secteurs des faillites de Sion, Hérens, Conthey et Sierre ont fusionné pour former le nouvel Office des faillites du Valais central. L'Office des faillites du Haut-Valais avait déjà été inauguré en 2021. Le canton compte désormais trois offices des faillites (un par région constitutionnelle). Ceux-ci sont situés à Monthey, Sion et Viège. Les collaborateurs du service ont mené à bien cette réorganisation sans personnel, ni frais supplémentaire.
	7 Finalisation de la fusion des bases de données informatiques des faillites afin de correspondre à la nouvelle organisation	31.12.22	01.05.22	■ La fusion des données informatiques est terminée. Les données de l'Office des faillites du Valais central ont été fusionnées en 2022 et les anciens offices des faillites (Sion, Hérens, Conthey et Sierre) ont été répartis en sous-groupes jusqu'à la clôture des anciens dossiers de faillites. La même opération avait déjà été effectuée en 2021 auprès de l'Office des faillites du Bas-Valais (Monthey, Martigny et St-Maurice) alors que l'Office des faillites du Haut-Valais avait fusionné les données en 2020 déjà.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Délai pour la dernière phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des poursuites	31.12.22	01.05.22	■ Les nouvelles structures organisationnelles des offices des poursuites du Bas-Valais sont entrées en vigueur au 1er janvier 2022 avec la création de l'Office des poursuites des districts de Monthey et St-Maurice et de l'Office des poursuites des districts de Martigny et Entremont. Le 1er mai 2022, l'Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey ainsi que l'Office des poursuites du district de Sierre ont été officiellement constitués. Dans le Haut-Valais, la nouvelle structure avait déjà été introduite en 2021. La réorganisation du secteur des poursuites est ainsi terminée.
	2 Délai pour la finalisation des fusions des bases de données informatiques des poursuites afin de correspondre à la nouvelle organisation	31.12.22	31.12.22	■ La fusion des données informatiques des offices des poursuites du Haut-Valais avait déjà été réalisée en 2021. La fusion des systèmes informatiques des deux offices des poursuites de Monthey et de St-Maurice a eu lieu au début avril 2022 et celle des trois offices des poursuites de Sion, Hérens et Conthey a été réalisée à la mi-août 2022.
	3 Délai pour la première phase de planification de la mise en œuvre du mandat donné dans le cadre du processus de réorganisation	31.12.22		▲ Le projet de mise en œuvre du mandat a été reporté en 2023. Suite à la réorganisation, de nouvelles structures ont déjà été mises en place et des processus ont pu être adaptés. Le projet de mise en œuvre du mandat attribué en 2023 est étudié en collaboration avec une institution spécialisée.
	4 Délai pour l'introduction du système de gestion électronique des documents dans l'outil informatique pour les poursuites	31.12.22	30.11.22	■ Le système de gestion électronique des documents dans le secteur des poursuites avait déjà été introduit auprès de certains offices du Bas-Valais en 2021. En 2022, les offices du Valais central et du Bas-Valais ont suivi et, en dernier lieu, le Haut-Valais, avec une introduction fin novembre 2022. Le projet est donc terminé.
	5 Délai pour l'analyse des procédures allant dans le sens de la numérisation des processus	31.12.22	31.12.22	■ En 2022, les premiers projets de numérisation des processus ont été identifiés en collaboration avec les fournisseurs internes et externes afin de simplifier les interfaces et de raccourcir le flux des informations.
	6 📊 Nombre de poursuites	176'039	158'165	■ (2021 = 158'055) Le nombre de poursuites n'a guère changé par rapport à l'année précédente (+0,07% seulement). La répartition sur la population est la même que l'année précédente : 0,45 poursuite par habitant.
	7 📊 Nombre de poursuites traitées par collaborateur(-trice)	2'632	2'469	▲ (2021 = 2'495) (Calcul 2022 : 158'165 poursuites/64.1 EPT = 2'469) Le nombre de poursuites traitées par collaborateur/trice a légèrement diminué de 1% par rapport à l'année précédente. En comparaison cantonale, les offices des poursuites valaisans sont confrontés à un nombre de poursuites plus élevé par collaborateur/trice.
	8 📊 Nombre de plaintes 17 LP admises	→	6	■ (2021 = 10) Le nombre de plaintes admises ou partiellement admises a diminué par rapport à l'année précédente.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	9 Nombre de saisies traitées par collaborateur(-trice) (2020 : 3'488, nouvel indicateur dès 2021)	3'614	3'460	▲ (2021 = 4'022) (Calcul 2022 : 81'512 saisies/23,6 EPT = 3'460) Le nombre de saisies traitées par collaborateur/trice a diminué de 14% par rapport à l'année précédente. Lors de la réorganisation, des postes ont pu être convertis au profit du domaine des saisies et du personnel a ainsi été réaffecté. 52% des poursuites ont atteint le stade de la saisie. L'augmentation du nombre de nouveaux débiteurs et l'analyse de leurs situations financières, souvent complexes et en constante évolution (l'employeur, le statut familial, les ajustements de salaire, les déménagements, etc.), ainsi que le traitement des personnes dites "opposées à l'Etat", rendent le travail des agents de saisie de plus en plus difficile. Il est donc important de valoriser la formation de base ainsi que la formation continue des collaborateurs dans ce domaine.
ad2	10 Délai pour la dernière phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des faillites	31.12.22	01.05.22	■ La nouvelle structure organisationnelle de l'Office des faillites du Bas-Valais est entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Elle a été suivie le 1er mai 2022 par l'ouverture officielle de l'Office des faillites du Valais central. L'Office des faillites du Haut-Valais avait déjà été créé en 2021. Ainsi, la structure organisationnelle du secteur des faillites est atteinte.
	11 Délai pour la finalisation de la fusion des bases de données informatiques des faillites afin de correspondre à la nouvelle organisation	31.12.22	01.05.22	■ Les données informatiques de l'Office des faillites du Valais central ont été fusionnées au 1er mai 2022 et les anciens offices des faillites ont été répartis en sous-groupes jusqu'à la clôture des anciens dossiers de faillites. Les fusions des données de faillites dans le Haut-Valais et le Bas-Valais avaient déjà eu lieu respectivement en 2020 et 2021. La fusion des données informatiques est donc terminée.
	12 🏛️ Nombre de faillites prononcées par le Juge	480	602	■ (2021 = 455) 602 nouvelles faillites ont été prononcées par le juge (+32% par rapport à l'année passée). Pour ce chiffre, il faut prendre en considération la proportion résultant du nettoyage du registre de commerce pour des entreprises ayant des carences dans l'organisation selon l'article 731b CO (soit 172 faillites, ce qui représente une augmentation de 117 dossiers par rapport à l'année passée). Les cas en 2022 se répartissent comme suit : - 62% concernent des sociétés et des personnes physiques inscrites au registre du commerce, dont 46% sont des procédures de faillites pour cause de carence dans l'organisation (731b CO), - 34% concernent des successions répudiées.
	13 🏛️ Nombre de faillites traitées par collaborateur(-trice)	25	30.8	▲ (2021 = 22) (Calcul 2022 : 602 faillites/19.6 EPT = 30.8) La forte augmentation du nombre d'ouvertures de faillites a entraîné une hausse de 21% du nombre de faillites à traiter par collaborateur/trice par comparaison à l'année précédente. La spécialisation dans le domaine des faillites suite à la réorganisation permettra de traiter plus de cas sensibles et complexes et ainsi faire face à ce volume à court terme.
	14 Nombre de faillites liquidées	436	487	■ (2021 = 413) Le nombre de faillites clôturées a augmenté de 18% par rapport à l'année précédente.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<p>ad2 15 Nombre de faillites ouvertes depuis plus qu'une année (2020 : 155, nouvel indicateur dès 2021)</p> <p>16 Nombre de faillites traitées par une administration spéciale</p>	<p>142</p> <p>→</p>	<p>145</p> <p>8</p>	<p>■ (2021 = 115) Le nombre de faillites ouvertes depuis plus d'un an a augmenté de 26% par rapport à l'année précédente (+30 dossiers). Suite à un grand nombre d'ouvertures de faillites en 2022, le temps de traitement des dossiers encore ouverts a augmenté.</p> <p>■ (2021 = 9) En 2022, un dossier a pu être clôturé. Il s'agit de cas complexes, parfois anciens. Cette procédure d'organisation est aujourd'hui une exception. La nomination d'une administration pour la liquidation d'une faillite relève de la compétence de l'assemblée des créanciers.</p>

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Traitement des opérations de poursuites	15'819'552.66	25'255'581.25	-9'436'028.59
P1101 Traitement administratif	5'310'451.82	8'371'450.11	-3'060'998.29
P1102 Saisies, inventaires et séquestres	6'013'273.67	9'566'792.04	-3'553'518.37
P1103 Réalisation mobilière et immobilière et gérance	1'915'324.96	3'238'870.41	-1'323'545.45
P1104 Gestion comptable et financière	2'580'502.21	4'078'468.69	-1'497'966.48
GP12 Traitement des opérations de faillites et procédures concordataires	3'619'810.12	1'533'233.27	2'086'576.85
P1201 Traitement administratif	1'202'465.11	505'147.28	697'317.83
P1202 Opérations de liquidation	2'173'497.55	792'683.22	1'380'814.33
P1203 Gestion comptable et financière	243'847.46	235'402.77	8'444.69
Total	19'439'362.78	26'788'814.52	-7'349'451.74

OP 1
Egalité / Famille / Violences
domestiques
B22 1'699'600 net
C22 1'785'646.34 net

GP 11
Egalité / Famille / Violences
domestiques
B22 1'699'600 net
C22 1'785'646.34 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	1'538'222.95	1'710'700	1'813'875.74	103'176
30 Charges de personnel	632'403.60	732'000	716'010.40	-15'990
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	463'118.76	435'700	568'358.27	132'658
36 Charges de transferts	439'936.75	540'000	526'177.56	-13'822
39 Imputations internes	2'763.84	3'000	3'329.51	330
4 Revenus	5'143.30	11'100	28'229.40	17'129
42 Taxes	5'143.30	11'100	28'229.40	17'129
Excédent de charges	1'533'079.65	1'699'600	1'785'646.34	86'046
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'533'079.65	1'699'600	1'785'646.34	86'046

Explication des écarts financiers

Le dépassement budgétaire à la rubrique 31 est principalement dû à :
L'imputation des loyers ordinaires non budgétisés (45'000) et divers transferts budgétaires pour des projets de prévention (64'000).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	3.40	4.20	4.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

+ 0.5 EPT : engagement d'un collaborateur spécialisé pour la lutte contre les discriminations

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques

Sous-objectifs politiques

- 1 Veiller à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait
- 2 Apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun-e de ses membres puisse s'épanouir
- 3 Lutter contre les violences domestiques, en protégeant les personnes qui en sont les victimes, en favorisant l'accompagnement des auteur-e-s et en développant information/sensibilisation/prévention

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes sur le marché du travail, dans les instances politiques et l'espace public en général, ainsi qu'au sein des familles; lutter contre le harcèlement sexuel	31.12.22	31.12.22	■ Plusieurs formations organisées avec succès contre le harcèlement sexuel au travail (pour les employeurs) et contre le harcèlement de rue (pour le gd public). Poursuite de la promotion de la charte pour l'égalité salariale. Nombreuses formations pour les femmes.
ad2	2 Fournir information/soutien/conseil aux familles et aider à la conciliation travail-famille	31.12.22	31.12.22	▲ Mise à jour constante du site internet contenant les informations pour les familles. Réunions des réseaux "familles" en présentiel.
ad3	3 § Entamer la révision partielle de la loi contre les violences domestiques (LVD)	31.12.22	31.12.22	■ Travail de révision en cours avec la Commission cantonale contre les violences domestiques.
	4 Assurer l'information/sensibilisation/prévention sur la thématique des violences domestiques ainsi que la coordination du réseau cantonal contre les violences domestiques	31.12.22	31.12.22	■ Poursuite du travail de sensibilisation/information tant des professionnel-le-s que du grand public. Colloque au printemps et rencontre autour d'un film sur les conséquences des violences envers les enfants à l'automne.
§ : Programme législatif				
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 📊 Pourcentages de femmes dans les commissions administratives (2022-2025 : 36%) et dans les participations de l'Etat (fin 2019 : 13% dans les participations importantes)	↗	→	■ Objectif dépassé pour les commissions avec près de 39% de femmes. Moins d'évolution dans les participations, où le préavis de l'OCEF n'est plus requis.
	2 📊 Pourcentages de femmes en politique : Conseils Communaux 2020 26% / Grand Conseil 2021 35%	→	→	■ Pas de changement car pas d'élection en 2022.
ad2	3 📊 Nb de consultations des informations pour les familles sur le site de l'OCEF	39'000	39'250	■ Concerne les consultations des pages égalité et famille du site internet de l'OCEF.
ad3	4 📊 Cas de violences domestiques (2020 = 417 interventions de police, 1 homicide-3 tentatives, 1002 infractions)	→	→	■ Baisse des cas en 2021; chiffres 2022 connus à fin mars seulement. Le pic 2020 est probablement dû à la période COVID.
	5 Nb d'entretiens obligatoires et de mesures d'accompagnement des auteur-e-s sur base volontaire (2020 : 283 dont 68 volontaires)	300	333	■ Dont 291 volontaires. Il est prévu d'augmenter le nombre d'entretiens obligatoires au nombre de 3, comme mentionné dans le rapport d'évaluation de la LVD présenté en printemps 2022 et tel que demandé par la motion de F. Métrailler et L. Luy, lors de la révision de la LVD. Un projet de révision qui est attendu pour fin 2023. Les entretiens sur base volontaire augmentent mais cela reste difficile car ça suppose déjà une prise de conscience.
	6 Nb de rencontres du réseau contre les violences domestiques (groupes régionaux, commission, gd public) (2020 = 7)	10	11	■ Après les perturbations dues au COVID, le rythme habituel des rencontres de la Commission et des groupes régionaux a pu reprendre, de même que les 2 rencontres générales annuelles.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Egalité / Famille / Violences domestiques	1'813'875.74	28'229.40	1'785'646.34
P1101 Egalité	549'440.22	17'860.05	531'580.17
P1102 Famille	239'489.48	2'314.85	237'174.63
P1103 Violence domestique	1'024'946.04	8'054.50	1'016'891.54
Total	1'813'875.74	28'229.40	1'785'646.34

SUBVENTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	126'969'647.48	129'463'000	127'698'851.58	-1'764'148
36 Charges de transferts	126'969'647.48	129'463'000	127'698'851.58	-1'764'148
4 Revenus	72'292'182.65	73'331'500	73'440'192.80	108'693
46 Revenus de transferts	72'292'182.65	73'331'500	73'440'192.80	108'693
Excédent de charges	54'677'464.83	56'131'500	54'258'658.78	-1'872'841
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	54'677'464.83	56'131'500	54'258'658.78	-1'872'841

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

363 Allocations familiales pour non-actifs (AFNA et allocations familiales complémentaires agricoles)	4'910'504
Financement des allocations fédérales dans l'agriculture	1'087'332
Frais de gestion de la Caisse Cantonale de Compensation	5'096'604
Prestations complémentaires AVS et AI	116'604'411
	127'698'852
463 Subventions communales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS et AI	977'995
Subventions communales pour les prestations complémentaires et les AFNA	21'317'405
Subventions fédérales aux prestations complémentaires AI	25'849'562
Subventions fédérales aux prestations complémentaires AVS	23'770'016
Subventions fédérales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS et AI	1'525'215
	73'440'193

Département de l'économie et de la formation (DEF)
Compte 2021
Fr.

Budget 2022
Fr.

Compte 2022
Fr.

Ecart B/C
Fr.

VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	1'514'917'982.66	1'435'443'500	1'395'836'548.82	-39'606'951
Revenus et recettes	657'793'929.74	597'899'900	566'690'740.87	-31'209'159
Insuffisance de financement	857'124'052.92	837'543'600	829'145'807.95	-8'397'792

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service administratif et des affaires juridiques de la formation	19'720'693.89	23'016'400	22'090'495.98	-925'904
Service juridique des affaires économiques	954'018.67	1'062'400	1'079'418.44	17'018
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	123'712'152.82	59'770'300	28'012'292.63	-31'758'007
Service de l'industrie, du commerce et du travail	7'366'175.40	6'129'100	7'755'646.17	1'626'546
Service de l'agriculture	27'080'577.87	43'465'100	44'953'478.52	1'488'379
Service de l'enseignement	398'990'699.44	409'450'600	422'017'014.87	12'566'415
Service de la formation professionnelle	73'267'409.62	69'732'900	77'550'682.42	7'817'782
Service des hautes écoles	153'262'544.54	166'528'700	166'768'381.46	239'681
Service cantonal de la jeunesse	52'769'780.67	58'388'100	58'918'397.46	530'297
Insuffisance de financement	857'124'052.92	837'543'600	829'145'807.95	-8'397'792

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	593'575'240.03	601'033'900	597'724'535.01	-3'309'365
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'834'033.19	39'879'100	67'722'378.18	27'843'278
34	Charges financières	9'011.21	6'300	14'883.38	8'583
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	9'079'725.07	8'408'000	8'288'700.72	-119'299
36	Charges de transferts	594'156'748.32	467'729'000	430'864'322.99	-36'864'677
37	Subventions redistribuées	197'463'208.22	196'716'900	198'362'209.00	1'645'309
38	Charges extraordinaires	1'109'301.85	417'000	2'350'227.97	1'933'228
39	Imputations internes	14'720'571.37	12'150'000	13'510'188.28	1'360'188
40	Revenus fiscaux	822'990.46	1'634'800	1'372'730.18	-262'070
41	Patentes et concessions	32'026'648.95	30'800'000	33'341'104.15	2'541'104
42	Taxes	35'857'566.73	35'119'500	34'360'042.09	-759'458
43	Revenus divers	-94'228.63	280'000	-83'586.55	-363'587
44	Revenus financiers	1'476'119.29	1'595'200	1'322'456.51	-272'743
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'896'706.88	1'969'300	1'517'939.83	-451'360
46	Revenus de transferts	334'671'150.19	230'574'700	221'761'005.67	-8'813'694
47	Subventions à redistribuer	197'463'208.22	196'716'900	198'362'209.00	1'645'309
48	Revenus extraordinaires	10'097'380.25	28'785'300	14'115'817.39	-14'669'483
49	Imputations internes	12'061'342.36	11'260'200	11'900'452.83	640'253
	Total charges	1'448'947'839.26	1'326'340'200	1'318'837'445.53	-7'502'754
	Total revenus	626'278'884.70	538'735'900	517'970'171.10	-20'765'729
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	822'668'954.56	787'604'300	800'867'274.43	13'262'974

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	0.00	117'500	0.00	-117'500
52	Immobilisations incorporelles	38'221.43	31'000	47'895.99	16'896
54	Prêts	28'249'754.00	49'299'600	31'887'078.00	-17'412'522
56	Propres subventions d'investissement	30'708'564.97	50'355'200	36'357'546.30	-13'997'654
57	Subventions d'investissement redistribuées	6'973'603.00	9'300'000	8'706'583.00	-593'417
63	Subventions d'investissement acquises	7'079'075.30	16'678'200	6'495'672.50	-10'182'528
64	Remboursements de prêts	17'003'552.74	32'780'800	33'086'069.27	305'269
65	Transferts de participations	0.00	0	501.00	501
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	458'814.00	405'000	431'744.00	26'744
67	Subventions d'investissement à redistribuer	6'973'603.00	9'300'000	8'706'583.00	-593'417
	Total dépenses	65'970'143.40	109'103'300	76'999'103.29	-32'104'197
	Total recettes	31'515'045.04	59'164'000	48'720'569.77	-10'443'430
	Investissements nets	34'455'098.36	49'939'300	28'278'533.52	-21'660'766

OP 1
Appui à la conduite du
Département, coordination et
aides à la formation
B22 23'016'400 net
C22 22'090'495.98 net

GP 11
Appui, coordination et préavis
B22 4'168'536 net
C22 3'947'801.60 net

GP 12
Aides à la formation
B22 18'847'864 net
C22 18'142'694.38 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	22'473'017.68	25'393'400	24'234'467.32	-1'158'933
30 Charges de personnel	3'816'272.45	4'137'400	4'011'780.45	-125'620
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	611'654.91	933'500	725'882.53	-207'617
34 Charges financières	0.50	0	0.00	0
36 Charges de transferts	18'034'144.00	20'311'000	19'483'802.00	-827'198
39 Imputations internes	10'945.82	11'500	13'002.34	1'502
4 Revenus	1'396'120.20	1'527'000	1'448'835.17	-78'165
40 Revenus fiscaux	96.00	0	64.00	64
42 Taxes	56'294.50	47'000	37'535.75	-9'464
44 Revenus financiers	377'679.70	460'000	368'425.87	-91'574
46 Revenus de transferts	962'050.00	1'020'000	1'031'770.00	11'770
49 Imputations internes	0.00	0	11'039.55	11'040
Excédent de charges	21'076'897.48	23'866'400	22'785'632.15	-1'080'768
5 Dépenses d'investissement	2'411'516.00	3'600'000	2'390'829.00	-1'209'171
54 Prêts	2'411'516.00	3'600'000	2'390'829.00	-1'209'171
6 Recettes d'investissement	3'767'719.59	4'450'000	3'085'965.17	-1'364'035
64 Remboursements de prêts	3'767'719.59	4'450'000	3'085'965.17	-1'364'035
Recettes nettes d'investissement	1'356'203.59	850'000	695'136.17	-154'864
Insuffisance de financement	19'720'693.89	23'016'400	22'090'495.98	-925'904

Explication des écarts financiers

Rubrique 31 Charges de biens et services : le montant des amortissements des prêts irrécouvrables accordés aux étudiants et aux apprentis a été moins important que planifié (pertes sur créances effectives).

Rubrique 36 Charges de transferts : un crédit supplémentaire de 2'200'000 francs a été octroyé pour l'année 2022 pour assurer le financement des bourses d'études. Cette situation découle de la nouvelle loi sur les bourses et les prêts d'études de 2021 qui se base sur l'accord intercantonal avec une hausse des demandes des jeunes en formation dont les parents sont au bénéfice de prestations sociales (en particulier les bénéficiaires de l'aide sociale et les réfugiés). Ce crédit supplémentaire qui n'a pas été entièrement utilisé en 2022 figure à l'état de détail de la session du Grand Conseil de mars 2023..

Rubrique 44 Revenus financiers : l'écart s'explique par les revenus des intérêts des prêts d'études qui ont été moins importants que prévu.

Rubrique 46 Revenus de transferts : l'écart provient de la subvention fédérale qui est allouée chaque année pour les bourses et les prêts d'études en fonction de l'évolution de la population de chaque canton.

Rubrique 54 Prêts : les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.

Rubrique 64 Remboursement de prêts : le montant des remboursements des prêts d'études varie en fonction de la capacité financière des bénéficiaires.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	23.50	25.80	26.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 0,5 EPT : collaborateur économique (case manager) + 0,2 EPT : chargé d'information

OBJECTIF POLITIQUE
Appuyer la conduite et la direction du Département, assurer la coordination administrative, financière et juridique du Département ainsi que les aides à la formation et l'encouragement aux études
Sous-objectifs politiques
<ol style="list-style-type: none"> 1 Assurer les tâches d'état-major en particulier : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Assumer les tâches particulières du secrétariat général du Département notamment la planification, le controlling départemental et l'information 1.2 Garantir la coordination départementale entre les activités des services, la coordination interdépartementale et la représentation du Département dans les tâches interdépartementales générales [PIP] 2 Conseiller et soutenir le Chef de Département sur les questions liées à l'économie et à l'innovation <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Etre l'interlocuteur privilégié pour les entreprises stratégiques établies sur le territoire cantonal et faciliter leurs relations avec l'Administration cantonale 2.2 Gérer et piloter pour le Département les projets d'importance stratégique du canton notamment le Campus Energypolis 3 Assurer la coordination administrative et financière ainsi que les préavis pour le compte du Chef de Département et de l'Etat-major 4 Conseiller juridiquement le Chef de Département et les Services de la formation dans l'élaboration et l'application de la législation, prendre position sur les recours et émettre des avis de droit. 5 Soutenir l'accès aux études du secondaire I dans une autre région linguistique, du secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que du degré tertiaire par l'octroi de bourses et/ou de prêts d'études pour les étudiants et les apprentis n'ayant pas les ressources financières suffisantes [PIP] 6 Veiller à la mise en place de la politique RH du personnel de la fonction publique définie par le Conseil d'Etat au personnel enseignant et définir, dans certains domaines spécifiques, la politique RH des enseignants, arrêtée par le Chef de département

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	<p>1 Poursuite du développement du "Campus Energypolis" et réalisation du parc de l'innovation - Mise en place de la société d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis à Sion (2022) - Participation à la construction du parc de l'innovation du Campus Energypolis à Sion (2022)</p> <p>2 ★ Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton - Soutien au projet de modification de la loi sur les transports par le DMTE (base légale pour le subventionnement et l'exploitation d'une infrastructure aéroportuaire cantonale) (2022) - Rédaction d'un projet de loi pour la création d'une société d'exploitation de l'aéroport de Sion (2022) - Présentation au Grand Conseil du Projet de loi pour la création d'une société d'exploitation de l'aéroport de Sion (2023)</p> <p>★ : Programme gouvernemental</p>	31.12.22 31.12.25	31.12.22	<p>■ Le Grand Conseil a accepté le 15 septembre 2022 la loi sur la société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis. L'acquisition des parcelles pour la construction des bâtiments du parc de l'innovation fera l'objet d'une décision du Grand Conseil en 2023.</p> <p>■ La nouvelle loi sur les transports comportait initialement un chapitre dédié à la stratégie aéronautique. Lors de la consultation de la loi en révision, les parties consultées, en particulier la Fédération des communes valaisannes, ont souhaité la création d'une loi propre à l'exploitation de l'aéroport de Sion. Le Conseil d'Etat a accepté en février 2022 le principe de création d'une loi concernant l'exploitation des aéroports d'importance cantonale.</p>
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 Investissements de l'EPFL à ce jour en Valais en millions de francs (2020 = +27,9 mios, objectif = 100 mios sur 10 ans	160	161	■
	2 Nombre de chaires créées par l'EPFL en Valais	10	14	■ Y compris les nouvelles chaires Alpole
	3 Nombre de groupes de recherche créés par l'EPFL en Valais	3	2	▲ Retraite du Prof. Nazeeruddin
	4 Nombre de personnes employées par l'EPFL en Valais et domiciliées en Valais (2020 = 75,69%)	165	117	▲ Le pourcentage se monte à 70,9 %
	5 Nombre d'emplois créés par l'EPFL en Valais en EPT (objectif = 150 EPT)	205.5	156.7	▲ Problématique liée aux accords bilatéraux
ad5	6 🏠 Montant moyen par boursier des bourses versées pendant l'année	5'150	6'953	■ La hausse du montant moyen est la conséquence des nouvelles bases légales effectives depuis juillet 2021
	7 🏠 Montant moyen par bénéficiaire des prêts versés pendant l'année	4'450	4'540	■
	8 🏠 Nombre d'ayants droit à une bourse et/ou à un prêt	2'900	2'523	▲ La diminution des ayants droits est la conséquence des nouvelles bases légales
	9 🏠 Montant brut des prêts (y.c. transitoires) (en mio.)	3.6	2.39	▲ L'écart est lié au fait que plus de 30% des bénéficiaires d'un prêt y renonce par crainte d'un endettement trop important
	10 🏠 Montant brut des bourses (y.c. transitoires) (en mio.)	18.01	19.38	▲ La hausse du montant des bourses est la conséquence des nouvelles bases légales
	11 🏠 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du secondaire (étudiants et apprentis)	59%	55%	■
	12 🏠 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation en Valais	62%	59%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Appui, coordination et préavis	4'006'251.43	58'449.83	3'947'801.60
P1101 État-major du Département	1'678'722.87	4'982.25	1'673'740.62
P1102 Déléguée à l'économie et à l'innovation	325'621.61	1'788.35	323'833.26
P1103 Affaires juridiques de la formation	561'092.98	2'128.23	558'964.75
P1104 Comptabilité de la formation	785'425.54	3'156.00	782'269.54
P1105 Coordination informatique du Département	162'332.76	650.95	161'681.81
P1106 Coordination RH de la formation	310'962.33	12'236.63	298'725.70
P1107 Traductions du Département et aides au bilinguisme	182'093.34	33'507.42	148'585.92
GP12 Aides à la formation	22'619'044.89	4'476'350.51	18'142'694.38
P1201 Bourses et prêts d'études	22'619'044.89	4'476'350.51	18'142'694.38
Total	26'625'296.32	4'534'800.34	22'090'495.98

OP 1
Assurer les tâches juridiques des
affaires économiques
B22 1'062'400 net
C22 1'079'418.44 net

GP 11
Droit économique
B22 932'016 net
C22 934'300.57 net

GP 12
Droit foncier rural et bail à ferme
B22 130'384 net
C22 145'117.87 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	1'418'978.67	1'496'500	1'560'305.44	63'805
30 Charges de personnel	1'245'817.85	1'271'500	1'286'527.35	15'027
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'489.10	95'000	142'565.95	47'566
36 Charges de transferts	69'522.40	110'000	107'784.00	-2'216
39 Imputations internes	82'149.32	20'000	23'428.14	3'428
4 Revenus	464'960.00	434'100	480'887.00	46'787
40 Revenus fiscaux	17'907.00	14'000	18'671.00	4'671
42 Taxes	447'053.00	420'100	462'216.00	42'116
Excédent de charges	954'018.67	1'062'400	1'079'418.44	17'018
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	954'018.67	1'062'400	1'079'418.44	17'018

Explication des écarts financiers

31 : La différence s'explique par la redevance FIGI.

42 : La différence est due à l'augmentation du nombre de décisions rendues dans le cadre de l'application de loi sur le droit foncier rural.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	7.60	7.60	7.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer le suivi juridique des affaires économiques

Sous-objectifs politiques

- 1 Contribuer à une application correcte de la législation sur les marchés publics par le conseil juridique, l'information et le contrôle. [PIP]
- 2 Instruire les recours dans les domaines de compétences du service et préparer les projets de décision pour le Conseil d'Etat.
- 3 Assurer le conseil juridique concernant des affaires économiques.
- 4 Gérer des projets de législations et participer à de tels projets. (GP11)
- 5 Contribuer à des solutions juridiquement correctes par le conseil et par l'information dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) et prendre les décisions se basant sur lesdites lois.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	<p>1 Optimisation du contrôle des marchés publics et des mesures de lutte contre le dumping salarial et le travail au noir et maintien d'une attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application du nouveau mécanisme de contrôle en ce qui concerne la publication des décisions d'adjudication (délai: 31 décembre 2021) - Evaluation d'une simplification du nouveau mécanisme de contrôle en ce qui concerne la publication des décisions d'adjudication (délai: 31 décembre 2021) 	31.12.22	31.12.22	<p>■ Chaque appel d'offres publié sur la plateforme SIMAP est suivi. Ce mécanisme de contrôle permet d'intervenir en cas de constat d'une non-publication d'une décision d'adjudication. Le travail de suivi est efficace mais demande beaucoup de temps. C'est pour cela que des possibilités de simplifications du suivi ont été évaluées en 2021. Par décision du 15 juin 2022, le Conseil d'Etat a validé une simplification du mécanisme de contrôle. Une nouvelle simplification peut être envisagé dès que toutes les décisions d'adjudication sont publiées sur la plateforme SIMAP.</p>
	2 Réalisation de contrôles ponctuels de procédures d'adjudication.	31.12.22	31.12.22	■ Le SJAE a procédé en 2022 à des contrôles de procédures d'adjudication dans 17 communes.
	3 Application du nouveau mécanisme de contrôle en ce qui concerne la publication des décisions d'adjudication et évaluation d'une solution simplifiée (délai : 31 décembre 2022).	31.12.22	31.12.22	■ Le Conseil d'Etat a validé le 15 juin 2022 un nouveau mécanisme de contrôle. Depuis lors, le SJAE applique ce mécanisme simplifié, qui reste malgré tout lourd à gérer.
	4 Amélioration de la qualité des procédures d'adjudication par des conseils adéquats ainsi que des informations et formations spécifiques.	31.12.22	31.12.22	■ Toutes les demandes adressées au SJAE concernant des procédures d'adjudication ont pu être traitées. Le SJAE a diffusé une information spécifique concernant les modifications des cas d'exception pour les adjudications de gré à gré exceptionnel soumises aux accords internationaux ainsi que lors de la saisie de ces décisions sur la plateforme SIMAP et dans le programme statistique. En outre le SJAE a préparé en collaboration avec l'office cantonal de l'égalité et de la famille une information spécifique concernant le contrôle du respect de l'égalité salariale dans les procédures marché publics.
ad2	5 Traitement rapide des recours traités par le SJAE.	31.12.22	31.12.22	■ Dans la grande majorité des cas le SJAE arrive à traiter les recours dans le délais d'ordre de six mois.
ad3	6 Traitement des demandes juridiques dans le domaine du droit économique.	31.12.22	31.12.22	■ Toutes les demandes juridiques adressées au SJAE dans le domaine du droit économique sont traitées.
ad4	7 Révision de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics.	31.12.22	31.12.22	▲ En 2022 le SJAE a poursuivi le processus de la révision de la législation sur les marchés publics. Le Parlement a adopté le projet de loi en première lecture lors de la session de septembre 2022. Comme la proposition de traiter ce projet de loi en une seule lecture n'avait pas obtenu la majorité nécessaire, le projet de loi doit être soumis au parlement pour une deuxième lecture, qui est prévue pour la session de mars 2023. La mise en œuvre de la nouvelle législation doit donc être reportée à 2023. Les travaux de préparation concernant la mise en œuvre de la nouvelle législation sont en cours.
	8 Suivi du processus législatif parlementaire (délai : 31 décembre 2022).	31.12.22	31.12.22	■ cf. commentaire mesure 7
	9 Mise en oeuvre de la nouvelle législation (délai : 31 décembre 2022).	31.12.22		● cf. commentaire mesure 7

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 10 Traitement rapide des dossiers de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA).	31.12.22	31.12.22	■ Le SJAE a pu maintenir un traitement rapide des demandes en 2022. En 2022, le SJAE a enregistré un nouveau record avec 2357 dossiers traités. Une nouvelle directive concernant le transfert de la propriété de petits immeubles agricoles jusqu'à une valeur globale de CHF 10'000.- a été mise en vigueur.
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Transparence concernant la publication des décisions d'adjudication sur SIMAP.	100%	98%	▲ Plus de 96% des décisions d'adjudication prises en 2020 dans des procédures marché publics lancées sur la plateforme SIMAP, ont été publiées sur dite plateforme. En 2021 le pourcentage des publications atteint 99%.
2 Nombre d'informations et de formations spécifiques.	4	1	▲ En 2022 le SJAE a adressé une seule information spécifique aux adjudicateurs. Aucune autre information ou formation spécifique budgétisée en lien avec la nouvelle législation sur les marchés publics n'a été réalisée, la première lecture de la loi d'adhésion au nouvel AIMP ayant été reportée de la session de juin à celle de septembre, et une deuxième lecture étant prévue en 2023.
3 Nombre de contrôles ponctuels des procédures marchés publics effectués.	50	55	■ Le SJAE a contrôlé 55 procédures d'adjudications pour 17 adjudicateurs.
ad2 4 Pourcentage des recours déposés traités dans le délai d'ordre.	90%	90%	■ Plus de 90% des recours ont pu être traités dans le délai d'ordre de 6 mois.
5 Nombre de recours traités par rapport au nombre moyen de recours déposés les années 2017-2020.	90%	90%	■ Durant les années 2018 à 2021 le nombre de recours attribués au SJAE pour traitement a été de 79 recours en moyenne. Le SJAE a rédigé en 2022 71 décisions sur recours. Cela correspond à 90% par rapport à la moyenne de recours déposé les 4 dernières années.
ad3 6 Nombre des demandes juridiques traitées.	200	200	■ La SJAE a traité en 2022 plus que 200 demandes juridiques.
ad4 7 Participation aux séances de la commission parlementaires.	100%	100%	■ Le SJAE a participé à la séance de la commission thématique qui a préparé la première lecture du projet d'une loi d'adhésion à l'AIMP.
8 Réalisation du concept de formation.	1	1	■ Un premier projet d'un concept de formation a été élaboré en vue d'une entrée en force de la nouvelle législation sur les marchés publics.
ad5 9 Pourcentage des dossiers traités dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)(réception d'environ 2'000 dossiers par année).	100%	100%	■ Le SJAE a traité toutes les demandes LDFR et LBFA dans un délais court (nombre de dossiers traités en 2022 : 2357).

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Droit économique	948'195.81	13'895.24	934'300.57
P1101 Instruction, soutien juridique et administratif	948'195.81	13'895.24	934'300.57
GP12 Droit foncier rural et bail à ferme	612'109.63	466'991.76	145'117.87
P1201 Droit foncier rural et bail à ferme	612'109.63	466'991.76	145'117.87
Total	1'560'305.44	480'887.00	1'079'418.44

OP 1
Favoriser le développement
économique et maintenir la
population sur l'ensemble du
territoire
B22 59'770'300 net
C22 28'012'292.63 net

<p>GP 11 Créer les conditions fav. au dév. économique B22 21'533'898 net C22 23'278'675.15 net</p>	<p>GP 12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco B22 7'256'958 net C22 -2'793'740.17 net</p>	<p>GP 13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS B22 30'398'618 net C22 7'047'431.13 net</p>	<p>GP 14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS B22 580'826 net C22 479'926.52 net</p>
--	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	251'343'968.51	87'110'700	53'201'759.40	-33'908'941
30 Charges de personnel	3'528'954.70	3'577'200	3'686'514.38	109'314
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	960'465.88	1'557'000	1'576'872.22	19'872
34 Charges financières	1'715.94	1'500	1'607.85	108
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'624'107.24	1'000'000	1'004'000.00	4'000
36 Charges de transferts	241'364'864.38	80'273'000	45'569'450.29	-34'703'550
37 Subventions redistribuées	275'000.00	275'000	275'000.00	0
38 Charges extraordinaires	417'000.00	417'000	583'667.00	166'667
39 Imputations internes	3'171'860.37	10'000	504'647.66	494'648
4 Revenus	141'234'676.99	50'723'400	32'578'195.91	-18'145'204
42 Taxes	626'040.45	138'400	353'311.75	214'912
44 Revenus financiers	256'764.46	360'000	230'068.14	-129'932
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0	577'562.65	577'563
46 Revenus de transferts	131'486'896.49	25'650'000	18'202'848.88	-7'447'151
47 Subventions à redistribuer	275'000.00	275'000	275'000.00	0
48 Revenus extraordinaires	6'965'868.35	24'300'000	12'512'967.14	-11'787'033
49 Imputations internes	1'624'107.24	0	426'437.35	426'437
Excédent de charges	110'109'291.52	36'387'300	20'623'563.49	-15'763'737
5 Dépenses d'investissement	22'508'643.35	58'506'000	31'333'875.14	-27'172'125
54 Prêts	14'095'000.00	35'206'000	16'300'305.00	-18'905'695
56 Propres subventions d'investissement	8'413'643.35	23'300'000	15'033'570.14	-8'266'430
6 Recettes d'investissement	8'905'782.05	35'123'000	23'945'146.00	-11'177'854
63 Subventions d'investissement acquises	3'480'450.00	13'919'500	1'827'200.00	-12'092'300
64 Remboursements de prêts	4'993'803.05	20'813'500	21'691'702.00	878'202
65 Transferts de participations	0.00	0	500.00	500
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	431'529.00	390'000	425'744.00	35'744
Dépenses nettes d'investissement	13'602'861.30	23'383'000	7'388'729.14	-15'994'271
Insuffisance de financement	123'712'152.82	59'770'300	28'012'292.63	-31'758'007

Explication des écarts financiers
R. 36 : Les dépenses inférieures au budget proviennent de montants non engagés en lien avec les mesures COVID-19 en 2022 (-31mios) ainsi que la provision LERM au CCF (-4mios).
R. 38 : La charge supplémentaire correspond à des annuités remboursées au Fonds du 21ème siècle en lien avec le prêt BioArk à Monthey.
R. 39-49 : Ces rubriques sont principalement composées de mouvements en lien avec le Fonds pour pertes sur Prêts LIM/NPR.
R.42 : Les recettes supplémentaires sont dues pour Fr. 156'012.- à une écriture comptable dite de "subv. non monétaire" en faveur de la société H55 pour les loyers compensée par une écriture miroir en rubrique 36 ainsi que par des récupérations sur salaires et le solde par des émoluments en lien avec les métiers à risques.
R. 45 : Correction comptable en lien avec un dossier de perte sur Prêts NPR.
R. 46 : Les recettes inférieures au budget proviennent de remboursements du SECO, en lien avec les différentes aides COVID-19, non réalisés (cf. R.36).
R. 48 : La différence provient pour 9mios de montants en lien avec les aides aux remontées mécaniques (LERM, cf. R.36-56) non engagés en 2022 et le solde par des dépenses moins importantes en lien avec le parc de l'innovation (Natron).
R. 54 : Les investissements (prêts NPR) sont toujours impactés par la situation économique post COVID-19 mais ils sont néanmoins supérieurs de 2.2mios par rapport à 2021.
R. 56 : Ces dépenses inférieures au budget résultent d'investissements non réalisés en lien avec, pour 2.7mios le parc de l'innovation (cf. R.48), pour 5mios la LERM et pour le solde les aides Logements.
R. 63 : Le montant de 1.8mios correspond au mouvement net entre les parts fédérales de prêts octroyés (7.1mios) et les remboursements d'annuités (5.3mios).
R. 64 : Ces recettes supplémentaires proviennent de remboursements d'annuité LIM/NPR plus importants que prévu.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	20.20	21.50	21.50

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Favoriser le développement économique orienté vers les divers potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire	
Sous-objectifs politiques	
1	<p>Créer les conditions favorables à un développement économique durable</p> <p>1.1. Adapter le cadre légal en vue d'un développement économique durable</p> <p>1.2. Améliorer la qualité des prestations touristiques et sensibiliser la population aux enjeux économiques, touristiques, sociaux et environnementaux.</p> <p>1.3. Gérer les différents contrats de prestations dans une optique de développement économique et de soutien à l'innovation</p> <p>1.4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton et de son économie à l'extérieur de ses frontières</p> <p>1.5. Répondre aux demandes et attentes des organes de l'Etat, des institutions publiques, de l'économie et de la population valaisannes en matière de conditions-cadres [PIP]</p>
2	<p>Assurer la mise en oeuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions</p> <p>2.1. Améliorer la compétitivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale et cantonale</p> <p>2.2. Améliorer l'attractivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la politique régionale</p> <p>2.3. Assurer la mise en oeuvre de la politique du logement [PIP]</p>
3	<p>Renforcer le tissu économique valaisan en favorisant l'implantation d'entreprises et la domiciliation d'investisseurs</p> <p>3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajoutée dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne</p> <p>3.2 Intensifier les relations à l'international</p> <p>3.3. Promouvoir le développement et la pérennité des entreprises valaisannes</p> <p>3.4. Soutenir la promotion touristique par des aides financières [PIP]</p>
4	<p>Assurer par le Centre de contact économique la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne et la prise en charge optimale des demandes de clients</p> <p>4.1. Développer auprès du public et des partenaires la connaissance des prestations de Business Valais (la promotion économique cantonale)</p> <p>4.2. Appliquer les processus internes et externes de prise en charge des demandes clients et des dossiers de Business Valais</p>

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Définition et mise en oeuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons » - Mise en oeuvre de la stratégie	31.12.25		■ Workshop intégrant des représentants de la branche touristique valaisanne effectué pour définir la stratégie et les champs d'actions d'un tourisme "4 saisons". Feuille de route élaborée et mise en discussion.
	2 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins	31.12.25		■ Continuité du programme d'accompagnement des acteurs touristiques sur les questions digitales (Digitourism).
	3 ★ § Révision de la loi sur la politique économique cantonale - Finalisation et entrée en vigueur de la révision de la loi sur la politique économique cantonale	31.12.25		▲ Report de la révision de la LPolEco et élaboration en premier lieu d'une vision économie valaisanne 2040.
ad2	4 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Promotion économique 2020-2023 - Mise en oeuvre de la convention-programme NPR 2020-2023	31.12.23		▲ Le programme NPR 2020-2023 est en cours de réalisation avec des moyens suffisants. Soutiens à l'investissement possibles via de multiples bases légales.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif				

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour le tourisme (Prêts L'Tour)	75%	73.3%	▲ Des prêts pour un montant de CHF 29'229'800 (+2.34mios) ont été octroyés par l'intermédiaire de CCF SA.
	2 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (Prêts LERM)	15%	13.15%	▲ Le montant de prêts, octroyés par CCF SA, se monte à CHF 35'507'031 (+9.1mios).
	3 Engagements financiers totaux au titre de cautionnement CCF, dans la limite de 40 millions CHF maximum	16	16.7	■ La demande de cautionnement d'entreprises exportatrices valaisannes se monte à CHF 14'425'800 et à CHF 2'310'000 pour les cautionnements "Agriculture".
	4 🏠 Nbre d'entreprises hébergées sur les sites de The Ark (2009 : 77)	125	153	■ Le nombre d'entreprises hébergées sur les sites de la Fondation a fortement augmenté en 2022. Les nouveaux locaux à la rue de l'Industrie 23 (Energypolis) ainsi que la mise en opération du BioArk III à Monthey contribuent pour l'essentiel de cette augmentation. Le site IdeArk a également connu un développement intéressant en 2022.
	5 Nbre d'entreprises basées sur les sites de la Fondation The Ark ou à Energypolis et qui sont impliquées dans des projets de la Fondation	5	20	■ Les projets de collaborations entre entreprises et les sites de la Fondation ou à Energypolis se répartissent comme suit : 6 entreprises à Energypolis, 6 au BioArk Monthey, 3 à Spark, 2 au SDC, 2 à IdeArk et 1 au BioArk Visp.
	6 ARVR : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	21	■ L'ARVR a accompagné 14 dossiers NPR en lien avec des hébergements touristiques, 2 dossiers VTT, 3 dossiers de développement touristique et 2 dossiers de développement régional.
	7 RWO : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	23	■ La RWO a accompagné 9 dossiers de prêts et 14 dossiers à fonds perdus, principalement dans l'industrie touristique et le développement régional.
ad2	8 Taux de réalisation de la Convention-programme NPR 2020-2023	60%	40%	● La demande d'engagements NPR est moins élevée que prévu surtout au niveau des prêts. Les multiples sources de soutiens à l'investissement et la pandémie explique ce taux inférieur aux attentes.
	9 Nbre de dossiers soutenus dans le cadre des aides au logement dans les zones spécifiques (PSRM)	70	55	▲ Le nombre de dossiers soutenus est en baisse par rapport à 2021 (-14 dossiers). Les zones "vieux village" ne sont pas extensibles, ce qui induit une baisse des investissements dans le temps.
	10 🏠 Evolution démographique dans les communes de montagne (PSRM) - Maintien de la population	0	93	■ Au 31.12.2021, la population des communes PSRM se monte à 19'189 habitants (+0.49% par rapport au 31.12.2020).
ad3	11 Nombre de partenariats de collaboration signés par des entreprises étrangères avec des entreprises ou instituts valaisans	3	0	● Cet indicateur est fortement influencé par les accords bilatéraux avec l'UE.
	12 Nombre de requêtes soumises par des entreprises étrangères à la recherche d'informations	50	52	■ Le réseau GGBa a généré plusieurs projets potentiels pour le Valais.
	13 Nombre d'entreprises étrangères implantées en Valais par le biais de réseaux de promotion	10	7	● On subit encore les effets de la pandémie, sachant que le processus décisionnel prend en moyenne 18 mois.
	14 Montant (en mios) des investissements directs	2	0.9	● Baisse de l'attractivité fiscale pour les personnes privées (forfait fiscal).
	15 Retombées économiques directes (en mios) des manifestations soutenues par le service	25	30	■ 44 manifestations ont été soutenues pour des retombées économiques directes évaluées à 30mios.
ad4	16 Evénements organisés sous l'égide de Business Valais et ses partenaires	35	82	■ 71 événements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et 11 organisés avec le soutien de Promotion économique Valais.

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad4</i> 17 Taux de satisfaction des clients du SETI	85%	87.7%	■ L'enquête de satisfaction a ciblé la clientèle "Entreprises" et la section "Logement".

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Créer les conditions fav. au dév. économique	25'614'735.87	2'336'060.72	23'278'675.15
P1101 Conceptualisation-modernisation conditions cadres	1'465'784.72	1'798.93	1'463'985.79
363 Projets Digitourism	920'000.00		920'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	545'784.72	1'798.93	543'985.79
P1102 Prom., sensibilisation de la qualité des services	819'087.70	139'014.93	680'072.77
363 Observatoire du tourisme	325'000.00		325'000.00
363 Soutien à la formation lié aux métiers à risques	74'786.25		74'786.25
Solde dépenses/recettes du produit	419'301.45	139'014.93	280'286.52
P1103 Contrats de prestations et participations	22'204'698.88	2'139'905.86	20'064'793.02
363 Antenne Région Valais romand (ARVR)	537'000.00		537'000.00
363 ARVR : Développement de compétences en management régional	200'000.00		200'000.00
363 Centre de cautionnement et de financement SA	3'000'000.00		3'000'000.00
363 CimArk SA	450'000.00		450'000.00
363 Conv.-prog. Renforcement du tissu industriel/digitalisation (The Ark)	3'200'000.00		3'200'000.00
363 IDIAP	200'000.00		200'000.00
363 RWO AG	390'000.00		390'000.00
363 RWO AG : Développement de compétences en management régional	100'000.00		100'000.00
363 The Ark	1'500'000.00		1'500'000.00
363 The Ark - Programme ScaleTec	800'000.00		800'000.00
363 Valais/Wallis Promotion	11'500'000.00		11'500'000.00
445 Revenus des participations		228'127.34	-228'127.34
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'900'000.00	-1'900'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	327'698.88	11'778.52	315'920.36
P1104 Relations hors canton	996'178.19	54'661.08	941'517.11
363 CDEP-SO	266'707.00		266'707.00
363 Espace Mont-Blanc / INTERREG V	86'609.10		86'609.10
363 INTERREG V (NPR)	76'851.60		76'851.60
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		53'055.20	-53'055.20
Solde dépenses/recettes du produit	566'010.49	1'605.88	564'404.61
P1105 Services et orientation	128'986.38	679.92	128'306.46

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco	24'761'091.33	27'554'831.50	-2'793'740.17
P1201 Compétitivité des régions (NPR CH-VS)	16'178'518.23	14'629'638.11	1'548'880.12
351 Dotation à la provision pour pertes sur créances (LIM+NPR)	1'000'000.00		1'000'000.00
363 Convention-Programme NPR (CH+VS)	1'674'618.40		1'674'618.40
363 Film location (NPR)	511'350.00		511'350.00
363 Projets San Gottardo	88'300.00		88'300.00
363 Unesco SAJA	100'000.00		100'000.00
370 Unesco SAJA - part fédérale	275'000.00		275'000.00
451 Correction pmt annuité SECO Torrent Bahnen		577'562.65	-577'562.65
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'080'574.20	-1'080'574.20
470 Unesco SAJA - part fédérale		275'000.00	-275'000.00
545 Prêts NPR	10'885'000.00		10'885'000.00
546 Prêts NPR	2'800'000.00		2'800'000.00
630 Conv.-prog. NPR (moyens nets fédéraux disponibles)		1'827'200.00	-1'827'200.00
642 Remboursement Prêts NPR		394'100.00	-394'100.00
645 Remboursement Prêts NPR		9'778'100.00	-9'778'100.00
646 Remboursement Prêts NPR		259'700.00	-259'700.00
Solde dépenses/recettes du produit	-1'155'750.17	437'401.26	-1'593'151.43
P1202 Attractivité des régions (NPR VS)	2'259'052.94	3'008'621.14	-749'568.20
363 Mediplant	150'000.00		150'000.00
389 Remboursement annuités BioArk au Fonds du 21ème siècle	583'667.00		583'667.00
489 Prélèvement au Fonds du 21ème s. plateformes préindustrielles BioArk 3 Monthey		1'200'000.00	-1'200'000.00
546 Prêt aux plateformes préindustrielles BioArk 3 Monthey	600'000.00		600'000.00
564 Subvention aux plateformes préindustrielles BioArk 3 Monthey	600'000.00		600'000.00
642 Remboursement Prêts NPR		121'200.00	-121'200.00
645 Remboursement Prêts NPR		811'200.00	-811'200.00
646 Remboursement Prêts NPR		875'667.00	-875'667.00
Solde dépenses/recettes du produit	325'385.94	554.14	324'831.80
P1203 Gestion des dossiers LIM	39'420.34	6'449'687.80	-6'410'267.46
642 Remboursement Prêts LIM		931'720.00	-931'720.00
644 Remboursement Prêts LIM		190'000.00	-190'000.00
645 Remboursement Prêts LIM		5'228'260.00	-5'228'260.00
646 Remboursement Prêts LIM		99'500.00	-99'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	39'420.34	207.80	39'212.54
P1204 Amélioration de l'hébergement touristique	4'125'036.26	2'960'833.41	1'164'202.85
545 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	3'615'305.00		3'615'305.00
546 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	400'000.00		400'000.00
642 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		180'100.00	-180'100.00
645 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		2'426'155.00	-2'426'155.00
646 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		354'000.00	-354'000.00

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
Solde dépenses/recettes du produit	109'731.26	578.41	109'152.85
P1205 Aide au logement dans les zones spécifiques	1'868'850.25	378'355.15	1'490'495.10
567 NPR aide au logement	1'560'249.00		1'560'249.00
645 Remboursement Prêt NPR aide au logement		42'000.00	-42'000.00
667 Remboursement NPR aide au logement		316'910.00	-316'910.00
Solde dépenses/recettes du produit	308'601.25	19'445.15	289'156.10
P1206 Gestion des anciens dossiers d'aide au logement	290'213.31	127'695.89	162'517.42
567 Aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)	160'354.00		160'354.00
667 Remboursement aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)		108'834.00	-108'834.00
Solde dépenses/recettes du produit	129'859.31	18'861.89	110'997.42
GP13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS	33'678'359.60	26'630'928.47	7'047'431.13
P1301 Réseaux officiels de promotion de la place éco. VS	741'018.11	3'503.51	737'514.60
363 Mandat GGBa	365'000.00		365'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	376'018.11	3'503.51	372'514.60
P1302 Optimisation des invest. étrangers en Valais	356'542.90	1'601.51	354'941.39
P1303 Promotion développement et pérennité des entr.	29'028'343.55	25'698'221.36	3'330'122.19
316 Loyer H55	631'001.75		631'001.75
363 Soutien COVID-19 Cas de rigueur	2'632'704.00		2'632'704.00
363 Soutien COVID-19 Industrie MEM	12'000'000.00		12'000'000.00
363 Soutien COVID-19 Perte de cautionnement start-up vs	227'500.00		227'500.00
463 Remboursement SECO Soutien COVID-19		14'226'081.48	-14'226'081.48
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (H55)		3'817'330.69	-3'817'330.69
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (Natron)		7'495'636.45	-7'495'636.45
565 Subvention d'investissement H55	3'817'330.69		3'817'330.69
565 Subvention d'investissement MINTworld BioArk Visp	1'400'000.00		1'400'000.00
565 Subvention d'investissement Natron	7'495'636.45		7'495'636.45
Solde dépenses/recettes du produit	824'170.66	159'172.74	664'997.92
P1304 Aide promotion touristique et div. de l'offre	3'552'455.04	927'602.09	2'624'852.95
363 CM Mountain Bike UCI 2025	500'000.00		500'000.00
363 Courses FIS de ski alpin	280'000.00		280'000.00
363 Omega European Masters Crans-Montana	200'000.00		200'000.00
363 Open Air Gampel	100'000.00		100'000.00
363 Patrouille des Glaciers	230'000.00		230'000.00
363 Sté promotion restoroutes val.	604'476.94		604'476.94
363 Verbier Festival	100'000.00		100'000.00
363 Xtreme Verbier	100'000.00		100'000.00
463 Remboursement subvention CM sur route UCI - Martigny		926'638.00	-926'638.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'437'978.10	964.09	1'437'014.01

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS	481'447.74	1'521.22	479'926.52
P1401 Optimisation des processus relations clientèle	64'996.63	58.19	64'938.44
P1402 Relations partenaires Business VS et autres	64'966.27	337.69	64'628.58
P1403 Communication	351'484.84	1'125.34	350'359.50
313 Prix Créateurs	80'000.00		80'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	271'484.84	1'125.34	270'359.50
Total	84'535'634.54	56'523'341.91	28'012'292.63

OP 1
Politique de l'emploi et activités
économiques
B22 6'129'100 net
C22 7'755'646.17 net

GP 11
Emploi et marché du travail
B22 11'333'516 net
C22 8'003'360.11 net

GP 12
Activités économiques
B22 -5'204'416 net
C22 -247'713.94 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	80'797'153.92	79'420'800	80'830'833.37	1'410'033
30 Charges de personnel	22'349'528.15	23'767'200	21'909'801.05	-1'857'399
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'883'602.77	1'016'100	1'684'764.43	668'664
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'154'387.90	3'888'000	4'044'843.60	156'844
36 Charges de transferts	44'892'916.92	40'321'800	42'755'548.29	2'433'748
39 Imputations internes	9'516'718.18	10'427'700	10'435'876.00	8'176
4 Revenus	73'430'978.52	73'291'700	73'075'187.20	-216'513
40 Revenus fiscaux	788'647.06	1'603'700	1'337'683.68	-266'016
41 Patentes et concessions	32'026'648.95	30'800'000	33'341'104.15	2'541'104
42 Taxes	2'902'266.30	2'162'900	1'612'499.42	-550'401
44 Revenus financiers	53'267.40	88'000	65'528.45	-22'472
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'896'706.88	557'100	735'826.38	178'726
46 Revenus de transferts	26'482'854.78	28'008'000	25'633'154.01	-2'374'846
49 Imputations internes	9'280'587.15	10'072'000	10'349'391.11	277'391
Excédent de charges	7'366'175.40	6'129'100	7'755'646.17	1'626'546
5 Dépenses d'investissement	0.00	117'500	0.00	-117'500
50 Immobilisations corporelles	0.00	117'500	0.00	-117'500
6 Recettes d'investissement	0.00	117'500	0.00	-117'500
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	117'500	0.00	-117'500
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	7'366'175.40	6'129'100	7'755'646.17	1'626'546

Explication des écarts financiers
<p>Rubrique 30 Les frais de personnel sont moins élevés en raison de la baisse de chômage (Budget au plafond).</p> <p>Rubrique 31 Au budget 2022, en raison du fonds FIGI, les loyers étaient comptabilisés à l'ACF, alors qu'aux comptes, ils se trouvent comptabilisé dans notre service.</p> <p>Rubrique 35 Il s'agit des attributions des excédents aux Fonds des loteries et Fonds cantonal de l'emploi.</p> <p>Rubrique 36 Les subventions de la LORO ont été plus élevées qu'initialement prévues au budget.</p> <p>Rubrique 40 Les impôts sur les maisons de jeu et sur les machines à sous n'ont pas encore atteint les chiffres d'avant COVID.</p> <p>Rubrique 41 La part valaisanne aux bénéficiaires de la LORO a été plus élevée qu'initialement prévue au budget.</p> <p>Rubrique 42 Il s'agit d'une correction des revenus d'examens et de cours de la LHR (HES-SO).</p> <p>Rubrique 45 Il s'agit d'un prélèvement sur le Fonds LHR non prévu au budget.</p> <p>Rubrique 46 En raison de la baisse des demandeurs d'emploi, l'indemnisation de la Confédération est moins élevée.</p> <p>Rubriques 50 et 60 Il n'y a pas eu d'investissement en 2022. Des travaux ont dû être repoussés en 2023.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	155.00	155.00	155.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques	
Sous-objectifs politiques	
1	Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant [PIP]
2	Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
3	Concilier les attentes de l'économie en main-d'oeuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail [PIP]
4	Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
5	Surveiller les activités économiques en leur délivrant des autorisations resp. en les contrôlant [PIP]
6	Prévenir et régler les conflits en matière de bail à loyer
7	Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (AC-AI-AS_Formation professionnelle-Addiction VS-SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement : - Sensibilisation des employeurs à l'engagement des réfugiés reconnus et des personnes employables admises à titre provisoire et réussir à placer ce public cible sur le 1er marché du travail (2020)	31.12.22	31.12.22	■ Le SICT a conclu un mandat de prestations avec le SAS afin d'augmenter l'aptitude au placement des AP/R (admis provisoires et réfugiés reconnus). Par ailleurs, les répondants entreprises ORP ont régulièrement informé les employeurs HORECA et santé sociale des formations existantes pour placer les AP/R sur le 1er marché du travail.
	2 Mise en oeuvre de manière efficace des mesures 5 et 6 du programme d'impulsion du Conseil Fédéral	31.12.22	31.12.22	■ La mesure 5 a débuté en 2022 avec le début des formations (CAS) et se terminera en 2024. La mesure 6 est déjà mise en oeuvre depuis août 2021 et a atteint un taux de placement de 70% en 2022.
	3 Mis en oeuvre des Journées d'Information en ligne pour les demandeurs d'emploi	31.12.22	31.12.22	■ La formation en ligne est effective depuis le 1er janvier 2023.
ad5	4 Mise en oeuvre de la révision partielle de la LHR	31.12.22	31.12.22	■ Mise en oeuvre au 01.09.22. Les communes ont été informées de ces changements par communication du 24.06.22.
	5 Révision de la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins LOM	31.12.22	31.12.22	▲ La 1ère lecture de la loi a eu lieu à la session de décembre 2022. Lecture unique refusée par le Grand Conseil. La séance de la commission ad hoc pour la 2ème lecture a été agendée le 07.02.23.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 SECO - Indicateur de résultats 1 (Réinsertion rapide) Quelle est la durée moyenne d'indemnisation des bénéficiaires ? (2019 : ø CH = 143.5)	121	157.2	▲ L'écart s'explique par la forte baisse du nombre de chômeurs et la complexité des dossiers.
	2 🏠 SECO - Indicateur de résultats 2 (Eviter le chômage de longue durée) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est entrée en chômage de longue durée ? (2019 : ø CH = 17.7%)	13%	11.7%	■
	3 🏠 SECO - Indicateur de résultats 3 (Eviter les arrivées en fin de droits) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est arrivée en fin de droits ? (2019 : ø CH = 18.9%)	15%	8.3%	● L'écart s'explique par la diminution très importante du chômage.
	4 🏠 SECO - Indicateur de résultats 4 (Eviter les réinscriptions) Quelle part des désinscriptions aboutit à des réinscriptions ? (2019 : ø CH = 38.1%)	55%	47.1%	● L'écart s'explique par la diminution très forte du chômage, y compris dans les professions dites saisonnières
	5 SECO - Indicateur de résultat 4a - SECO - Benchmark : indice général de 100 = résultat attendu au vu des conditions-cadre exogènes (2019 = 108)	100	109	■
	6 🏠 Indicateur général 1 : Taux de chômage cantonal (2019 : ø CH = 2.3%) (2020 - 15-24 ans --> 4%; 25-49 ans --> 3.9%; 50+ --> 3.2%)	3.3%	2.3%	■
	7 🏠 Indicateur général 1a : Taux de chômage cantonal classe d'âge 15-24 ans	4%	2.6%	■
	8 🏠 Indicateur général 1b : Taux de chômage cantonal classe d'âge 25-49 ans	3.9%	2.4%	■
	9 🏠 Indicateur général 1c : Taux de chômage cantonal classe d'âge 50+ ans	3.2%	2.2%	■
	10 🏠 Indicateur général 2 : Moyenne mensuelle des heures chômées (RHT) (2016 = 4'820 / 2017 = 4'726 / 2018 = 3'462 / 2019 = 2'169)	4'000	17'365	■
	11 Chômage saisonnier : nombre moyen de chômeurs dans les professions saisonnières en Valais 2017 = Total 2'458 (Agriculture = 400 / Construction = 1'129 / Hôtellerie et restauration = 929) 2018 = Total 2'074 (Agriculture = 336 / Construction = 958 / Hôtellerie et restauration = 780) 2019 = Total 1'783 (Agriculture = 273 / Construction = 848 / Hôtellerie et restauration = 662)	2'500	1'283	● L'écart s'explique par la diminution très forte du chômage, y compris dans les professions dites saisonnières
	12 Nombre d'annonces des postes vacants 2019 = 22'055	20'000	34'898	● L'écart s'explique par l'augmentation du nombre de postes vacants publiés, due à la pénurie de personnel et ce, tous secteurs confondus.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 13 Placements réussis dans un délai de 12 mois	50%	80%	■
ad2 14 Nombre de licenciements dans la structure ORP/LMMT/Act	0	0	■
ad6 15 Bail à loyer : nombre de cas liquidés dans un délai de 90 jours par rapport aux cas soumis	70%	58%	▲
ad7 16 CII : Nombre de cas annoncés par tous les dispositifs (2017 = 74 / 2018 = 80 / 2019 = 54)	100	81	■
17 CII : taux de réinsertion réussie pour les situations de décrochage (2017 = 46% / 2018 = 54% / 2019 = 46%)	30%	42%	■
18 CII : Degré d'appropriation de la CII complexe par les collaborateurs	1.8	1.3	● En terme d'activité, il faut relever que l'habitude adoptée par de nombreux professionnels d'effectuer du télétravail impacte, sur le plan quantitatif, les prestations de la CII. En fait, les modes de collaborations se redéfinissent en devenant plus agiles, plus souples et s'adaptent ainsi à l'évolution des besoins.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Emploi et marché du travail	43'616'458.29	35'613'098.18	8'003'360.11
P1101 Observation de l'Emploi (OVE)	877'218.65	131'326.53	745'892.12
P1102 Planification et Gestion des MMT	4'777'514.57	967'266.71	3'810'247.86
P1103 Main d'oeuvre étrangère et mesure d'accompagnement	1'726'506.37	1'738'499.08	-11'992.71
P1104 Prestations des ORP aux DE et aux entreprises	7'648'385.44	18'406'832.58	-10'758'447.14
P1105 Prestations spécifiques dans l'assurance-chômage	28'029'114.15	14'091'339.64	13'937'774.51
P1106 Collaboration interinstitutionnelle cantonale	557'719.11	277'833.64	279'885.47
GP12 Activités économiques	37'214'375.08	37'462'089.02	-247'713.94
P1201 Prestations LHR	3'234'368.12	3'392'512.89	-158'144.77
P1202 Act. réglem. et commerce itinérant	32'580'293.89	33'871'341.85	-1'291'047.96
P1203 Bail à loyer	1'183'220.38	144'843.95	1'038'376.43
P1204 AEP	24'406.12	4'645.63	19'760.49
P1205 Surveillance des entreprises de placement privé	192'086.57	48'744.70	143'341.87
Total	80'830'833.37	73'075'187.20	7'755'646.17

OP 1
Défendre et promouvoir
l'agriculture valaisanne
B22 43'465'100 net
C22 44'953'478.52 net

GP 11
Structures agricoles
B22 43'465'100 net
C22 44'953'478.52 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	160'419'392.08	175'135'200	177'819'178.57	2'683'979
30 Charges de personnel	18'102'120.35	18'545'700	17'774'010.75	-771'689
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'272'067.35	5'409'600	9'167'098.19	3'757'498
34 Charges financières	4'036.79	4'500	7'321.97	2'822
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'722'762.41	0	249'754.04	249'754
36 Charges de transferts	8'725'536.56	24'187'800	21'962'077.15	-2'225'723
37 Subventions redistribuées	126'755'871.57	126'000'000	127'124'281.74	1'124'282
38 Charges extraordinaires	0.00	0	861'747.00	861'747
39 Imputations internes	836'997.05	987'600	672'887.73	-314'712
4 Revenus	142'867'374.86	143'016'500	142'462'436.30	-554'064
40 Revenus fiscaux	16'012.40	16'700	15'871.50	-829
42 Taxes	8'658'150.26	9'104'100	7'860'025.26	-1'244'075
43 Revenus divers	-61'195.42	400'000	-8'295.75	-408'296
44 Revenus financiers	219'456.23	242'500	218'167.65	-24'332
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	1'035'200	0.00	-1'035'200
46 Revenus de transferts	5'803'013.07	5'425'100	6'602'771.87	1'177'672
47 Subventions à redistribuer	126'755'871.57	126'000'000	127'124'281.74	1'124'282
48 Revenus extraordinaires	850'385.00	0	207'600.00	207'600
49 Imputations internes	625'681.75	792'900	442'014.03	-350'886
Excédent de charges	17'552'017.22	32'118'700	35'356'742.27	3'238'042
5 Dépenses d'investissement	28'227'410.65	30'488'200	31'163'193.85	674'994
54 Prêts	11'402'528.00	10'100'000	12'838'100.00	2'738'100
56 Propres subventions d'investissement	9'851'279.65	11'088'200	9'618'510.85	-1'469'689
57 Subventions d'investissement redistribuées	6'973'603.00	9'300'000	8'706'583.00	-593'417
6 Recettes d'investissement	18'698'850.00	19'141'800	21'566'457.60	2'424'658
63 Subventions d'investissement acquises	3'578'931.90	2'309'500	4'668'472.50	2'358'973
64 Remboursements de prêts	8'119'030.10	7'517'300	8'185'402.10	668'102
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	27'285.00	15'000	6'000.00	-9'000
67 Subventions d'investissement à redistribuer	6'973'603.00	9'300'000	8'706'583.00	-593'417
Dépenses nettes d'investissement	9'528'560.65	11'346'400	9'596'736.25	-1'749'664
Insuffisance de financement	27'080'577.87	43'465'100	44'953'478.52	1'488'379

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 31 : L'écart est dû principalement aux loyers versés au fonds FIGI.</p> <p>Rubr. 36 : La charge brute pour le service se monte à Fr. 21.9 mios. Après déduction des redevances agricoles de Fr. 4.1 mios (neutre pour le SCA), la charge nette s'élève à Fr. 17.8 mios et comprend principalement : - Aide exceptionnelle aux producteurs de raisin pour Fr. 12.6 mios sur les 14 mios de crédit supplémentaire accordé - Part cantonale aux pmts directs : Fr. 1.5 mio - Subvention des mesures de protection des troupeaux : Fr. 1.1 mio - Soutien à l'achat de machines pour l'entretien du sol (suppression des herbicides) et projet d'utilisation durable des ressources : Fr. 390'000.- L'écart est dû principalement au Fr. 1.4 mio de reliquat concernant l'aide exceptionnelle et aux redevances agricoles inférieures de Fr. 670'000.- au montant budgétisé en raison des faibles récoltes de 2021.</p> <p>Rubr. 42 : L'écart est dû principalement aux redevances agricoles pour Fr. 670'000.- (cf. rubr. 36) et aux ventes de produits des domaines inférieures aux montants prévus.</p> <p>Rubr. 43 : L'accompagnement agricole se cale sur l'avancement général du projet R3. Etant donné le report du développement des mesures R3 et considérant les adaptations organisationnelles du DMTE ainsi que l'analyse en cours sur le projet R3, les travaux d'accompagnement agricole n'ont pas pu être mis en œuvre de manière conséquente.</p> <p>Rubr. 56 : Sur le reliquat de Fr. 1.4 mio, Fr. 860'000.- ont été affectés à un compte de financement spécial dans le but d'un préfinancement des dépenses et Fr. 596'000.- ont été affectés au fonds RPLP. Certains projets, dont les paiements étaient prévus en 2022, n'ont pas pu être réalisés pour différentes raisons : météorologiques, administratives, report des travaux par le maître d'œuvre.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	115.65	117.15	115.15

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Ecart 2020 / 2021 : 1.5 poste supplémentaire en 2021 selon détail ci-dessous : 1 poste de pédologue cantonal (spécialiste de la protection des sols agricoles) 0.5 poste de conseiller en viticulture orientation BIO</p> <p>Ecart 2021 / 2022: 2 postes d'agent d'exploitation transférés au Service immobilier et patrimoine dans le cadre du projet de regroupement des conciergeries. (0.5 poste a été transféré par erreur au SIP. La correction sera réalisée sur 2023.)</p>

OBJECTIF POLITIQUE	
Entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée basée sur des produits authentiques et innovants, des paysages typiques, une riche biodiversité, des sols protégés et des eaux préservées, une relève performante, un accueil de qualité et des expériences uniques, une communication transparente et dynamique	
Sous-objectifs politiques	
1	Promouvoir les intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne au niveau cantonal, national et international [PIP]
2	Encourager les filières de produits d'origine et de qualité, adaptées au marché et créer de la valeur ajoutée en renforçant notamment la crédibilité des appellations, la transformation et la vente régionale [PIP]
3	Promouvoir un paysage typique et entretenu, une riche biodiversité; préserver le sol agricole (qualité et quantité) et la qualité des eaux, notamment par l'optimisation des paiements directs et les améliorations structurelles
4	Améliorer l'attractivité et la notoriété de l'agriculture valaisanne, par une communication adaptée à chaque filière et intégrée entre les différents secteurs économiques valaisans
5	Améliorer les compétences des exploitants et encourager les reprises d'exploitation en renforçant les formations de base, continue et supérieure, la recherche, l'innovation et le conseil
6	Promouvoir le développement de l'espace rural par un développement ciblé et coordonné des infrastructures et de la promotion à l'échelle régionale [PIP]
7	Augmenter l'efficacité des prestations cantonales en faveur du développement de l'agriculture, notamment par la gestion de centres de compétences spécialisés, performants et exemplaires.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Suivi de l'évolution des négociations internationales et identification des mesures d'anticipation utiles	31.12.24		■ Peu d'évolution en 2022, mais suivi actif des discussions
	2 Définition de la vision et des mesures Agriculture Valais 2030	30.06.22		▲ Projet à terminer au 1er semestre 2023
	3 Suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale	31.12.25		■ Reprise de la PA22 par le parlement fédéral à la fin de l'année 2022
	4 Mise en oeuvre des mesures prioritaires et définition de mesures complémentaires pour la sauvegarde des races autochtones	31.12.24		■ Soutien fédéral aux races autochtones accepté par le Conseil Fédéral. Etude préliminaire du PDR Races autochtones acceptée par l'OFAG. Coordination avec le PDR Sion pour l'arène cantonale.
ad2	5 Surveillance des organismes dangereux (feu bactérien, drosophile suzukii, ECA, flavescence dorée,...), développement de méthodes de lutte (cochenille) et information des milieux concernés sur la protection des cultures	31.12.24		▲ Contrôles réalisés selon le mandat de l'OFAG. Mis à part le feu bactérien et la flavescence dorée, il n'y a pas d'organismes dangereux détectés. Les résultats concernant les méthodes de lutte contre la cochenille sont encourageants (dissémination du parasitoïde en augmentation). Les informations sont transmises de manière régulière via des séances d'information, un bulletin phytosanitaire (30 à 40 bulletins par année) et la mise à jour du site internet.
ad3	6 Mise en oeuvre du plan d'actions produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture	31.12.24		■ Programme de subvention pour les machines de désherbage très suivi (engagement sur environ 260ha pour l'abandon d'herbicide)
	7 Mise en oeuvre du projet ArboPhytoRed	31.12.24		■ Une vingtaine d'exploitations ont participé au projet, qui a pour but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse de 30% sans perdre en rendement ni en qualité.
	8 Mise en oeuvre de l'initiative parlementaire Réduire le risque de l'utilisation des pesticides	31.12.23		▲ Application des nouvelles mesures des paiements directs notamment dans les contributions système de production et dans les prestations écologiques requises.
	9 Mise en oeuvre d'un plan d'action pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	31.12.22		▲ Mise en oeuvre des différentes mesures, selon le plan d'action
	10 Anticipation des futurs programmes de systèmes de production respectueux de l'environnement	31.12.22	31.12.22	■ Inscription des exploitations en août 2022 et en février 2023 avec une communication active sur le sujet
ad4	11 Mise en oeuvre de la stratégie oenogastronomique cantonale et coordination des projets, promotions et manifestations qui s'inscrivent dans cette stratégie	31.12.22	31.12.22	■ Mise en place des Ateliers du Terroirs, amélioration des points de vente, réalisation des premières vidéos pour l'outils de formation continue Ritzy
	12 Conduite du développement stratégique de la marque « Valais » avec les partenaires concernés, notamment touristiques ; promotion de la marque comme label de qualité, soutien aux utilisateurs et démarche économie positive	31.12.24		■ Mise en avant des produits certifiés lors des manifestations (Foire du Valais, Goûts et Terroirs)
	13 Promotion des produits valaisans dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat	31.12.24		■ Mise en oeuvre dans les manifestations suivantes : Foire du Valais, Goûts et Terroirs, Marathon des terroirs, Fête de l'abricot, Camp fédéral des scouts, Swisscheese Award, Fête des fêtes Ballenberg, manifestations dans le cadre du 100ème du Domaine du Grand-Brûlé notamment le petit festival du Grand-Brûlé

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 14 Mise en œuvre généralisée de la démarche « cuisinons notre région » (place de marché numérique regiofood) et développement de filières d'approvisionnement appropriées (viande et 4e gamme)	31.12.22		▲ La place de marché RegioFoodVS a été mise en place et une décision du Conseil d'Etat demande aux établissements qui ont des cuisines collectives au sein même de l'Etat d'utiliser cette place de marché. Concernant la 4e gamme, le projet est reconduit en 2023.
15 Conduite de la mise en oeuvre de l'agenda développement durable 2030 et du Plan Climat	31.12.24		▲ Consolidation du plan climat partie agricole 2024-2027. Dès connaissance du budget, les 28 actions seront proposées et comparées également avec ce que proposera l'OFAG durant le courant 2024.
ad5 16 Promotion des formations CFC et AFP, ainsi que des formations supérieures, des professions de l'agriculture et de fromagers en favorisant l'acquisition de compétences, la mobilité professionnelle et les relations internationales	31.12.24		▲ Mise en place d'une taskforce pour la filière viticole à la fin 2022. La fondation Vitis aequitas fait partie de la taskforce et a proposé de s'investir dans la promotion de la filière viticole. Une entreprise a également proposé de mettre à disposition une pépinière de talent viticole pour la formation. Ces projets son en cours de réalisation.
17 Orientation de la réforme AgriAliForm en fonction des intérêts de l'agriculture valaisanne	31.12.23		▲ Projet de réforme en consultation auprès des cantons, retour à donner pour mars 2023
ad6 18 Motivation et soutien à l'évolution structurelle du vignoble (projets maintien du vignoble en terrasses, projets de développement régionaux, AFI, etc)	31.12.24		▲ Savièse : avant projet réalisé, ce qui servira de base pour le crédit-cadre cantonal pour le vignoble, qui sera présenté au Grand Conseil en juin 2023. Analyse des structures du vignoble effectuée.
19 Mise en oeuvre de la stratégie de protection du sol agricole	31.12.22	31.12.22	■ Stratégie et objectifs définis en étroite collaboration avec le SEN et le SDT dans le cadre du Centre de compétence sol - VS
20 Conduite de l'accompagnement agricole pour R3 et mise en oeuvre des planifications agricoles	31.12.24		■ Réactivation du COPIL agri R3 en mars 2022. Bonne collaboration avec le SDANA et les autres partenaires du COPIL.
21 Promotion d'un développement régional coordonné par la réalisation de projets de développement régionaux (Val d'Illicz, Leuk, Anniviers, Entremont, Fully, Montana, Chamoson, Saillon, Sion, Sierre, Projet Suprarégional) visant la création de valeur ajoutée dans l'agriculture	31.12.24		■ Tous en cours à l'exception d'Anniviers et de Montana qui sont en cours de traitement auprès de l'OFAG
22 Réalisation des mesures structurelles de lutte contre le gel et de modernisation des infrastructures d'irrigation	31.12.23		■ La réalisation des mesures dépend notamment du préfinancement R3 dans le cadre de l'accompagnement agricole, à fin 2022 toujours en discussion.
23 Poursuite du conseil ciblé sur les mesures de protection des troupeaux sur les alpages protégeables et affinement des mesures recommandées sur la SAU	31.12.24		■ Le conseil et l'information des alpages et des éleveurs se poursuivent chaque année. Certains alpages et exploitations qui mettent en oeuvre des mesures de protection des troupeaux s'y ajoutent chaque année. En 2022, 3'000 heures ont été consacrées à la protection des troupeaux et 2.5 mios de francs investis dont 1 mio pour la part cantonale. La liste des alpages protégeables ou non-protégeables a été validée par le Conseil d'Etat et sera remis à jour selon les nouveaux critères.
ad7 24 Développement des domaines agricoles cantonaux selon conventions avec Agroscope	31.12.24		■ Collaboration établie depuis plusieurs années, projets viticoles et vinicoles de recherches initiés avec de bons résultats sur le Domaine du Grand-Brûlé

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Optimisation du volume des paiements directs (en mios) selon les adaptations législatives	126	127	■
	2 Montant des contributions fédérales et cantonales versées au titre du projet ArboPhytoRed, en mios	0.8	0.4	▲ 20 producteurs se sont engagés pour le projet au lieu de 40 initialement prévus
	3 Obtention des mesures souhaitées pour le Valais : exigences de formation pour l'accès aux paiements directs, soutien à fonds perdus au capital-plantes, soutien à la sauvegarde des races autochtones	31.12.22	31.12.22	▲ Le Conseil Fédéral n'a pas donné suite pour le soutien à fonds perdus au capital-plantes
	4 Validation de la stratégie Agriculture Valais 2030	30.06.22		▲ Finalisation durant le 1er semestre 2023
	5 Maintien du cheptel race d'Hérens en Valais	6'000	5'763	▲
	6 Maintien du cheptel Nez Noir en Valais	12'000	10'796	▲
	7 Maintien du cheptel Col Noir en Valais	1'700	1'613	▲
	8 PDR Races autochtones, études préliminaires terminées	30.06.22	31.12.22	■
ad2	9 Maintien du Valais comme zone à faible prévalence pour le feu bactérien	31.12.22	31.12.22	■ L'ensemble du territoire cantonal a été classé en zone à faible prévalence. La demande a été approuvée par l'OFAG.
ad3	10 Taux de conformité des bordures tampons le long des cours d'eau basé sur des contrôles ciblés sur les parcelles à risque (objectif prioritaire du plan d'action cantonal de réduction des risques produits phytosanitaires)	100%	95%	▲ Toutes les bordures tampons des cours d'eau traversant le vignoble ont été contrôlées, certaines à plusieurs reprises. L'amélioration est réelle (non-conformité = 2.7%). En 2022, l'axe s'est porté sur les routes (non-conformité = 14%). Des réductions paiements directs ont été effectuées.
	11 Evolution de la part non désherbée chimiquement : surface (ha) de vignes enherbées touchant des paiements directs (surfaces de promotion de la biodiversité niveau de qualité 1) . En 2018 = 844 hectares de surfaces enherbées. En 2019 : 912 ha / en 2020 : 1046 ha	1'500	1'266	▲ Evolution positive par rapport à 2021
	12 Nombre de producteurs participants au projet ArboPhytoRed	40	20	▲ Intérêt limité en raison des autres programmes demandés par la grande distribution
	13 Surfaces de promotion de la biodiversité qualité 2 dans les réseaux biodiversité (2018: 4'440 ha, 2019: 4'630 ha, 2020: 4'900 ha)	5'200	5'700	■
	14 Pourcentage d'exploitants recevant les contributions qualité du paysage (2020: 60%, planifié 2021: 60%)	60%	60%	■
	15 Surface agricole utile de plaine (en ha, données OFS)	8'192	8'030	▲ Données 2021 OFS
	16 Surface agricole utile de colline et montagne (en ha, données OFS)	28'080	28'315	■ Données 2021 OFS
ad4	17 Rendement brut du secteur agricole (2017 = 307 mios, 2018 = 363 mios, 2019 = 312.4 mios, 2020 = 289.4 mios)	362		● Fruits et légumes : 72'431'295. Chiffre pas encore connus pour les secteurs de l'économie animale et des grandes cultures ainsi que la viticulture.
	18 Nombre de cuisines participant à la démarche « cuisinons notre région »	167	104	▲ Des cuisines collectives doivent encore être convaincues.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad5 19 Nombre de CFC délivrés dans les deux champs professionnels	60	79	■ Une très bonne volée de CFC.
20 Taux de satisfaction des apprentis sur les cours dispensés	90%	90%	■
21 Taux de satisfaction des cours de formation continue	95%	95%	■
ad6 22 PDR Entremont : réalisation des travaux	100%	90%	▲ Travaux (Orsières, Liddes, Agritourismes, Marketing) réalisés. Autorisation de construire pour Etiez délivrée // les renchérissements liés à la conjoncture actuelle ont été admis au niveau d'un subventionnement complémentaire
23 PDR Val d'Illeiez: réalisation des travaux	100%	100%	■
24 Volume d'investissement [mios] des dossiers MVT en cours de réalisation (Fully, Visperterminen, Bovernier, Vétroz, Martigny - Martigny-Combe, Sion, Lens, Raron, Chermignon-Sierre, Conthey, Savièse, Saillon)	3.8	2.02	▲ 2.02 mios de contributions versées pour les infrastructures au niveau du vignoble avec lancement du projet de remaniement du vignoble de Savièse
25 Nombre de nouveaux projets de développement régionaux ou structurels au niveau du vignoble (discussion en cours pour Saillon, Sion, Chamoson, Lens)	3	3	■ Sierre, Ardon, Vétroz, Conthey, Nendaz, Fillière Céréale
26 Volume d'investissement [Mios], généré par année, des projets "réfection des routes" en cours	6	4	▲ 2.6 mios de paiements VS et OFAG
27 Volume d'investissement des projets de remise en état des bisses (en mios)	1.4	2.4	■ Remise en eau de Bisses sur Anniviers, nécessaires pour l'irrigation; versements réalisés pour 0.8 mio de francs, par conséquent des investissements de près de 2.4 mios
28 PDR Fully : réalisation des travaux	40%	30%	■ Le projet de Maison de la Petite Arvine et de l'Atelier de la PA peut se concrétiser dès 2023. L'association a pu se porter acquéreuse d'un bâtiment situé à proximité de l'emplacement prévu. Variante 1 au niveau du PDR qui n'avait pas pu se concrétiser en raison du refus à l'époque de vendre le bien-fonds concerné. L'office fédéral de l'agriculture a validé cet achat qui permet au PDR d'avancer et de concrétiser la réalisation de la Maison et de l'atelier de la Petite Arvine.
29 🏠 Alpages protégeables ayant mis en oeuvre des mesures de protection des troupeaux (2020 : 53 alpages sur 63 = 84% - 93 alpages sur 156 ne sont pas protégeables)	100%	98%	■ Sur un total de 93 alpages classés comme protégeables en 2022, 92 ont également mis en oeuvre des mesures de protection des troupeaux.
30 Nbre de régions avec des planifications agricoles finalisées	2	0	● Lancement des PA en 2023, finalisation du CDC et coordination avec l'OFAG et l'OFEV
31 Volume d'investissement [Mios] des projets "irrigation et lutte contre le gel"	7.43	4.62	▲ Un des projets sera traité en 2023 pour un montant de 2.6 mios
ad7 32 Taux de reconversion bio du domaine du Grand Brûlé	100%	50%	▲ 50% du Domaine traité en PI pour essai station décentralisée
33 Proportion d'abricots et de cerises conditionnés en Marque Valais sur le domaine de Châteauneuf - en %	90	70	▲ 90% pour les cerises; manque de personnel pour le conditionnement des abricots et des pêches

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Structures agricoles	208'982'372.42	164'028'893.90	44'953'478.52
P1101 Améliorations structurelles	33'755'864.14	23'086'991.76	10'668'872.38
P1102 Economie animale	8'387'568.05	2'492'044.25	5'895'523.80
363 Principalement : Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	774'136.10		774'136.10
363 Soutien à l'élevage et à la production animale : prime de qualité pour les fromages à raclette du VS, prime de performance pour la race d'Hérens, contributions aux filières locales de viande, contributions aux organisations d'élevage, etc.	625'016.60		625'016.60
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'économie animale		123'063.65	-123'063.65
429 Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		757'649.45	-757'649.45
Solde dépenses/recettes du produit	6'988'415.35	1'611'331.15	5'377'084.20
P1103 Arboriculture et culture maraîchère	7'212'953.75	2'798'975.95	4'413'977.80
363 Principalement lutte par confusion en arboriculture, subventions pour lutte contre les organismes nuisibles, soutien à l'achat de machines pour l'entretien du sol (suppression des herbicides) et projet ArboPhytoRed	662'016.60		662'016.60
363 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf. rubr. 429)	956'559.00		956'559.00
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'arboriculture et cultures maraîchères		417'138.74	-417'138.74
429 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf. rubr. 363)		904'510.75	-904'510.75
463 Contribution d'Agroscope pour l'exploitation du site spécial de Conthey		402'912.20	-402'912.20
Solde dépenses/recettes du produit	5'594'378.15	1'074'414.26	4'519'963.89
P1104 Viticulture	21'176'427.94	4'449'516.32	16'726'911.62
363 Aides exceptionnelles versées aux producteurs de raisin	12'640'249.25		12'640'249.25
363 Principalement : Subv. pour lutte contre les ravageurs de la vigne et projet Vitisol+	227'625.10		227'625.10
363 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf. rubr. 429)	2'454'458.29		2'454'458.29
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des vins de la Cave du Grand-Brûlé		643'220.72	-643'220.72
429 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf. rubr. 363)		2'458'150.65	-2'458'150.65
463 Subvention fédérale pour contrôle AOC de la vendange		258'427.50	-258'427.50
Solde dépenses/recettes du produit	5'854'095.30	1'089'717.45	4'764'377.85
P1105 Formation de base et formation continue	7'567'150.14	2'524'820.97	5'042'329.17
424 Hébergement et restauration internat de Châteauneuf		473'928.06	-473'928.06
424 Hébergement et restauration internat de Viège		102'848.73	-102'848.73
425 Chiffre d'affaire réalisé sur la vente des produits du domaine de Viège		628'552.07	-628'552.07
461 Contributions des autres cantons aux frais d'écolage pour les élèves hors canton qui suivent leur formation à Châteauneuf		346'293.00	-346'293.00
463 Subvention fédérale pour l'enseignement - Montant total : Fr. 280'101.-		152'839.50	-152'839.50
Solde dépenses/recettes du produit	7'567'150.14	820'359.61	6'746'790.53

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
P1106 Paiements directs	130'882'408.40	128'676'544.65	2'205'863.75
363 Part cantonale des paiements directs aux contributions écologiques et qualité paysage	1'581'292.26		1'581'292.26
370 Paiements directs versés	126'501'691.74		126'501'691.74
421 Emoluments pour contrôles des exploitations participant volontairement aux programmes de biodiversité et qualité paysage, émoluments pour reconnaissance d'exploitation		522'248.10	-522'248.10
Solde dépenses/recettes du produit	2'799'424.40	128'154'296.55	-125'354'872.15
Total	208'982'372.42	164'028'893.90	44'953'478.52

Remarques

Crédit agricole :

Les prêts du crédit agricole sont neutres et n'influencent pas le résultat du compte. Rubriques concernées : 35, 45, 54, 63, 64. Les demandes de prêts ont été supérieures de Fr. 3.6 mios par rapport aux montants budgétés.

Subventions pour améliorations structurelles (rubr. 56) :

Des subventions d'investissement ont été versées par l'OAS pour un montant de Fr. 9.6 mios. Elle se répartissent comme suit :

- Constructions rurales (laiterie, alpage, ruraux, agritourisme) : Fr. 3.12 mios
- Crédits cadres (PDR, irrigation, vignoble)(MVT – projets PDR) : Fr. 3.2 mios
- Infrastructures routières : Fr. 1.17 mio
- Irrigation et eaux potables hors crédit cadre : Fr. 1.46 mio
- Bisses : Fr. 0.4 mio
- Intempéries : Fr. 0.2 mio
- Améliorations intégrales : Fr. 0.05 mio

Financement spécial (art. 22 al. 3 LGCAF) :

- Rubr. 48 : Prélèvement de Fr. 207'600.- / Rubr. 38 : Attribution de Fr. 861'747.-

à un compte de financement spécial pour les subventions d'investissement (rubr. 56) en lien avec les améliorations structurelles.

Protection des troupeaux :

Les coûts relatifs à la protection des troupeaux s'élèvent à Fr. 2.6 mios pour notre service (hors heures effectuées par le personnel du SCA) :

- Subventions versées aux exploitations : Fr. 1.8 mio
- Achat de matériel mis à disposition des exploitations : Fr. 611'000.-
- Autres : Fr. 240'000.-

La Confédération a participé à ces coûts à hauteur de Fr. 1.5 mio. La charge nette pour notre service s'élève à Fr. 1.1 mio.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

OP 1
Assurer l'enseignement
B22 409'450'600 net
C22 422'017'014.87 net

GP 11
Enseignement obligatoire et
spécialisé
B22 294'782'906 net
C22 299'763'961.70 net

GP 12
Enseignement secondaire du 2e
degré
B22 114'667'694 net
C22 122'253'053.17 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	523'658'455.46	531'856'300	546'868'626.19	15'012'326
30 Charges de personnel	437'082'698.64	440'648'700	441'734'070.50	1'085'371
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'758'174.90	12'389'200	25'204'368.70	12'815'169
34 Charges financières	2'462.47	100	5'860.76	5'761
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0	8'000.00	8'000
36 Charges de transferts	75'680'638.88	78'759'800	79'621'943.39	862'143
39 Imputations internes	134'480.57	58'500	294'382.84	235'883
4 Revenus	133'425'025.98	131'822'700	134'350'536.34	2'527'836
40 Revenus fiscaux	16.00	0	16.00	16
42 Taxes	6'659'375.52	7'384'100	8'081'770.55	697'671
43 Revenus divers	0.00	0	8'000.00	8'000
44 Revenus financiers	75'347.60	26'100	31'351.40	5'251
46 Revenus de transferts	126'650'137.86	124'362'500	126'163'153.74	1'800'654
49 Imputations internes	40'149.00	50'000	66'244.65	16'245
Excédent de charges	390'233'429.48	400'033'600	412'518'089.85	12'484'490
5 Dépenses d'investissement	8'757'269.96	9'417'000	9'498'925.02	81'925
52 Immobilisations incorporelles	20'960.14	17'000	26'265.54	9'266
56 Propres subventions d'investissement	8'736'309.82	9'400'000	9'472'659.48	72'659
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	8'757'269.96	9'417'000	9'498'925.02	81'925
Insuffisance de financement	398'990'699.44	409'450'600	422'017'014.87	12'566'415

Explication des écarts financiers

Rub 30

La différence s'explique essentiellement par l'arrivée non planifiable des élèves ukrainiens qui a nécessité un encadrement. Cela n'était pas prévisible et ne pouvait pas être budgétisé. Les coûts relatifs au personnel de nettoyage ont été budgétisés au SE mais comptabilisés au SIP, ce qui atténue la différence.

Rub 31

La différence provient du fait que la budgétisation des coûts en lien avec les bâtiments FIGI a été faite au SIP mais leur comptabilisation a été effectuée au SE.

Rub 36

La différence provient essentiellement d'un dépassement des coûts dans l'enseignement spécialisé dû à une hausse des besoins. Cela a été un peu atténué par des reliquats dans certaines subventions.

Rub 42

Les écolages ont été plus élevés que prévus en raison d'un nombre d'élèves plus élevé (le budget se basait sur le chiffre réel du compte 2021).

Rub 46

La contribution des communes au traitement du personnel enseignant s'est révélée plus importante que prévue en particulier en raison de la hausse des charges de l'année précédente qui sert de base de calcul.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	50.60	44.80	31.80
Enseignants	3'050.00	2'994.00	3'043.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Enseignants :</p> <p>Les postes enseignants reflètent la situation au 31.12.2022, soit celle de l'année scolaire 2022-23. Les 49 postes supplémentaires se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 postes en primaire, - 12 postes au CO, - 13 postes au secondaire 2. <p>Administration :</p> <p>Transfert du personnel de nettoyage au SIP (13 postes).</p>

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer l'enseignement au niveau des degrés primaire et secondaire non professionnel
Sous-objectifs politiques
<p>1 Au niveau de la scolarité obligatoire :</p> <p>1.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles</p> <p>1.2 Garantir un enseignement de base des matières scolaires par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]</p> <p>1.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité entre les niveaux et degrés d'enseignement</p> <p>1.4 Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers l'apprentissage</p> <p>1.5 Assurer l'accompagnement des jeunes sans perspectives après le CO</p> <p>1.6 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'inclusion des personnes en situation de handicap par les services cantonaux et les milieux concernés</p> <p>1.7 Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement</p> <p>2 Seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse de façon subsidiaire</p> <p>3 Au niveau de la scolarité post obligatoire :</p> <p>3.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles</p> <p>3.2 Garantir un enseignement adéquat par l'élaboration des programmes scolaires et par la mise à disposition de locaux en suffisance [PIP]</p> <p>3.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité avec les écoles secondaires du 1er degré (CO)</p> <p>3.4 Préparer les élèves aux carrières professionnelles ou aux études supérieures selon le caractère propre de chaque école</p> <p>4 Développer et soutenir des projets en lien avec le bilinguisme</p>

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 § Révision de la Loi sur l'instruction publique (LIP) : - Rédaction du nouveau projet de loi (2022)	31.12.24		● Les travaux liés au nouveau projet de loi ont été reportés à 2023 en raison des forces de travail mobilisées pour la gestion du covid-19 ainsi que pour la gestion de la prise en charge des élèves en provenance de l'Ukraine.
	2 ★ Digitalisation de l'école : - Consolidation de Microsoft 365 (2022) - Formation des enseignants à ce nouvel espace numérique de travail (2022) - Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'éducation numérique (CIIP) et du plan d'action pour le numérique à l'école valaisanne (2022) - Implémentation du PEREDNUM (2022)	31.08.25		■ M365 a été consolidé et les formations suivent leur cours. Les F2 ont été formés et les F1 le seront dès l'année scolaire 2023-2024. Une attention particulière est menée pour solidifier et pérenniser le Centre ICT-VS.
	3 Centre médico-pédago-thérapeutique : Ouverture du centre de prestations pluridisciplinaires sous la forme d'équipes mobiles et de prises en charge stationnaires (absentéisme, troubles psychiatriques, autisme, ...).	31.12.22		■ Le centre a été ouvert et les élèves s'y rendent.
ad3	4 Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : construction d'un nouveau collège de Sion et rénovation du collège de St-Maurice : - Collège de Sion : appels d'offres en vue de débiter les travaux à la fin de l'année (2022) - Collège de St-Maurice : message au Grand Conseil en vue de l'obtention d'un crédit d'engagement (2022)	31.12.24		■ - Les travaux ont débuté comme prévu. - l'organisation du concours et le jugement ont eu lieu en 2022. En raison du retard pris dans le cadre du rachat du Lycée-collège de St-Maurice, le message au Grand Conseil sera finalisé dans le courant du 1er trimestre 2024.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif				

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Coût salarial brut par élève au niveau primaire	7'700	7'700	■
	2 Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation	12'300	12'530	▲ Le coût salarial a été sous-estimé lors de l'établissement du budget. Il est dans le même ordre de grandeur que le coût salarial du compte précédent (12'470).
	3 Taux d'encadrement des élèves en primaire	1.89	1.86	■
	4 Taux d'encadrement des élèves au CO (quotient périodes/élève)	2.14	2.16	■
	5 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé en niveau Primaire	60	35	■ Pour faire face à la pénurie du personnel enseignant, les étudiants HEPVs de 3ème année ont été engagés pour l'année scolaire 2022-2023 comme diplômés selon décision du CE du 11.05.2022.
	6 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au CO	150	113	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur bachelor académique et terminent leur formation pédagogique.
	7 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au Secondaire II	50	42	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur master académique et terminent leur formation pédagogique.
	8 Taux d'occupation moyen dans l'enseignement Primaire valaisan (poste fixe) des nouveaux diplômés HEP valaisans	60%	61%	■
	9 Taux de redoublement au terme de la 4H	2.5%	2.4%	■ Ce chiffre est stable et conforme aux prévisions. Au terme du cycle 1, un bilan des compétences est réalisé au niveau cantonal en langue 1 et en mathématiques.
	10 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées soutenus par le SSH pour la transition vers le monde professionnel	110	136	▲ Le cadre légal demande que les parents puissent se faire accompagner par un service social. Il a été rappelé aux partenaires l'importance de cela et ils ont donc été plus actifs dans l'information aux parents, ce qui a conduit à davantage de dossiers ouverts.
	11 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées intégrés à l'école ordinaire (appui pédagogique renforcé)	400	431	■
	12 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées placés dans une institution (classes d'une école spécialisée)	340	392	■
<i>ad3</i>	13 Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.65	1.71	▲ Légère surestimation du nombre d'élèves lors de l'établissement du budget. Le taux réalisé est dans le même ordre de grandeur que celui du compte 2021 (1.7).
	14 Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	12'300	12'710	▲ Légère surestimation du nombre d'élèves lors de l'établissement du budget. Le coût salarial est dans le même ordre de grandeur que celui du compte 2021 (12'640).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Enseignement obligatoire et spécialisé	429'511'902.05	129'747'940.35	299'763'961.70
P1101 Enseignement primaire	214'856'676.53	66'676'863.16	148'179'813.37
P1102 Enseignement secondaire du 1er degré (CO)	117'837'808.02	37'912'526.28	79'925'281.74
P1103 Enseignement spécialisé	96'467'271.03	25'064'126.55	71'403'144.48
P1104 Publications	350'146.47	94'424.36	255'722.11
GP12 Enseignement secondaire du 2e degré	126'855'649.16	4'602'595.99	122'253'053.17
P1201 Enseignement secondaire niveau collège	77'021'551.02	2'988'632.34	74'032'918.68
P1202 Enseignement secondaire niveau diplôme	49'834'098.14	1'613'963.65	48'220'134.49
Total	556'367'551.21	134'350'536.34	422'017'014.87

Remarques
<p>Détails des subventions les plus importantes :</p> <p>Enseignement spécialisé : 43.4 millions (B22 : 39.5 millions) Institutions scolaires : 37.2 (B22 : 34.1) Centres AI : 4.9 (B22 : 4.1) Placements hors canton : 1.0 (B22 : 1.0) Subventions d'investissement : 0.3 (B22 : 0.3)</p> <p>Transports des étudiants du secondaire II général : 0.9 millions (B22 : 1.7 millions)</p> <p>Directions d'écoles : 2.9 millions (B22 : 2.8 millions)</p> <p>Moyens d'enseignement : 5.2 millions (B22 : 5.5 millions)</p> <p>HEPVs : 17.8 millions (B22 : 17.5 millions)</p>

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OP 1
Mettre en oeuvre, surveiller et
développer la formation
professionnelle
B22 69'732'900 net
C22 77'550'682.42 net

<p>GP 11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen B22 6'436'229 net C22 6'148'751.25 net</p>	<p>GP 12 Formation professionnelle initiale - enseignement B22 59'702'533 net C22 67'502'393.75 net</p>	<p>GP 13 Formation prof. supérieure et form. continue B22 7'369 net C22 987'695.27 net</p>	<p>GP 14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof B22 1'415'105 net C22 1'434'205.90 net</p>
<p>GP 15 Recherche et développement, relations publiques B22 2'171'664 net C22 1'477'636.25 net</p>			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	113'466'263.97	111'820'700	117'500'384.95	5'679'685
30 Charges de personnel	77'976'467.28	78'708'400	77'123'771.88	-1'584'628
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'333'778.70	12'104'000	20'243'639.29	8'139'639
34 Charges financières	281.16	200	91.80	-108
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'448'484.00	3'520'000	2'982'103.08	-537'897
36 Charges de transferts	17'520'543.50	17'382'300	17'050'626.91	-331'673
39 Imputations internes	186'709.33	105'800	100'151.99	-5'648
4 Revenus	40'198'854.35	42'087'800	39'949'702.53	-2'138'097
42 Taxes	7'665'237.70	8'078'400	7'874'628.55	-203'771
44 Revenus financiers	50'003.90	71'200	61'515.00	-9'685
46 Revenus de transferts	32'306'289.95	33'808'000	31'725'599.93	-2'082'400
49 Imputations internes	177'322.80	130'200	287'959.05	157'759
Excédent de charges	73'267'409.62	69'732'900	77'550'682.42	7'817'782
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	73'267'409.62	69'732'900	77'550'682.42	7'817'782

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Explication des écarts financiers

Rubrique 30 "Charges de personnel"

Personnel administratif = - 2 millions de francs = principalement le transfert du personnel d'entretien (concierge et personnel de nettoyage) au Fonds FIGI

Personnel enseignant = stabilité par rapport au budget = + 400'000 francs

Rubrique 31 "Biens et services"

Influence de la facturation du Fonds FIGI

Rubrique 35 "Attributions aux fonds et financements spéciaux"

Cela correspond à la dernière attribution qui permet de solder le compte "Formation professionnelle selon art. 91 LALFPr".

Rubrique 36 "Charge de transferts"

A noter, notamment, la charge des Rail-Checks inférieure de fr. 266'000 par rapport au budget ainsi que celle des examens "hors-cantons" inférieure de 166'000.

Rubrique 42 "Taxes"

A noter fr. 393'000 de récupérations de salaires en moins que budgeté.

Rubrique 46 "Revenus de transferts"

En 2022 les moyens nécessaires pour la formation professionnelle supérieure, à charge de la Confédération, ont nécessité 11.9 millions de francs de plus. Ce besoin supplémentaire a été pris sur les contributions forfaitaires versées aux cantons. A noter qu'en 2018, 2019 et 2020, les cantons avaient bénéficié de l'effet contraire,

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	101.55	53.65	44.00
Enseignants	398.44	407.39	406.84

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Employés à durée déterminée

Transfert de 9.35 EPT (concierge/personnel de nettoyage) au Fonds FIGI et de 0.3 EPT (personnel administratif) au Service des Hautes Écoles.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à la formation professionnelle initiale y compris la maturité professionnelle fédérale ainsi que les autres mesures liées à la formation professionnelle, notamment les mesures préparatoires et la certification professionnelle pour adultes.

Sous-objectifs politiques

- 1 Développer, consolider et contrôler la formation professionnelle initiale en système dual (apprentissage), subsidiairement en école des métiers, en collaboration avec les partenaires du Service de la formation professionnelle, principalement les associations professionnelles et la Confédération, et en tenant compte des objectifs stratégiques suisses de la "Formation professionnelle 2030" (<https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/>) [PIP]
- 2 Gérer et coordonner la transition I entre la fin de la scolarité obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle cantonale (CII) et en adéquation avec les objectifs de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
- 3 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'intégration socio-professionnelle des personnes migrantes en collaboration avec les services de la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations), du canton (Service de l'action sociale entre autres) et les milieux concernés.
- 4 Mettre en oeuvre la numérisation et les nouvelles technologies d'apprentissage (technologie numérique pour l'enseignement/la formation professionnelle).
- 5 Collaborer à la mise en oeuvre de la Loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé.
- 6 Collaborer avec les autres Services en charge de l'exécution de certaines tâches prévues par la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment le Service des Hautes Ecoles (orientation scolaire et professionnelle, formation continue), le Service de l'enseignement (Ecoles des métiers du commerce) et le Service de l'agriculture (Ecole cantonale d'agriculture).
- 7 Assurer et/ou coordonner le suivi des apprentis présentant des difficultés de toutes sortes (scolaires, professionnelles, psychosociales) dans le but qu'ils puissent mener à terme leur formation.
- 8 Consolider et développer toutes les voies de certification professionnelle initiale pour adultes.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consolidation et développement des offres de formation dans nos écoles professionnelles.	31.12.22	31.12.22	■ Processus continu, notamment en lien avec les réformes des ordonnances de formation (par ex. la vente et le commerce). En août 2022 nous avons ouvert la filière "dual-mixte" pour la profession de boulanger à l'École professionnelle commerciale et artisanale de Sion.
	2 Etablissement d'un planning de rénovation et d'agrandissement des écoles professionnelles ainsi que de la construction de nouveaux bâtiments: site de Viège de la Berufsfachschule Oberwallis, site de Martigny de l'École professionnelle artisanale et services communautaires (bâtiment de 1971), sites de Monthey et de Chippis (Swiss Digital Center) du Campus EPTM, bâtiment dédié aux formations de la santé et du social, bâtiment de l'École de design et haute école d'art du Valais (partie CFC de l'édhéa) et de l'École de couture.	31.12.22	31.12.22	▲ La construction du bâtiment de la BFO est en cours. La décision concernant celui de l'EDHEA/Couture sera présentée au Grand Conseil au printemps 2023. Le bâtiment principal du site de Martigny de l'École professionnelle artisanat et service communautaire datant de 1971 sera rénové durant 2023-2024. Pour le site de Chippis, une solution de financement par le Fonds du 21ème siècle est possible. Pour les bâtiments de Monthey et "santé/sociale", Martigny, le financement est lié aux disponibilités du Fonds FIGI. Le bâtiment principal de l'École professionnelle commerciale et artisanale de Sion qui date de 1962 doit être rénové ces prochaines années (isolation, portes et fenêtre).
	3 Participation aux diverses réflexions et travaux du processus "Formation professionnelle 2030": conférences nationales et régionales, groupes de travail, etc. et mise en place d'une réflexion à long terme de la place de la formation professionnelle en Valais (qualité et vision).	31.12.22	31.12.22	■ Le SFOP participe activement aux réflexions et travaux en prenant une part active dans les différentes commissions régionales et ou fédérales.
	4 Poursuite de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle, principalement dans les secteurs indispensables au développement économique du canton.	31.12.22	31.12.22	■ Il faudra tenir compte également des métiers pour lesquels il y a une perte d'intérêt pour les jeunes (métiers de l'artisanat, du service et de bouche par exemple). Des séances et échanges avec les différents milieux économiques sont organisés régulièrement. Un groupe de travail "associations professionnelles - Canton" a été créé afin d'envisager des pistes pour pallier les difficultés actuelles de recrutement dans les domaines de la santé, de la construction, des professions Life Science et gastronomie/tourisme.
	5 Réflexion sur l'organisation et la répartition des diverses professions dans les écoles professionnelles.	31.12.22	31.12.22	▲ Par exemple: création d'un pôle santé/social avec la reprise des formations d'assistant médical et dentaire, regroupement des métiers de l'intendance/de la restauration/du tourisme. A mettre en lien avec la question des bâtiments.
ad2	6 Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire.	31.12.22	31.12.22	▲ En fonction des ressources allouées pour 2023, cette mesure prioritaire sera renforcée.
ad3	7 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement.	31.12.22	31.12.22	■ A noter le travail conséquent de l'École professionnelle artisanat et service communautaire dans l'accueil des Ukrainiens: 12 classes supplémentaires, organisation, administration, locaux, etc.
ad4	8 Renforcement des synergies entre le Centre de compétences ICT-VS, le Service cantonal de l'informatique et le SFOP (administration, écoles, correspondant informatique).	31.12.22	31.12.22	▲ L'identifiant unique a été mis en place pour les écoles professionnelles du Valais romand. A la rentrée scolaire 23/24, il en sera de même pour le Haut-Valais.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 9 Développement des infrastructures permettant la mise en oeuvre du numérique dans les écoles professionnelles.	31.12.22	31.12.22	▲ En attente de moyens supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés. Actuellement, les sommes à disposition ne permettent, que très partiellement, d'assurer un équipement complet permettant l'implémentation du numérique (BYOD et autres plateformes) au sein des écoles professionnelles, équipement découlant des exigences des Ordonnances de formation et des demandes des associations professionnelles.
ad5 10 Participation au groupe de travail relatif à la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé	31.12.22	31.12.22	■ Le SFOP participe aux diverses mesures en lien avec les professions de la santé. L'augmentation voulue des jeunes en formation nécessitera des ressources supplémentaires en personnel enseignant, charges de fonctionnement et en locaux.
ad6 11 Participer activement aux réflexions stratégiques en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes.	31.12.22	31.12.22	■ Collaboration étroite entre le Service des Hautes Écoles, en charge de l'orientation, et le Service de l'enseignement.
ad7 12 Consolidation des structures "Transition" et "Unité de soutien en formation professionnelle".	31.12.22	31.01.22	■ Création d'une section "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" qui permet de mieux coordonner les activités de l'inspection, de la transition I et de l'unité de soutien en formation professionnelle.
ad8 13 Consolidation du portail Certification professionnelle pour adultes.	31.12.22	31.12.22	■ Le portail CPA est actif tant au niveau cantonal qu'intercantional en accueillant des candidats d'autres cantons ou en inscrivant des candidats valaisans dans des classe intercantionales. L'élaboration d'un règlement abrogeant d'anciennes versions est aujourd'hui en marche.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux de réussite aux procédures de qualification.	90%	89.17%	■ 2021 = 90.06 %
	2 Coût net moyen par personne en formation (GP 13 / nombre de personnes en formation).	6'500	7'913	● Influence du Fonds FIGI.
	3 Nombre de jeunes sous la responsabilité du SFOP (contrats d'apprentissage, maturité professionnelle à plein temps, classe d'intégration, etc.).	9'700	9'615	■
	4 Pourcentage d'entreprises qui forment par rapport à celles qui sont autorisées à former.	60%	55.3%	▲ 2'975 entreprises forment sur les 5'383 autorisées (en 2021 = 3'048/5'277 = 57.76 %).
	5 Nombre de résiliations de contrat (voir également l'indicateur no 12).	1'200	1'596	▲ La mise en place de la structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que la collaboration avec le Service des Hautes Écoles (orientation) doivent permettre au moins de stabiliser ce chiffre mais surtout de suivre les jeunes en rupture de formation.
	6 Nouvelles professions dans nos écoles professionnelles.	2		■ Ecole professionnelle commerciale et artisanale = formation duale-mixte pour les boulangers. Ecole professionnelle technique et des métiers = mécanicien machines à moteur.
	7 Planning d'agrandissement, de rénovation et de construction établi.	31.12.22		● Les projets de Monthey et du bâtiment santé-social, en principe à Martigny, sont liés aux disponibilités du Fonds FIGI qui n'a pas les ressources suffisantes.
	8 Nouvelle répartition des professions entre les sections des Écoles professionnelles adoptée.	01.09.22		● Cette répartition sera étudiée en fonction des futurs bâtiments, du développement/regroupement de certaines professions. A noter que durant 2022, les discussions de reprendre les formations d'assistant médical et dentaire dans les écoles professionnelles gérées par le SFOP ont eu lieu.
ad2	9 🏠 Nombre de chômeurs de 15 à 24 ans inscrits en juillet indiquant "apprentis" ou "écoliers/étudiants" comme dernière fonction exercée.	250	185	■ Bien que ce nombre soit en baisse, il représente le 46.84 % des chômeurs de 15 à 24 ans. En juillet 2021 ce taux était de 40.45 %. La mise en place de la structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que la collaboration avec le Service des Hautes Écoles (orientation) doivent permettre au moins de stabiliser ce chiffre mais surtout de suivre les jeunes en rupture de formation et/ou en déficit de formation.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 10 Nombre de jeunes sans solution et/ou suivi institutionnel contactés par les collaborateurs de la T1.	300	316	▲ Sur les 316 nouvelles situations traitées par la Plateforme T1 en 2022 sur l'ensemble du canton, 234 (soit le 74%) nous parviennent par le biais d'annonces institutionnelles. Parmi les acteurs de ces signalements nous comptons les partenaires classiques de la CII notamment : l'Office cantonal AI (OAI), les Centres médico-sociaux (CMS), Addiction Valais, les Offices régionaux de placement (ORP), sans oublier les Centres d'information et orientation (CIO). Mais pas uniquement. En effet, 2022 a poursuivi les synergies avec les instances concernées par la jeunesse en difficulté, notamment le Tribunal des mineurs (TM), à l'Office pour la protection de l'enfant (OPE), aux Centres pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) ainsi qu'au Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SPPEA). Sur la même lancée que 2021, les situations de détresse psychologique ne cessent d'augmenter. Ainsi, la Plateforme T1 a soutenu 65 familles dans le cadre d'un dépôt de demande de soutien ou d'une intervention précoce auprès de l'AI. En conclusion, les sollicitations à l'égard de la Plateforme T1 ne cessent d'augmenter depuis 2017 ainsi que la complexité des situations traitées.
11 Pourcentage de résiliations avec le motif "orientation" par rapport au total des résiliations.	20%	24.37%	▲ La collaboration avec le Service des Hautes Ecoles (orientation) doit permettre au moins de stabiliser ce chiffre.
12 Nombre de jeunes en rupture de contrat qui ont signé un autre contrat dans un délai de 60 jours.	800		● Indicateurs pas mis en place. La structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que les commissions communales sont informées de chaque résiliation de contrats d'apprentissage.
ad3 13 Nombre de personnes (migrants) concernées par les structures "Classes d'accueil et d'intégration".	250	446	■ Il s'agit des effectifs des classes d'accueil et d'intégration qui comprennent des migrants, y compris 143 Ukrainiens, mais aussi de personnes dans des offres de transition "professionnalisante". Il est à noter, qu'en plus de ces effectifs, que 162 autres personnes sont formés par l'OASI (Office de l'asile) mais avec la coordination pédagogique et le suivi assumés par les écoles professionnelles.
14 Places de formation soutenues par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).	70	73	■ La formation de 73 personnes a bénéficiée d'un subventionnement du SEM en 21/22.
ad5 15 Nombre de jeunes en formation professionnelle initiale dans les domaines de la santé.	↗	↗	■ Au 31.12.22, 441 jeunes ont un contrat dans les professions d'assistant en soins et santé communautaire CFC et Aide en soins et accompagnement AFP. Ils étaient 416 au 31.12.21.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen	7'310'215.79	1'161'464.54	6'148'751.25
P1101 Gestion des contrats d'apprentissage	518'482.63	9'048.99	509'433.64
P1102 Surveillance et qualité de la formation	812'187.81	-208.32	812'396.13
P1103 Gestion des examens (CFC et promotions annuelles)	4'247'588.96	868'701.77	3'378'887.19
361 Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	788'292.52		788'292.52
Solde dépenses/recettes du produit	3'459'296.44	868'701.77	2'590'594.67
P1104 Gestion du système des Rails-Checks	1'698'294.94	169'202.10	1'529'092.84
P1105 Gestion des cours pour formateurs en entreprise	33'661.45	114'720.00	-81'058.55
GP12 Formation professionnelle initiale - enseignement	106'143'990.97	38'641'597.22	67'502'393.75
P1201 Écoles cantonales, SFOP - formation duale	53'012'509.10	19'296'445.96	33'716'063.14
P1202 Écoles subventionnées - formation duale	6'968'260.25	-246'301.00	7'214'561.25
361 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	4'910'604.75		4'910'604.75
363 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	2'057'655.50		2'057'655.50
Solde dépenses/recettes du produit		-246'301.00	246'301.00
P1203 Écoles cantonales, SFOP - formation plein temps	12'715'880.91	7'023'857.32	5'692'023.59
P1204 Écoles subventionnées - formation plein temps	4'676'274.00	101'100.00	4'575'174.00
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	750'450.00		750'450.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	3'925'824.00		3'925'824.00
Solde dépenses/recettes du produit		101'100.00	-101'100.00
P1205 Écoles cantonales, SFOP - cours interentreprises	11'068'333.63	5'835'552.64	5'232'780.99
P1206 Cours interentreprises (hors écoles cantonales)	1'466'115.85	5'115.15	1'461'000.70
361 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	3'880.00		3'880.00
363 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	1'462'235.85		1'462'235.85
Solde dépenses/recettes du produit		5'115.15	-5'115.15
P1207 Écoles cantonales, SFOP - maturités à plein temps	5'909'547.25	2'210'961.14	3'698'586.11
P1208 Écoles subventionnées - maturités à plein temps	390'667.00		390'667.00
P1209 Certification professionnelle pour adultes	351'431.05	486'223.77	-134'792.72
P1210 Écoles cantonales - classes d'accueil, d'intégration et préapprentissage professionnel	9'584'971.93	3'928'642.24	5'656'329.69
GP13 Formation prof. supérieure et form. continue	1'110'590.04	122'894.77	987'695.27
P1301 Form. prof. sup. et cont. par écoles prof. cant.	1'110'590.04	122'894.77	987'695.27
GP14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof	1'433'998.72	-207.18	1'434'205.90
P1401 Transition T1	899'512.25	-207.18	899'719.43
P1402 Unité de soutien en formation professionnelle	534'486.47		534'486.47

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP15 Recherche et développement, relations publiques	1'501'589.43	23'953.18	1'477'636.25
P1501 Gestion de projets	1'046.13	-33.44	1'079.57
P1502 Santé, sécurité au travail	16'118.45	-13.38	16'131.83
P1503 ICT/ Gestion des données/coordination informatique	1'254'659.05		1'254'659.05
P1504 Promotion, communication, valorisation form. prof.	229'765.80	24'000.00	205'765.80
Total	117'500'384.95	39'949'702.53	77'550'682.42

Remarques

Accords intercantonaux

Les tarifs prévus par l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) sont les suivants:

- pour les formations duales : fr. 7'700 (18/19), fr. 7'800 (19-20, 20-21, 21-22 et 22/23),
 - pour les formations à plein temps: fr. 14'500 (18-19), fr. 14'600 (19-20), fr. 14'300 (20-21), fr. 14'400 (21-22) et fr. 14'700 (22-23),
 - pour les cours interentreprises: un montant par jour/apprenti, en fonction de chaque profession.
- Cela concerne la rubriques 36.

Forfaits reçus de la Confédération (= subventions ordinaires)

En 2019: 7'411 forfaits "dual" à fr. 3'142 et 2'156 forfaits "plein temps" à fr. 5'049 = fr. 34'171'858.

En 2020: 7'315 forfaits "dual" à fr. 3'159 et 2'139 forfaits "plein temps" à fr. 5'074 = fr. 33'959'706.

En 2021: 7'208 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 2'093 forfaits "plein temps" à fr. 4'796 = fr. 31'349'855.

En 2022: 7'091 forfaits "dual" à fr. 2'933 et 2'038 forfaits "plein temps" à fr. 4'777 = fr. 30'529'974.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

OP 1
Assurer le pilotage, le
financement et la surveillance de
la formation tertiaire et de la
recherche
B22 166'528'700 net
C22 166'768'381.46 net

<p>GP 11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert. B22 713'240 net C22 507'819.97 net</p>	<p>GP 12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche B22 82'828'340 net C22 79'473'983.20 net</p>	<p>GP 13 Garantir et développer les études à distance en VS B22 4'065'295 net C22 3'756'160.04 net</p>	<p>GP 14 Etudes subventionnées hors canton B22 71'935'425 net C22 75'892'673.95 net</p>
<p>GP 15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement B22 0 net C22 0.00 net</p>	<p>GP 16 Orientation scolaire et professionnelle B22 6'210'300 net C22 6'534'938.95 net</p>	<p>GP 17 Formation continue B22 776'100 net C22 602'805.35 net</p>	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	229'238'483.79	241'959'300	243'193'289.31	1'233'989
30 Charges de personnel	10'923'682.41	11'556'600	11'298'014.30	-258'586
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'868'977.80	5'022'900	7'063'557.36	2'040'657
34 Charges financières	514.35	0	1.00	1
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	129'983.52	0	0.00	0
36 Charges de transferts	147'020'948.04	159'424'300	158'051'579.81	-1'372'720
37 Subventions redistribuées	65'808'733.65	65'770'000	66'324'181.26	554'181
38 Charges extraordinaires	280'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	205'644.02	185'500	455'955.58	270'456
4 Revenus	78'432'489.85	80'309'500	77'798'350.85	-2'511'149
42 Taxes	5'965'044.15	4'972'400	5'240'575.86	268'176
43 Revenus divers	-33'033.21	-120'000	-83'290.80	36'709
44 Revenus financiers	443'600.00	347'400	347'400.00	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	377'000	204'550.80	-172'449
46 Revenus de transferts	3'818'810.24	4'262'300	4'308'966.64	46'667
47 Subventions à redistribuer	65'808'733.65	65'770'000	66'324'181.26	554'181
48 Revenus extraordinaires	2'115'840.60	4'485'300	1'138'600.00	-3'346'700
49 Imputations internes	313'494.42	215'100	317'367.09	102'267
Excédent de charges	150'805'993.94	161'649'800	165'394'938.46	3'745'138
5 Dépenses d'investissement	2'599'244.00	5'210'600	1'496'444.00	-3'714'156
54 Prêts	340'710.00	393'600	357'844.00	-35'756
56 Propres subventions d'investissement	2'258'534.00	4'817'000	1'138'600.00	-3'678'400
6 Recettes d'investissement	142'693.40	331'700	123'001.00	-208'699
63 Subventions d'investissement acquises	19'693.40	331'700	0.00	-331'700
64 Remboursements de prêts	123'000.00	0	123'000.00	123'000
65 Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
Dépenses nettes d'investissement	2'456'550.60	4'878'900	1'373'443.00	-3'505'457
Insuffisance de financement	153'262'544.54	166'528'700	166'768'381.46	239'681

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Explication des écarts financiers
<p>Principales variations par rapport au budget 2022:</p> <p>Rub. 30 (-0.26 mios) : essentiellement lié à l'office d'orientation (OSP) suite à des vacances de postes ponctuelles.</p> <p>Rub. 31 (+2 mios) : essentiellement lié aux loyers FIGI (1.63 mios) non budgétisés au niveau du service.</p> <p>Rub. 36 (-1.4 mios), notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accords intercantonaux (AIU; AHES; AES; HES-SO), (+ 2.1 millions) : en particulier, forte augmentation (+8%) du nombre d'étudiants valaisans dans les HES hors canton (AHES); - subv. Fondation ES Santé Valais-Wallis (-1 mio) : nombre d'étudiants et coûts effectifs inférieurs au budget 2022; - subv. construction Campus Energypolis (-0.8 millions) : amortissement du nouveau campus HEI plus faible que prévu car le décompte final de construction n'est pas encore réalisé; - subv. chaires EPFL Valais-Wallis (-0.8 mios) : la 7ème chaire a été pourvue le 1er septembre 2022 alors que le budget prévoyait que la chaire soit active toute l'année 2022. - subv. formation duale "Biotech" (-0.3 mios). <p>Rub. 37/47(net=0) : contributions de la HES-SO redistribuées à la HES-SO Valais-Wallis et contributions de la CDIP (AIU) redistribuées à UniDistance.</p> <p>Rub. 42 (+0.3 mios) : ventes de la CECAME supérieures au budget.</p> <p>Rub. 48 (-3.3 mios) : prélèvement sur le fonds 21ème siècle pour les subv. d'investissements à l'EPFL Valais-Wallis (en lien avec la baisse de la rub. 56).</p> <p>Rub. 56 (-3.7 mios) : appels de fonds de l'EPFL Valais-Wallis inférieurs au budget (concerne notamment les équipements d'ALPOLE).</p> <p>Rub. 63 (-0.3 mios) : contribution communale sur investissements de l'EPFL Valais-Wallis (en lien avec la baisse de la rub. 56)</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	13.60	64.20	66.50
Enseignants	0.04	0.04	0.04

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>L'augmentation de 2.3 EPT entre le compte 2022 et le compte 2021 est composée comme suit :</p> <p>+ 2 EPT pour l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément au budget 2022</p> <p>+0.3 EPT expliqué par le transfert de 0.3 EPT (secrétaire) du SFOP vers le SHE</p>

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche
Sous-objectifs politiques
<ol style="list-style-type: none"> 1 Consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisannes et des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et filières de formation tertiaire sur le plan national et international [PIP] 2 Contribuer au développement socio-économique et culturel du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances 3 Renforcer la formation et la recherche universitaires en Valais [PIP] 4 Rechercher des synergies entre institutions au niveau de la formation et de la recherche 5 Piloter, évaluer et soutenir la formation tertiaire [PIP] 6 Mettre en oeuvre l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément aux dispositions légales

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Implémentation, en collaboration avec les autres cantons, le Rectorat HES-SO et la HES-SO Valais, de la convention d'objectifs avec la HES-SO 2021-2024. Accompagner en 2022 la HES-SO Valais-Wallis dans l'évolution de son portefeuille de formation, en particuliers pour l'implémentation d'une nouvelle filière Bachelor en informatique et système de communication (31.12.2022).	31.12.24	31.12.22	■ La nouvelle filière Bachelor en Informatique et système de communication (ISC) compte 17 nouveaux étudiants immatriculés à la HES-SO Valais-Wallis à la rentrée 2022. Au niveau de la filière en technologie du vivant, poursuite de la croissance avec un total de 181 étudiants à la rentrée 2022 (140 en 2019) ainsi que dans la filière physiothérapie avec 183 étudiants à la rentrée 2022 (142 en 2019).
	2 Formation ES en soins infirmiers : suivi du mandat de prestation avec la Fondation ES Santé Valais-Wallis et accompagnement du processus de reconnaissance par le SEFRI de la formation ES en soins infirmiers francophone (site de Monthey).	31.12.22	31.12.22	■ Le processus de reconnaissance de la filière francophone est en cours, un premier rapport positif a été délivré par les experts mandatés par le SEFRI. La 2e phase d'évaluation sera menée début 2023. Le nombre d'étudiants ES en soins infirmiers en Valais est passé de 103 étudiants à la rentrée 2021 à 128 étudiants à la rentrée 2022.
	3 Campus EDHEA - Ecole de Couture : Elaboration du projet de message au Grand Conseil, en collaboration avec le SFOP et le SIP, pour la construction d'un nouveau Campus à Sierre regroupant l'EDHEA et l'Ecole de Couture.	31.12.22	31.12.22	■ Le message au Grand Conseil a été élaboré. Il sera soumis au Grand Conseil pour la session de mai 2023.
	4 Pôle musique : accompagnement du projet de rénovation du site de la Sitterie à Sion destiné à accueillir le Pôle musical.	31.12.22	31.12.22	■ Le crédit d'engagement initial a été octroyé par le Conseil d'Etat en décembre 2021. Des travaux additionnels ont nécessité une révision du devis initial. Puisque le seuil de compétence financière du Conseil d'Etat est dépassé, une demande de crédit complémentaire sera soumise au Grand Conseil en session de mai 2023.
	5 Révision de la loi sur les communes sièges suite à la motion du Grand Conseil concernant le traitement des études à distance et des résultats de la consultation concernant la suppression de l'obligation légale des contributions aux charges d'exploitation.	31.12.22	31.12.22	■ Un arrêté de mise en vigueur de la révision de la loi sur les communes sièges au 1er janvier 2023 a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022. Dans ce cadre, le règlement d'application de la loi avec entrée en vigueur au 1er janvier 2023 a également été approuvé. Sur cette base, des directives d'application du règlement ont été préparées et communiquées aux institutions et communes sièges concernées.
	6 Accompagnement d'UniDistance dans l'évolution de son portefeuille de formation.	31.12.22	31.12.22	■ Accompagnement d'UniDistance dans la mise en place du dispositif d'évaluation de filière avec un projet pilote d'évaluation pour le Master en intelligence artificielle.
ad2	7 Fin du projet de recherche intitulé "Développement et évaluation neurocognitive d'une aide digitale à l'apprentissage des langues, 2019-2022" porté par UniDistance. Evaluation des résultats et perspectives (31.12.2022).	31.12.22	31.12.22	■ Fin du soutien cantonal au projet de recherche d'UniDistance portant sur le développement et l'évaluation neurocognitive d'une aide digitale à l'apprentissage des langues dans les écoles valaisannes. Les résultats présentés à la HEP-VS, au SE, à ICT-VS et au SHE démontrent la complémentarité des outils digitaux dans l'apprentissage des langues.
	8 Soutien à la HES-SO Valais-Wallis dans sa participation au démarrage du Swiss Digital Center par le biais du mandat de prestations Ra&D.	31.12.22	31.12.22	■ Le mandat de prestations Ra&D englobe une partie de financement pour le développement de l'axe transformation numérique de la HES-SO Valais-Wallis en lien avec le Swiss Digital Center. 2022 a été l'année de démarrage avec le premier soutien à des projets.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	9 EPFL Valais-Wallis : suivi et accompagnement de la réalisation des démonstrateurs dans le cadre du Campus Energypolis. Participation au groupe d'accompagnement dédié au suivi de ces projets.	31.12.22	31.12.22	■ A ce jour, 6 projets sont soutenus par le canton à hauteur de 4.3 millions de francs en lien avec le crédit de 5 millions de francs octroyé par le Grand Conseil. Fin 2022, 3.1 millions de francs ont déjà été versés par le SHE pour les projets en cours.
ad3	10 Suivi de la convention de financement EPFL Valais-Wallis 2019-2022. Controlling de la convention de financement pour l'année 2021 et conclusion de la Convention 2023-26 (31.12.2022).	31.12.22	31.12.22	▲ Les travaux de préparation de la Convention de financement 2023-26 ont débuté fin 2022. La nouvelle Convention sera ratifiée durant le 1er trimestre 2023. Le controlling 2021 de la Convention a été réalisé. Quelques indicateurs intéressants : effet de levier des subventions = 3.5; fonds de tiers obtenus par l'EPFL Valais en 2021 = 7.7 mios; trentaine de projets/collaborations entre l'EPFL Valais et la HES-SO Valais; 70% des employés de l'EPFL Valais habitent en Valais.
	11 Révision de la loi sur la formation et la recherche universitaires. Proposition de loi révisée sur la base des grands principes présentés en 2021 au Conseil de la formation et de la recherche universitaires ainsi qu'aux diverses parties prenantes.	31.12.22	31.12.22	▲ Sur la base des travaux d'un groupe de travail interne, une pré-consultation des institutions de formation et de recherche en Valais a été réalisée sur le projet de révision de la loi. Un avant-projet de révision totale de la loi sera mis en consultation dans le courant de l'année 2023.
	12 Mise en place de la nouvelle Convention (2022-2025) entre l'Etat du Valais, l'Université de Lausanne, l'Université de Genève, la Ville de Sion et la Fondation Kurt Bösch.	31.12.22	31.12.22	■ La nouvelle Convention (2022-2025) a été signée et mise en œuvre. Le soutien cantonal augmente dès 2024 à hauteur de 600'000 francs par institution pour l'UNIL et l'UNIGE (au lieu de 400'000 francs avant 2024).
	13 UniDistance : Accompagner la réalisation des conditions de l'accréditation institutionnelle et le développement de l'institution vers une Université à l'horizon 2027.	31.12.22	31.12.22	■ - UniDistance a été audité en 2022 concernant la mise en place des conditions de l'accréditation institutionnelle. Un accompagnement du Canton a été réalisé (audit à blanc, appui à la direction, relecture du rapport...) - Accompagnement dans l'évolution de la gouvernance (lancement de la procédure de nomination d'un nouveau recteur). - Le Grand Conseil a octroyé en juin 2022 une enveloppe quadriennale pour UniDistance en augmentation de 11.4 mios par rapport à la précédente enveloppe permettant de poursuivre le développement de la recherche.
ad4	14 Proposer des outils de financement de projets recherches interdisciplinaires.	31.12.22	31.12.22	■ Dans le cadre de la révision de la « loi sur la contribution des communes sièges » ainsi que de la décision du Grand Conseil concernant l'octroi du montant global quadriennal versé aux institutions universitaires pour les années 2022-2025, le SHE a lancé fin 2022 des appels à projets interdisciplinaires.
ad5	15 Publication du rapport cantonal sur les hautes écoles sur le thème de la durabilité.	31.12.22	31.12.22	■ Le rapport cantonal sur les hautes écoles a été publié en 2022 sur le thème de la durabilité. Une dizaine de bonnes pratiques réalisées par les institutions tertiaires en lien avec les objectifs de l'agenda 2030 du Canton ont été mises en évidence.
ad6	16 Mettre en oeuvre le nouveau moyen didactique pour le cours éducation professionnelle (9 CO pour le Valais Romand).	31.12.22	31.12.22	■ Le nouveau cours éducation des choix (EDC) a été finalisé pour les 9 CO, implémenté pour les 10 CO. EDC est en phase pilote pour les 11 CO.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 17 Analyser et identifier les mesures prioritaires en lien avec l'implémentation de la stratégie nationale de la Conférence Suisse des Directrices et Directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) dans la stratégie cantonale de l'orientation.	31.12.22	31.12.22	■ La direction de l'Office est impliquée dans la CDOPU et la mise en œuvre de la stratégie nationale. Elle participe à différents groupes de travail. La mesure prioritaire ciblant la gestion de carrière des adultes de plus de 40 ans (Viamia) a été mise en place au niveau national et cantonal. Les 4 autres axes stratégiques font l'objet d'une coordination nationale et sont implémentés progressivement.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les hautes écoles (universités/EPF) hors canton (formation de base)	4'233	4'457	■ Données OFS pour la rentrée académique 2021/2022 (chiffres 2022/2023 pas encore disponibles). Il y a également une augmentation (+1.4%) entre le réalisé 2021 et 2022.
	2 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HES hors canton	1'584	1'636	■ Supérieur à la planification (+3%) et au réalisé 2021 (+6%).
	3 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les ES hors canton	448	482	■ Stable par rapport à 2021 (+3 étudiants)
	4 🏢 Nombre d'étudiants fréquentant les HES en Valais (formation de base, niveaux "Bachelor" + "Master")	4'603	4'449	▲ Inférieur à la planification (-3%). Stable par rapport au réalisé 2021 (- 4 étudiants).
	5 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant la HES-SO Valais	1'391	1'304	▲ Inférieur à la planification (-6%). En baisse de 32 étudiants par rapport au réalisé 2021 (-2%).
	6 🏢 Nombre d'étudiants fréquentant les ES (domaine travail social) en Valais (formation de base au 15.10. de l'année considérée)	182	175	■ Stable par rapport à 2021 (175 étudiants également).
	7 🏢 Nombre d'étudiants ES soins infirmiers en Valais au 15.10	144	128	▲ Inférieur à la planification (-11%). La deuxième volée de rentrée d'étudiants n'a pas eu lieu à Viège. Augmentation de 23 étudiants par rapport à 2021 (+22%).
	8 🏢 Ratio Nombre d'étudiants tertiaires en Valais par rapport aux étudiants valaisans tertiaires hors canton	117%	108%	▲ Ratio inférieur à la planification et au réalisé 2021 (ratio 2021 = 110%) expliqué, d'une part, par la forte augmentation du nombre d'étudiants valaisans dans les HES hors canton (+97 étudiants par rapport au réalisé 2021) et, d'autre part, par une stabilisation des effectifs en Valais.
	9 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Santé & Social »	1'137	1'127	■ Légèrement inférieur à la planification (-1%). Stable par rapport au réalisé 2021 (1'129 étudiants).
	10 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Économie & Services »	1'971	1'917	■ Inférieur à la planification (-3%). Stable par rapport au réalisé 2021 (1'909 étudiants).
	11 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Sciences de l'ingénieur »	871	726	▲ Inférieur à la planification (-17%). En baisse par rapport au réalisé 2021 (-4%). Essentiellement expliqué par une baisse significative des effectifs dans la filière Ingénieur de gestion de la Fernfachhochschule Schweiz (baisse de 8% par rapport à 2021)
	12 🏢 Nombre de diplômes (formation de base) délivrés par les institutions tertiaires en Valais: HES, ES, UNI	1'376	1'436	■ Supérieur à la planification (+4%).
	13 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Soins infirmiers	21'000	20'834	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).
	14 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Physiothérapie	21'000	20'116	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).
	15 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Travail Social	22'000	20'501	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).
	16 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Economie d'entreprise	18'000	17'373	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible)
	17 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Informatique de gestion	23'000	24'406	▲ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible). Légère baisse par rapport à 2020 (-1%).
	18 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Tourisme	22'000	20'045	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).
	19 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Système Industriels	43'000	39'152	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).
	20 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Technologie du vivant	47'000	45'538	■ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible).

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 21 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Energie et techniques environnementales	45'000	46'660	▲ Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible). Egalement en légère augmentation par rapport à 2020 (+2.5%)
22 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Arts visuels (Bachelor)	44'000	47'954	● Coût par étudiant 2021 (2022 pas encore disponible). En légère baisse par rapport à 2020 (-1.4%).
23 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Soins infirmiers	3.3	3.2	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
24 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Physiothérapie	3.1	3.2	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
25 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Travail Social	3.9	3.4	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
26 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Economie d'entreprise	3.4	3.4	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
27 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Informatique de gestion	3.2	3.2	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
28 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Tourisme	4	3.8	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
29 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Système industriels	3.2	3.2	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
30 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Technologie du vivant	3.3	3.1	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
31 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Energie et techniques environnementales	3.2	3.1	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
32 🏢 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Arts visuels (Bachelor)	3.5	3.1	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
ad3 33 Nombre d'étudiants fréquentant des instituts universitaires en Valais (formation de base FS-CH + Master IUKB (UNIL/UNIGE))	2'399	2'328	■ Inférieur à la planification (-3%). Stable par rapport à 2021 (2'347 étudiants).
ad5 34 Taux de réussite des formations en présentiel au niveau bachelor dans les HES/HEP en Valais	77%	79%	■ Calculé sur la cohorte d'étudiants de 2015.
ad6 35 Nombre de chômeurs ayant bénéficié d'une mesure spécifique au plus de 50 ans	500	241	▲ L'excellente conjoncture et la pénurie de personnel dans tous les secteurs de l'économie expliquent le plus faible nombre de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion. L'indicateur de 500 était surestimé. Cet indicateur a été retravaillé dès 2023 (indicateur planifié à 300 en 2023)
36 Nombre de personnes conseillées dans le cadre du projet "viamia" (orientation professionnelle pour les plus de 40 ans)	300	221	▲ 192 dans le Valais-Romand et 29 dans le Haut-Valais . La reprise économique et le manque de personnel dans beaucoup d'entreprises peuvent expliquer le fait que les personnes actives prennent moins le temps pour penser à leur employabilité. 65% des utilisateurs de la mesure disposaient d'une formation tertiaire. Un accent particulier sera mis dès 2023 pour toucher d'avantage le public plus faiblement qualifié.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad6</i> 37 Pourcentage de jeunes des écoles publiques sans projets et sans solutions à la fin de la scolarité obligatoire 38 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du CO 39 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du Secondaire II général	2% 0.14% 0.06%	0.16% 0.14% 0.08%	■ Objectif atteint. ■ Objectif atteint. ■ Objectif atteint. Les ressources supplémentaires obtenues en 2022 pour les EPP (+0.5 EPT) ont permis d'augmenter ce taux.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert.	509'731.17	1'911.20	507'819.97
P1101 Veille stratégique & évaluation form. tertiaire	400'351.72	1'911.20	398'440.52
P1103 Pilotage formation continue des enseignants	109'379.45		109'379.45
GP12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche	136'431'314.31	56'957'331.11	79'473'983.20
P1201 Assurer les conditions cadres et la coordination	135'844'209.63	56'951'333.51	78'892'876.12
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants en Valais	38'813'836.19		38'813'836.19
361 Contribution au Canton de Vaud pour la HEMU- site de Sion	914'441.35		914'441.35
361 Contribution du Valais à la HEMU - site de Sion	595'000.00		595'000.00
363 Chaires EPFL Valais Wallis	10'825'000.00		10'825'000.00
363 ES Santé : formations ES Soins infirmiers (Haut-Valais et Valais romand)	4'900'000.00		4'900'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis formations ES Education de l'enfance et Action socioprofessionnelle	2'567'800.00		2'567'800.00
363 HES-SO Valais-Wallis modules complémentaires en santé	1'132'500.00		1'132'500.00
363 HES-SO Valais-Wallis stages HES en santé	2'285'400.00		2'285'400.00
363 Observatoire valaisan du Tourisme	250'000.00		250'000.00
363 Subvention à la HES-SO Valais-Wallis pour infrastructures	6'857'015.74		6'857'015.74
363 Subvention cantonale à la HES-SO Valais-Wallis pour la Ra&D	3'300'000.00		3'300'000.00
370 Enveloppe HES-SO redistribuée à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations de niveau HES	54'369'969.71		54'369'969.71
470 Enveloppe HES-SO reçue à redistribuer à la HES-SO Valais-Wallis		54'369'969.71	-54'369'969.71
489 Fonds du 21e siècle : financement des subventions d'investissements à l'EPFL Valais Wallis		1'138'600.00	-1'138'600.00
560 EPFL Valais-Wallis : Démonstrateurs	1'138'600.00		1'138'600.00
Solde dépenses/recettes du produit	7'894'646.64	1'442'763.80	6'451'882.84
P1202 Définir et suivre les mandats de prestations	400'925.28	4'762.80	396'162.48
P1203 Assurer la surveillance selon les bases légales	186'179.40	1'234.80	184'944.60
GP13 Garantir et développer les études à distance en VS	15'711'429.99	11'955'269.95	3'756'160.04
P1301 Garantir et développer les études à distance en VS	15'711'429.99	11'955'269.95	3'756'160.04
370 Montant de l'accord intercantonal universitaire redistribué à Unidistance pour les étudiants non valaisans	11'954'211.55		11'954'211.55
470 Montant accord intercantonal universitaire à redistribuer à Unidistance		11'954'211.55	-11'954'211.55
Solde dépenses/recettes du produit	3'757'218.44	1'058.40	3'756'160.04
GP14 Etudes subventionnées hors canton	75'897'083.95	4'410.00	75'892'673.95
P1401 Accords intercant. AHES/AESS/AIU/HES-SO (hors VS)	75'897'083.95	4'410.00	75'892'673.95
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants valaisans hors Canton	10'204'877.12		10'204'877.12
361 Contribution pour les étudiants universitaires valaisans hors Canton en vertu de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	45'360'179.50		45'360'179.50
361 Contributions versées à des écoles HES et ES hors canton accueillant des étudiants valaisans	19'719'566.25		19'719'566.25
Solde dépenses/recettes du produit	612'461.08	4'410.00	608'051.08

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement	5'356'617.00	5'356'617.00	0.00
P1501 Centrale cantonale des moyens d'enseignement	5'356'617.00	5'356'617.00	0.00
GP16 Orientation scolaire et professionnelle	9'986'630.54	3'451'691.59	6'534'938.95
P1601 Orientation - activité Etat	7'015'577.24	644'351.65	6'371'225.59
P1602 Orientation - activités et mandats divers	2'971'053.30	2'807'339.94	163'713.36
GP17 Formation continue	796'926.35	194'121.00	602'805.35
P1701 Formation continue	796'926.35	194'121.00	602'805.35
Total	244'689'733.31	77'921'351.85	166'768'381.46

Remarques

Le compte 2022 du SHE présente au total un dépassement budgétaire de KCHF 239. Les loyers FIGI (1.64 mios) n'ont pas été budgétisés au niveau du SHE mais en central au niveau de l'ACF. En excluant l'effet des loyers FIGI, la situation réelle du compte 2022 du SHE est un reliquat budgétaire d'environ 1.4 millions.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

OP 1
Promouvoir la protection et l'aide
à la jeunesse
B22 58'388'100 net
C22 58'918'397.46 net

<p>GP 11 Placements et mesures contractualisées B22 43'500'551 net C22 40'906'152.10 net</p>	<p>GP 12 Promotion et soutien B22 1'699'129 net C22 1'294'310.77 net</p>	<p>GP 13 Education sociale et promotion de la santé B22 798'395 net C22 909'531.89 net</p>	<p>GP 14 Protection de l'enfant B22 -1'271'701 net C22 4'319'231.66 net</p>
<p>GP 15 Conseil social/psychologie/logopédie/psychomotricité B22 12'037'432 net C22 10'406'080.18 net</p>	<p>GP 16 Psychiatrie pour enfants et adolescents B22 99'998 net C22 35'069.00 net</p>	<p>GP 17 Education précoce spécialisée B22 1'524'296 net C22 1'048'021.86 net</p>	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	66'132'125.18	72'147'300	73'628'600.98	1'481'301
30 Charges de personnel	18'549'698.20	18'821'200	18'900'044.35	78'844
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'123'821.78	1'351'800	1'913'629.51	561'830
36 Charges de transferts	40'847'633.64	46'959'000	46'261'511.15	-697'489
37 Subventions redistribuées	4'623'603.00	4'671'900	4'638'746.00	-33'154
38 Charges extraordinaires	412'301.85	0	904'813.97	904'814
39 Imputations internes	575'066.71	343'400	1'009'856.00	666'456
4 Revenus	14'828'403.95	15'523'200	15'826'039.80	302'840
40 Revenus fiscaux	312.00	400	424.00	24
42 Taxes	2'878'104.85	2'812'100	2'837'478.95	25'379
46 Revenus de transferts	7'161'097.80	8'038'800	8'092'740.60	53'941
47 Subventions à redistribuer	4'623'603.00	4'671'900	4'638'746.00	-33'154
48 Revenus extraordinaires	165'286.30	0	256'650.25	256'650
Excédent de charges	51'303'721.23	56'624'100	57'802'561.18	1'178'461
5 Dépenses d'investissement	1'466'059.44	1'764'000	1'115'836.28	-648'164
52 Immobilisations incorporelles	17'261.29	14'000	21'630.45	7'630
56 Propres subventions d'investissement	1'448'798.15	1'750'000	1'094'205.83	-655'794
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'466'059.44	1'764'000	1'115'836.28	-648'164
Insuffisance de financement	52'769'780.67	58'388'100	58'918'397.46	530'297

Explication des écarts financiers
<p>31 Il y a eu globalement moins de frais (représentation, traductions, honoraires, déplacements, etc.). Les redevances des loyers FIGI ont été comptabilisés sur cette rubrique.</p>
<p>36 Au niveau des institutions, il y a eu plus de journées « enfants non valaisans » que budgétisées (1'056'503). Il y a eu aussi moins de projets des jeunes (-182'100). Le camp scout a nécessité moins d'argent (-65'000), ainsi que le projet pour les pratiques innovantes (-172'500.-). Par contre il y a eu plus de placements hors canton (854'955) et de certaines mesures ambulatoires (trait d'Union, AEMO, SPF) mais moins au niveau du projet COCHEM et de la périnatalité. Il y a également eu moins de prestations de la psychiatrie (-64'931).</p>
<p>38 Création d'un fonds spécial pour l'Institut St-Raphaël (FJT et CAT).</p>
<p>46 Il y a un décalage d'une année, car le calcul des recettes 2022 se base sur les montants définitifs 2021 (facturés en mai 2022 aux communes). Les subventions d'exploitation définitives ont été moins élevées que celles budgétisées et prises en compte pour le calcul du forfait scolaire. Versement de l'OFAS pour les mesures prises pour les crèches publiques selon la nouvelle ordonnance (978'899).</p>
<p>48 Utilisation des fonds spéciaux pour la Chaloupe.</p>
<p>56 Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu mais un fonds spécial a été créé (voir rubrique 38).</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	121.60	125.30	127.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Pédagogue spécialisé OEI : + 0.5 Logopédiste : + 0.8 Psychologue : + 1</p>

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP]</p>
<p>2 Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans</p>
<p>3 Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination de leurs activités au niveau des communes et des régions et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société</p>
<p>4 Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement</p>
<p>5 Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être [PIP]</p>

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement du projet "Centre de transition et d'accueil d'urgence" et construction du nouveau FJT, Institut St-Raphaël (concours d'architecture)	31.12.24		▲ Le concours d'architecture pour le FJT est en cours. Par contre, le CAT doit trouver un nouveau lieu pour sa localisation.h
	2 Suivi de l'application des recommandations de l'audit OFJ 2020 (audit en 2024)	31.12.24		■ Les recommandations sont appliquées à ce jour et en préparation pour l'audit 2024.
	3 Suivi du projet de construction du Foyer La Chaloupe - Les Piccolos	30.06.22	31.12.22	■ Le bâtiment est terminé et en activité.
ad2	4 Mise en oeuvre du projet intégration des enfants allophones	31.12.22	31.12.22	■ 9 communes ont intégré ce projet. Les enfants allophones sont accueillis dans les crèches à raison de 4 heures par semaine.
ad3	5 Appui à la coordination et à la mise en réseau des acteurs impliqués dans le camp scout	31.12.22	31.12.22	■ Le camp scout a eu lieu avec succès.
	6 Encouragement et suivi des projets innovants (développement de locaux pour jeunes par le Jast Westlicher Raron et Jast Leuk)	31.12.24		■ En cours pour suite de projets : Fully, Val d'Illicz, Jast West. Raron.
ad4	7 Action de prévention contre les violences domestiques pour les jeunes de 15 à 25 ans avec le réseau valaisan CVD et l'OEF par la participation active d'intervenant(e)s de l'OPE à la présentation de l'Exposition bilingue "plus fort que la violence"	31.12.22	31.12.22	■ L'OPE a activement participé à la mise sur pied de ces expositions (4 présentations).
	8 Mise en place de nouveaux outils et stratégies d'intervention pour la gestion des curatelles 308 al. 2 (par ex. nouveau carnet de communication, document de sensibilisation pour les parents, etc...)	31.12.22	31.12.22	■ Le carnet de communication et le document de sensibilisation ont été réalisés.
	9 Implémentation d'un nouveau mode de gestion et de transmission des rapports et documents écrits aux APEA et Tribunaux (visa interne et signature électronique, utilisation de webtransfert) afin de réduire le traitement administratif et optimiser la rapidité	31.12.22	31.12.22	■ Ce mode de faire est en vigueur depuis janvier 2022.
	10 Intégration des recommandations de la CDAS et COPMA relatives au placement extra-familial (famille d'accueil et institution) concernant la prise en charge des situations d'enfants placés à l'OPE	31.12.22	31.12.22	■ Les recommandations ont été intégrées dans les suivis et placements en famille d'accueil.
	11 Création d'un groupe de travail intégrant les associations des familles d'accueil Valais afin d'améliorer les conditions cadres de l'accueil familial	31.12.22	31.12.22	■ Le dossier doit encore être avalisé par le CE.
ad5	12 Mise en oeuvre par étapes du nouveau concept de la prise en charge des enfants souffrant du trouble autistique	31.12.23		■ Implémentation de l'intervention précoce intensive. Projet pilote sur 2 ans.
	13 Organiser des ateliers de formation destinés aux éducateurs de la petite enfance sur le thème de l'intégration des enfants handicapés	31.12.22	31.12.22	■ Un atelier de formation a été donné à la filière ES et un webinaire avec thème "dépistage précoce des troubles TSA".

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 14 Soutien aux collaborateurs concernés dans la prise en charge d'enfants souffrant du trouble autistique (formation pour les logopédistes)	31.12.23		■ Supervision et formation offertes aux logopédistes.
15 Evaluation de la satisfaction des parents avec le guichet unique et les séances de coordination	31.12.22	31.12.22	■ Seul 3 % des parents ont répondu à l'enquête dont 80 % de satisfait à très satisfait.
16 Intégration du SMSPP au CDTEA de Sion (fusion des équipes)	31.07.23	31.12.22	● Projet stoppé car il n'a pas été possible de créer des EPT à l'Etat du Valais.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	1 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi	7'900	8'897	■
	2 Nbre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil	4'200	3'768	■
ad3	3 Nbre de rencontres avec les instances politiques/communales	20	29	■
	4 Nbre de projets réalisés dans le domaine des activités extra-scolaires de loisirs soutenus par le délégué à la jeunesse	40	26	▲ Relance de projets + soutien spécifique post-covid réalisés par le délégué et la commission. En plus de 2 ans, les jeunes ont pris l'habitude de réaliser des projets plus souples et pouvant être annulés facilement, avec des budgets plus restreints. Une "génération" de jeunes et de comités d'associations de jeunesse est arrivée et doit "s'imprégner" de ce possible soutien cantonal
ad4	5 Nbre de familles d'accueil disponibles	92	91	■
	6 Groupe de familles d'accueil d'urgence	5	5	■
	7 Nbre de familles d'accueil professionnelles (1 dans les 3 régions)	1	1	■
	8 Nbre de nouveaux cas suivis	550	498	■
	9 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	85	28	■
	10 Nbre de cas qui continuent à être suivis	1'265	1'199	■
	11 Nbre d'enfants suivis (globalement)	1'900	1'725	■
ad5	12 Evaluation de la satisfaction de nos partenaires en ce qui concerne la qualité de nos prestations	0	1	■
	13 Nbre de nouveaux cas suivis	1'700	687	■ Listes d'attente
	14 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	1'000	2'345	● Suite au Covid, nos centres sont sur-sollicités
	15 Nbre de cas qui continuent à être suivis	3'300	4'548	● Suite au Covid, nos centres sont sur-sollicités
	16 Nbre d'enfants suivis (globalement)	6'000	7'580	● Suite au Covid, nos centres sont sur-sollicités
	17 Pourcentage d'enfants intégrés dans une structure préscolaire et scolaire	70	70	■
	18 Nbre d'enfants TSA préscolaires à suivre par année avec intervention précoce spécialisée intensive	34	0	● Le concept démarre en 2023
	19 Nbre d'heures d'intervention précoce spécialisée intensive à effectuer par année pour les enfants TSA préscolaires	21'600	21'600	■
	20 Nbre d'EPT à créer pour les suivis en intervention précoce spécialisée intensive	12	0	● 3 EPT sur 2023

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Placements et mesures contractualisées	47'865'556.09	6'959'403.99	40'906'152.10
P1101 Institutions, mesures ambulatoires et colonies	17'847'073.92	5'967'165.47	11'879'908.45
363 Subvention des institutions d'éducation spécialisée valaisanne (5)	9'911'296.24		9'911'296.24
391 Placements à la MET de Pramont	940'308.25		940'308.25
Solde dépenses/recettes du produit	6'995'469.43	5'967'165.47	1'028'303.96
P1102 Surveillance et financement accueil à la journée	30'018'482.17	992'238.52	29'026'243.65
363 Subventions des structures d'accueil (crèches, garderies, UAPE) et parents d'accueil et valorisation salariale	29'732'576.60		29'732'576.60
Solde dépenses/recettes du produit	285'905.57	992'238.52	-706'332.95
GP12 Promotion et soutien	1'296'991.97	2'681.20	1'294'310.77
P1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	1'296'991.97	2'681.20	1'294'310.77
GP13 Education sociale et promotion de la santé	918'076.34	8'544.45	909'531.89
P1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	918'076.34	8'544.45	909'531.89
GP14 Protection de l'enfant	10'093'975.26	5'774'743.60	4'319'231.66
P1401 Protection des enfants	5'674'643.18	2'625'088.41	3'049'554.77
P1402 Placements et surveillance	4'419'332.08	3'149'655.19	1'269'676.89
363 Placements hors canton	3'383'685.79		3'383'685.79
Solde dépenses/recettes du produit	1'035'646.29	3'149'655.19	-2'114'008.90
GP15 Conseil éducatif/psychologie/logopédie/psychomotr.	13'410'201.91	3'004'121.73	10'406'080.18
P1501 Consultation/thérapie/examens/rapp./expertises	13'410'201.91	3'004'121.73	10'406'080.18
GP16 Psychiatrie pour enfants et adolescents	35'069.00		35'069.00
P1601 Traitements pédopsychiatriques/éval. et expert.	35'069.00		35'069.00
GP17 Education précoce spécialisée	1'124'566.69	76'544.83	1'048'021.86
P1701 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	1'124'566.69	76'544.83	1'048'021.86
Total	74'744'437.26	15'826'039.80	58'918'397.46

**Département de la sécurité, des
institutions et du sport (DSIS)**
**Compte 2021
Fr.**
**Budget 2022
Fr.**
**Compte 2022
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	302'090'737.45	303'883'600	321'109'102.54	17'225'503
Revenus et recettes	357'504'886.21	309'542'700	365'997'050.67	56'454'351
Excédent de financement	55'414'148.76	5'659'100	44'887'948.13	39'228'848

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service juridique de la sécurité et de la justice	-139'055.86	2'605'300	2'876'765.56	271'466
Police cantonale	80'941'514.49	82'977'300	84'326'663.90	1'349'364
Service de la sécurité civile et militaire	2'058'678.22	2'727'700	5'122'387.39	2'394'687
Service de la circulation routière et de la navigation	-74'929'460.81	-69'305'200	-68'338'136.97	967'063
Service de l'application des peines et mesures	21'946'655.97	23'209'900	20'053'160.75	-3'156'739
Service de la population et des migrations	3'568'899.41	4'383'200	4'885'889.35	502'689
Service des affaires intérieures et communales	6'484'458.10	6'755'000	6'584'616.75	-170'383
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	1'029'856.69	1'164'700	1'763'894.53	599'195
Service de la géoinformation	4'252'975.52	4'406'500	3'444'277.05	-962'223
Service du registre foncier	-105'368'684.12	-67'823'400	-109'726'050.72	-41'902'651
Office cantonal du sport	4'740'013.63	3'239'900	4'118'584.28	878'684
Excédent de financement	55'414'148.76	5'659'100	44'887'948.13	39'228'848

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	148'896'303.20	156'861'700	153'744'384.08	-3'117'316
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	31'892'442.28	38'000'200	47'319'958.33	9'319'758
34	Charges financières	96'833.26	84'300	100'048.23	15'748
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'381'698.67	2'306'000	2'951'214.40	645'214
36	Charges de transferts	78'768'003.56	63'699'400	73'299'480.85	9'600'081
37	Subventions redistribuées	5'966'061.20	4'685'000	4'719'822.60	34'823
38	Charges extraordinaires	6'914'823.11	0	2'971'598.64	2'971'599
39	Imputations internes	13'534'147.07	22'453'800	24'125'713.58	1'671'914
40	Revenus fiscaux	200'456'121.14	159'342'300	207'592'431.28	48'250'131
41	Patentes et concessions	3'147'006.00	3'190'000	3'020'002.50	-169'998
42	Taxes	83'456'884.26	76'565'400	82'492'886.21	5'927'486
43	Revenus divers	1'344'816.24	1'259'600	1'373'055.81	113'456
44	Revenus financiers	246'502.45	237'300	377'773.54	140'474
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	9'093'391.72	326'900	174'324.70	-152'575
46	Revenus de transferts	38'934'529.53	36'843'900	37'649'732.50	805'833
47	Subventions à redistribuer	5'966'061.20	4'685'000	4'719'822.60	34'823
48	Revenus extraordinaires	522'402.85	0	1'466'578.30	1'466'578
49	Imputations internes	9'109'570.11	19'129'100	20'246'125.27	1'117'025
	Total charges	291'450'312.35	288'090'400	309'232'220.71	21'141'821
	Total revenus	352'277'285.50	301'579'500	359'112'732.71	57'533'233
	Excédent de revenu avant amortissements et réévaluations	-60'826'973.15	-13'489'100	-49'880'512.00	-36'391'412

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	768'486.30	5'080'000	1'753'844.37	-3'326'156
52	Immobilisations incorporelles	1'886'194.35	2'300'000	1'739'654.00	-560'346
56	Propres subventions d'investissement	7'261'684.15	6'413'200	8'066'031.71	1'652'832
57	Subventions d'investissement redistribuées	724'060.30	2'000'000	317'351.75	-1'682'648
63	Subventions d'investissement acquises	4'483'540.41	5'963'200	6'546'965.71	583'766
64	Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
65	Transferts de participations	0.00	0	0.50	1
67	Subventions d'investissement à redistribuer	724'060.30	2'000'000	317'351.75	-1'682'648
	Total dépenses	10'640'425.10	15'793'200	11'876'881.83	-3'916'318
	Total recettes	5'227'600.71	7'963'200	6'884'317.96	-1'078'882
	Investissements nets	5'412'824.39	7'830'000	4'992'563.87	-2'837'436

<p style="text-align: center;">OP 1 Gérer les affaires administratives B22 115'121 net C22 250'004.66 net</p>		<p style="text-align: center;">OP 2 Traiter les affaires juridiques B22 2'490'179 net C22 2'626'760.90 net</p>	
<p style="text-align: center;">GP 11 Assistance administrative B22 430'704 net C22 446'009.41 net</p>	<p style="text-align: center;">GP 12 Affaires administratives civiles B22 -315'583 net C22 -196'004.75 net</p>	<p style="text-align: center;">GP 21 Contentieux / Législation B22 2'490'179 net C22 2'626'760.90 net</p>	

Total service B22 2'605'300 net C22 2'876'765.56 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	2'551'071.41	3'997'800	3'973'039.21	-24'761
30 Charges de personnel	2'187'739.65	2'562'900	2'487'093.10	-75'807
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	180'749.35	1'171'500	1'252'913.68	81'414
36 Charges de transferts	126'181.45	145'000	149'647.05	4'647
39 Imputations internes	56'400.96	118'400	83'385.38	-35'015
4 Revenus	2'690'127.27	1'392'500	1'096'273.65	-296'226
40 Revenus fiscaux	4'072.00	3'400	3'712.00	312
42 Taxes	2'663'617.77	1'389'100	1'092'561.65	-296'538
49 Imputations internes	22'437.50	0	0.00	0
Excédent de charges	-139'055.86	2'605'300	2'876'765.56	271'466
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	-139'055.86	2'605'300	2'876'765.56	271'466

Explication des écarts financiers

S'agissant des charges (3), le résultat de l'exercice 2022 est conforme aux prévisions budgétaires. En mars 2022, le Grand Conseil a octroyé au Service un crédit supplémentaire pour l'installation des APEA cantonales qui sont opérationnelles depuis le 1er janvier 2023 (31). A noter encore qu'à compter de l'exercice 2022, les coûts des loyers sont imputés directement dans les centres de coûts des Services (fonds FIGI).

Au chapitre des revenus, l'écart est dû à la sensible diminution du montant de la rétrocession par les trois offices du registre du commerce du solde actif du compte d'exploitation (42). L'examen des rapports de l'Inspection des finances portant sur les comptes de l'exercice 2022 des trois offices permettra d'identifier les raisons de cet important écart.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	11.80	12.40	15.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

En prévision de la cantonalisation des APEA, une section APEA a été créée et 2 EPT ont été engagés en 2022.

1 EPT juriste est venu renforcer la section Surveillance & Conseil juridique afin, notamment, de lui permettre d'assurer le soutien juridique au Service de la chasse, de la pêche et de la faune.

Pour le surplus, des reliquats au sein du Service ont permis de renforcer l'équipe des juristes par l'engagement d'une juriste de langue allemande.

OBJECTIF POLITIQUE 1			
Gérer les affaires administratives et exercer une surveillance dans les domaines du droit privé			
Sous-objectifs politiques			
1	Organiser les sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat		
2	Assurer le suivi des dossiers du Département de la sécurité ne relevant d'aucun autre de ses Services dans les domaines des droits fondamentaux (art. 7 à 36 Cst. féd.)		
3	Proposer une assistance et exercer une surveillance juridique, administrative, le cas échéant disciplinaire, sur les fondations, les notaires, les avocats et les registres du commerce		
4	Assurer les relations du Département de la sécurité avec le Pouvoir judiciaire et le Ministère public		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad1</i>	1 Soutien administratif aux commissions d'examen	31.12.25	■ Le Service assure le secrétariat des commissions et leur fournit un appui administratif et logistique dans le cadre de l'organisation des examens et de la cérémonie de remise des brevets.
<i>ad2</i>	2 Rédaction de notes juridiques à l'intention du Chef du Département	31.12.25	■ Le Service accorde une priorité au traitement des interventions relatives aux droits fondamentaux.
<i>ad3</i>	3 Surveillance administrative des notaires	31.12.25	■ Le Service assume une surveillance administrative sur les notaires, en particulier par la délivrance de l'autorisation de pratiquer, la vérification du respect des conditions posées à l'exercice de la profession, l'examen des demandes de levée du secret professionnel, l'examen et le suivi des rapports annuels d'inspection des études, la procédure de liquidation de l'étude.
	4 Surveillance des fondations	31.12.25	■ Le Service surveille le respect du droit des fondations par les organes de la fondation (respect de la loi, de l'acte de fondation, des règlements et de l'utilisation des biens de la fondation conformément à leur destination) et examine également la politique de placement des fondations.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de doléances enregistrées en relation avec l'informatisation des sessions d'examen	5	0	■ A souligner la difficulté à recruter des membres pour fonctionner au sein des deux commissions d'examen. La commission d'examen des notaires est enfin au complet à compter du 1er janvier 2023. Suite à l'incident informatique survenu lors de la session d'examens de novembre 2021, le service informatique de la HES-SO a mis en place un système de sauvegarde automatique des examens en 2022.
ad2	2 Pourcentage des notes juridiques délivrées dans le délai imparti	90%	100%	■ Le Service a délivré au Chef du Département des avis de droit dans différents domaines.
ad3	3 Pourcentage des dénonciations contre un notaire traitées dans un délai de 6 mois	95%	100%	■ Les tâches de surveillance constituent une des priorités du Service.
	4 Pourcentage des décisions en matière de surveillance des fondations rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (acceptation de la surveillance, examen annuel de la gestion et des comptes, modification des statuts, liquidation)	90%	87%	▲ Le contrôle a été effectué dans les temps prescrits, mais le prononcé des décisions a pris davantage de temps en raison d'un changement de pratique dans l'examen des comptes et rapports d'activité.

OBJECTIF POLITIQUE 2**Exercer les tâches de législation et de contentieux dans les domaines de la sécurité et de la justice****Sous-objectifs politiques**

- 1 Réviser le droit judiciaire cantonal, préparer la législation d'application du droit judiciaire fédéral et la législation en matière de sécurité publique
- 2 Préparer et défendre, en cas de recours, des décisions dans les domaines de la sécurité; conseiller le Chef du Département et ses Services en ces matières; donner des conseils juridiques dans les domaines relevant de sa compétence
 - 2.1 Veiller à l'indemnisation et à la réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI
- 3 Proposer une assistance et exercer une surveillance administrative sur les autorités de protection de la personne

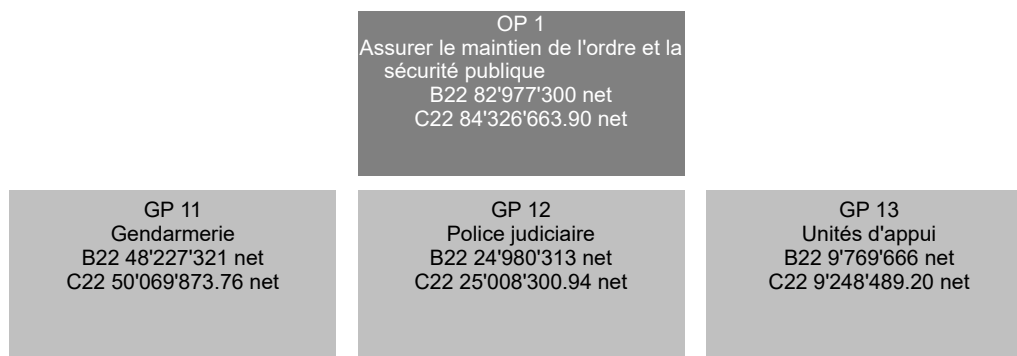
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre de la cantonalisation des APEA	30.11.22	31.12.22	<p>■ Les démarches initiées en 2021 en vue de l'installation des autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) se sont poursuivies en 2022.</p> <p>Les APEA sont opérationnelles depuis le 1er janvier 2023, avec une section spécifique au sein du Service.</p>
ad2	2 Indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI	31.12.25		<p>■ A l'instar de l'année précédente, le Service a ouvert un nombre important de dossiers en matière LAVI. 76 décisions ont été rendues par le Service. 4 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal. 3 ont été rejetés et un admis. La décision de l'autorité administrative a été annulée et le dossier retourné à l'autorité de première instance pour nouvelle décision.</p>
ad3	3 Surveillance administrative et conseils en matière de protection de la personne	31.12.22	31.12.22	<p>■ Les procédures relatives à la levée du secret de fonction, au traitement des demandes de prétention en raison des actes et omissions illicites, au traitement des plaintes ont été mises à jour en vue de l'entrée en vigueur des modifications de la LACC. De nombreuses directives ont été rédigées en vue de l'entrée en fonction au 1er janvier 2023 des APEA cantonales. Le Service a pris part à la rencontre annuelle entre les médecins de l'hôpital du Valais et les représentants des APEA, en vue d'unifier et de régler les pratiques en matière de PAFA. Le Service s'est rendu à l'échange intercantonal annuel des autorités de surveillance sous l'égide de la COPMA ainsi qu'à l'assemblée générale de la COPMA. Le Service a également participé à 2 journées d'études organisées par la COPMA.</p>

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Révision de la loi sur le notariat	31.12.22	17.11.22	■ Le 17 novembre 2022, le Grand Conseil a accepté cette loi en 1ère lecture.
	2 Révision de la loi sur l'organisation de la Justice	31.12.22		▲ Les recommandations de la société Ecoplan, présentées en conférence de presse en décembre 2021, ont fait l'objet de plusieurs discussions entre le Président de la Commission de justice (COJU), la Présidente du Conseil de la magistrature (CDM) et le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), aux fins notamment d'identifier les modifications législatives nécessaires. S'agissant du calendrier législatif, il avait été décidé d'attendre la publication du rapport du CDM sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public – finalement intervenue le 24 novembre 2022 – avant de procéder à une modification des normes topiques. Le projet de modification légale devrait être discuté en session de juin 2023 au Grand Conseil.
	3 Réalisation et mise en œuvre de toutes les démarches nécessaires à l'installation des APEA cantonales au 1er janvier 2023	30.11	31.12	■ Le délai fixé pour un déploiement des APEA au 1er janvier 2023 a été tenu.
ad2	4 Pourcentage de décisions LAVI rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (2020 = 29 décisions sur 42)	85%	96%	■ 73 décisions sur 76 ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.
ad3	5 Diffusion de directives ou circulaires dans les 3 mois dès l'identification du besoin	100%	100%	■ Les APEA ont pu compter sur le soutien juridique du Service tout au long de l'année. Le Service s'est concentré sur l'installation des APEA cantonales au 1er janvier 2023 et sur l'envoi de directives organisationnelles et autres informations nécessaire à la mise en œuvre de la cantonalisation.
	6 🏛️ Nombre de plaintes et de prétentions en responsabilité enregistrées ensuite de manquements des organes de protection de l'enfant et de l'adulte (2020 = 12)	10	14	■ 14 plaintes ont été enregistrées. 8 demandes en prétentions ont été déposées durant l'année 2022 auprès du Département. 2 demandes ont fait l'objet d'une indemnisation dans le cadre d'un règlement transactionnel, les autres sont en cours d'instruction ou de finalisation. 3 dossiers font toujours l'objet de pourparlers avec une commune/groupement de communes dans le cadre de l'action récursoire.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
 Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP1 Gérer les affaires administratives	1'328'789.82	1'078'785.16	250'004.66
GP11 Assistance administrative	544'348.06	98'338.65	446'009.41
P1101 Admission au stage et à l'examen avocat et notaire	347'447.97	98'166.57	249'281.40
P1102 Affaires de Justice	196'900.09	172.08	196'728.01
GP12 Affaires administratives civiles	784'441.76	980'446.51	-196'004.75
P1201 Fondations classiques	371'441.84	113'911.01	257'530.83
P1202 Affaires administratives civiles	412'999.92	866'535.50	-453'535.58
OP2 Traiter les affaires juridiques	2'644'249.39	17'488.49	2'626'760.90
GP21 Contentieux / Législation	2'644'249.39	17'488.49	2'626'760.90
P2101 Conseils juridiques / Décisions - Recours	757'813.69	11'389.33	746'424.36
P2102 Législation / Consultations	591'205.65	2'963.17	588'242.48
P2103 Protection de la personne	1'295'230.05	3'135.99	1'292'094.06
Total	3'973'039.21	1'096'273.65	2'876'765.56

POLICE CANTONALE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	94'411'435.15	93'637'900	97'498'823.76	3'860'924
30 Charges de personnel	76'284'002.64	80'536'000	79'046'919.66	-1'489'080
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'043'362.93	10'031'500	12'804'449.05	2'772'949
34 Charges financières	53'074.15	41'000	51'785.88	10'786
36 Charges de transferts	942'012.35	1'076'000	1'055'015.50	-20'985
38 Charges extraordinaires	6'068'511.96	0	2'372'708.59	2'372'709
39 Imputations internes	2'020'471.12	1'953'400	2'167'945.08	214'545
4 Revenus	13'987'408.70	14'690'600	14'903'153.38	212'553
40 Revenus fiscaux	84'053.50	90'000	91'138.50	1'139
42 Taxes	9'059'141.88	9'428'000	9'821'784.81	393'785
44 Revenus financiers	331.50	0	-4'980.85	-4'981
46 Revenus de transferts	2'346'922.71	2'703'200	2'460'166.79	-243'033
49 Imputations internes	2'496'959.11	2'469'400	2'535'044.13	65'644
Excédent de charges	80'424'026.45	78'947'300	82'595'670.38	3'648'370
5 Dépenses d'investissement	768'486.30	4'030'000	1'753'844.37	-2'276'156
50 Immobilisations corporelles	768'486.30	4'030'000	1'753'844.37	-2'276'156
6 Recettes d'investissement	250'998.26	0	22'850.85	22'851
63 Subventions d'investissement acquises	250'998.26	0	22'850.85	22'851
Dépenses nettes d'investissement	517'488.04	4'030'000	1'730'993.52	-2'299'006
Insuffisance de financement	80'941'514.49	82'977'300	84'326'663.90	1'349'364

POLICE CANTONALE

Explication des écarts financiers

Rubrique 30 - Charges de personnel

Cette rubrique est budgétisée par le SRH en fonction des effectifs autorisés. Dans un service avec un effectif particulièrement important, il est normal d'enregistrer de telles fluctuations.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges d'utilisation des locaux (fonds FIGI) ont été comptabilisées dans les comptes de la Police cantonale pour la première fois en 2022 (+ Fr. 3'747'738.-).

Une grande partie du budget relatif aux mesures de prévention en faveur des mineurs (RFFA) a été transférée en faveur des différents partenaires cantonaux (- Fr. 959'000.-).

Rubrique 42 - Taxes

La différence s'explique principalement par une augmentation des recettes concernant :

- les prestations en matière de sécurité routière pour le trafic lourd effectuées par les CCTL du Simplon et de Saint-Maurice (+ Fr. 259'000.-);
- la participation d'Armasuisse aux charges d'exploitation du réseau Polycom, comptabilisée auparavant sur la rubrique 46 (+ Fr. 167'000.-).

Rubrique 46 - Revenus de transferts

Cette différence s'explique par la diminution des recettes relatives :

- à la participation d'Armasuisse aux charges d'exploitation du réseau Polycom (voir remarque figurant sous la rubrique 42 (- Fr. 167'000.-);
- aux contrôles du trafic lourd effectués par la section circulation sur le territoire cantonal (hors des CCTL) et dans les entreprises par le Service de la protection des travailleurs (diminution des prestations fournies par le SPT en 2022 - Fr. 98'000.-).

Rubrique 50/38 - Immobilisations corporelles

En raison de l'avancement des travaux, le budget concernant la nouvelle centrale d'engagement n'a été utilisé qu'en partie (- Fr. 848'895.57). Même remarque pour le budget ayant trait à la nouvelle technologie Polycom "WEP 2030" (- Fr. 1'223'813.02). Enfin, l'acquisition d'un radar mobile tracté sur remorque a été reportée au 1er trimestre 2023 (- Fr. 300'000.-).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	531.30	535.00	535.40

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

- Création de 5 postes à la nouvelle section cybercriminalité de la police judiciaire conformément au postulat 4.0378.
- Engagement d'un gestionnaire SAE intégrateur à la section informatique.
- Transfert de 3.6 EPT "conciergerie" au Service immobilier et patrimoine selon décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2022.
- Transfert de 2 EPT au Service de la mobilité selon décision du Conseil d'Etat du 20 juillet 2022.

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre ainsi que le respect des institutions démocratiques en veillant à l'observation des lois, par des actions préventives et répressives. Rechercher le renseignement, maintenir et développer les réseaux utiles à ses missions. Etre au service de la population et des autorités.	
Sous-objectifs politiques	
1	Mettre en oeuvre l'alarme et les mesures d'urgence dans toutes les situations de protection de la population.
2	Ecarter les dangers concrets pour la sécurité publique et réprimer les troubles à l'ordre. Porter assistance aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle.
3	Combattre la criminalité sur le territoire cantonal en adaptant l'organisation et les moyens à l'évolution de celle-ci. Suivre la mise en place des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires.
4	Accomplir les tâches relevant de la surveillance et de la régulation de la circulation selon la législation sur la circulation routière notamment par des actions préventives et des mesures ciblées contre les infractions graves.
5	Défendre et pérenniser une Académie de police, en partenariat avec les polices cantonales vaudoise et genevoise ainsi qu'avec les polices municipales vaudoises, en étroite collaboration avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).
6	Assurer auprès du public et des médias une communication sur les missions sécuritaires et les engagements opérationnels, en prenant compte tous les partenaires feux bleus.
7	Entretenir un contact régulier avec la population et les partenaires de la société civile et politique dans le but de lutter contre la délinquance et de réduire le sentiment d'insécurité.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Construction à Sierre d'un bâtiment regroupant, sous un même toit avec un système d'aide à l'engagement commun, les centrales d'engagement 112-117-118-144 et le 2e centre de calculs de l'Etat du Valais.	31.12.24		■ Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a décidé de réunir sous un même toit les centrales 112, 117, 118 et 144. Le site de Noës a été retenu pour la construction de cette infrastructure. Le 17 juin 2020, ce projet qui intégrera également le 2ème centre de calcul du Service cantonal de l'informatique a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 31 août 2020. Un recours a été déposé. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal cantonal le 27 octobre 2021. Les travaux ont débuté durant le 1er trimestre 2022 et se poursuivent selon le planning prévu. Ils devraient se terminer en 2024.
ad2	2 Augmentation des effectifs dans le sens du dossier accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 février 2009 et du postulat no 4.0378 déposé par la Commission de sécurité publique et accepté par le Parlement en novembre 2019 demandant l'engagement de 40 policiers supplémentaires sur 5 ans	31.12.26		▲ L'effectif de la Police cantonale au 31 décembre 2022 est de 538.3 EPT dont 479.25 EPT policiers. Ainsi, en complément des 15 aspirants brevetés qui rejoindront les rangs de la Police cantonale en septembre 2023 des policiers formés devront encore être engagés à l'avenir afin de combler les effectifs. Le ratio de 1 policier cantonal pour 650 habitants prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 n'est toujours pas atteint. Actuellement, il se situe à 1 policier cantonal pour 737 habitants. Si l'on veut maintenir le niveau sécuritaire actuel du canton, il faudra poursuivre l'augmentation de l'effectif dans un proche avenir afin d'atteindre le ratio prévu. Par ailleurs, lors de sa session de février 2021, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un postulat de la Commission de la sécurité publique (4.0378) proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans. Pour 2023, 5 EPT supplémentaires ont été accordés à la Police cantonale pour la création de la section d'action rapide à la gendarmerie et 2 EPT pour compléter l'effectif de la section cybercriminalité à la police judiciaire créée en 2022.
	3 Construction d'une installation de tir indoor sur la place d'armes cantonale de Sion	31.12.24		■ En session de juin 2021, le Grand Conseil a accepté la construction d'un stand de tir Indoor à proximité de la caserne de Sion. Cette structure semi-enterrée comprendra 10 box de tir à courte distance, 7 étant destinés à l'Armée et 3 à la Police cantonale. Elle disposera également d'une salle d'entraînement permettant d'offrir une formation dans le domaine de la sécurité personnelle et de la technique d'intervention. Le coût d'investissement de Fr. 33'475'000.- est réparti entre la Confédération (67.7%) et le canton du Valais (32.3%). Au niveau fédéral, ce dossier a été validé par le Conseil national en juin 2021 puis soumis au Conseil des Etats qui l'a accepté à l'unanimité le 23 septembre 2021. Le 11 novembre 2022 a eu lieu la pose de la première pierre de cette installation. Les travaux de construction devraient s'achever en 2024.
	4 Construction d'un local des séquestres de la Police cantonale au sein du centre de compétences mutualisé Eterpys à Conthey (site de l'agroscope)	31.12.24		■ En session de février 2021, le Grand Conseil a accepté la création d'un centre logistique commun entre le Service de la culture, la Police cantonale et le Service cantonal de l'informatique. Ce centre sera situé sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey, au lieu-dit Eterpys. Ce projet devisé à Fr. 22'000'000.- accueillera pour ce qui concerne la Police cantonale les objets et véhicules séquestrés et ceux confisqués par décision de justice. Cette infrastructure devrait être opérationnelle à la fin 2024.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 5 Migration du système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030" conformément aux exigences de l'Office fédéral de la protection de la population	31.12.23		▲ Conformément aux exigences de la Confédération, la Police cantonale doit migrer son système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030". Le Conseil d'Etat a accordé le 8 mai 2019 un crédit d'engagement de Fr. 8'200'000.- réparti sur les années 2020 à 2023. Les travaux de migration sont actuellement en cours de réalisation.
6 Suivi de la mise en oeuvre des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires	31.12.22	31.12.22	■ Le 12 mars 2020, le Grand Conseil a approuvé les modifications de la loi fiscale cantonale (RFFA). Un paquet social a été intégré à la réforme fiscale contenant diverses mesures d'accompagnement, notamment des mesures ciblées dans le domaine du social, de la formation et de la prévention en faveur des mineurs. Ainsi, le Service de l'enseignement et de la jeunesse, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, l'Office cantonal du sport et la Police cantonale prévoient chaque année diverses actions pour protéger la jeunesse de notre canton.
7 Création d'une section cybercriminalité au sein de la police judiciaire	31.12.22	31.12.22	■ Lors de sa session de février 2021, le Grand Conseil a accepté un postulat de la Commission de la sécurité publique (4.0378) proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans dont 12 affectés à la lutte contre la criminalité numérique. Ainsi, la Police cantonale a créé en 2022 une section cybercriminalité au sein de la police judiciaire avec l'engagement des 5 premiers EPT.

POLICE CANTONALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Nombre quotidien d'appels reçus aux numéros d'urgence 117-118-112 ainsi qu'au numéro principal de la police cantonale (027/326.56.56)	940	923	■ 956 appels par jour en 2021. Le nombre d'appels quotidien à la centrale demeure stable.
	2 🏠 Nombre quotidien d'appels reçus uniquement aux numéros d'urgence 117-118-112	280	265	■ 277 appels d'urgence enregistrés par jour en 2021.
ad2	3 🏠 Nombre d'infractions en relation avec le Code pénal suisse	11'600	13'674	▲ Le nombre d'infractions au code pénal suisse demeure stable par rapport à l'année précédente (2021 = 13'336). Les efforts importants de prévention et de répression sur le terrain portent leurs fruits. Du fait de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 avait connu une forte régression du nombre d'infractions (11'604).
	4 Ratio de la population par policier tel que prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 (1 policier pour 650 habitants) (population estimée au 31.12.2022 = 351'809 habitants "+0.5% par an" divisé par le nombre de policiers cantonaux au 31.12.2022 = 487 EPT). Le solde de l'effectif est composé de personnel civil (54.3 EPT).	722	737	▲ 1 policier pour 743 habitants en 2021. Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint compte tenu d'une population en constante augmentation (353'209 habitants pour 479.25 EPT policiers au 31 décembre 2022).
	5 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des étrangers non résidant en Suisse	13.5%	16.6%	▲ L'augmentation générale en Suisse des phénomènes de criminalité itinérante est en corrélation avec ce pourcentage (2021 = 12%, 2020 = 13.2%). La restriction des déplacements à travers l'Europe en raison de la situation sanitaire explique la diminution des infractions durant cette période.
	6 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des auteurs mineurs	14.5%	11.8%	■ Ce pourcentage est en diminution par rapport aux années précédentes (2021 = 14.2%, 2020 = 14.3%). L'existence d'une section mineurs-moeurs à la police judiciaire et les mesures de prévention déployées contribuent à cette diminution.
	7 Heures supplémentaires	20'000	29'709	▲ 27'452 heures supplémentaires au 31.12.2021 (2020 = 27'081). Les tâches administratives qui lient les agents de la Police cantonale sont de plus en plus importantes. Elles représentent environ 50 heures supplémentaires par EPT (limite fixée à 160 heures par EPT). Au regard des nouvelles menaces criminogènes, la Police cantonale a également renforcé sa présence préventive sur le terrain. De plus, les engagements pour assurer la sécurité lors des grandes manifestations sont de plus en plus nombreux.
	8 🏠 Nombre de brigandages sur le territoire cantonal	20	28	▲ Le nombre de vols avec violence a augmenté par rapport aux années précédentes (2021 = 23, 2020 = 20). Les concepts d'intervention particulièrement dissuasifs et la qualité des enquêtes dans ce domaine permettent toutefois de maintenir ce nombre à un niveau très bas malgré le durcissement de la criminalité.
	9 🏠 Nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle	320	290	■ Ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes (2021 = 349, 2020 = 321). Les enquêtes menées dans ce domaine demeurent une priorité de la Police cantonale.

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 10 🏢 Pourcentage d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants commises par des auteurs mineurs	16%	14.9%	■ Ce chiffre demeure stable par rapport aux années précédentes (2021 = 13.4%, 2020 = 16.3%). L'une des priorités de la Police cantonale reste la lutte contre la consommation des produits illicites par des mineurs.
11 🏢 Nombre d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	3'500	3'491	■ La Police cantonale maintient le principe de la tolérance zéro et cible ses enquêtes aussi bien à l'encontre des trafiquants que des petits consommateurs (2021 = 3'371, 2020 = 3'419).
12 🏢 Nombre d'enquêtes liées à la criminalité économique	200	188	■ 230 enquêtes liées à la criminalité économique avaient été menées en 2021 (2020 = 206). Ce chiffre peut varier en fonction de la complexité des affaires à instruire.
13 🏢 Nombre d'enquêtes liées à la criminalité informatique/cybercriminalité	500	1'054	● Les infractions liées à la criminalité numérique sont en nette augmentation (2021 = 735, 2020 = 638). Depuis le 1er janvier 2020, l'Office fédéral de la statistique a intégré la composante numérique dans sa statistique. Pour lutter contre cette criminalité, une nouvelle section cybercriminalité a été créée à la police judiciaire. Son effectif sera encore renforcé ces prochaines années. Cette section a enregistré 102 enquêtes dans le domaine de l'investigation numérique en 2022.
14 🏢 Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	960	1'012	▲ Les enquêtes liées à ces infractions sont en augmentation (2021 = 983, 2020 = 961). Elles démontrent un durcissement de la criminalité. Dans le cadre du postulat 4.0378, une section d'action rapide sera créée en 2023 au sein de la gendarmerie afin de renforcer la présence policière dans les rues.
15 🏢 Nombre d'interventions pour des violences domestiques	410	377	■ Le nombre d'interventions pour des violences domestiques demeure stable par rapport à ces deux dernières années (2021 = 341, 2020 = 417). En 2020, les périodes de semi-confinement avaient aggravé la situation.
16 🏢 Nombre d'heures de conduite de détenus (2020 = 12'633 dont 4'959 par la société Securitas)	12'600	14'697	■ Sur les 14'697 heures effectuées en 2022 (14'093 heures en 2021), 5'753 heures l'ont été par la société Securitas SA. Ce mandat permet à la Police cantonale de se concentrer sur ses missions prioritaires tout en externalisant une partie des conduites des détenus. A relever toutefois que les conduites de détenus dangereux sont effectuées par la Police cantonale.
ad4 17 Conducteurs soumis à un test à l'éthylomètre	15'100	17'774	■ Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente (2021 = 18'131, 2020 = 15'063). Tous les chauffeurs professionnels font l'objet d'un test systématique. Les usagers de la route impliqués dans un accident de la circulation font également l'objet d'un tel contrôle.
18 Nombre de contrôles de vitesse effectués	1'950	1'752	■ Le nombre de contrôle de vitesse demeure stable (2021 = 1'693). Ces contrôles sont planifiés en priorité dans les lieux à risque et les endroits accidentogènes. En matière de sécurité routière, la Police cantonale veille à maintenir un bon équilibre entre prévention et répression.
19 Nombre d'automobilistes contrôlés / vitesse	350'000	446'315	■ 403'914 automobilistes avaient été contrôlés en 2021. A relever que les moyens techniques engagés permettent actuellement de contrôler simultanément les automobilistes circulant dans les deux sens de circulation, ce qui augmente le nombre de conducteurs contrôlés.

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 20	26'500	29'022	■ 29'807 heures en 2021. Pour l'année 2022, 29'022 heures de contrôles ont été effectuées, soit 17'818 par le CCTL de Saint-Maurice, 8'303 heures par le CCTL du Simplon et 2'901 heures par la section circulation.
21	8'000	8'303	■ 8'552 heures de contrôles du trafic lourd avaient été effectuées sur l'axe du Simplon en 2021.
22	1'200	1'120	■ 1'111 poids lourds avaient été contrôlés en 2021 sur l'axe du Simplon.
23 🚒	620	421	■ 534 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Simplon en 2021.
24	350	302	▲ 470 heures de contrôles en 2021. Ce nombre peut varier en fonction des effectifs policiers engagés sur d'autres événements.
25	150	85	▲ 234 poids lourds avaient été contrôlés en 2021. Ce chiffre dépend de l'indicateur 24.
26 🚒	25	9	▲ 42 chauffeurs avaient été dénoncés en 2021. Ce chiffre dépend également de l'indicateur 24.
ad5 27 🚒	25	24	▲ En septembre 2022, 25 aspirants valaisans ont débuté leur formation de base à l'Académie de Savatan selon le concept général de formation (1 année théorique, 1 année pratique). Un aspirant a cessé sa formation auprès de la Police cantonale valaisanne en décembre 2022. Ainsi, 24 aspirants rejoindront le Corps en septembre 2024.
28 🚒	4	4	■ Le nombre de 4 EPT affectés de manière permanente à l'Académie de Savatan est maintenu pour l'instant.
29 🚒	1'500	1'088	■ 1'064 heures avaient été dispensées par des EPT non permanents en 2021.
ad6 30 🚒	210	227	■ 216 communiqués de presse (F/D) avaient été diffusés en 2021. Ce chiffre varie en fonction des événements nécessitant une information à la population.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Gendarmerie	61'415'006.30	11'345'132.54	50'069'873.76
P1101 Circulation routière	5'764'818.23	6'376'009.87	-611'191.64
P1102 Interventions spéciales	6'553'288.00	177'947.75	6'375'340.25
P1103 Premières interventions	19'237'135.42	873'666.60	18'363'468.82
P1104 Police de proximité et investigations	24'971'094.64	1'197'805.39	23'773'289.25
P1105 Centre Contrôle Trafic Lourd (CCTL)	4'888'670.01	2'719'702.93	2'168'967.08
GP12 Police judiciaire	26'692'273.63	1'683'972.69	25'008'300.94
P1201 Enquêtes judiciaires	19'922'946.67	772'084.97	19'150'861.70
P1202 Identité judiciaire	3'268'873.78	89'974.36	3'178'899.42
P1203 Renseignements, analyse et documentation	3'500'453.18	821'913.36	2'678'539.82
GP13 Unités d'appui	11'145'388.20	1'896'899.00	9'248'489.20
P1301 Communication et prévention	1'141'021.87	37'257.98	1'103'763.89
P1302 Centrale d'engagement	4'669'365.67	797'151.96	3'872'213.71
P1303 Groupe armes et entreprises de sécurité	698'598.19	358'058.58	340'539.61
P1304 Formation continue	2'541'029.25	92'196.28	2'448'832.97
P1305 Formation de base	2'095'373.22	612'234.20	1'483'139.02
Total	99'252'668.13	14'926'004.23	84'326'663.90

OP 1
Protéger la population et ses
bases d'existence
B22 2'727'700 net
C22 5'122'387.39 net

GP 11 Coordination de l'état de préparation B22 1'094'087 net C22 971'143.98 net	GP 12 Prévention incendie B22 0 net C22 0.00 net	GP 13 Préparation de la protection civile B22 2'844'216 net C22 3'165'606.24 net	GP 14 Gestion des affaires militaires B22 -1'210'603 net C22 985'637.17 net
--	---	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	24'397'686.54	21'083'400	23'337'885.74	2'254'486
30 Charges de personnel	10'444'478.80	10'956'000	10'346'410.77	-609'589
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'680'491.37	4'884'100	7'547'628.46	2'663'528
34 Charges financières	2'088.10	3'000	10'857.62	7'858
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'141'998.27	194'500	518'103.83	323'604
36 Charges de transferts	3'170'561.13	3'740'900	3'324'590.25	-416'310
37 Subventions redistribuées	895'685.20	885'000	840'726.15	-44'274
39 Imputations internes	3'062'383.67	419'900	749'568.66	329'669
4 Revenus	22'339'008.32	18'355'700	18'215'498.35	-140'202
40 Revenus fiscaux	6'120.00	8'400	5'600.00	-2'800
42 Taxes	3'863'615.15	4'195'900	4'057'235.81	-138'664
44 Revenus financiers	27'953.25	18'000	87'996.55	69'997
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	237'900	0.00	-237'900
46 Revenus de transferts	14'659'564.67	12'775'500	12'708'201.31	-67'299
47 Subventions à redistribuer	895'685.20	885'000	840'726.15	-44'274
49 Imputations internes	2'886'070.05	235'000	515'738.53	280'739
Excédent de charges	2'058'678.22	2'727'700	5'122'387.39	2'394'687
5 Dépenses d'investissement	4'382'542.15	7'963'200	6'524'114.86	-1'439'085
50 Immobilisations corporelles	0.00	1'050'000	0.00	-1'050'000
56 Propres subventions d'investissement	4'232'542.15	4'913'200	6'524'114.86	1'610'915
57 Subventions d'investissement redistribuées	150'000.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
6 Recettes d'investissement	4'382'542.15	7'963'200	6'524'114.86	-1'439'085
63 Subventions d'investissement acquises	4'232'542.15	5'963'200	6'524'114.86	560'915
67 Subventions d'investissement à redistribuer	150'000.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'058'678.22	2'727'700	5'122'387.39	2'394'687

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Explication des écarts financiers
30 Plusieurs départs à la retraite et vacances de certains postes avant l'arrivée des nouveaux collaborateurs
31 Location du fonds FIGI pas annoncé au budget (+3'148'520) Diminution des coûts à l'Office cantonal du feu en raison du report d'achat de différents véhicules (-482'780)
35 Attribution au fonds Police du feu pas prévue au budget (+281'385) Attribution au fonds des Contributions de remplacement plus importante que prévue (+42'218)
36 Diminution des coûts des organisations de protection civile (-391'148)
39 Augmentation des coûts facturés par les services centraux de l'Etat (carburant/économat) Ecriture pour attribution au fonds du feu (+281'385)
42 Augmentation des engagements en faveur de la collectivité par la Protection civile (+116'000) Augmentation des amendes prononcées par les Arrondissements militaires (+73'360) Augmentation des récupérations de salaires suite accidents/APG (+56'744) Diminution des contributions de remplacement (-416'309)
44 Intérêts moratoires de la Taxe de l'obligation de servir pas annoncés au budget
45 Pas de prélèvement sur le fonds du feu (cf rubr. 35)
46 Diminution de la part restant au Canton de la taxe de l'obligation de servir
49 Ecriture pour attribution au fonds du feu (+281'385)
50 Report des différents projets techniques & informatiques de l'Office cantonal du feu
56 Augmentation des demandes de subvention des communes auprès de l'Office cantonal du feu
57/67 Pas de demandes de subventions reçues de la part des communes (boîte aux lettres avec la Confédération)
63 Ecritures comptables pour mise à zéro de l'Office du feu (égal au dépassement des rubriques 50 & 56)

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	74.80	74.80	73.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Transfert de 1 EPT au Service immobilier et patrimoine (concierge).

OBJECTIF POLITIQUE

Protéger la population et ses bases d'existence par la coordination des moyens civils (feu, PCi, organes de conduite) et la collaboration à la préparation des moyens militaires

Sous-objectifs politiques

- 1 Identifier et évaluer périodiquement les risques et dangers à l'échelon du canton
- 2 Renforcer la coordination entre tous les partenaires de la protection de la population
- 3 Consolider l'état de préparation des organes de conduite et d'intervention notamment lors de situations particulières et extraordinaires
- 4 Informer les autorités, les partenaires, les tiers et la population sur les dangers potentiels et les mesures de protection
- 5 Renforcer la formation des acteurs et partenaires en matière de prévention incendie
- 6 Garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers et des spécialistes pour les interventions ferroviaires et autoroutières
- 7 Garantir les capacités d'engagement et les prestations de la protection civile au profit de la collectivité
- 8 Assurer en tout temps la disponibilité des infrastructures militaires cantonales et fédérales au profit de la troupe et pour les besoins des Forces aériennes et des autres utilisateurs (police, corps des gardes-frontière, manifestations civiles), conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
- 9 Garantir les prestations d'exploitation et de logistique au profit de l'Armée conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
- 10 Gérer les astreints aux obligations militaires conformément au droit fédéral (journées d'information, dispenses, taxes d'exemption de l'obligation de servir, libérations, etc.)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Etablir la gestion documentaire, respectivement les décisions réservées, pour chaque risques reconnus	31.12.25		■ La documentation de chaque risque a été établie, reste à finaliser certaines d'entre elles.
	2 Evaluation de l'efficacité des mesures prises visant à maîtriser les risques identifiés	31.12.23		■ L'analyse des déficits par risque identifié est en cours de développement par l'Observatoire cantonal des risques.
ad2	3 Mise en place d'une plateforme d'échanges entre les partenaires de la protection de la population	31.12.25		■ Les plates-formes (Journées cantonales de la protection de la population) ont bien été mises en place en 2021. Elles sont à présent reconduites chaque année à satisfaction des partenaires.
ad3	4 Standardisation de la formation commune à la gestion des situation particulières et extraordinaires	31.12.23		■ L'introduction de la nouvelle documentation de l'Office fédéral de la protection de la population est en cours auprès de tous les organes de conduite du Canton.
ad4	5 Appui aux autorités communales dans l'identification et la gestion des risques à leur échelon	31.12.22		■ Un guide a été spécialement élaboré à l'intention des communes afin de les appuyer dans l'établissement de leur état de préparation face aux risques de pénurie d'énergie.
ad5	6 Consolidation de la formation des chargés de sécurité, des ramoneurs et des projeteurs	31.12.25		■ La formation continue pour les chargés de sécurité a été remise sur pieds en 2022 (idem pour les années suivantes). Concernant les ramoneurs, elle est planifiée pour 2023.
ad6	7 Formation selon les normes en vigueur	31.12.25		■ Pour les nouveaux chargés de sécurité, un cours de base a été programmé pour 2023.
ad7	8 Actualisation de la loi et son ordonnance selon les nouvelles dispositions fédérales	31.12.23		■ Le projet de loi et son ordonnance seront en principe présentés en 2023 au Grand Conseil.
ad8	9 Participation à l'élaboration du concept d'exploitation du stand de tir souterrain (halle Indoor)	31.12.24		■ La pose de la première pierre a eu lieu le 11 novembre 2022. Le concept d'exploitation suit son cours, dans les délais fixés, en collaboration avec les partenaires.
	10 Planification de la rénovation échelonnée de l'infrastructure militaire cantonale	31.12.25		■ La planification de divers projets se poursuit en collaboration avec les partenaires cantonaux et fédéraux (clôture de l'enceinte des casernes, panneaux solaires, système d'accès, etc.).
ad9	11 Exploitation des infrastructures et installations aéroportuaires militaires pour les besoins des Forces aériennes et de l'aéroport civil	31.12.25		■ L'exploitation s'est déroulée à satisfaction des utilisateurs.
ad10	12 Introduction de la nouvelle application de gestion de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et son adaptation à la nouvelle loi fédérale LPCi	31.12.22		▲ L'application est en fonction et donne satisfaction. Le dernier module sera mis en œuvre en 2023.

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de nouveaux documents de planification établis	5	15	■ La réorganisation de l'Office cantonal de la protection de la population a permis de mettre un accent particulier sur ce domaine.
	2 Nombre de jours pour des formations / exercices pour les états-majors communaux / régionaux	30	55	■ Les exercices non-réalisés en 2021 en raison du COVID ont été rattrapés en 2022.
ad3	3 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	100%	■ L'expérience des formateurs ainsi que les nouveaux documents didactiques mis à disposition par l'Office fédéral de la protection de la population donnent entière satisfaction aux participants.
ad5	4 Nombre de cours de formation des sapeurs-pompiers	130	156	■ Plus de participants dans les cours au centre international de formation pour les pompiers à Balsthal (ifa) et dans les cours pour les spécialistes "rails".
	5 Nombre de personnes ayant suivi l'instruction / information dispensée aux responsables de la prévention, ramoneurs, chargés de sécurité, constructeurs de cheminées	125	140	■ Tous les chargés de sécurité du canton ont suivi le cours obligatoire.
	6 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	90%	■ 67% des participants ont jugé les cours "excellent", et 23% "bon".
ad7	7 Nombre de jours-homme pour l'engagement de la protection civile pour les interventions en faveur de la collectivité	1'250	5'741	■ Entre autre, 3 grandes manifestations : Camp fédéral des scouts - Tour de France - Patrouille des Glaciers
	8 Nombre de nouveaux astreints formés au centre d'instruction de Grône	220	180	▲ Le nombre de personnes recrutées et attribuées à la protection civile par le centre de recrutement de l'Armée est insuffisant. En 2022, seulement 155 personnes ont été attribuées à la protection civile, alors que 220 sont nécessaires afin de maintenir l'effectif réglementaire de 2'400 astreints pour le Valais.
	9 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	95%	■ Une révision des cours (méthodologie, didactique, etc.) a été faite en 2021. Le résultat obtenu en 2022 auprès des participants a dépassé nos attentes, avec satisfaction.
ad10	10 Nombre de participants aux journées d'orientation	1'400	1'356	■ Le nombre de participants varie en fonction de la courbe démographique du canton.
	11 Nombre de femmes ayant participé aux journées d'orientation	70	67	■ Une campagne de communication ciblée a été menée en 2022 et reconduite en 2023.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Coordination de l'état de préparation	1'320'729.65	349'585.67	971'143.98
P1101 Formation des organes de conduites	396'533.57	13'748.22	382'785.35
P1102 Gestion des risques et coordination	569'306.17	329'564.56	239'741.61
P1103 Gestion des moyens	354'292.16	6'272.89	348'019.27
P1104 Organe cantonal de conduite	597.75		597.75
GP12 Prévention incendie	12'768'597.46	12'768'597.46	0.00
P1201 Prévention des incendies	726'635.21	1'057.12	725'578.09
P1202 Engagement des corps sapeurs-pompiers	4'265'487.14	4'762'117.48	-496'630.34
P1203 Financement, achat équipements et infrastructures	7'776'475.11	8'005'422.86	-228'947.75
GP13 Préparation de la protection civile	6'412'889.92	3'247'283.68	3'165'606.24
P1301 Organisation et planification	1'349'396.90	62'802.81	1'286'594.09
P1302 Instruction des astreints	3'435'360.65	346'104.18	3'089'256.47
P1303 Constructions et matériel	1'628'132.37	2'838'376.69	-1'210'244.32
GP14 Gestion des affaires militaires	9'359'783.57	8'374'146.40	985'637.17
P1401 Gestion des conscrits et militaires domiciliés VS	633'640.09	201'595.09	432'045.00
P1402 Assujettissement et exonération de la taxe	1'025'851.14	1'594'072.10	-568'220.96
P1403 Centre logistique cantonal	7'700'292.34	6'578'479.21	1'121'813.13
Total	29'862'000.60	24'739'613.21	5'122'387.39

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

OP 1
Régler l'admission des personnes
et des véhicules
B22 -69'305'200 net
C22 -68'338'136.97 net

GP 11
Admission des personnes
B22 270'758 net
C22 2'015'508.72 net

GP 12
Admission des véhicules
B22 -69'575'958 net
C22 -70'353'645.69 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	25'871'600.43	29'878'200	31'934'704.10	2'056'504
30 Charges de personnel	11'624'683.80	11'923'800	11'884'601.75	-39'198
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'031'103.64	3'495'000	4'772'820.00	1'277'820
34 Charges financières	14'942.57	17'000	14'042.35	-2'958
36 Charges de transferts	7'936'697.47	11'807'100	11'747'085.91	-60'014
39 Imputations internes	3'264'172.95	2'635'300	3'516'154.09	880'854
4 Revenus	100'801'061.24	99'183'400	100'272'841.07	1'089'441
40 Revenus fiscaux	74'526'246.38	74'170'000	75'538'098.33	1'368'098
42 Taxes	25'664'961.30	24'433'700	24'004'601.59	-429'098
44 Revenus financiers	92'011.31	80'000	123'574.50	43'575
46 Revenus de transferts	513'311.70	499'700	519'289.30	19'589
49 Imputations internes	4'530.55	0	87'277.35	87'277
Excédent de revenus	74'929'460.81	69'305'200	68'338'136.97	-967'063
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	74'929'460.81	69'305'200	68'338'136.97	-967'063

Explication des écarts financiers

Les différences significatives dans les rubriques peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- Rubr. 31 : Augmentation due à l'insertion des montants liés au fonds FIGI dans l'enveloppe du SCN.
- Rubr. 39 : L'augmentation provient des charges dorénavant facturées au SCN par les services centraux (SCI / SRH / ACF / Chancellerie / SCC) selon demande du SCN, ceci afin d'avoir un calcul plus réaliste de l'indice de couverture des charges par les émoluments.
- Rubr. 40 : Augmentation des revenus fiscaux due à une augmentation plus importante que prévue du parc de véhicules.
- Rubr. 42 : Diminution due à la baisse des émoluments d'un ordre de grandeur de 5% dès le 1.1.2022.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	89.70	90.70	91.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

L'augmentation de 1 poste décidée dans le cadre du budget 2022 concerne l'engagement d'un expert de la circulation.

OBJECTIF POLITIQUE				
Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation				
Sous-objectifs politiques				
1	S'assurer que les personnes disposent des aptitudes et d'une formation suffisante pour conduire un véhicule en toute sécurité sur la voie publique et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions aux règles de la circulation et de la navigation			
2	S'assurer que les véhicules mis en circulation répondent aux prescriptions et percevoir les redevances auxquelles ils sont assujettis			
3	Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Introduction progressive du système d'exploitation Cari complètement renouvelé notamment avec l'intégration de différents nouveaux modules "Cyberadministration"	31.12.24	▲ L'introduction du premier paquet du système d'exploitation a eu lieu. Il s'agit d'une modernisation complète du système associée au lancement de nouvelles fonctions dans le domaine de la cyberadministration. Il est prévu d'introduire de manière échelonnée quatre paquets différents.	
ad2	2 Mise en route du nouveau centre du SCN Sion et adaptation au nouvel environnement de travail suite au déménagement en fin 2021	31.12.22	31.12.22	■ Le nouveau centre de la Rue de la Dixence 85C à Sion a ouvert ses portes le 1er décembre 2021 à la satisfaction des collaborateurs et des clients du SCN.
	3 Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service	31.12.24		▲ Le SCN a pris du retard dans les contrôles techniques durant la phase COVID ainsi qu'en 2021 en raison de changements législatifs liés à OPERA 3 à cause desquels les experts ont dû intensifier les examens pratiques de conduite au détriment des contrôles techniques des véhicules.
	4 Le service collabore avec la police cantonale lors des contrôles spécifiques de la conformité des véhicules.	31.12.26		■ 12 contrôles effectués durant l'année. La police cantonale tient des statistiques correspondantes sur ces contrôles.
ad3	5 Poursuite des mesures adoptées par le Conseil d'Etat, dans le cadre du programme de développement durable 2020, soit a) prime à l'achat pour les véhicules b) prime à l'achat pour les bornes de recharge c) communication/information étatique sur le sujet	31.12.22	31.12.22	■ Le programme d'incitation pour les véhicules électriques et les bornes de recharges s'est terminé au 30.9.2022. Ce programme a rencontré un énorme succès auprès de la population valaisanne.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Indice de satisfaction des usagers, selon enquête M.I.S. Trend (note max. 10)	8.4	8.8	■ Enquête effectuée par la société MIS-Trend en commun avec les cantons de VD, FR, NE et GE.
	2 Pourcentage de recours admis par rapport au nombre de recours déposés	4%	3%	■ 97 recours déposés, 3 admis et 0 partiellement admis (en 2021 : 69 recours, 1 admis et 0 partiellement admis).
	3 🚗 Nombre de permis d'élève conducteur délivrés (tous types de permis)	9'100	8'346	■ Diminution de 20% par rapport à 2021 (10'423) qui était une année exceptionnelle à cause de modifications législatives (projet OPERA-3).
	4 🚗 Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques, tous types d'examens)	17'000	15'516	■ Diminution de 21.2% par rapport à 2021 (19'695) qui était une année exceptionnelle à cause de modifications législatives (projet OPERA-3).
	5 🚗 Taux d'échec aux examens de conduite théoriques (catégories A, A1 et B)	25%	22.5%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2021 (19.5%). Il est proche de la moyenne suisse de 23.8 %.
	6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques (catégories A, A1 et B)	30%	29.02%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2021 (29.8%). Il est proche de la moyenne suisse de 33.7 %.
	7 🚗 Nombre de permis de conduire délivrés (tous types de permis, nouveaux permis et renouvellement)	28'000	27'770	■ Légère diminution de 3.2% par rapport à 2021 (28'693).
	8 Pourcentage des contrôles médicaux subséquents effectués dans les délais légaux	100%	100%	■ Il s'agit d'une tâche prioritaire. 16'267 certificats médicaux traités en 2022 (16'974 en 2021).
	9 Temps d'attente moyen au téléphone (en secondes)	20	17.4	■ Le temps d'attente au téléphone est resté stable par rapport à 2021 (17.74).
	10 🚗 Nombre d'avertissements prononcés	2'000	2'110	■ Augmentation de 13.4% par rapport à 2021 (1'860).
	11 🚗 Nombre de retraits de permis de conduire prononcés	4'500	4'839	■ Augmentation de 11.9% par rapport à 2021 (4'325).
ad2	12 Pourcentage de bateaux contrôlés dans les délais légaux	100%	96.3%	■ 473 bateaux ont été contrôlés (558 expertises en 2021, 412 en 2020)
	13 Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	70%	66.03%	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison du retard pris dans les contrôles des véhicules durant COVID, à l'augmentation du nombre d'examens de conduite effectués en raison d'un changement législatif (OPERA-3) et d'absences pour cause de maladie de plusieurs experts (64.98% en 2021). 2 postes (1 au SCN et 1 au TCS) seront pourvus en 2023.
	14 Nombre de contrôles techniques effectués	93'500	85'071	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison d'absences pour cause de maladie de plusieurs experts (en 2021, 84'522 contrôles effectués).
	15 🚗 Nombre de véhicules immatriculés dans l'année (tous types de véhicules)	83'500	60'448	▲ Baisse de 17.8% (73'538 en 2021) en raison de problèmes de délai de livraison de véhicules neufs chez les garages.
	16 🚗 Nombre de véhicules en circulation au 30 septembre	344'000	348'026	■ Augmentation de 1.1% par rapport à 2021 (344'280).
	17 Ratio du nombre de véhicules en circulation par rapport aux collaborateurs en emploi fixe du SCN	3'751	3'795	■ Le ratio est resté stable par rapport à 2021 (3795).
	18 Nombre d'immatriculations traitées par CARI Garage	4'700	3'800	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint en raison de la baisse des immatriculations (voir indicateur 15). En 2021, ce chiffre était de 3933.
ad3	19 Nombre de bornes bénéficiant d'une prime à l'achat dans l'année	560	2'784	■ L'objectif a été largement dépassé grâce au franc succès du programme d'incitation. Il s'agit du nombre de demandes pour des bornes ayant bénéficié d'une prime.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 20 🚗 Pourcentage de véhicules électriques/hybrides par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	3.5%	5%	■ L'objectif a été largement dépassé grâce au franc succès du programme d'incitation et à la gamme de modèles de véhicules électriques qui ne cesse de s'élargir.
21 Pourcentage de véhicules électriques/hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	10%	20.9%	■ L'objectif a été largement dépassé grâce au franc succès du programme d'incitation et à la gamme de modèles de véhicules électriques qui ne cesse de s'élargir.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Admission des personnes	10'765'874.59	8'750'365.87	2'015'508.72
P1101 Examens de conduite	2'632'064.26	1'110'291.83	1'521'772.43
P1102 Délivrance des permis de conduire	4'610'640.47	1'919'844.13	2'690'796.34
P1103 Mesures administratives et sanctions pénales	3'523'169.86	5'720'229.91	-2'197'060.05
GP12 Admission des véhicules	21'168'829.51	91'522'475.20	-70'353'645.69
P1201 Contrôles techniques des véhicules	8'462'601.18	4'865'184.10	3'597'417.08
P1202 Délivrance des permis de circulation	10'783'826.01	10'702'321.56	81'504.45
P1203 Perception des redevances	1'922'402.32	75'954'969.54	-74'032'567.22
Total	31'934'704.10	100'272'841.07	-68'338'136.97

OP 1
Contribuer à la protection de la
société par l'application des
peines et des mesures.
B22 23'209'900 net
C22 20'053'160.75 net

GP 11 Détention avant jugement - Sion et Brig B22 10'189'903 net C22 7'497'694.29 net	GP 12 Privation de liberté - Crêtelongue B22 1'766'606 net C22 4'764'364.06 net	GP 13 Exécution des mesures - Pramont B22 2'043'482 net C22 903'128.81 net	GP 14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement B22 9'209'909 net C22 6'887'973.59 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	39'715'529.94	53'711'900	51'158'807.09	-2'553'093
30 Charges de personnel	17'637'968.95	18'513'700	17'984'129.38	-529'571
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'525'834.26	7'738'400	8'338'930.46	600'530
34 Charges financières	1'671.94	3'500	1'664.86	-1'835
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	757.70	15'500	4'127.30	-11'373
36 Charges de transferts	13'680'064.60	13'706'900	11'015'282.72	-2'691'617
39 Imputations internes	869'232.49	13'733'900	13'814'672.37	80'772
4 Revenus	17'768'873.97	30'502'000	31'105'645.84	603'646
40 Revenus fiscaux	301.00	500	462.00	-38
42 Taxes	6'580'672.54	6'383'000	6'878'165.25	495'165
43 Revenus divers	-6'433.76	45'000	3'022.31	-41'978
44 Revenus financiers	3'362.34	2'800	49'093.92	46'294
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0	526.10	526
46 Revenus de transferts	10'058'396.60	10'336'000	9'787'270.45	-548'730
49 Imputations internes	1'132'575.25	13'734'700	14'387'105.81	652'406
Excédent de charges	21'946'655.97	23'209'900	20'053'161.25	-3'156'739
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.50	1
65 Transferts de participations	0.00	0	0.50	1
Recettes nettes d'investissement	0.00	0	0.50	1
Insuffisance de financement	21'946'655.97	23'209'900	20'053'160.75	-3'156'739

Explication des écarts financiers

Rubrique 31 :

Dépassement de CHF 590'000.- dû à un dépassement de 2.4 mios sur la 316 "Loyers" en raison de la comptabilisation pour plus de 2.5 mios de charges FIGI.

Ce dépassement est compensé par des reliquats pour 1.8 mios principalement en lien avec le fonds FIGI.

Rubrique 36 :

Reliquat de plus de 2.5 mios sur le coût des exécutions de peines et mesures hors du SAPEM.

Rubrique 42 :

Dépassement de près de CHF 500'000.- en raison notamment d'une créance compensatrice exceptionnelle à OSAMA.

Rubrique 46 :

Recettes non atteintes pour plus de CHF 500'000.- :

- surestimation de la subvention de la Confédération pour les détentions administratives CHF 150'000.-

- taux d'occupation EPCL en baisse avec pour conséquence des recettes non atteintes pour CHF 330'000.-

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	138.20	147.30	147.30

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique	
Sous-objectifs politiques	
1	Elaborer une politique sécuritaire adaptée
1.1	Contribuer à la protection de la société par un contrôle sûr, raisonnable et humain des détenus
2	Favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée
2.1	Mettre en oeuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 "Vision 2030" : Mettre en oeuvre le concept global de développement des établissements et structures pénitentiaires du canton adapté à nos besoins en nombre de places et qui répond aux exigences dictées par les différents régimes de détention à couvrir.	31.12.30		■ Le concept est mis en oeuvre.
	2 "Vision 2030" 1ère étape : Construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et d'un bâtiment annexe pour le Travail externe et la Semi-Détention à Crêtelongue (création de 51 places supplémentaires)	31.12.22		▲ Pour diverses raisons liées aux travaux, la mise en exploitation est planifiée pour mi 2023.
	3 "Vision 2030" 2ème étape : Adaptation de la prison de Sion par la construction d'un bâtiment central à l'intérieur du bâtiment existant ainsi que la construction d'un bâtiment dévolu à la détention administrative (LMC) à l'ouest de la prison actuelle	31.12.22		▲ Pour diverses raisons liées aux travaux, la mise en exploitation est planifiée pour mi 2023.
	4 Optimisation du système de surveillance vidéo dans les établissements	31.12.23		■ En cours de réalisation.
	5 Analyse de la possibilité et, le cas échéant, proposer à l'OFJ un projet pilote pour l'application du bracelet électronique en détention administrative	31.12.24		● Le Conseil fédéral ne veut pas créer de base légale pour instaurer dans le droit des étrangers la surveillance électronique à titre de solution alternative à la détention administrative. En revanche, il veut inscrire dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) une base légale permettant de soumettre les personnes à une obligation de présence. Ainsi en a-t-il décidé lors de sa séance du 16 décembre 2022, en se fondant sur le rapport relatif à l'introduction du bracelet électronique dans la LEI.
ad2	6 Elaboration d'un concept organisationnel global pour les nouveaux ateliers à Crêtelongue	31.12.22		■ Le concept est réalisé.
	7 «Vision 2030» : Augmentation du nombre d'EPT, afin de pouvoir garantir l'exploitation des nouvelles infrastructures à Sion et à Crêtelongue	31.12.22		■ Le CE a décidé de répartir l'attribution des nouveaux postes sur 3 ans (2023/24/25), conformément à la montée en puissance progressive des nouveaux locaux.

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre de places en détention préventive (Sion - Brigue)	132	132	■ Nombre de places inchangé.
	2 🏠 Nombre de places en exécution de peine en milieu ouvert	53	53	■ Nombre de places inchangé.
	3 🏠 Nombre de places en mesures éducatives (jeunes adultes et mineurs, total 24)	24	24	■ 24 places occupées afin d'appliquer les règles de sécurité du concept validé par l'OFJ. En juin 2019, décision Chef du DSIS de donner la priorité aux placements mineurs (garantie de 18 places).
	4 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à la prison de Sion	2.3	3.25	● 44.3 EPT pour 144 places de détention.
	5 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à l'établissement de Crêtelongue	2	1.65	■ 39.5 EPT pour 65 places de détention.
	6 🏠 Taux d'occupation des établissements de détention avant jugement	90%	64.7%	●
	7 🏠 Taux d'occupation de l'établissement d'exécution de peines de Crêtelongue	95%	84.3%	●
	8 🏠 Taux d'occupation du Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes) 2020= 100.32%	95%	97.6%	■ 97.6% Un taux d'occupation aussi élevé demande à tout instant un niveau d'exigence et de vigilance de la part du personnel sur site. Cela exerce une pression conséquente sur le personnel éducatif.
	9 Nombre de personnes en attente de placement (attente > 9 mois) 2020 = 10	12	2	■ Durant l'année 2022, seulement 2 condamnés ont dû attendre plus de 9 mois dans le cadre de leur placement dans un établissement approprié. Cela s'explique par le fait que 1 des 2 condamnés était dans l'attente d'une expertise psychiatrique et pour l'autre condamné toutes les démarches entreprises n'ont pas abouti par sa faute, l'intéressé refusant tout allègement.
	10 🏠 Coûts pour les placements hors SAPEM (hors cantons et hors établissements du SAPEM), afin d'en suivre l'évolution, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie carcérale 2030 (en millions) 2020 = 11.5	12.1	9.5	■ Durant l'année 2022, nous avons payé (mesures et peines) CHF 9.5 mios. Par rapport à 2021, nous avons placé pour les mesures 5 condamnés en moins qu'en 2021. Concernant les peines privatives de liberté nous avons placé 10 condamnés en moins qu'en 2021. Cette différence explique que nous avons moins payé de placements hors canton.
	11 Nombre de personnes suivies par bracelet électronique y compris dossiers "avec violences domestiques" 5) (2020 = 15)	15	9	▲ 9 personnes ont été suivies par bracelet électronique durant l'année 2022 uniquement dans le cadre de l'exécution d'une peine privative de liberté. Aucun cas pour les violences domestiques. Estimation pour 2023 = 15 condamnés sous EM.
ad2	12 Pourcentage de mineurs suivant une formation scolaire ou professionnelle certifiante 2020= 37%	15%	7%	● 7.7% de mineurs en formation.
	13 Pourcentage de personnel reconnu par l'Office Fédéral de la Justice (exigence OFJ > 75%) 2020 = 76%.	75%	71%	▲ Le CEP possède en 2022 une moyenne de 71% de personnel formé et reconnu par l'OFJ. Le CEP a engagé en 2022 plusieurs collaborateurs qui souhaitent débiter leur formation d'éducateur. Tant qu'ils n'ont pas débuté la formation, ils font partie du personnel non reconnu.
	14 Taux de rotation du personnel éducatif à Pramont (référence moyenne 2004 à 2008 pour l'Administration cantonale 3.66 %) 2020 = 17.2%	7%	17.2%	▲ 17.2% selon le nombre de collaborateurs et 15.6% selon les EPT. Parmi les 8 départs, 3 personnes sont parties pendant leur temps d'essai et 1 personne à la fin du droit au traitement maladie.

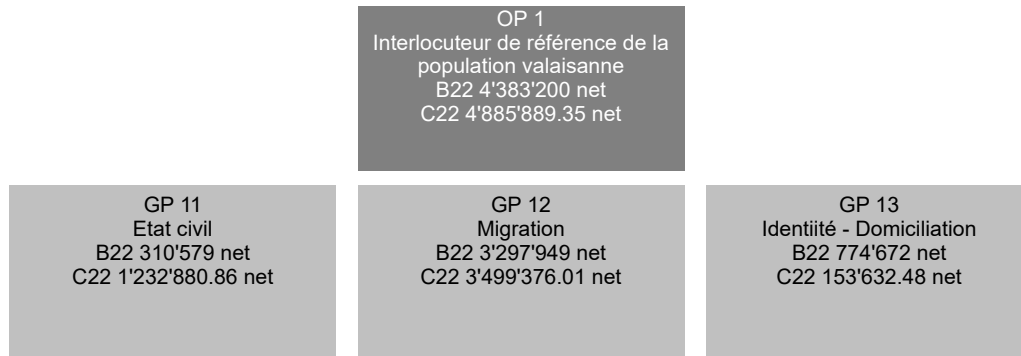
Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Détention avant jugement - Sion et Brig	14'163'356.73	6'665'662.44	7'497'694.29
P1101 Gestion de la privation de liberté	10'130'767.12	5'224'746.27	4'906'020.85
P1102 Exploitation des ateliers	4'032'589.61	1'440'916.17	2'591'673.44
GP12 Privation de liberté - Crêtelongue	11'472'407.42	6'708'043.36	4'764'364.06
P1201 Gestion de l'exécution des peines	5'839'342.81	3'855'932.33	1'983'410.48
P1202 Exploitation du domaine et des ateliers	3'200'627.73	1'426'510.13	1'774'117.60
P1203 Gestion de la détention administrative	2'432'436.88	1'425'600.90	1'006'835.98
GP13 Exécution des mesures - Pramont	11'987'972.01	11'084'843.20	903'128.81
P1301 Gestion de l'exécution des mesures	10'238'185.55	10'588'513.94	-350'328.39
P1302 Exploitation des ateliers	1'749'786.46	496'329.26	1'253'457.20
GP14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement	13'535'070.93	6'647'097.34	6'887'973.59
P1401 Exécution des sanctions pénales	11'975'141.95	6'289'103.37	5'686'038.58
P1402 Probation	1'559'928.98	357'993.97	1'201'935.01
Total	51'158'807.09	31'105'646.34	20'053'160.75

Remarques

Malgré les aléas dus au contexte économique, les projets de construction se réalisent grâce à l'excellente collaboration avec le Service Immobilier et patrimoine (SIP) et les mandataires. En vue d'accueillir dès mi-2023 les premières détentions, une nouvelle configuration se dessine à Crêtelongue avec l'imposant bâtiment cellulaire ainsi que le bâtiment annexe. L'extension de la Prison de Sion voit sa réalisation avancer avec la fin des travaux de gros œuvre pour une mise en exploitation prévue dans le courant du second semestre 2023.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	12'359'018.93	13'402'200	15'073'411.95	1'671'212
30 Charges de personnel	7'599'379.15	7'876'700	8'309'162.50	432'463
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	444'236.31	756'500	1'276'160.59	519'661
34 Charges financières	6'949.23	4'000	12'483.19	8'483
36 Charges de transferts	4'122'551.77	4'650'500	4'868'034.47	217'534
38 Charges extraordinaires	0.00	0	489'607.85	489'608
39 Imputations internes	185'902.47	114'500	117'963.35	3'463
4 Revenus	9'098'873.87	9'819'000	10'497'914.75	678'915
40 Revenus fiscaux	31'491.00	50'000	27'244.00	-22'756
42 Taxes	7'231'153.02	8'047'000	8'852'521.25	805'521
43 Revenus divers	2'311.50	0	0.00	0
44 Revenus financiers	10.00	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	1'517'994.00	1'720'000	1'615'699.50	-104'301
48 Revenus extraordinaires	308'754.35	0	0.00	0
49 Imputations internes	7'160.00	2'000	2'450.00	450
Excédent de charges	3'260'145.06	3'583'200	4'575'497.20	992'297
5 Dépenses d'investissement	308'754.35	800'000	310'392.15	-489'608
52 Immobilisations incorporelles	308'754.35	800'000	310'392.15	-489'608
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	308'754.35	800'000	310'392.15	-489'608
Insuffisance de financement	3'568'899.41	4'383'200	4'885'889.35	502'689

Explication des écarts financiers

- 31**
Intégration du fonds FIGI dans le budget des services soit CHF 566'193.- pour 2022. Ce montant ne figurait pas dans le budget ordinaire du service en 2022.
- 42 & 46**
[Migration] Augmentation du nombre de permis produits (selon les indicateurs le nombre d'autorisations de séjour établies a augmenté d'environ 18%), et ainsi même des émoluments perçus.
[Asile] Augmentation de la contribution de la Confédération pour frais administratifs réduite au prorata du nombre de requérants d'asile arrivés en Suisse et attribués au canton du Valais. Procédé SAS-SPM: la totalité est versée par le SEM en une fois [CHF 541'203.- pour 2022], lors du bouclage en début d'année suivante. La réception effective de l'argent est comptabilisée sur le compte courant du SAS qui attribue ensuite la part au SPM [1/2, soit CHF 270'601.- pour 2022].
- 38 & 52**
[Migration] Projet eMigration (DCE du 12 mai 2021) budget 2022 non utilisé et reporté à 2023: attribution d'un financement spécial au sens l'art. 22 al. 3 LGCAF du montant prévu au budget 2022 du compte 5200 Logiciel (domaine d'activité 7120, ordre 301'118) pour financement de l'acquisition et l'implémentation du système de gestion des migrations -> selon DCE 2023.00152

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	56.40	62.90	64.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 2EPT Secrétaire obtenus au budget 2022 pour faire fonctionner les 2 centres de données biométriques (décentralisation Visp/Monthey, selon DCE 2020.04727 du 4 novembre 2020). En tout, 8 EPT (4 pour chaque centre). Reste à recruter 1 EPT en 2023, et 1 en 2024.

OBJECTIF POLITIQUE
Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers
Sous-objectifs politiques
<ol style="list-style-type: none"> 1 Garantir la délivrance des prestations sur le territoire cantonal et l'unité de doctrine. Piloter et coordonner les activités et métiers du service 2 Gérer l'état civil et les procédures y apparentées <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Accomplir les tâches d'état civil dévolues au canton par la législation fédérale <ol style="list-style-type: none"> 2.1.1 Assurer l'enregistrement des événements d'état civil et la tenue exacte des registres officiels selon les périmètres de compétences conférées et conformément aux dispositions légales applicables 2.1.2 Assurer la mission d'autorité de surveillance des offices de l'état civil du canton (directives, formation, inspection) 2.2 Traiter, respectivement instruire, pour le Département compétent, les requêtes et procédures apparentées à l'état civil (en particulier octroi et libération du droit de cité, changement de nom/prénom, adoption) 3 Accomplir les tâches dévolues par la législation fédérale en matière de contrôle des étrangers et d'intégration <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Délivrer ou refuser les autorisations de séjour et de travail, ainsi que les visas d'entrée en Suisse 3.2 Assurer la surveillance des bureaux communaux de police des étrangers (élaboration de directives, formation, surveillance) 3.3 Mettre en place la politique d'intégration des étrangers voulue par les législations fédérale et cantonale, conformément au concept cantonal d'intégration 3.4 Appliquer les mesures de contrainte prévues par la législation fédérale <ol style="list-style-type: none"> 3.4.1 Etablir les décisions de détention conformément à la législation et aux règles de procédures fédérales et cantonales 3.5 Accomplir les tâches dévolues au canton par la législation fédérale en matière de procédure d'asile et de renvoi <ol style="list-style-type: none"> 3.5.1 Veiller à l'application correcte des tâches dévolues au canton notamment par le respect des décisions prises par les autorités fédérales et des délais impartis 3.6 Assurer le départ des personnes sans autorisation de séjour 4 Gérer les données d'identité et de domiciliation des personnes physiques <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Etablir les documents d'identité suisses 4.2 Etablir les données de biométrie à l'intention des ressortissants étrangers 4.3 Appliquer les lois fédérales sur le contrôle de l'habitant et sur l'harmonisation des registres (LHR) <ol style="list-style-type: none"> 4.3.1 Coordonner l'harmonisation des registres des personnes physiques entre la Confédération et les communes 4.3.2 Administrer les plates-formes et systèmes et assurer l'intendance des données (GERES, BDR-PP) 4.3.3 Assurer la mission d'autorité de surveillance des organes communaux de contrôle de l'habitant

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 [Direction] Définition des éléments de planification stratégique (mission, vision, valeurs, objectifs) des prestations et métiers du service ; élaboration d'un plan d'actions	31.12.22		■ Début du travail stratégique en 2023.
	2 [Direction] Optimisation de la qualité des services fournis aux citoyens et communes : étude et mise en place d'indicateurs de satisfaction de la clientèle	31.12.23		■ Sondage clientèle mené au printemps 2022.
ad2	3 [Etat civil] Optimisation de l'organisation des offices d'état civil de proximité ; modification de l'ordonnance sur l'état civil (VS 211.130) en conséquence de l'évolution de la société, des besoins des citoyennes et citoyens et de l'organisation de la délivrance des prestations sur le territoire cantonal	31.12.22		▲ Projet de révision de l'ordonnance sur l'état civil finalisé. Entrée en vigueur prévue en 2023.
	4 [Naturalisation] Implémentation du portail de gestion en ligne des requêtes de naturalisation avec les partenaires de procédure (communes et sous-commission du Grand Conseil)	30.06.22		▲ Le portail de gestion en ligne des requêtes de naturalisation est fonctionnel et utilisé par 4 communes pilotes (Viège, Brigue, Monthey et Sierre) ainsi que par les députés de la sous-commission naturalisation de la COJU. La commune de Sion y aura aussi accès d'ici fin janvier 2023. L'accès au portail en ligne pour les autres communes nécessite selon le SCI une identification électronique (en cours de négociation avec le fournisseur).
	5 [Naturalisation] Révision de la loi sur le droit de cité valaisan et du règlement d'exécution y relatif, en correspondance avec la loi fédérale sur la nationalité suisse dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018	31.12.22		▲ Révision complète de la loi sur le droit de cité planifiée pour fin 2024 (selon planification 2023-2026). Le Conseil d'Etat, par décision du 23 mars 2022, a constitué un groupe de travail et chargé celui-ci de remettre un rapport explicatif ainsi qu'un avant-projet de loi au plus tard en juin 2023. Le groupe de travail, qui s'est réuni à 6 reprises en 2022, a validé un rapport préliminaire à l'attention du CE (rapport soumettant à validation des décisions de principe).
ad3	6 [Migration] Implémentation du nouveau modèle d'affaires et du système d'information en matière de gestion des migrations	31.12.23		▲ Projet engagé selon les délais fixés avec une implémentation prévue d'ici fin 2023. L'objectif est d'améliorer la qualité des prestations et de nos service client.
	7 [Migration] Dématérialisation de l'ensemble des dossiers papier actifs de personnes ressortissantes étrangères	31.12.25		■ Projet de numérisation en cours. Actuellement on dématérialise les dossiers traités et archivés. A l'avenir les dossiers seront scannés dès réception. La numérisation est un prérequis pour une gestion digitalisée des dossiers.
	8 [Intégration] Mise en oeuvre des 8 points forts du Programme d'intégration cantonal	31.12.23		■ La mise en oeuvre des points forts du programme d'intégration cantonal PIC 2bis est en cours et s'achèvera d'ici fin 2023 avant le lancement du nouveau programme PIC3 en 2024.
	9 [Migration - Départ et Renvoi] Organisation et mise en oeuvre opérationnelle d'une cellule coordonnée de renvoi avec l'ensemble des partenaires de procédure	31.12.22		▲ Problèmes mineurs encore à régler.

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 10 [Biométrie] Décentralisation de la prise des données biométriques ; mise en exploitation des deux centres de service supplémentaires, dans le Haut-Valais à Visp et dans le Bas-Valais [DCE du 4 novembre 2020]	31.12.22		▲ Ouverture du centre de Monthey été/automne 2023. Difficulté à trouver des locaux adéquats.
11 [Bases de données référentielles BDR] Adaptation de l'organisation de gestion des données des personnes physiques consécutive à la création du Centre de compétences BDR VS	31.12.22		■ Le CC-BDR fonctionne et l'organisation de la filière et de la cellule BDR-PP font l'objet de DCE ad hoc en cours.
12 [Habitant] Modification de la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant en conséquence de l'introduction du nouveau modèle d'affaires en matière de migration et d'e-Déménagement	31.12.22		■ Projet de décret modifiant la loi est en cours pour 2023.
13 [eDéménagement] Implémentation des fonctionnalités d'eDéménagement auprès des 119 communes (précédemment essai-pilote auprès de Brig, Savièse et Zermatt)	31.12.24		■ Déploiement dès acceptation du décret en 2023.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	1 [Etat civil] Nombre d'offices de l'état civil (sites de service de proximité, 2020 = 6)	6	6	■ Inchangé selon l'ordonnance cantonale sur l'état civil. (2021 = 6)
	2 🏠 [Etat civil] Nombre de naissances survenues et enregistrées en Valais (au 31 décembre) (2020 = 2'386)	2'400	2'210	■ Réduction de 9.8% par rapport à 2021. (2021 = 2'450)
	3 🏠 [Etat civil] Nombre de reconnaissances enregistrées dans les offices de proximité (au 31 décembre) (2020 = 875)	900	1'000	■ Stable par rapport à 2021. (2021 = 1'059)
	4 🏠 [Etat civil] Nombre de mariages célébrés en Valais (au 31 décembre) (2020 = 1'168)	1'300	1'376	■ 1er juillet 2022: mariages pour tous. 17 mariages + 73 conversions enregistrées. (2021 = 1'232)
	5 [Etat civil] Nombre de salles de mariage hors du siège de l'office de l'état civil (selon annexe à l'ordonnance cantonale sur l'état civil) (2020 = 36)	36	36	■ Inchangé. Réduction prévue dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale sur l'état civil. (2021 = 36)
	6 🏠 [Etat civil] Nombre de décès survenus et enregistrés en Valais (au 31 décembre) (2020 = 3'084)	3'000	2'747	■ Augmentation de 2.1% par rapport à 2021. (2021 = 2'689)
	7 [Etat civil] Nombre d'événements d'état civil communiqués de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une décision de transcription ou de refus de transcription (selon données disponibles depuis 1989, au 19.12.2017 = 504) (2020 = 718)	800	750	■ En ligne avec l'année précédente (2021 = 787)
	8 [Etat civil] Inspection des offices de l'état civil (parmi les 6 arrondissements-offices) (2020 = 0)	2	0	■ Les inspections ont été remplacées par des contrôles systématiques des nouvelles transactions enregistrées par les officiers d'état civil en lien avec l'introduction du mariage pour tous et la nouvelle procédure de changement de genre. (2021 = 2)
	9 [Naturalisation] Durée moyenne de la procédure de traitement d'une requête de naturalisation ordinaire, de l'enregistrement de la requête à l'assermentation (en mois) (2020 = 18)	18	18	■ Cette durée moyenne dépend de la procédure cantonale et de la durée de traitement auprès des différentes instances (communes, confédération). (2021 = 18)
	10 [Naturalisation] Nombre de naturalisations ordinaires prononcées (2020 = 938, 2019 = 1'238)	1'000	834	■ Conforme aux prévisions, ce chiffre comprend la naturalisation de 795 étrangers et de 39 confédérés. (2021 = 779)
	11 [Adoption] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2020 = 26)	30	18	■ Le résultat correspondant aux projections attendues. (2021 = 21)
	12 [Changement de nom] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2020 = 233)	250	214	■ Le résultat correspondant aux projections attendues. (2021 = 263)
ad3	13 🏠 [Migration] Population étrangère résidante en Valais de manière permanente au 31 décembre (2020 = 76'828)	75'000	81'664	■ Légère augmentation de la population constatée. Toutes les nouvelles personnes arrivant en Valais doivent forcément faire une demande de titre de séjour auprès du canton. (2021 = 79'306)
	14 🏠 [Migration] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies, selon la provenance Etats tiers (2020 = 9'108, 2019 = 9'144, 2018 = 9'798)	9'200	12'899	■ Augmentation due en partie à l'augmentation de la population étrangère et du nombre de permis de courte durée L, renouvelés plusieurs fois par année. Les ressortissants UK = Etats tiers. (2021 = 10'712)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 [Migration] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies, selon la provenance Europe (2020 = 48'251, 2019 = 38'352, 2018 = 40'421)	40'000	51'185	■ Forte augmentation due en partie à l'augmentation de la population étrangère et du nombre de permis de courte durée L, renouvelés plusieurs fois par année. (2021 = 43'777)
16 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre de décisions formelles de refus d'octroi ou renouvellement de l'autorisation de séjour rendues (2020 = 136, 2019 = 153)	150	190	■ Stable. (2021 = 190)
17 [Migration] Part des dossiers de migration numérisés par rapport au nombre total de dossiers actifs papier (estimation à numériser : ~ 500'000 dossiers) (2020 = 4%)	10%	15.7%	■ En progression: la dématérialisation des dossiers repose uniquement sur du personnel temporaire. Le rythme dépend donc des ressources disponibles. (2021 = 9.98%)
18 [Intégration] Part des communes participant au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2020 = Bas-Valais 51 communes sur 63, Haut-Valais 7 communes sur 63, soit 46%)	46%	44%	■ 54 communes sur 122 sont membres du PIC, soit 44%: 47 sur 59 dans le Bas-Valais et 7 sur 63 dans le Haut-Valais. (2021 = 44%)
19 [Intégration] Taux de couverture de la population cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2020 = 80%)	80%	80%	■ Inchangé. Les variations annuelles de la population indigène et étrangère sont très faible et n'influent pas de manière significative cet indicateur. (2021 = 80%)
20 [Intégration] Taux de couverture de la population étrangère cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2020 = 90%)	90%	90%	■ Inchangé. Les variations annuelles de la population indigène et étrangère sont très faible et n'influent pas de manière significative cet indicateur. (2021 = 90%)
21 [Intégration] Nombre de participants aux cours de langue dans le canton (2020 = 2'650)	2'650	2'541	■ Participation exacte établie lors de la clôture de projet, au premier trimestre de l'année suivante. La fréquentation aux cours de français est en légère baisse par rapport aux dernières années. Les effets des mesures sanitaires ont encore eu des impacts en 2021. Selon les organisateurs de mesures, l'accès aux outils d'enseignement à distance n'est pas aisé pour les participants aux cours. (2021 = 2'541)
22 [Intégration] Nombre de projets d'intégration (2020 = 135)	145	136	■ En ligne avec l'année précédente. (2021 = 132)
23 [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis F (admis provisoire/réfugié admis provisoire) (2020 = 2'307)	2'500	2'691	■ (2021 = 2'363)
24 [Migration - Asile] Nombre de requérants d'asile (2020 = 468)	500	696	■ 2022: comprend tous les requérants d'asile, y compris les déboutés. (2021 = 290)
25 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LAsi (2020 = 46)	50	5	■ Ne sont pas comptés les départs volontaires. (2021 = 45)
26 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LEI (2020 = 137)	150	85	■ Moins de renvois réalisés dus aux test PCR et restriction de vols. (2021 = 120)
27 [Migration - Départ et Renvoi] Proportion de cas médicaux dans les renvois	90%	100%	■ Toutes les personnes sous le coup d'un renvoi font toutes l'objet d'un rapport médical.
28 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de mesures de contrainte prononcées (2020 = 110 décisions de détention, 2019 = 86, 2018 = 212)	120	111	■ (2021 = 97)

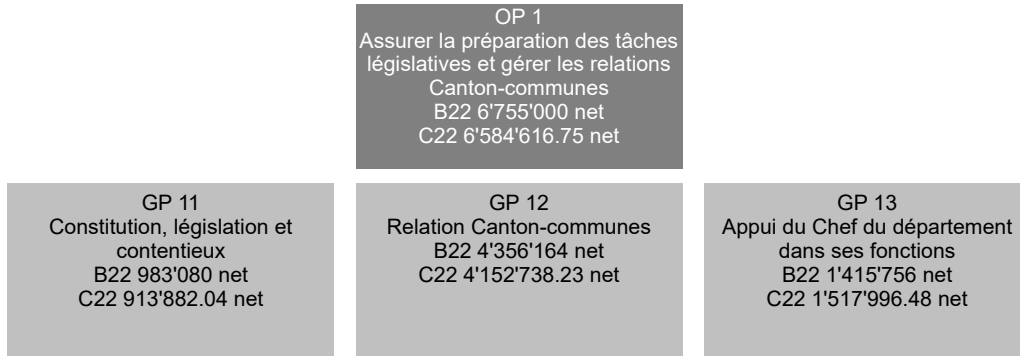
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 29 [Migration - Départ et Renvoi] Durée moyenne de détention administrative (en jours) (2020 = 31, 2019 = 22.1, 2018 = 25.3)	30	24	■ (2021 = 19)
30 [Migration - Asile] Nombre de personnes susceptibles de solliciter un cas de rigueur (séjour de plus de 5 ans) (2020 = 600)	700	1'996	▲ (2021 = 931, critère = 7 ans de séjour). 2022: dès 5 ans
31 [Migration] Durée moyenne de délivrance (de la demande à la réception) d'un permis de séjour (courte durée L et B)	90	120	● Le délai de traitement est de 4 mois en moyenne en 2022. L'objectif est de réduire la durée moyenne de délivrance, surtout les premières demandes de permis. En effet, les personnes concernées sont souvent bloquées dans leurs démarches administratives si elles n'ont pas de permis. Suite aux différentes mesures organisationnelles la durée moyenne était inférieure à 90 jours fin 2022.
ad4 32 🇨🇭 [Centre de biométrie] Nombre de passeports établis (2020 = 11'289)	12'000	21'954	■ Les restrictions de mobilité liées à la pandémie mondiale ont été assouplies pour voyager durant l'année. Introduction de nouveaux passeports à partir du 01.11.2022. (2021 = 14'639)
33 [Centre de biométrie] Nombre de cartes d'identité établies (2020 = 24'785)	25'000	38'154	■ Les restrictions de mobilité liées à la pandémie mondiale ont été assouplies pour voyager durant l'année. (2021 = 34'319)
34 [Harmonisation des registres] Part des communes valaisannes dont la livraison des données statistiques est acceptée par l'Office fédéral de la Statistique (soit résultat des livraisons trimestrielles de données habitant par les communes, 2020 = 99.8%, 2019 = 99.2%)	100%	98.5%	■ Tendances à la baisse. Mise en place d'une mesure en 2023: rédaction d'un guide pour les communes. (2021 = 99.39%)

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Etat civil	3'389'519.84	2'156'638.98	1'232'880.86
P1101 Etat civil	2'891'911.94	1'819'240.01	1'072'671.93
P1102 Procédures apparentées à l'état civil	497'607.90	337'398.97	160'208.93
GP12 Migration	7'962'898.95	4'463'522.94	3'499'376.01
P1201 Autorisation de séjour et établissement	4'109'929.85	3'010'379.74	1'099'550.11
P1202 Intégration des étrangers	3'086'412.09	1'345'153.35	1'741'258.74
P1203 Asile - Départ	766'557.01	107'989.85	658'567.16
GP13 Identité - Domiciliation	4'031'385.31	3'877'752.83	153'632.48
P1301 Documents d'identité - Biométrie	3'647'670.78	3'875'257.40	-227'586.62
P1302 Harmonisation des registres - BDR Habitant	383'714.53	2'495.43	381'219.10
Total	15'383'804.10	10'497'914.75	4'885'889.35

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	17'491'848.10	8'883'900	8'871'036.55	-12'863
30 Charges de personnel	3'366'327.70	3'575'600	3'442'636.32	-132'964
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	234'945.50	359'800	498'415.49	138'615
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	9'421'500.00	595'000	655'000.00	60'000
39 Imputations internes	2'469'074.90	2'353'500	2'274'984.74	-78'515
4 Revenus	11'007'390.00	2'128'900	2'286'419.80	157'520
40 Revenus fiscaux	1'989.65	0	2'208.00	2'208
42 Taxes	136'840.35	128'900	224'211.80	95'312
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8'868'560.00	0	60'000.00	60'000
49 Imputations internes	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
Excédent de charges	6'484'458.10	6'755'000	6'584'616.75	-170'383
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'484'458.10	6'755'000	6'584'616.75	-170'383

Explication des écarts financiers

31 - Les loyers FIGI sont comptabilisés sous la rubrique 31 dès l'exercice 2022.
 36 - Versement de l'aide à l'étude de fusion des communes de Monthey et Collombey-Muraz.
 42 - Remboursements de salaires suite à un accident et un congé maternité.
 45 - Prélèvement sur le fonds de fusion cf 36

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	18.70	21.10	21.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires aux développements des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)				
Sous-objectifs politiques				
1	Assurer la préparation des travaux législatifs et juridiques			
1.1	Elaborer et conduire les projets en matière de politique institutionnelle (Constitution, lois)			
1.2	Préparer les projets de décision sur recours pour le Conseil d'Etat dans les domaines de compétences du service			
2	Réaliser des projets et prestations notamment en faveur des communes			
2.1	Appuyer, conseiller et soutenir les communes et les bourgeoisies dans ses domaines de compétence, en particulier au niveau juridique et financier			
2.2	Organiser et conduire les élections et votations fédérales, cantonales et communales			
3	Assurer un appui et réaliser des mandats stratégiques en faveur du Chef du département			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Révision partielle de la législation en matière d'incomptabilités.	31.12.22	17.11.22	■ Modifications adoptées par le Grand Conseil le 17 novembre 2022
ad2	2 Conseil et appui aux communes engagées dans la mise en place du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2).	31.12.23		■ Le processus suit son cours
	3 Conseil et appui aux communes engagées dans un processus de fusion.	31.12.24		■
	4 Mise à jour du système de transmission et de calculation des résultats en matière de votations et élections.	30.06.23		■ L'utilisation du nouveau système interviendra au cours de l'année 2024
	5 Mise à jour du système abritant le registre des Suisses de l'étranger.	31.12.22	31.12.22	■ Création d'une application Mendix pour remplacer le fichier excel actuellement utilisé avec ajout de nouvelles fonctionnalités
ad3	6 Collaboration à la gestion des projets gouvernementaux.	31.12.24	31.12.22	■ L'unité d'état-major a accompagné les projets suivants en collaboration avec les services : - Promotion des véhicules électriques - Crétlouge - APEA - Loup

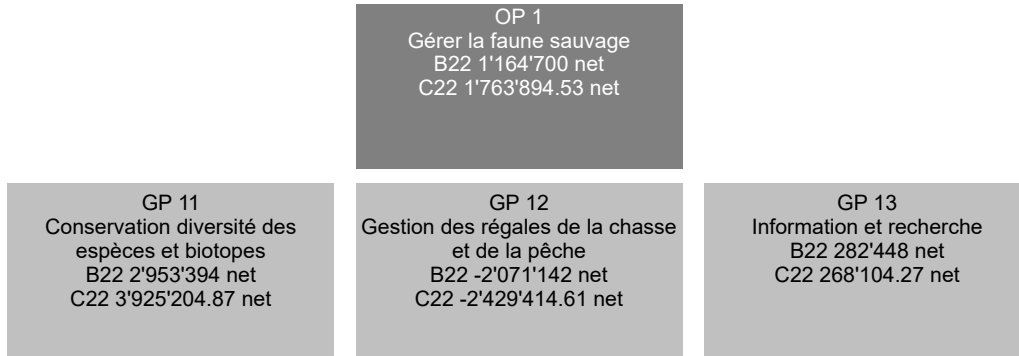
SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Equilibre entre le nombre de requêtes et recours déposés et le nombre de décisions rendues dans l'année (2019= 417 dossiers déposés)	0	-32	■ 416 DCE rendues / 384 nouveaux dossiers
	2 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal Cantonal	85%	67.8%	▲ 61 DCE sur 90 ont été confirmées par le TC. L'admission de plusieurs recours (7) liés au même dossier (PAZ/RCCZ Fully) péjore la moyenne
	3 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	85%	80%	■ 16 DCE sur 20 ont été confirmées par le TF
<i>ad2</i>	4 Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'Etat sur demande des communes et préavis du service	100	117	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Constitution, législation et contentieux	1'036'002.34	122'120.30	913'882.04
P1101 Constitution et législation cantonales	66'243.92		66'243.92
P1102 Recours, plaintes	969'758.42	122'120.30	847'638.12
GP12 Relation Canton-communes	6'305'365.93	2'152'627.70	4'152'738.23
P1201 Fusion de communes et collaboration intercommunale	44'875.56		44'875.56
P1202 Approbation règlements et autres actes communaux	191'554.87	25'732.00	165'822.87
P1203 Renseignements, conseils et aides aux communes	5'087'440.84	2'126'895.70	2'960'545.14
P1204 Organisation des élections et votations	336'869.66		336'869.66
P1205 Relations avec les autorités	644'625.00		644'625.00
GP13 Appui du Chef du département dans ses fonctions	1'529'668.28	11'671.80	1'517'996.48
P1301 Soutien au Chef du département - Etat-Major	1'529'668.28	11'671.80	1'517'996.48
Total	8'871'036.55	2'286'419.80	6'584'616.75

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	6'579'215.59	6'738'500	7'227'203.97	488'704
30 Charges de personnel	4'342'314.60	4'244'600	4'456'106.55	211'507
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'263'218.19	1'619'100	1'907'932.02	288'832
34 Charges financières	9'568.07	15'000	9'084.92	-5'915
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	117'867.70	96'000	82'844.55	-13'155
36 Charges de transferts	517'483.60	475'000	459'824.00	-15'176
39 Imputations internes	328'763.43	288'800	311'411.93	22'612
4 Revenus	5'549'358.90	5'573'800	5'463'309.44	-110'491
40 Revenus fiscaux	1'954.00	10'000	1'635.00	-8'365
41 Patentes et concessions	3'147'006.00	3'190'000	3'020'002.50	-169'998
42 Taxes	1'417'566.45	1'427'800	1'261'705.69	-166'094
43 Revenus divers	20'041.95	45'000	5'918.00	-39'082
44 Revenus financiers	121'013.40	130'000	122'089.20	-7'911
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'231.35	89'000	113'798.60	24'799
46 Revenus de transferts	591'446.70	497'000	720'987.00	223'987
49 Imputations internes	184'099.05	185'000	217'173.45	32'173
Excédent de charges	1'029'856.69	1'164'700	1'763'894.53	599'195
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'029'856.69	1'164'700	1'763'894.53	599'195

Explication des écarts financiers
<p>Rubrique 30 : une partie de l'écart s'explique par l'engagement du biologiste du Haut-Valais à 100% dès le 01.11.2021 (0.3 EPT) et par la modification temporaire du taux d'activité des collaboratrices de l'administration et l'engagement de CDD à hauteur de 0.55 EPT, afin de pallier à l'absence du Chef de secteur administratif (congé maladie longue durée).</p> <p>Rubrique 31 : l'écart de Frs 288'832.-- est justifié par l'acquisition d'équipements des gardes-faune liés au monitoring et au tir des loups, à l'indemnisation de dégâts du loup plus importantes que planifiée et au compte FIGI. Le 80 % des fournitures d'équipement et d'indemnisation des dégâts du loup se retrouve en recette sous la rubrique 46 (participations et subventions de l'OFEV).</p> <p>Rubrique 41 : la différence de Frs 199'968.-- est expliquée par une variation dans le nombre et les catégories de permis de chasse vendus.</p> <p>Rubrique 42 : un recul est enregistré dans le nombre des tirs de bouquetins mâles vendus aux chasseurs domiciliés en Valais. Cela se traduit par une différence de Frs 166'094.-- par rapport au budget établi.</p> <p>Rubrique 46 : Frs 223'987.---- complémentaires ont été versés par l'OFEV sous la forme de participations et subventions liés à l'équipement des gardes-faune pour le monitoring et le tir des loups et l'indemnisation des dégâts qu'ils causent aux animaux de rente.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	32.90	33.20	33.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
L'écart s'explique par l'engagement du biologiste du Haut-Valais à 100 % dès le 01.11.2021.

OBJECTIF POLITIQUE
Gérer la faune sauvage, conserver ses biotopes et la diversité des espèces et minimiser les dégâts
Sous-objectifs politiques
1 Conserver la diversité des espèces et leurs biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage, gérer de manière équilibrée par la chasse les populations de gibier
2 Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente
3 Assurer les peuplements piscicoles pour la promotion de la régale de la pêche
4 Informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage
5 Contribuer à la réalisation de recherches sur la faune sauvage, ses maladies et ses biotopes

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 § Révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.	31.12.24		▲ En 2020, le peuple suisse a refusé la révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 20 juin 1986 (LChP) et, partant, la possibilité de réguler les effectifs de loups à titre préventif. Au niveau du Parlement fédéral, trois initiatives parlementaires ont été déposées afin de lancer une nouvelle révision de la LChP dans les plus brefs délais. A la fin 2022, le parlement fédéral a approuvé les projets de modifications de la LChP en relation avec l'introduction d'une régulation pro-active des loups. Il est probable que l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales se fera en 2024. Si nécessaire, la révision de la loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages devra attendre que la loi fédérale sur la chasse soit en force avant d'être mise en chantier.
2 Mise en application de la « Convention Programme OFEV 2020-2024 » et des dispositions de l'ordonnance fédérale destinées à réduire la pression du public dans les 12 zones de protection.	31.12.22	31.12.22	■ De nombreux contrôles ont été effectués par les gardes-faune dans les zones de protection fédérales (DFF et OROEM) afin de vérifier le respect des prescriptions légales selon la convention programme.
3 Mise en place d'un "Concept castor Valais" et réalisation du recensement national de l'espèce dans le canton.	31.12.22		▲ L'élaboration du concept castor Valais va faire l'objet d'un mandat externe en 2023. Le recensement de l'espèce dans le canton a été réalisé en 2021-2022. Au total 29 territoires individuels, de couples ou de familles ont été répertoriés dans le canton. 107 castors ont été dénombrés sur les cours d'eau valaisans. En sus, l'on a recensé 15 territoires individuels, de couples ou de familles avec 58 castors comptés sur le Rhône limitrophe avec le canton de Vaud. Ce qui porte le nombre total de castors recensés à 164 individus.
4 Stabilisation des populations de cerfs et planification de réductions locales d'effectifs.	31.12.22	31.12.22	■ L'effectif annuel (compté et estimé) au printemps 2022 s'élève à 5'271 cerfs, soit environ 5 % de plus que l'objectif cantonal fixé à 5'000 animaux. Sur cette base, la planification des tirs a été fixée à 1'676 cerfs dont 788 dans le Haut-Valais et 888 dans la partie romande. L'exercice de la chasse ordinaire a permis de prélever 1'756 cerfs, auxquels s'ajoutent 129 tirs par les gardes-faune. Au total 1'885 grands cervidés ont donc été abattus. Le plan de tir de l'espèce cerf a été dépassé de 13 %. Les régulations particulières pratiquées dans 2 zones de protection fédérales partielles ont permis de limiter la pression de l'espèce cerf sur leur biotope et les forêts de protection. Aucune chasse complémentaire à l'arrière-automne n'a dû être organisée. Le bilan 2022 de la régulation de l'espèce cerf démontre un bon équilibre forêt-gibier.
5 Lancement d'un projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage.	31.12.22		● Le lancement du projet a été reporté à 2023 faute de ressources humaines disponibles à l'interne. Un mandat à une haute école devrait être attribué en 2023.
6 Développement de l'application e-Chasse pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les chasseurs sur le carnet de contrôle du gibier abattu sous format papier.	31.12.23		▲ Le développement de l'application e-Chasse n'a pas démarré comme planifié. Le SCI et le SCPF entendent valoriser les synergies avec l'application e-Pêche pour déployer au mieux la nouvelle interface e-Chasse.
7 Renaturation de cours et plans d'eau en collaboration avec le SFCEP.	31.12.22	31.12.22	■ Le détail complet des projets est mentionné à l'indicateur no 5.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	8 Mise en service de l'application e-Pêche pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les pêcheurs sur le carnet de contrôle des prises sous format papier et à délivrer les permis de pêche par e-Administration.	31.12.22		▲ Le développement de l'application e-Pêche pour smartphone a été fortement ralenti pour d'autres priorités urgentes au SCI et aux effets du COVID-19. La mise à disposition de l'application pour la phase pilote est programmée en juin 2023.
	9 Apport d'un appui administratif et logistique au service de la sécurité civile et militaire afin d'assurer la mise à disposition de stands de tir de chasse homologués et conformes au droit.	31.12.24		■ 80 % des installations de tir de chasse existantes ont été homologuées par un officier fédéral de tir (20 stands à balle, 19 à ball-trap et 6 pour le lièvre courant). Un concept de sécurité pour les stands de tir de chasse et une formation pour leurs responsables seront organisés par l'officier fédéral de tir.
ad2	10 Stabilisation des effectifs de sangliers en vue de réduire les dégâts qu'ils provoquent aux cultures, au vignoble et aux alpages.	31.12.22	31.12.22	■ Le montant des indemnités versées aux agriculteurs pour des dommages causés par l'espèce sanglier est de CHF 27'234,85, en hausse par rapport à la moyenne des années précédentes. Les résultats de l'exercice de la chasse s'élèvent à 61 sangliers abattus. 10 sangliers ont été prélevés dans le cadre de tirs préventifs du gardiennage sur les cultures céréalières, maraîchères, aux prairies et au vignoble. Cela porte le total des tirs à sangliers à 71. L'absence d'enneigement en décembre a rendu la chasse hivernale aux sangliers inopérante. 25 sangliers périss ont été retrouvés par les gardes-faune. Cela porte le total de sangliers prélevés et périss à 96.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 11 Poursuite de la collaboration avec le service de l'agriculture dans le cadre de la gestion des mesures de prévention et d'indemnisation liées à la prédation sur les animaux de rente par le loup. Diffusion d'une information publique annuelle sur les dégâts causés par les grands prédateurs aux animaux de rente et à la faune sauvage.	31.12.22	31.12.22	■ 1'816 événements « loup » en 2022 (hausse de 60 %). 495 échantillons ADN (crottes, frottis, urine, cadavres) transmis au KORA ; l'Unil a procédé 417 analyses génétiques (84%). 51 loups identifiés (21 femelles et 30 mâles). L'effectif des loups en Valais est estimé à environ 70 à 80 individus. 8 meutes avec reproduction en 2022 : Chablais (5 jeunes), Hauts-Forts (France voisine) - Val d'Illiciez (3 jeunes), Entremont (2-3 jeunes), Fou-Isérables-Riddes (1 jeune), Métailler-Nendaz (2 jeunes), Hérens-Mandelon (6 jeunes), Turtmantal- Anniviers (3 jeunes) et Augstbord (5 jeunes). 415 animaux de rente ont été indemnisés suite à des attaques de loups : 411 ovins et caprins et 3 bovins. L'indemnisation des animaux de rente représente un montant de CHF 183'313.70, dont CHF 36'662.70 à charge du canton. Les gardes-faune ont enregistré 183 cas de prédation sur du gibier : chevreuils (55 %), chamois (27 %), cerfs (13%), mouflons (2 %), bouquetins (3 %). Ce nombre n'est pas exhaustif, de nombreuses proies demeurent introuvables. Tirs de loups réalisés avec autorisation : 1 mâle et 1 jeune louve de la meute du Val d'Hérens, 1 loup mâle au Val d'Illiciez, 2 loups mâles à Loèche et Ergisch. Une demande d'autorisation de régulation de la meute d'Hérens-Mandelon fait l'objet d'un recours. Une autorisation de tir n'a pas pu être réalisée dans la région de Bellwald. 5 loups périés découverts : 2 jeunes noyés dans la Turtmana, 1 loup à Fang Anniviers , 1 jeune à Susten (3 accidents circulation) et 1 loup tué illégalement à Termen (plainte pénale déposée par le SCPF). Le SCPF a consacré 11'400 heures de travail : monitoring, expertises, indemnisations, aspects scientifiques, administration, questions politiques et médias et tirs. Le SCPF a mis en ligne le reporting des attaques sur les animaux de rente en sus des cartes topographiques du monitoring « on line » avec les animaux de rentes victimes des loups, les id. génétiques et les indices de présences fiables.
ad3 12 Mise à l'eau de boîtes à éclosion et d'alevins pour l'espèce truite lacustre, dans le Rhône et ses affluents. Accompagnement de la réalisation de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz.	31.12.25		■ 39'500 alevins de truites lacustres ont été mis à l'eau. 40'000 œufs de cette espèce ont été placés dans des boîtes à éclosion. La meilleure disponibilité en œufs auprès du fournisseur (Etat de Vaud) explique cette augmentation de plus de 50% par rapport à 2021. Concernant la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz les services industriels de la ville de Lausanne (maîtres de l'ouvrage) sont sur le point de finaliser le dossier de construction pour la consultation publique et celle des services, en vue d'obtenir l'autorisation de construire. Ils ont également intégré les éléments pour la migration avale du poisson ce qui a pris un peu plus de temps (coordination avec OFEV et dernières connaissances européennes).

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<p>ad5 13 Suivi de 2 colonies de bouquetins au moyen de captures et marquages avec colliers GPS.</p> <p>§ : Programme législatif</p>	31.12.25		<p>■ La planification du suivi de colonies de bouquetins a été établie. Il est prévu d'en capturer 160. 80 d'entre eux se verront munis de colliers-émetteurs GPS et de marques auriculaires et 80 de marques auriculaires uniquement. L'objectif est de mieux comprendre les déplacements saisonniers des bouquetins dans leurs biotopes au niveau suprarégional. Ce projet est programmé pour une durée de 4 ans. Un mandat à une haute école sera attribué en 2023.</p>

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Evolution des populations de faune sauvage (selon statistiques de la chasse et du gibier)	→	→	■
	2 🏠 Nombre de cerfs comptés au printemps (N 2020 = 5'688)	5'000	5'271	■ 5'271 comptés au printemps contre 5'288 l'année précédente. L'exercice de la chasse, les régulations dans les zones de protection fédérales et les tirs de régulation par le gardiennage ont permis de se rapprocher de l'effectif planifié.
	3 🏠 Nombre de permis de chasse délivrés (N 2020 = 2'730)	2'700	2'847	■ 2'847 permis de chasse vendus en 2022 contre 2'664 en 2021
	4 🏠 Nombre de permis de pêche délivrés (N 2020 = 2'626)	2'650	2'626	■ 2'626 permis de pêche annuels et mi-mensuels vendus, contre 2'938 en 2021. A relever la vente de 3'764 permis journaliers et deux jours contre 4'122 en 2021. L'application par internet a permis la vente de 234 permis annuels, contre 235 en 2021 et 111 en 2020; 1'982 permis journaliers et deux jours en 2022, contre 2'064 en 2021 et 5'106 en 2020. Le nombre de permis lac Léman annuels se monte à 2 permis professionnels (2 en 2021), 2 permis 1ère classe spéciale (3 en 2021), 71 permis 2ème classe (72 en 2021), 153 permis 3ème classe annuelle (158 en 2021), 681 permis journaliers (576 en 2021), 1 permis mensuels (2 en 2021). L'application Internet ouverte pour toutes les classes du permis Léman a permis la vente de 24 permis annuels (18 en 2021) et 262 permis journaliers (205 en 2021).
	5 Nombre de projets de renaturation de cours et plans d'eau réalisés (N 2020 = 2)	1	3	■ Les travaux de revitalisation de cours d'eau suivants ont été terminés en 2022 : Benna amont à Port-Valais, Lonza à Kippel et Morge à Conthey/Sion/Savièse (rampe piscicole franchissable au seuil de Châtroz). 3 projet ont démarrés en 2022 et les travaux seront poursuivis jusqu'à fin 2023. 3 nouveaux projets vont démarrer en 2023. 23 projets sont en cours d'études. Les projets sont pilotés par le SDNA avec la collaboration du SNFP, du SEFH et du SCPF.
	6 Surface (en ha) des biotopes revitalisés ou entretenus sous la coordination des gardes-faune (N 2020 = 82 ha)	45	96	■ En sus des travaux réalisés dans le cadre des catalogues de mesures planifiées forêt/gibier, les triages forestiers du canton ont soutenu les projets suivants touchant à la biodiversité et bénéfiques à la faune sauvage : réserves forestières (219 ha), lisières (0 ha), habitats valorisés (47,3 ha), pâturages boisés (31,3 ha) et châtaigneraies (7,72 ha).
	7 Proportion de pêcheurs utilisant l'application e-Pêche/SmartPhone (2021 = année test)	15%	0%	● Phase pilote reportée en 2023
	8 Pourcentage de réalisation du recensement national des castors	100%	100%	■
	9 Pourcentage de réalisation de l'avant-projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	100%	0%	● Avant-projet reporté à 2023
	10 Pourcentage de développement de l'application e-Chasse destinée à la saisie des données de tirs des chasseurs	100%	0%	● Avant projet reporté à 2023

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 11 Subventions versées par l'OFEV en relation avec l'application de la convention-programme	400'000	439'978	■ En complément au montant correspondant à la convention programme, l'OFEV a subventionné l'acquisition de 3 cabanes pour gardes-faune, de matériel d'observation nocturne, de drones, de pièges photographiques, de matériel de capture, de colliers GPS à hauteur de Frs 148'239.60 (80 % de participation dans le cadre du monitoring des loups).
12 Pourcentage de stands de tir de chasse homologués permettant le bon déroulement de la formation continue des chasseurs et la réalisation des épreuves de tir périodiques	50%	80%	■
ad2 13 🏠 Coûts annuels liés aux dégâts aux cultures	150'000	135'281	■ Le coût annuel de l'indemnisation des dégâts aux cultures et aux animaux de rente causés par les espèces chassables est inférieur de 10 % par rapport au budget établi. Répartition : dégâts espèces non-protégées net canton CHF 78'055,05, dégâts espèces protégées CHF 57'145,90 (dont CHF 36'662,70 pour le loup, CHF 11'053,70 pour le bouquetin et CHF 9'409,80 pour le castor, à la charge du canton). La participation de l'OFEV pour les dégâts d'espèces protégées se monte à CHF 156'060,80 (dont CHF 146'651,00 pour le loup 80%). Moyens de préventions CHF 30'599,90, frais de taxation CHF 5'737,10
14 Expertises d'animaux de rente victimes du loup effectués dans les délais, en %	100%	100%	■ Aucune observation d'ours n'a été faite dans le canton en 2022. Concernant le loup, le SCPF informe régulièrement via son site Internet et des communiqués de presse sont établis. Concernant l'espèce lynx, plus de 250 observations ont été répertoriées dans le canton. Le monitoring intensif du lynx sur le compartiment Nord du Rhône IVc durant l'hiver 2021/2022 a permis d'enregistrer 35 observations et d'identifier 8 individus différents. Sur le compartiment étudié entre Sierre et Montreux, la densité de 5.12 lynx par 100 km2 est la plus haute de Suisse.
15 Nombre minimum de sangliers abattus au travers de l'exercice de la chasse	100	71	▲ L'objectif est presque atteint avec 61 sangliers abattus à la chasse, 10 sangliers prélevés par le gardienage dans le cadre de la prévention des dégâts et 25 sangliers péris retrouvés : total 96
16 Nombre d'opérations de monitoring intensif des grands prédateurs	3	20	■
ad3 17 Nombre d'alevins et d'oeufs de truites lacustres mis à l'eau dans le Rhône et ses affluents (N alevins 2020 = 30'000, N oeufs 2020 = 16'000)	50'000	79'500	■

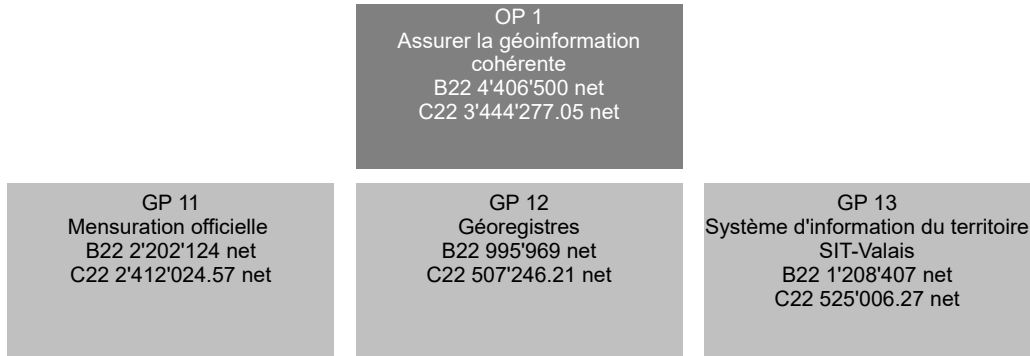
SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 18 Nombre de projets annuels de recherche auxquels participe le service.	5	18	■ Le SCPF participe à un grand nombre de projets de recherches scientifiques et de gestion sur la faune sauvage et les épizooties : corégones et perches INRA lac Léman, peste porcine africaine (aucun cas détecté en Valais), reproduction œufs truites lacustres ETV (rapport intermédiaire établi par la Maison de la Rivière), groupe national bécasse, suivis des téttras lyre et des lagopèdes dans les zones témoins à la période du chant, suivi des zones protégées pour l'OFEV, groupes de travail (néozones, éclusées, migration piscicole, renaturation de cours d'eau), groupe de travail LIML (itinéraires mobilité, VTT, randonnées raquettes et rando-parcs), nombreuses autorisations délivrées par le SCPF pour études et suivis, baguages, poissons, avifaune, recensement national des écrevisses, relevés des frayères à truites, groupe stratégie eau (SEN pilote du projet) grippe aviaire, monitoring cerfs dans le Haut-Valais, monitoring lynx et loup.
19 La planification du projet de suivi de 2 colonies de bouquetins au moyen de marquages et de colliers GPS est établie dans les délais et les ressources financières et humaines acquises	31.12.22	31.12.22	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Conservation diversité des espèces et biotopes	5'236'127.47	1'310'922.60	3'925'204.87
P1101 Etat de la faune sauvage	2'697'133.26	381'212.52	2'315'920.74
P1102 Régulation chasse/pêche et assainissement	1'476'498.88	410'379.89	1'066'118.99
P1103 Sauvegarde des biotopes	265'170.71	184'095.95	81'074.76
P1104 Prévention et indemnisation des dégâts de la faune	797'324.62	335'234.24	462'090.38
GP12 Gestion des régales de la chasse et de la pêche	1'688'567.63	4'117'982.24	-2'429'414.61
P1201 Formation des chasseurs	365'505.06	306'312.24	59'192.82
310 Abonnements revues Diana Chasse Nature et Schweizer Jäger	236'712.00		236'712.00
Solde dépenses/recettes du produit	128'793.06	306'312.24	-177'519.18
P1202 Statistiques	35'857.76	4'782.28	31'075.48
P1203 Permis de chasse et gestion tirs clients	118'983.95	2'886'307.73	-2'767'323.78
410 Vente de permis de chasse		2'684'677.50	-2'684'677.50
Solde dépenses/recettes du produit	118'983.95	201'630.23	-82'646.28
P1204 Permis de pêche et affermage des plans d'eau	245'582.74	844'125.07	-598'542.33
410 Vente de permis de pêche Lac Léaman		29'073.00	-29'073.00
410 Vente de permis de pêche Rhône, rivières et lacs de montagne		306'252.00	-306'252.00
Solde dépenses/recettes du produit	245'582.74	508'800.07	-263'217.33
P1205 Repeuplements piscicoles	785'057.24	37'672.04	747'385.20
P1206 Infractions	137'580.88	38'782.88	98'798.00
GP13 Information et recherche	302'508.87	34'404.60	268'104.27
P1301 Information sur la faune et son milieu	155'925.35	20'795.57	135'129.78
P1302 Recherche sur la faune sauvage	146'583.52	13'609.03	132'974.49
Total	7'227'203.97	5'463'309.44	1'763'894.53

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	7'088'581.49	6'925'600	8'199'877.73	1'274'278
30 Charges de personnel	2'321'592.96	2'532'700	2'412'510.25	-120'190
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'965'958.08	4'302'300	5'737'966.18	1'435'666
34 Charges financières	1'535.75	0	0.35	0
36 Charges de transferts	40'580.92	46'000	40'580.92	-5'419
38 Charges extraordinaires	710'102.65	0	0.00	0
39 Imputations internes	48'811.13	44'600	8'820.03	-35'780
4 Revenus	2'864'747.97	2'519'100	4'797'517.53	2'278'418
42 Taxes	268'128.67	303'000	340'585.81	37'586
44 Revenus financiers	0.65	0	0.22	0
46 Revenus de transferts	2'459'111.25	1'766'100	2'678'164.80	912'065
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	1'428'034.25	1'428'034
49 Imputations internes	137'507.40	450'000	350'732.45	-99'268
Excédent de charges	4'223'833.52	4'406'500	3'402'360.20	-1'004'140
5 Dépenses d'investissement	603'202.30	0	359'268.60	359'269
56 Propres subventions d'investissement	29'142.00	0	41'916.85	41'917
57 Subventions d'investissement redistribuées	574'060.30	0	317'351.75	317'352
6 Recettes d'investissement	574'060.30	0	317'351.75	317'352
67 Subventions d'investissement à redistribuer	574'060.30	0	317'351.75	317'352
Dépenses nettes d'investissement	29'142.00	0	41'916.85	41'917
Insuffisance de financement	4'252'975.52	4'406'500	3'444'277.05	-962'223

Explication des écarts financiers

Rubrique 31:

36 lots de la mensuration officielle ont été terminés et reconnue par les Directions fédérales des mensuration cadastrales (D+M).

Rubrique 46:

Les revenus sont nettement plus élevés parce que le paiement final de ces lots a été effectué. La Confédération et les communes concernées ont payé la facture finale.

Rubrique 48:

Le montant a été prélevé du fond de financement spécial selon l'article 22, al. 4 LCGAF pour financer les travaux de bureaux d'ingénieurs-géomètres.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	17.80	17.80	17.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE			
Assurer la géoinformation cohérente et adaptée aux besoins de l'administration, de l'économie, de la science et de la société			
Sous-objectifs politiques			
1	Piloter les travaux de réalisation de la mensuration officielle conformément à la convention-programme 2020 à 2023 entre la Confédération et le canton		
2	Piloter, surveiller et coordonner les activités en relation avec les géoregistres, notamment la base de données de la mensuration officielle (BADOC), le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété (cadastre RDPPF), le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), le répertoire officiel des adresses de bâtiments, la base de données référentielles - bâtiments et logement (BDR-B&L).		
3	Piloter, coordonner et développer le système d'information du territoire SIT-Valais et assurer les flux d'informations vers les partenaires et les privés		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 ★ Réalisation des travaux de mensuration officielle	31.12.22	31.12.22 ■
	2 Poursuite du pilotage des travaux pour les renouvellements de la mensuration officielle (approbation standard MO93)	31.12.23	▲ D'un total de 51 lots, 47 lots sont terminés.
	3 Assurer le pilotage des travaux du premier relevé des zones alpestres	31.12.26	■ Les prestations attendues par l'Office fédéral selon l'accord de prestation 2023 ont été fournies. 50 entreprises de la mensuration officielle sont en cours. Il reste 18 entreprises à initialiser.
	4 Assurer la mise en cohérence des données du Registre fédéral des bâtiments et logement et celles de la mensuration officielle	31.12.23	■
	5 Définir les périmètres de terrain en mouvement permanent	31.12.23	● La priorité a été accordée à la réalisation de la mesure 2 afin d'avancer les travaux du mandat de prestations de la Confédération.
ad2	6 Optimisation de l'exploitation du cadastre RDPPF et mis en oeuvre des mesures selon la stratégie 2020-2023	31.12.23	■
	7 Introduction d'un concept de gestion de la qualité des géodonnées	31.12.23	▲ La mise en oeuvre du concept nécessite plus de coordination avec les services cantonaux.
	8 Mettre en exploitation la base de données référentielle - bâtiments et logements	31.12.22	31.12.22 ▲ Le développement est terminé. La BDR-BL sera mise en exploitation en février 2023.
ad3	9 Optimisation du processus technique de la mise à jour du géoportail	31.12.23	■ Le processus a été modifié par la mise en place de la nouvelle architecture de publication de cartes et de données sur Internet.
	10 Augmentation du nombre de jeux de données mise à disposition en "Open Data"	31.12.23	■ Le principe de l'OGD est appliqué à toutes les jeux de géodonnées.
★ : Programme gouvernemental			

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage de la surface du Canton dans la zone à bâtir dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	95%	99%	■
	2 Pourcentage de la surface du Canton dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	52%	53%	■
	3 Etat d'avancement des travaux de renouvellement	95%	98%	▲ 4 lots (2%) de 51 lots de renouvellement des mensurations cadastrales en total n'ont pas pu être terminés.
ad2	4 Pourcentage des données des zones réservées, des réserves forestières et de l'espace réservé aux eaux introduites au cadastre RDPPF	60	30	▲ L'introduction des données dans la compétence communale nécessite plus de coordination.
	5 Pourcentage des mutations réalisées sur la plateforme cantonale BADOc	75%	75%	■
ad3	6 Nombre d'interruptions de l'infrastructure du SIT cantonal en Intranet	5	10	● La sécurisation de l'infrastructure a interrompue plus fréquemment les prestations SIT-Intranet. Dès 2023, le retour à la normale est de 5 interruptions.
	7 Nombre d'interruptions des géoservices sur le géoportail	5	1	■
	8 Pourcentage de jeux de géodonnées en "Open Data"	90%	100%	■ Cet indicateur a été supprimé du budget 2023.
	9 Pourcentage de géodonnées en conformité avec les règles du data life cycle management (gouvernance des géodonnées)	95%	95%	■
	10 Pourcentage de géodonnées conforme aux modèles minimaux de géodonnées fixé par la Confédération	50%	50%	■
	11 Pourcentage des jeux de géodonnées contrôlées et validées selon le concept de gestion de qualité	25%	25%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Mensuration officielle	5'523'260.97	3'111'236.40	2'412'024.57
P1101 Réalisation de la mensuration officielle	5'523'260.97	3'111'236.40	2'412'024.57
GP12 Géoregistres	1'388'802.35	881'556.14	507'246.21
P1201 Base de données de la mensuration officielle	1'205'816.05	785'897.69	419'918.36
P1202 Adressage de bâtiments	34'744.56	18'163.14	16'581.42
P1203 Registre fédéral des bâtiments et logements RegBL	34'744.53	18'163.15	16'581.38
P1204 Cadastre des restrictions de droit public RDPPF	104'567.84	54'664.20	49'903.64
P1205 Base de données référentielle - bâti. et logements	8'929.37	4'667.96	4'261.41
GP13 Système d'information du territoire SIT-Valais	1'647'083.01	1'122'076.74	525'006.27
P1301 Exploitation SIT-VS	708'299.14	258'725.87	449'573.27
P1302 Projets géomatiques et coordination	938'783.87	863'350.87	75'433.00
Total	8'559'146.33	5'114'869.28	3'444'277.05

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OP 1
Assurer l'état des droits sur les
immeubles
B22 -67'823'400 net
C22 -109'726'050.72 net

GP 11
Droits réels
B22 -67'823'400 net
C22 -109'726'050.72 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	47'517'444.84	37'535'500	48'626'949.63	11'091'450
30 Charges de personnel	11'327'995.95	12'256'400	11'503'951.60	-752'448
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'793'085.74	2'550'800	1'479'845.29	-1'070'955
34 Charges financières	7'003.45	800	129.06	-671
36 Charges de transferts	33'288'438.00	22'000'000	34'609'695.00	12'609'695
38 Charges extraordinaires	136'208.50	0	109'282.20	109'282
39 Imputations internes	964'713.20	727'500	924'046.48	196'546
4 Revenus	154'463'568.96	106'858'900	159'782'262.20	52'923'362
40 Revenus fiscaux	125'799'893.61	85'010'000	131'922'333.45	46'912'333
42 Taxes	25'968'004.85	19'742'900	25'264'296.00	5'521'396
43 Revenus divers	1'328'896.55	1'169'600	1'360'515.50	190'916
46 Revenus de transferts	1'153'125.45	936'400	1'196'573.20	260'173
48 Revenus extraordinaires	213'648.50	0	38'544.05	38'544
Excédent de revenus	106'946'124.12	69'323'400	111'155'312.57	41'831'913
5 Dépenses d'investissement	1'577'440.00	1'500'000	1'429'261.85	-70'738
52 Immobilisations incorporelles	1'577'440.00	1'500'000	1'429'261.85	-70'738
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'577'440.00	1'500'000	1'429'261.85	-70'738
Excédent de financement	105'368'684.12	67'823'400	109'726'050.72	41'902'651

Explication des écarts financiers

31 : certains projets planifiés en 2022 ont été repoussés en 2023
 36 -40 - 42 -46 : le marché de l'immobilier toujours très actif depuis la crise sanitaire a maintenu un volume d'affaires très important pour l'année 2022 augmentant les recettes d'impôts et d'émoluments du service
 38 : part du budget eRF Valais non utilisé et reporté pour les années 2023-2025
 43 : Compensation des salaires versés pour les EPT liés au programme eRF Valais via le crédit d'engagement dédié au programme

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	84.90	84.20	84.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

En 2021, les EPT sont passés de 84.9 à 85 puis 0.8 EPT ont été transférés temporairement aux Archives Cantonales pour la gestion des archives notariales

OBJECTIF POLITIQUE			
Assurer l'état des droits sur les immeubles			
Sous-objectifs politiques			
1	Assurer, coordonner et collaborer à l'application des lois en relation avec le territoire et la propriété foncière.		
2	Moderniser la gestion des registres au travers de nouvelles technologies de l'information (RF2020) <ul style="list-style-type: none"> a. Introduire et informatiser le registre foncier fédéral b. Développer les technologies de l'information dans le domaine des droits réels c. Assurer la cohésion des systèmes informatiques d. Faciliter l'accès à l'information et sa transmission pour l'économie et la population 		
3	Garantir une information fiable, cohérente, exhaustive et actuelle au sujet de la propriété foncière et la mettre à disposition du public selon des standards de qualité élevé et promouvoir la cyberadministration dans le domaine.		
4	Percevoir les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
 atteint-dépassé / aucun problème partiellement atteint / problèmes mineurs non atteint / problèmes			
ad1	1 Adaptation de la gestion documentaire des dossiers juridiques afin de permettre une meilleure utilisation des métadonnées pour le controlling	31.12.22	▲ Le système de gestion des recours est en phase d'implémentation. Il sera mis en production le 31.05.2023
ad2	2 ★ Introduction et informatisation du registre foncier fédéral	31.12.23	■ Le programme se poursuit selon la planification
	3 Mise à disposition des citoyens des données publiques du registre foncier via le SIT (système d'information du territoire) selon les prescriptions de l'art 27 ORF	31.05.23	▲ La planification pour la mise en production a été adaptée pour le 31.07.2023
ad3	4 Optimisation de l'utilisation des places de travail par la mise en place du télétravail permettant d'intégrer les nouveaux EPT sans demander de surfaces de bureau supplémentaire	31.03.23	■ Aucune nouvelle demande de locaux
	5 Reprise en interne du support technique ainsi que la maintenance et l'exploitation des programmes tels que Capitastra, Intercapi, AtoM et SAP (applications métiers). Les missions ont augmenté avec la modernisation et l'automatisation des tâches	31.12.23	■ Augmentation des EPT dédiés au support technique
	6 Harmonisation des divers supports administratifs à destination des citoyens	31.12.23	■ Le travail d'harmonisation se poursuit
	7 Mise en place de mécanismes d'échanges de pratiques entre les registres fonciers	31.03.23	■ Des groupes de travail inter-offices se rencontrent régulièrement pour harmoniser les pratiques
ad4	8 Poursuite du travail d'harmonisation des pratiques contenant la LDM	31.03.23	■ Le travail d'harmonisation se poursuit
★ : Programme gouvernemental			

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad2</i>	1 Pourcentage de la mensuration officielle approuvée pour laquelle l'introduction et l'informatisation a été réalisée (en terme d'immeubles)	80%	79%	■ (y.c. les immeubles historisés)
	2 Pourcentage des projets RF2020 réalisés	89%	81%	▲ 44 des 54 projets du programme sont terminés. 6 projets seront encore livrés en 2023
	3 Pourcentage des rapports hebdomadaires internes sur l'avancement de l'introduction et l'informatisation transmis dans les temps	95%	100%	■ un nouvel outil de suivi a été mis en place et permet de réaliser des statistiques mensuelles
<i>ad3</i>	4 Pourcentage des réquisitions inscrites au registre foncier dans les 20 jours ouvrables (hors suspens, expropriations et changement de taxes et natures)	92%	86%	▲ indicateur fortement impacté par la situation compliquée pour le RF de Brigue en raison d'un marché immobilier particulièrement actif qui a boosté les affaires dans une région où le niveau d'introduction et d'informatisation est le plus bas et où la qualité de la donnée est nettement inférieure au reste du canton. A cela s'ajoute un marché du travail aride rendant les recrutements compliqués.
	5 Pourcentage des personnes satisfaites de leur visite au guichet des registres fonciers	94%	89%	▲ les résultats sont à interpréter en relation avec l'indicateur des 20 jours ci-dessus
	6 Degré de satisfaction générale des partenaires quant aux prestations du Service	90%	97%	■ Cet indicateur est mesuré chaque 2ans. La dernière mesure a été réalisée en 2022
<i>ad4</i>	7 Degré d'harmonisation des pratiques entre les registres fonciers	75%	75%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Droits réels	50'056'211.48	159'782'262.20	-109'726'050.72
P1101 Registre Foncier	49'023'779.33	158'525'833.43	-109'502'054.10
361 Impôt additionnel communal LDM	34'609'695.00		34'609'695.00
402 Impôt cantonal LDM		97'298'537.45	-97'298'537.45
402 Impôt communal LDM		34'609'695.00	-34'609'695.00
421 Emoluments		23'657'539.51	-23'657'539.51
Solde dépenses/recettes du produit	14'414'084.33	2'960'061.47	11'454'022.86
P1102 Vente aux étrangers (LFAIE)	916'614.21	1'104'495.51	-187'881.30
P1103 Centrale des testaments	115'817.94	151'933.26	-36'115.32
Total	50'056'211.48	159'782'262.20	-109'726'050.72

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
OFFICE CANTONAL DU SPORT

OP 1
Encourager les activités sportives
et physiques
B22 3'239'900 net
C22 4'118'584.28 net

GP 11
Jeunesse et Sport
B22 3'239'900 net
C22 4'122'104.70 net

GP 12
Fonds du sport
B22 0 net
C22 -3'520.42 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	13'466'879.93	12'295'500	13'330'480.98	1'034'981
30 Charges de personnel	1'759'819.00	1'883'300	1'870'862.20	-12'438
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	729'456.91	1'091'200	1'702'897.11	611'697
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	121'075.00	0	346'138.72	346'139
36 Charges de transferts	5'521'932.27	5'457'000	5'374'725.03	-82'275
37 Subventions redistribuées	5'070'376.00	3'800'000	3'879'096.45	79'096
39 Imputations internes	264'220.75	64'000	156'761.47	92'761
4 Revenus	11'706'866.30	10'555'600	10'691'896.70	136'297
42 Taxes	603'182.28	1'086'100	695'216.55	-390'883
43 Revenus divers	0.00	0	3'600.00	3'600
44 Revenus financiers	1'820.00	6'500	0.00	-6'500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	158'600.37	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	5'634'656.45	5'610'000	5'963'380.15	353'380
47 Subventions à redistribuer	5'070'376.00	3'800'000	3'879'096.45	79'096
49 Imputations internes	238'231.20	53'000	150'603.55	97'604
Excédent de charges	1'760'013.63	1'739'900	2'638'584.28	898'684
5 Dépenses d'investissement	3'000'000.00	1'500'000	1'500'000.00	0
56 Propres subventions d'investissement	3'000'000.00	1'500'000	1'500'000.00	0
6 Recettes d'investissement	20'000.00	0	20'000.00	20'000
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
Dépenses nettes d'investissement	2'980'000.00	1'500'000	1'480'000.00	-20'000
Insuffisance de financement	4'740'013.63	3'239'900	4'118'584.28	878'684

Explication des écarts financiers

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : Location fonds FIGI pas annoncé au budget.

Rubrique 35 Attributions aux fonds & financements spéciaux : Ce montant correspond au résultat annuel du Fonds du sport.

Rubrique 42 Taxes : Recettes du CSCO pas atteintes pour cause de rénovation d'avril à décembre / Plusieurs cours J+S annulés pour cause de manque de neige et manque de participants.

Rubrique 44 Revenus financiers : Rénovation CSCO - Il n'y pas eu de location de salle au CSCO d'avril à décembre.

Rubrique 46 Revenus de transferts : Part perçue en plus de la Loterie Romande

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	12.00	12.00	11.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Transfert de 1 EPT au Service immobilier et patrimoine (concierge).

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer un contexte favorable au développement harmonieux et pérenne des activités sportives et physiques en Valais, encourager les activités sportives et physiques, en termes de performance sportive, de bien-être, d'éducation, de santé, de sécurité et d'intégration, promouvoir le respect des valeurs du sport

Sous-objectifs politiques

- 1 Mettre en valeur les activités des associations/fédérations sportives cantonales sur internet et dans les médias valaisans
- 2 Encourager et soutenir la pratique physique et sportive dans la société et le développement du sport pour tous [Agenda 2030]
- 3 Développer la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes de 5 à 20 ans
- 4 Recruter les cadres J+S (moniteurs, coachs et experts) et du sport des adultes (ESA) en collaboration avec les associations sportives cantonales, Pro Senectute et les organisations partenaires
- 5 Favoriser le recrutement des bénévoles et mettre en valeur le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
- 6 Aider financièrement par le Fonds du sport les associations sportives cantonales, les espoirs et les sportifs/sportives valaisans/valaisannes, les infrastructures sportives, l'achat de matériel et d'équipements sportifs ainsi que l'organisation de manifestations sportives

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Suivi de l'utilisation idoine des infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionales de portée cantonale subventionnées via la loi sur le sport (Piste du Mont-La Chaux de Montana, Lonza Arena de Viège / Iischi Arena de Brigue, Golf de Crans Montana, Stade de Tourbillon de Sion)	31.12.25		■ L'échelonnement des paiements, selon la planification, a été suivi. L'OCS a pu honorer toutes les factures qui lui ont été envoyées durant l'année.
ad2	2 ★ Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en oeuvre de la loi sur le sport	31.12.25		■ 11 projets d'importance cantonale ou régionale de portée cantonale ont été soutenus depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le sport.
	3 Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz selon un montant défini par le SIP à prélever sur le Fonds FIGI.	31.12.23		▲ Le centre sportif cantonal d'Ovronnaz (CSCO) devrait rouvrir ses portes en novembre 2023. Le terrain de football et les pistes d'athlétisme devraient être rénovés en 2024 et 2025.
ad5	4 Contribution active à la dynamisation du site www.bénévoles.vs, faire connaître et utiliser le site par les organisateurs de manifestations et les associations/fédérations sportives valaisannes.	31.12.25		■ Le mandat de prestations liant Bénévoles-Valais et le Fonds du sport est réalisé à 100 %. Les associations/clubs, organisateurs de manifestations sportives sont toujours invités par l'Office cantonal du sport et par le Fonds du sport à faire appel à cette structure pour leur recherche active de bénévoles.
★ : Programme gouvernemental				

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'articles spécifiques édités et de capsules diffusées par les médias valaisans en relation avec les activités sportives	50	32	▲ Canal 9 : 13 / Radios : 6 / Nouvelliste : 8 / Walliserbote : 5
	2 Nombre d'organiseurs de manifestations, d'associations/fédérations sportives, de communes, étant parties prenantes du contenu de la plate-forme du sport	120	205	■ 51 fédérations, 32 manifestations, 122 communes
ad2	3 Nombre de journées de formation/activité réalisées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	6'000	4'546	▲ Le CSCO est fermé depuis le 24 avril 2022. Des réservations liées aux 16 premières semaines de l'année ont été soit annulées soit réduites drastiquement (effets collatéraux des restrictions COVID).
	4 Nombre de nuitées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	6'000	2'566	▲ Le CSCO est fermé depuis le 24 avril 2022. Des réservations liées aux 16 premières semaines de l'année ont été soit annulées soit réduites drastiquement (effets collatéraux des restrictions COVID).
	5 Nombre de nouvelles infrastructures sportives traitées via la loi sur le sport	2	2	■ Cela est conforme à la planification prévisionnelle faite jusqu'en 2027.
	6 🏠 Nombre de membres affiliés aux associations sportives cantonales	110'000	108'347	■ Les membres nommément inscrits dans un club structuré affilié à une association-fédération sportive reconnue par le Fonds du sport sont quasiment à la hauteur d'avant la pandémie.
ad3	7 🏠 Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités J+S	47'000	39'598	● Les statistiques 2022 reçues de l'Office Fédéral du sport ne tiennent pas compte de la comptabilisation des offres (camps/cours) de décembre 2022. Dès lors, les chiffres obtenus ne peuvent pas être traités comme habituellement (80 offres en souffrance).
ad4	8 🏠 Nombre de moniteurs et de coachs J+S formés ou perfectionnés durant l'année	2'200	2'244	■
ad6	9 Montant de la contribution globale annuelle allouée par le Fonds du sport au sport valaisan	5'200'000	5'101'587	■ Le Fonds du sport paie les dossiers qui sont réalisés et dont les factures sont transmises à l'Office cantonal du sport, en principe, au plus tard 12 mois pour les manifestations, les achats sportifs et les bourses pour jeunes espoirs sportifs et pour les infrastructures sportives 36 mois au plus tard après la demande.
	10 Nombre de compétitions sportives et courses populaires soutenues	81	89	■ Les affaires reprennent de manière très soutenues. Les organisateurs de manifestations sportives et les associations-fédérations sportives sont à nouveaux très actifs.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Jeunesse et Sport	9'210'445.72	5'088'341.02	4'122'104.70
P1101 Formation des jeunes, moniteurs et cadres J+S	6'770'206.79	4'833'491.32	1'936'715.47
P1102 Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	2'440'238.93	254'849.70	2'185'389.23
GP12 Fonds du sport	5'620'035.26	5'623'555.68	-3'520.42
P1201 Fonds du sport	5'620'035.26	5'623'555.68	-3'520.42
Total	14'830'480.98	10'711'896.70	4'118'584.28

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
Charges et dépenses		624'132'546.16	702'777'500	699'950'982.93	-2'826'517
Revenus et recettes		416'572'616.95	464'198'500	465'069'419.73	870'920
Insuffisance de financement		207'559'929.21	238'579'000	234'881'563.20	-3'697'437
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
Service administratif et juridique		5'269'456.45	7'203'600	6'725'691.88	-477'908
Service de la mobilité		142'234'594.52	162'321'300	165'703'175.78	3'381'876
Service Unité Territoriale III		-320'505.56	1'113'200	678'905.37	-434'295
Service des forêts, de la nature et du paysage		17'461'436.77	19'876'400	18'461'777.66	-1'414'622
Service de l'environnement		11'248'772.79	11'609'500	11'214'969.68	-394'530
Service de la construction des routes nationales		3'466'885.11	3'889'100	3'823'046.73	-66'053
Service du développement territorial		3'456'547.72	4'690'700	3'661'569.21	-1'029'131
Service des dangers naturels		24'742'741.41	27'875'200	24'612'426.89	-3'262'773
Insuffisance de financement		207'559'929.21	238'579'000	234'881'563.20	-3'697'437
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	83'961'924.29	89'836'500	87'690'231.67	-2'146'268
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	116'995'148.00	140'638'900	128'251'975.36	-12'386'925
34	Charges financières	8'135.87	200	18'997.18	18'797
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	8'457'572.88	33'152'800	43'900'520.42	10'747'720
36	Charges de transferts	75'318'338.66	100'142'300	102'767'854.36	2'625'554
37	Subventions redistribuées	0.00	0	40'000.00	40'000
38	Charges extraordinaires	2'684'920.24	0	3'375'419.66	3'375'420
39	Imputations internes	11'876'040.79	4'581'800	12'994'411.88	8'412'612
40	Revenus fiscaux	53'332.00	22'500	63'281.50	40'782
41	Patentes et concessions	1'379'911.58	1'500'000	1'431'515.52	-68'484
42	Taxes	37'859'690.40	38'591'300	39'516'653.95	925'354
43	Revenus divers	9'247'253.62	7'812'200	9'762'135.10	1'949'935
44	Revenus financiers	901'807.07	1'180'500	1'516'705.13	336'205
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	46'005'457.33	112'011'600	95'315'635.28	-16'695'965
46	Revenus de transferts	127'066'016.01	126'156'100	122'897'762.73	-3'258'337
47	Subventions à redistribuer	0.00	0	40'000.00	40'000
48	Revenus extraordinaires	7'222'114.36	2'500'000	5'720'029.06	3'220'029
49	Imputations internes	7'720'856.67	5'057'100	13'780'448.67	8'723'349
	Total charges	299'302'080.73	368'352'500	379'039'410.53	10'686'911
	Total revenus	237'456'439.04	294'831'300	290'044'166.94	-4'787'133
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	61'845'641.69	73'521'200	88'995'243.59	15'474'044
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
50	Immobilisations corporelles	236'405'045.08	234'275'400	231'633'413.31	-2'641'987
52	Immobilisations incorporelles	152'552.55	305'400	46'849.55	-258'550
54	Prêts	0.00	5'200'000	4'000'000.00	-1'200'000
56	Propres subventions d'investissement	85'871'698.85	91'244'200	81'632'765.54	-9'611'434
57	Subventions d'investissement redistribuées	1'642'704.00	3'400'000	3'598'544.00	198'544
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	758'464.95	0	0.00	0
63	Subventions d'investissement acquises	175'943'684.46	164'727'200	170'328'228.79	5'601'029
64	Remboursements de prêts	1'250'355.00	1'240'000	1'098'480.00	-141'520
67	Subventions d'investissement à redistribuer	1'642'704.00	3'400'000	3'598'544.00	198'544
68	Recettes d'investissement extraordinaires	279'434.45	0	0.00	0
	Total dépenses	324'830'465.43	334'425'000	320'911'572.40	-13'513'428
	Total recettes	179'116'177.91	169'367'200	175'025'252.79	5'658'053
	Investissements nets	145'714'287.52	165'057'800	145'886'319.61	-19'171'480

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

OP 1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département B22 5'531'895 net C22 7'267'361.51 net		OP 2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière B22 1'671'705 net C22 -541'669.63 net	
GP 11 Appui à la conduite du département par l'EM B22 1'592'300 net C22 1'790'019.91 net	GP 12 Appui administratif et juridique B22 3'939'595 net C22 5'477'341.60 net	GP 21 Appui autorités commun. droit public constructions B22 -1'183'005 net C22 -2'271'965.40 net	GP 22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC) B22 1'852'590 net C22 1'342'023.64 net
		GP 23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR) B22 1'002'120 net C22 388'272.13 net	

Total service B22 7'203'600 net C22 6'725'691.88 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	8'925'172.96	10'261'600	10'532'229.90	270'630
30 Charges de personnel	7'943'561.70	8'590'100	8'974'713.50	384'614
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	399'488.14	1'309'200	1'136'300.07	-172'900
36 Charges de transferts	38'640.50	69'000	34'248.00	-34'752
38 Charges extraordinaires	334'520.00	0	200'670.00	200'670
39 Imputations internes	208'962.62	293'300	186'298.33	-107'002
4 Revenus	4'251'436.89	3'658'000	4'605'867.20	947'867
40 Revenus fiscaux	29'823.00	0	38'178.50	38'179
42 Taxes	3'478'252.25	3'536'000	4'053'858.70	517'859
46 Revenus de transferts	168'811.27	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	180'240.55	0	400'000.00	400'000
49 Imputations internes	394'309.82	122'000	113'830.00	-8'170
Excédent de charges	4'673'736.07	6'603'600	5'926'362.70	-677'237
5 Dépenses d'investissement	595'720.38	600'000	799'329.18	199'329
50 Immobilisations corporelles	595'720.38	600'000	799'329.18	199'329
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	595'720.38	600'000	799'329.18	199'329
Insuffisance de financement	5'269'456.45	7'203'600	6'725'691.88	-477'908

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Explication des écarts financiers
<p>1. Rub.30 (Fr. 384'614.00) cf commentaire sous Remarques RH.</p> <p>2. Rub.31 (- Fr. 172'900.00) Les remises en état des lieux ont été effectuées par les personnes concernées, par conséquent, pas de récupération de frais dans la rubrique 4260. Le SAJ a priorisé le suivi de la mise en œuvre de la LC/OC ainsi que les adaptations indispensables au bon fonctionnement de l'outil de gestion D-CO/SAP. De plus, le développement de l'outil informatique du seCCSR n'a pas pu être finalisé et a été reporté en 2023 (rub. 310). Rub. 316 (Fr. 368'205.00) Loyers selon conventions FIGI et selon DCE du 22.12.2021.</p> <p>3. Rub.42 : rub. 421 Emoluments (Fr. 775'219.00) / rub. 426 (- Fr. 165'350.00) / rub. 427 amendes (- Fr. 83'000.00) / rub 429 autres taxes (-Fr. 589.90) Nombre de dossiers créés au SeCC au 31.12.2022 : Total de 3719 dossiers (2021/4111) dont 1318 de compétence CCC (2021/1382), 214 police des constructions (2021/299) et 2187 de compétence communale (2021/2430). On a constaté dans les dossiers communaux en 2022, que le type de la demande (immeuble, hôtel, maison) était d'une valeur supérieure à 1'000'000.- ce qui augmente le montant encaissé pour le traitement de ces objets.</p> <p>4. Rub.38-48-50 : (Fr. 199'329.00) Le SAJMTE assure le pilotage du programme eConstruction dans le cadre de la dématérialisation du processus de demandes d'autorisation de construire. Les dépenses relatives au programme eConstruction ont été couvertes par le montant budgété durant l'année et par le solde du compte de financement spécial créé les années précédentes d'un montant de Fr. 400'000.00 (cf. rub. 48). Création d'un compte de financement spécial représentant le solde du crédit budgétaire ordinaire 2022 pour un montant de Fr. 200'670.00 selon DCE du 01.02.2023.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	47.30	57.80	59.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>En 2022, le SAJMTE s'est vu attribué 1.5 EPT supplémentaires, soit 1.0 EPT collaborateur eConstruction et 0.5 EPT ingénieur. De plus et selon décision du CE du 19.01.2022, transfert de 0.1 EPT au SJSJ.</p>

OBJECTIF POLITIQUE 1
Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du Département
Sous-objectifs politiques
<p>1 Assurer l'appui administratif au département, notamment :</p> <p>1.1 la gestion administrative</p> <p>1.2 la traduction</p> <p>1.3 la gestion et l'accompagnement des projets informatiques initiés par le département</p> <p>2 Assurer la gestion des dossiers juridiques du département, soit :</p> <p>2.1 garantir le conseil juridique aux requérants et l'instruction des dossiers d'approbation de plans sur mandat du Conseil d'Etat dans le domaine de la mobilité et des dangers naturels</p> <p>2.2 garantir l'appui juridique des services du département et d'autres départements sur la base de contrats de prestations dans le domaine de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et des eaux, forêt, nature, paysage), des constructions, de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et enfoui ainsi que de l'immobilier</p> <p>2.3 garantir le pilotage des processus des révisions législatives et /ou l'accompagnement des services du département dans ces processus</p>

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	1 § Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs	31.12.22	31.12.22	■ La loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot) révisant entièrement l'actuelle loi sur les transports publics (LTP) et modifiant la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), élaborée en collaboration avec le SDM, a été adoptée par le GC le 15.09. 2022. A défaut de référendum échéant le 19.01.2023, elle entrera en vigueur de manière rétroactive le 1.01.2023.
	2 § Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur les transports publics et la révision de la loi sur la mobilité de loisirs	31.12.22	31.12.22	■ La loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot) révisant entièrement l'actuelle loi sur les transports publics (LTP) et modifiant la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), élaborée en collaboration avec le SDM, a été adoptée par le GC le 15.09. 2022. A défaut de référendum échéant le 19.01.2023, elle entrera en vigueur de manière rétroactive le 1.01.2023.
	3 § Accompagnement de la révision partielle de la loi sur les routes	31.12.22		■ L'avant-projet de révision partielle de la loi sur les routes (LR) a terminé la phase de consultation et fera l'objet de la 1ère lecture au GC en début de l'année 2023.
	4 § Pilotage de la révision de la loi cantonale sur les mines et carrières	31.12.22		● L'avant-projet de loi sur les géoressources, élaboré en collaboration avec le SEN, le SEFH et le SDANA, poursuivent leur développement, mais accusent un certain retard, à défaut de pouvoir y consacrer les ressources suffisantes, tous services confondus.
	5 § Accompagnement de la révision totale de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau et de la révision partielle de la loi sur les forêts et les dangers naturels	31.12.22	31.12.22	■ La loi sur les dangers naturels et l'aménagement de cours d'eau (LDNACE) modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels, élaborée en collaboration avec le SDANA et le SFNP, a été adoptée par le GC le 10.06. 2022. Elle entrera en vigueur le 1.01.2023
	6 § Accompagnement de la révision partielle de la loi sur la protection de la nature et des sites bâtis	31.12.23		● L'avant-projet de révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites, élaboré en collaboration avec le SIP, l'OCA et le SFNP, poursuivent leur développement, mais accusent un certain retard, à défaut de pouvoir y consacrer les ressources suffisantes, tous services confondus.
	7 Pilotage de la révision de la loi et l'ordonnance sur les constructions	31.12.22	31.12.22	■ La loi et l'ordonnance sur les constructions (LC et OC) ont été modifiées de manière à permettre le déploiement du projet eConstruction. La modification de la LC a été adoptée en lecture unique par le GC le 15.09.2022. A défaut de référendum échéant le 19.01.2023, la modification de la LC et de l'OC entrera en vigueur le 1.02.2023.
§ : Programme législatif				

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Respect des délais du programme fixé par le Conseil d'Etat et le Copil du programme eConstruction	100%	80%	▲ La première phase pilote (pilote 1) de la plateforme a été lancée en production comme prévu au 31.01.2022 auprès de 5 communes (Troistorrents, Martigny, Lens, Ausserberg et Termen) et sur l'ensemble des services internes et externes à l'Etat. Dans le cadre de la révision LC-OC et de l'évolution de la numérisation à l'Etat du Valais, des adaptations ont été faites en cours d'année (adaptation ergonomique du processus de demandes de compléments, interfaces avec le RegBL, eBO, signature électronique qualifiée etc.). Ces adaptations seront effectives début 2023 et par conséquent, il a été prévu d'élargir la première phase pilote à 4 communes supplémentaires (Monthey, Val de Bagnes, Nendaz et Naters) ceci jusqu'en octobre 2023. L'étendue du périmètre initial va nécessiter une demande de crédit d'engagement complémentaire à prévoir dans le cadre du processus budgétaire 2024 et une adaptation du planning global.
ad2	2 Respect des délais de présentation au Conseil d'Etat des projets législatifs prévus par la PIP ou la planification semestrielle	100%	80%	▲ La LcPN et la loi sur les géoressources ont accusé un certain retard à défaut de pouvoir y consacrer les ressources suffisantes, tous services confondus mais ont suivis le calendrier annoncé.

OBJECTIF POLITIQUE 2**Appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions et de signalisation routière****Sous-objectifs politiques**

- 1 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction en zone à bâtir transmis par les communes (compétence communale)
- 2 Assurer le secrétariat de la Commission cantonale des constructions (CCC) et la police des constructions pour les projets de construction hors zone à bâtir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie (compétence cantonale) soit :
 - 2.1 la coordination de la consultation des organes cantonaux compétents avec les instances décisionnelles
 - 2.2 l'élaboration des décisions prises et leurs notifications
 - 2.3 les tâches de police des constructions
- 3 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction relevant de la compétence de la Confédération et les transmettre à l'autorité compétente (installations électriques, Gazoduc, CFF, armée, etc.)
- 4 Assurer le secrétariat de la CCSR pour les projets de signalisations routières et de chantiers

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Démarrage du pilote 1 au 31.01.2022	31.12.22	31.01.22	■ La première phase pilote (pilote 1) de la plateforme a été lancée en production comme prévu au 31.01.2022 auprès de 5 communes (Troistorrents, Martigny, Lens, Ausserberg et Termen) et auprès de l'ensemble des services internes et externes à l'Etat. Il est prévu d'élargir cette première phase pilote à 4 communes supplémentaires durant le 1er trimestre 2023 et de poursuivre cette 1ère phase pilote jusqu'en octobre 2023.
	2 Démarrage du pilote 2 au 31.07.2022	31.12.22		● Reporté en raison de l'évolution du périmètre ainsi qu'en raison du temps à consacrer à l'accompagnement au changement auprès des utilisateurs. En outre le choix final des scénarios d'interfaçage par les communes a un impact sur le démarrage du pilote 2.
ad2	3 Réalisation des ordres de remises en état des lieux (OREL) entrés en force	31.12.24		▲ Seuls 9 dossiers, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Cette situation est imputable au volume de dossiers à traiter, à l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations par téléphone/courriel ainsi que la priorisation des tâches en rapport avec le manque d'effectif.
ad4	4 Analyse et le cas échéant adaptation de la structure et des processus de la CCSR et de la section (secrétariat de la CCSR)	31.12.22	31.12.22	■ Création d'une chaîne de fonction pour le SeCCSR et mise à jour des cahiers des charges. La répartition du lieu et du temps de travail des collaborateurs du SeCCSR a été réorganisée lors de l'emménagement dans les nouveaux locaux.

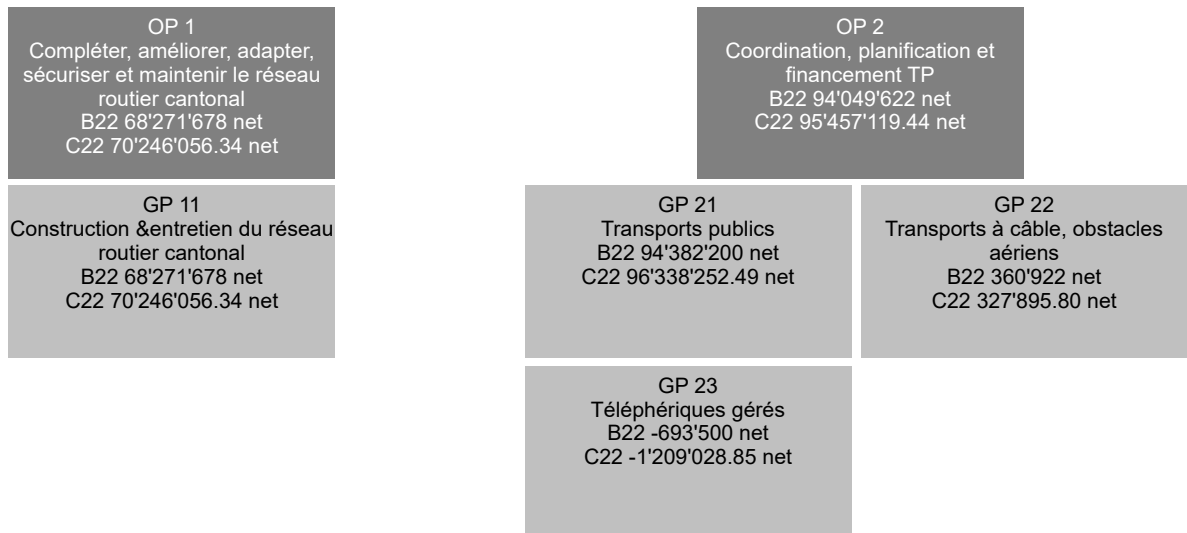
SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage des résultats des prises de position des organes cantonaux consultés notifiés dans le délai légal de 30 jours dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	58.29%	▲ Janvier - 31 décembre 2022 (2'388 cas): 58.29% (Pourcentage cumulé). Les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Les délais accordés aux services sont de 15 jours dès les dossiers complets (décision du CE du 17 juin 1992). Le SeCC effectue régulièrement des rappels aux services ne respectant pas les délais accordés. Le délai moyen de réponse en 2022 des services est de 22.15 jours.
	2 Pourcentage de synthèses notifiées aux communes dans un délai de 7 jours dès réception de tous les préavis des services consultés (ce délai de 7 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	90%	95.71%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2022 (2'445 cas): 95.71 %
	3 Pourcentage des dossiers avec demandes de compléments	40%	27.96%	▲ Du 1 janvier -31 décembre 2022: sur 2'106 dossiers de compétence communale, 589 dossiers ont fait l'objet d'une demande de complément.
ad2	4 Pourcentage des décisions élaborées et notifiées dans le délai légal de 30 jours dès la prise de décision de la CCC (ce délai de 30 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	85%	97.75%	■ Construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2022 (1'912 cas): 97.75 % des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis. Police de construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2022 (548 décisions): 100% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis.
	5 Pourcentage de décisions notifiées dans le délai légal (60 jours) dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	82.55%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2022 (1'398 cas): 82.55 % La complexité de certains dossiers ne permet pas toujours de tenir les délais notamment lorsqu'une analyse juridique plus approfondie est nécessaire ou lorsque des autorisations spéciales sont requises ou lorsque le dossier fait l'objet de plusieurs oppositions. D'autre part, les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Le délai moyen de réponse en 2022 des services est de 22.15 jours.
	6 Nombre de cas de police de constructions dont la remise en état des lieux a été effectuée ou dont la construction a soit été régularisée par la délivrance d'une autorisation de construire à posteriori ou a soit fait l'objet d'une décision de renonciation de la remise en état des lieux	45	9	● Du 1 janvier - 31 décembre 2022: seuls 9 dossiers, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Cette situation est imputable au volume de dossiers à traiter, à l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations par téléphone/courriel ainsi que la priorisation des tâches en rapport avec le manque d'effectif. (cf remarques mesures prioritaires et indicateurs ci-devant).
ad3	7 Respect des délais en lien avec les procédures de consultation	100%	100%	■ Dans le cadre de la procédure pour les projets relevant de la compétence de la Confédération, les délais ont été tous respectés (délais imposés par la Confédération selon le type de projet).
ad4	8 Pourcentage de décisions de la CCSR notifiées dans un délai de 10 jours dès la décision de l'autorité	90%	92.5%	■ Lors de la mise en application des nouveaux émoluments liés à l'introduction du nouveau règlement de la CCSR, quelques décisions ont été notifiées dans un délai plus long (85%). Les autorisations de chantier sont délivrées au requérant via l'outil informatique SICHAN dans un délai maximal de 8 jours. Les demandes urgentes sont traitées sans délai. (100%).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département	7'567'835.28	300'473.77	7'267'361.51
GP11 Appui à la conduite du département par l'EM	1'790'019.91		1'790'019.91
P1101 Etat-major du département	1'790'019.91		1'790'019.91
GP12 Appui administratif et juridique	5'777'815.37	300'473.77	5'477'341.60
P1201 Gestion administrative, traduction et informatique	946'474.51	4'520.75	941'953.76
P1202 Gestion juridique mobilité et dangers naturels	1'504'640.55	263'993.13	1'240'647.42
P1203 Gestion juridique environnement et territoire	3'326'700.31	31'959.89	3'294'740.42
OP2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière	3'763'723.80	4'305'393.43	-541'669.63
GP21 Appui autorités comun. droit public constructions	633'355.94	2'905'321.34	-2'271'965.40
P2101 Coordination des prises de position des organes	633'355.94	2'905'321.34	-2'271'965.40
421 Emoluments		2'901'627.60	-2'901'627.60
Solde dépenses/recettes du produit	633'355.94	3'693.74	629'662.20
GP22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC)	2'311'639.28	969'615.64	1'342'023.64
P2201 Gestion du secrétariat de la CCC	1'860'397.08	908'995.89	951'401.19
389 Attribution au compte de fin. spécial LGCAF art. 22 pour eConstruction	200'670.00		200'670.00
421 Emoluments		475'847.00	-475'847.00
489 Prélèvement du compte de fin. spécial LGCAF art. 22 pour eConstruction		400'000.00	-400'000.00
509 eConstruction	799'329.18		799'329.18
Solde dépenses/recettes du produit	860'397.90	33'148.89	827'249.01
P2202 Police des constructions	451'242.20	60'619.75	390'622.45
GP23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)	818'728.58	430'456.45	388'272.13
P2301 Gestion du secrétariat de la CCSR	362'066.98	21'253.05	340'813.93
313 Développements informatiques CCSR	219'504.95		219'504.95
Solde dépenses/recettes du produit	142'562.03	21'253.05	121'308.98
P2302 Gestion des dossiers de signalisation routière	150'278.66	32'239.01	118'039.65
P2303 Gestion des dossiers de signalisation de chantier	306'382.94	376'964.39	-70'581.45
Total	11'331'559.08	4'605'867.20	6'725'691.88

SERVICE DE LA MOBILITÉ



Total service B22 162'321'300 net C22 165'703'175.78 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	199'909'418.49	269'572'200	273'076'366.63	3'504'167
30 Charges de personnel	39'715'123.50	40'635'600	40'402'232.50	-233'368
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	91'990'793.72	111'615'600	97'418'975.02	-14'196'625
34 Charges financières	6'693.82	0	4'626.73	4'627
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'913'682.81	31'200'000	38'977'872.61	7'777'873
36 Charges de transferts	60'165'584.85	83'088'300	86'945'423.00	3'857'123
37 Subventions redistribuées	0.00	0	40'000.00	40'000
39 Imputations internes	5'117'539.79	3'032'700	9'287'236.77	6'254'537
4 Revenus	157'240'911.51	227'042'900	211'866'083.69	-15'176'816
40 Revenus fiscaux	22'161.00	22'000	22'599.00	599
42 Taxes	3'209'685.03	3'604'700	2'932'761.47	-671'939
43 Revenus divers	7'558'948.02	5'840'000	7'982'408.95	2'142'409
44 Revenus financiers	254'730.57	526'000	559'677.34	33'677
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	27'417'420.22	103'108'100	81'554'002.90	-21'554'097
46 Revenus de transferts	113'135'357.27	110'469'600	109'095'255.80	-1'374'344
47 Subventions à redistribuer	0.00	0	40'000.00	40'000
48 Revenus extraordinaires	2'669'432.00	2'500'000	2'523'448.00	23'448
49 Imputations internes	2'973'177.40	972'500	7'155'930.23	6'183'430
Excédent de charges	42'668'506.98	42'529'300	61'210'282.94	18'680'983
5 Dépenses d'investissement	123'120'979.19	142'305'700	126'443'764.38	-15'861'936
50 Immobilisations corporelles	96'718'891.94	108'989'000	94'814'516.14	-14'174'484
54 Prêts	0.00	4'700'000	4'000'000.00	-700'000
56 Propres subventions d'investissement	25'192'233.25	25'616'700	24'561'800.24	-1'054'900
57 Subventions d'investissement redistribuées	1'209'854.00	3'000'000	3'067'448.00	67'448
6 Recettes d'investissement	23'554'891.65	22'513'700	21'950'871.54	-562'828
63 Subventions d'investissement acquises	21'595'807.65	18'773'700	18'134'193.54	-639'506
64 Remboursements de prêts	749'230.00	740'000	749'230.00	9'230
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1'209'854.00	3'000'000	3'067'448.00	67'448
Dépenses nettes d'investissement	99'566'087.54	119'792'000	104'492'892.84	-15'299'107
Insuffisance de financement	142'234'594.52	162'321'300	165'703'175.78	3'381'876

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Explication des écarts financiers
<p>Deux crédits supplémentaires ont été octroyés par le Grand Conseil :</p> <p>1. Routes cantonales : Fr. 12 mios (Ch. 31 et 50) pour le renchérissement engendré par les répercussions de la situation en Ukraine.</p> <p>2. Transports publics : Fr. 29 mios (Ch. 36) pour les aides aux entreprises de transport touristique et local dans le cadre des effets de la pandémie COVID-19.</p> <p>Les principaux écarts budgétaires sont commentés ci-après par objectif politique.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	403.90	329.00	331.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>+ 1.0 nouveau poste accepté avec le budget 2022 ;</p> <p>+ 2.0 postes transférés de la Police au SDM (centrale d'exploitation de Sierre) ;</p> <p>+ 0.5 poste dû à un retour de transfert de poste prêté au SAJMTE ;</p> <p>- 1.0 poste de concierge transféré au SIP.</p>

OBJECTIF POLITIQUE 1
<p>Compléter, améliorer, adapter, sécuriser, exploiter, entretenir et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil, des objectifs de développement durable et du concept cantonal de la mobilité 2040.</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Réaliser les investissements planifiés sur le réseau routier cantonal</p> <p>1.1 Préparer les bases techniques pour l'obtention des moyens nécessaires au financement des investissements</p> <p>1.2 Améliorer les infrastructures cantonales dévolues à la mobilité douce</p> <p>1.3 Créer un réseau cantonal de pistes cyclables entre les villes principales de la plaine du Rhône</p> <p>2 Exploiter, entretenir et maintenir le patrimoine routier cantonal</p> <p>2.1 Obtenir les moyens financiers nécessaires au financement de l'exploitation, de l'entretien et du maintien du patrimoine routier</p> <p>2.2 Augmenter la sécurité routière en l'adaptant à la législation en vigueur</p> <p>2.3 Adapter la taille du réseau routier cantonal</p>

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Remarques

Construction et correction des routes cantonales (P1101):

Ch. 50 : Les dépenses brutes (crédit supplémentaire de Fr. 6.95 mios inclus) des travaux routiers se montent à Fr. 94.8 mios, soit Fr. - 13.4 mios en-dessous du budget, principalement dans le Bas-Valais (Fr. - 10.9 mios). Les investissements pour les RPS se sont élevés à Fr. 38.2 mios, soit Fr. - 9.0 mios par rapport au budget.

Entretien des routes cantonales (P1102):

Ch. 31 : Comprend le crédit supplémentaire de Fr. 5.05 mios pour le renchérissement. Dépenses inférieures au budget de Fr. -14.2 mios, en particulier pour les déclassements (Fr. - 8.3 mios), le service hivernal (Fr. - 3.9 mios) et les intempéries (Fr. - 5.4 mios). Ces reliquats ont partiellement été réutilisés pour l'entretien ordinaire (Fr. +3.4 mios).

Ch. 35 : Attribution au fonds RPLP (Fr. +7.3 mios) du fait du décalage dans la réalisation de travaux routiers.

Ch. 42 : Diverses recettes inférieures au budget, en particulier à la Logistique des routes cantonales.

Ch. 43 : Changement de la méthode de calcul de la part des salaires de la construction refacturée aux communes.

Ch. 45 : Prélèvements inférieurs au budget sur les fonds FRPS (Fr. -8.8 mio : moins d'investissements sur les RPS) et RTEC (Fr. -13.0 mios : moins de déclassements et d'intempéries).

Ch. 46 : Participations communales inférieures au budget (Fr. - 2.5 mios) du fait de dépenses moins importantes que budgétées sur les routes hors localités, ainsi que pour les intérieurs de localités (Fr. -0.9 mio). Dotations fédérales plus élevées pour la RPLP (Fr. +1.1 mio) et les subventions fédérales et de tiers (Fr. +0.2 mio).

Etat des fonds (en mios de francs) :

	2022	2021	2020
RPLP :	13.7	6.4	11.2
RTEC :	31.3	61.5	72.7
FRPS :	62.6	79.6	91.0

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Poursuite des travaux de la déviation de Stalden sur la route H212 (fin des travaux : 2023)	31.12.22	30.11.22	■ Achèvement et ouverture prévues en novembre 2023. Opposition lors de la mise à l'enquête du plan de signalisation et de marquage.
	2 Mise à l'enquête/approbation des plans des travaux du tunnel Deibfels sur la route H212 à Eisten (début prévu des travaux : 2023 / fin des travaux : 2027)	31.12.22	20.12.22	■ Procédure d'approbation des plans du tunnel et du centre d'exploitation ouverte au 20.12.2022. Le début et la fin des travaux dépendront de l'attribution des travaux du lot principal.
	3 Mise à l'enquête/approbation des plans des travaux de la galerie de Schusslauri et Lüegeltigalerie sur la route RC 13 à Zermatt, (début prévu des travaux : 2023 / fin des travaux : 2028)	31.12.22	13.09.22	■ Procédure d'approbation des plans pour les galeries ouvertes au 13.09.2022. Aucun recours n'a été déposé.
	4 Début des travaux d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route T9 St-Maurice – Brig, ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée de Vétroz; première mesure du projet d'agglomération Valais central (fin des travaux : 2025)	31.12.22		● Les ressources humaines internes pour le suivi de la préparation des documents d'appel d'offres sont insuffisantes. L'entame des travaux est planifiée en été 2023.
	5 Poursuite et achèvement des travaux du tunnel des pyramides d'Euseigne sur la route 54 Sion – Les Haudères – Arolla reliant Vex à Euseigne (fin des travaux : 2022)	31.12.22		▲ Un recours contre la décision d'adjudication des travaux de construction a différé l'entame des travaux d'environ six mois. La fin des travaux est planifiée en novembre 2023.
	6 Réalisation des travaux de prolongation de la galerie de Zano dans le cadre du projet de défense contre les avalanches du couloir éponyme sur la route 54 Sion – Les Haudères – Arolla reliant Les Haudères à Arolla (fin des travaux : 2022)	31.12.22		▲ Des difficultés liées à l'exécution des travaux spéciaux ont généré un retard dans le planning prévisionnel des travaux. La fin des travaux est planifiée en automne 2023.
	7 Réalisation des travaux de réfection du pont-arc des Petits Pontis sur la route 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal reliant Sierre à Vissoie (fin des travaux : 2022)	31.12.22	31.12.22	■
	8 Poursuite de la réalisation du réaménagement complet du tronçon Branson – Louye sur la route RC 71 (fin des travaux : 2023)	31.12.22	31.12.22	■ Fin 2022 : la plus grande partie des travaux est terminée. Fin 2023 : solde des travaux, terminés par la pose de la couche de roulement.
	9 Poursuite de l'assainissement du pont sur le Rhône Saillon – Saxon sur la route RC 72 (fin des travaux : 2024)	31.12.22	31.12.22	■ Travaux terminés en avance à fin 2022.
	10 Poursuite de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes sur la route H21 Bo (fin des travaux : 2024)	31.12.22		● Lors des travaux du présoutènement à l'avancement au portail Nord en 2021, il a été constaté d'importants tassements en surface qui ont conduit à l'arrêt de l'excavation sur ce front. Une solution alternative a été trouvée pour l'avancement et les travaux ont repris en mars 2022. Fin des travaux prévue : - Tunnel terminé pour mi-2025 au plus tôt; - Traversée des Evouettes pour mi-2026 au plus tôt ; Ceci devra être confirmé lorsque le tunnel aura passé la zone géologique critique.
	11 § Révision de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML)	31.12.22	31.12.22	■ Terminé. Modifié pour une entrée en force le 1er janvier 2023.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 12 § Révision de la loi sur les routes (LR)	31.12.22	31.12.22	■ Projet de révision transmis au Grand Conseil.
ad2 13 Mise en oeuvre des déclassements de tronçons cantonaux, avec reprise par les communes de site, en fonction de l'avancement des procédures (Fr. 20.6 millions budgétés en 2022)	31.12.22	31.12.22	■ Décision prise par le Grand Conseil. Pas de déclassement prévu en 2023.
§ : Programme législatif			
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais	12	34	▲ Certains ouvrages d'art qui n'étaient auparavant pas jugés comme "mauvais" le sont devenus du fait de la dégradation du réseau routier cantonal. Cette situation s'explique par un manque de ressources humaines, que ce soit à l'interne du Service de la mobilité ou dans les sociétés privées externes (bureaux d'ingénieurs).
2 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé alarmant	0	0	■
3 Pourcentage de km de routes cantonales de plaine adaptées à la mobilité douce selon les normes VSS	17%	18%	■ Travaux réalisés en 2022: - réalisation de pistes cyclables et trottoirs autorisés aux vélos, élargissement de bandes cyclables trop étroites, nouvelles bandes cyclables. - réalisation de trottoirs en localité.
4 🏠 Nombre de crédits complémentaires sollicités	0	8	▲ Les crédits complémentaires sont fonction des problèmes et particularités rencontrés lors de la réalisation des travaux.
5 🏠 Pourcentage du budget d'investissement global (rubr. 501) des chantiers de construction coûtant plus de Fr. 1 million durant l'année	71%	79%	■
ad2 6 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est critique (= indice I1 entre 3 et 4). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023.	280	305	▲ Valeur estimée, prochaine campagne de mesures en 2023. La valeur réalisée est inférieure à celle prévue, car cette dernière constitue l'objectif à 4 ans.
7 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est mauvais (= indice I1 entre 4 et 5). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023.	220	244	▲ Valeur estimée, prochaine campagne de mesures en 2023. La valeur réalisée est inférieure à celle prévue, car cette dernière constitue l'objectif à 4 ans.
8 Etat de l'assainissement des routes cantonales en matière de bruit, calculé sur la base du rapport entre les dépenses effectives et les coûts totaux planifiés	82%	74%	▲ Assainissements effectués dans le cadre de chantiers de construction et d'entretien. L'avancement des dossiers est tributaire des disponibilités financières ainsi que du traitement par l'administration cantonale (préavis internes, pilotage des procédures d'homologation) et des communes pour les réalisations (coordination des chantiers). Les chiffres définitifs n'étant pas connus avant fin mars de l'année suivante, le chiffre figurant sous Réalisé est une estimation. Situation à fin 2021 (chiffres définitifs): effectué = 70%.
9 🏠 Nombre de km de route déclassés durant l'année	15	32	■

OBJECTIF POLITIQUE 2							
<p>Garantir un réseau de transport performant et une offre de prestations en matière de transports publics qui soit suffisante en regard de l'économie, de la politique sociale et conforme au concept cantonal de la mobilité 2040. Promouvoir le transfert du trafic individuel et des marchandises vers les entreprises de transport public.</p>							
Sous-objectifs politiques							
1	Soutenir et promouvoir la réalisation des infrastructures et des prestations des entreprises de transports concessionnaires (ETC) nécessaires à la mobilité des personnes et des marchandises						
2	Contribuer à l'exploitation de transports publics adaptés aux besoins. Gérer, coordonner et planifier au niveau cantonal l'élaboration d'actions tendant au développement et à la promotion des transports publics. Soutenir et coordonner au niveau cantonal les investissements et les études visant à développer l'offre de transport et de mobilité douce nécessaire au canton du Valais. Valoriser les pôles de développement en renforçant leur accessibilité en transport public et en mobilité douce						
3	Mener à bien la procédure de consultation relative à l'approbation des projets d'infrastructure de remontées mécaniques sur le territoire cantonal et délivrer les autorisations d'exploiter de compétence cantonale						
4	Assurer la direction opérationnelle de l'exploitation des téléphériques gérés par le canton ainsi que le renouvellement technique de ces installations						
Remarques							
<p>Transports publics (GP 21 et GP 22):</p> <p>Ch. 36 : Le dépassement de Fr. +4.2 mios en plus du crédit supplémentaire de Fr. 29 mios est principalement dû aux effets de la pandémie.</p> <p>Ch. 46 : Participations communales supérieures au budget (Fr. +0.7 mio) du fait de dépenses plus élevées sous le Ch. 36.</p> <p>Ch. 54 : Prêt au funiculaire SMC de Fr. 4 mios selon convention (Fr. -0.2 mio). Aucun prêt pour la CGN (Fr. -0.5 mio).</p> <p>Ch. 56 : Contribution au FAIF plus élevée (Fr. +1.29 mio); financement du ZEB plus faible (Fr. - 1.58 mio); aucune subvention pour les interfaces modales (Fr. - 0.5 mio); moins de subventions pour l'aéroport de Sion (Fr. - 0.54 mio); Divers (Fr. +0.28 mio).</p> <p>Etat du fonds RPLP (en mios de francs) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2021</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16.0</td> <td>19.0</td> <td>17.0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Téléphériques gérés (GP 23):</p> <p>Les installations du téléphérique Raron-Eischoll ont été amorties d'un quart. Ce dernier sera entièrement amorti d'ici à fin 2024. Ces amortissements sont effectués dans le cadre du renouvellement des installations.</p>		2022	2021	2020	16.0	19.0	17.0
2022	2021	2020					
16.0	19.0	17.0					

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	<p>1 Participation aux études et projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), selon le programme en force PRODES 2030/35.</p> <p>Etudes, avec un financement partiellement pris en charge par l'OFT, pour la mises en oeuvre anticipée de haltes régionales CFF et TMR initiées avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires concernées.</p> <p>Mesures pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gare CFF de Collombey-Le Grand : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2023), nouveau point de croisement de Vouvry (démarrage des études préliminaires). - halte TMR de Martigny-Expo : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2023), ainsi que fouilles archéologiques sur le tracé projeté. 	31.12.22	31.12.22	■ En cours.
	<p>2 Préparation des réflexions liminaires avec les exploitants et les gestionnaires d'infrastructures concernées par le futur message du programme PRODES 2040/45.</p> <p>Mesures pour 2022 :</p> <p>Préparation avec les entreprises concernées (principalement TPC, TMR, MGBahn, CFF, RegionAlps et BLS) des avant-projets sommaires qui seraient éligibles à un financement par le FIF, évaluation de ces projets, coordination avec les autres cantons de la CTSO. Le message sera présenté par l'OFT en 2023 au Parlement fédéral.</p>	31.12.22	31.12.22	■ Feuille de route commune avec le Canton de Vaud validée.
	<p>3 Participation aux projets d'étude et d'aménagement de l'infrastructure de projets d'innovation en matière de mobilité.</p> <p>Mesure pour 2022 :</p> <p>Mise à l'enquête publique du projet de l'AlphaTube (situé à Collombey-Muraz).</p>	31.12.22		▲ Mise à l'enquête prévue en 2023. Accord en cours de discussion avec les opposants potentiels.
	<p>4 Pilotage de la révision totale de la loi sur les transports publics</p>	31.12.22	31.12.22	■ Terminé.
ad2	<p>5 Soutien financier aux transports publics suite à la baisse des recettes provenant des voyageurs liée à la pandémie de COVID-19 (Fr.+3 mios)</p>	31.12.22	31.12.22	■ Les aides liées aux effets de la pandémie ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de Fr. 29 mios, dont Fr. 28.8 mios pour le transport touristique et Fr. 0.2 mio pour le transport local.
ad3	<p>6 Financement partiel et procédure visant à la rénovation complète du funiculaire Sierre – Montana – Crans (aboutissement : 2022)</p>	31.12.22	31.12.22	■ Les installations du funiculaire SMC ont été renouvelées. Le nouveau funiculaire a été mis en exploitation à fin 2022. Un montant de Fr. 4.0 mios a été versé au SMC, conformément à la convention signée.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad4	7 Implémentation d'un logiciel informatique professionnel de gestion et de suivi de la maintenance et de l'exploitation des téléphériques	31.12.22	31.12.22	■ Mise en place d'un fichier de saisie des heures. L'implémentation d'autres solutions informatiques est abandonnée du fait du transfert prévu des téléphériques. Ceux-ci ne seront plus gérés par l'Etat du Valais (probablement dès 2025).
	8 Début de l'étude du remplacement complet des installations du téléphérique Dorénaz - Alesse - Champex	31.12.22		▲ Une séance d'information a eu lieu avec le président de la commune de Dorénaz. Le mandat d'étude sera attribué au nom de la commune.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Subventions de fonctionnement (indemnités) versées pour les prestations de transports publics	56'678'300	86'896'630	● Un crédit supplémentaire de Fr. 29 mio a été alloué afin de pallier les conséquences financières de la pandémie.
	2 🏠 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics	25'616'700	24'499'700	■
ad2	3 Effets de la politique publique des transports (évolution d'année en année du nombre d'utilisateurs des moyens de transports publics)	↗	→	▲ La fréquentation des transports publics n'a globalement pas encore totalement atteint le niveau d'avant la pandémie.
	4 🏠 Subventions d'investissements accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040)	2'000'000	2'030'526	■
ad3	5 Procédures effectuées dans les délais usuels de la Commission cantonale des constructions CCC	100%	100%	■
	6 Traitement des projets déposés par les sociétés valaisannes de remontées mécaniques dans les délais légaux usuels, impartis aux services en fonction des thématiques concernées et des complexités avérées	100%	100%	■
	7 Réalisation des projets dans des délais raisonnables (4 mois de procédure cantonale, 12 mois pour la construction et la mise en service, 24 mois pour la remise en état des lieux)	90%	90%	■
ad4	8 Nombre de téléphériques gérés par le canton dont la perte reportée cumulée individuelle est supérieure à Fr. 100'000.-	2	1	■ Téléphérique Dorénaz-Alesse-Champex
	9 🏠 Nombre de voyageurs par année à maintenir sur l'ensemble des téléphériques gérés	345'000	378'145	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP1 Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal	272'539'731.00	202'293'674.66	70'246'056.34
GP11 Construction & entretien du réseau routier cantonal	272'539'731.00	202'293'674.66	70'246'056.34
P1101 Construction, adaptation, correction, sécurisation	140'077'131.38	111'455'692.56	28'621'438.82
313 Projets pour le développement durable	2'625'523.57		2'625'523.57
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		23'778'372.68	-23'778'372.68
463 Subventions fédérales		20'000.00	-20'000.00
501 Investissements (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.)	94'814'516.14		94'814'516.14
572 Trafic d'agglomération	3'067'448.00		3'067'448.00
630 Subventions fédérales		1'340'641.64	-1'340'641.64
632 Participations communales		16'578'151.90	-16'578'151.90
635 Participations de tiers		215'400.00	-215'400.00
670 Trafic d'agglomération		3'067'448.00	-3'067'448.00
Solde dépenses/recettes du produit	39'569'643.67	66'455'678.34	-26'886'034.67
P1102 Entretien et exploitation	132'462'599.62	90'837'982.10	41'624'617.52
310 Fournitures, carburant, service hivernal, etc.	6'146'337.26		6'146'337.26
311 Véhicules et machines (section Logistique)	3'892'385.63		3'892'385.63
314 Entretien des routes, service hivernal, etc.	71'416'214.40		71'416'214.40
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		7'250'411.72	-7'250'411.72
461 Participations des communes à l'entretien des intérieurs de localité		2'303'919.55	-2'303'919.55
463 Participations communales		25'187'687.32	-25'187'687.32
463 Participations de tiers		181'066.55	-181'066.55
463 Subventions fédérales		123'904.50	-123'904.50
Solde dépenses/recettes du produit	51'007'662.33	55'790'992.46	-4'783'330.13

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP2 Coordination, planification et financement TP	126'980'400.01	31'523'280.57	95'457'119.44
GP21 Transports publics	122'206'071.06	25'867'818.57	96'338'252.49
P2101 Infrastructure des transports publics	122'206'071.06	25'867'818.57	96'338'252.49
361 Subventions à des collectivités publiques	70'794.10		70'794.10
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	86'695'801.20		86'695'801.20
451 Prélèvement sur le fonds RPLP		3'004'665.34	-3'004'665.34
460 10% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux transports		4'137'171.25	-4'137'171.25
463 Subventions communales		11'132'023.43	-11'132'023.43
545 Funiculaire SMC (Sierre-Montana-Crans)	4'000'000.00		4'000'000.00
560 Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	21'305'730.00		21'305'730.00
562 Aéroport de Sion	57'391.75		57'391.75
562 Mobilité douce (sentiers pédestres, passerelles, etc.)	2'030'525.84		2'030'525.84
564 Développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB)	923'448.00		923'448.00
564 Ligne Sud-Léman	46'104.00		46'104.00
565 Bateau "Rhône" de la CGN Belle Epoque SA	136'500.00		136'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	6'939'776.17	7'593'958.55	-654'182.38
GP22 Transports à câble, obstacles aériens	548'835.80	220'940.00	327'895.80
P2201 Transports à câble, obstacles aériens	548'835.80	220'940.00	327'895.80
361 Subventions à des collectivités publiques	130'034.40		130'034.40
Solde dépenses/recettes du produit	418'801.40	220'940.00	197'861.40
GP23 Téléphériques gérés	4'225'493.15	5'434'522.00	-1'209'028.85
P2301 Téléphériques gérés	4'225'493.15	5'434'522.00	-1'209'028.85
Total	399'520'131.01	233'816'955.23	165'703'175.78

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

OP 1
Sécuriser et maintenir le réseau
des routes nationales
B22 1'113'200 net
C22 678'905.37 net

GP 11
Exploiter les routes nationales
B22 1'113'200 net
C22 678'905.37 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	31'712'256.40	29'658'400	34'044'775.40	4'386'375
30 Charges de personnel	10'810'072.34	12'402'500	12'124'817.77	-277'682
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'200'255.70	16'557'300	17'743'421.20	1'186'121
34 Charges financières	1'442.05	0	385.45	385
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'643'273.27	0	3'245'039.31	3'245'039
39 Imputations internes	1'057'213.04	698'600	931'111.67	232'512
4 Revenus	33'494'508.28	30'805'200	35'707'570.64	4'902'371
42 Taxes	27'998'767.52	28'468'700	29'698'749.93	1'230'050
44 Revenus financiers	0.00	0	101'591.90	101'592
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'216'866.81	0	2'926'918.17	2'926'918
49 Imputations internes	2'278'873.95	2'336'500	2'980'310.64	643'811
Excédent de revenus	1'782'251.88	1'146'800	1'662'795.24	515'995
5 Dépenses d'investissement	1'461'746.32	2'260'000	2'341'700.61	81'701
50 Immobilisations corporelles	1'461'746.32	2'260'000	2'341'700.61	81'701
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'461'746.32	2'260'000	2'341'700.61	81'701
Insuffisance de financement	-320'505.56	1'113'200	678'905.37	-434'295

Explication des écarts financiers

Rubr. 30 : Charges inférieures de CHF -277'682
Décalage dans le temps entre la validation des postes au 01.01.2022 et le processus de recrutement.

Rubr. 31 : Charges supplémentaires de CHF 1'186'121
Augmentation des charges liées aux mandats supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU. Ces coûts sont couverts par des recettes supplémentaires (rubr. 42).

Rubr. 35 : Montant de CHF 3'245'039
Ecritures de régularisation du résultat. Ecritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU en terme de reporting. (voir rubr. 45).

Rubr. 42 : Recettes supplémentaires de CHF 1'230'050
Recettes supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU.

Rubr. 44 : Recettes supplémentaires de CHF 101'592
Reprise d'anciens véhicules pour une valeur de CHF 87'160.

Rubr. 45 : Montant de CHF 2'926'918
Ecritures de régularisation du résultat. Ecritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU en terme de reporting. (voir rubr. 35)

Rubr. 50 : Dépassement de CHF 81'701
Montant financé par la reprise d'anciens véhicules (voir rubr. 44).

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	74.10	74.10	74.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Depuis le premier janvier 2020, les nouveaux postes font partie de l'inventaire des postes autofinancés (contrat de prestations de la Confédération).
A fin 2022, le SUTIII comptait 27 postes autofinancés (EPT).

OBJECTIF POLITIQUE
Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales
Sous-objectifs politiques
1 Garantir l'autofinancement du SUTIII
2 Améliorer le suivi des activités de maintenance des routes nationales et des équipements
3 Favoriser des investissements réguliers de la part de l'OFROU pour assurer la sécurité et l'ouverture des routes nationales
4 Assurer la reprise de l'exploitation des nouveaux tronçons autoroutiers

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Mise en place d'un système de contrôle des coûts et de suivi des prestations facturées dans une logique client/fournisseur	31.12.22	31.12.22	■ Un suivi régulier concernant la refacturation des coûts a été mis en place.
ad2 2 Déploiement de la centrale d'exploitation des routes avec un outil de suivi des incidents informatisé	31.12.22	31.12.22	■ La centrale d'exploitation est opérationnelle et un outil de suivi des incidents informatisé a été implémenté.
ad3 3 Investissements sur le tronçon Martigny-Croix / Grd St.-Bernard (N21) en faveur de la sécurité dans l'attente des mesures UPlaNS (horizon 5 à 10 ans)	31.12.26	31.12.22	▲ L'OFROU analyse et priorise les mesures à prendre pour le tronçon Martigny-Croix / Grd St.-Bernard.
ad4 4 Reprise de l'exploitation du Vispertaltunnel avec une adaptation des ressources financières, logistiques et humaines (autofinancement)	31.12.22	01.07.22	■ L'entretien de Vispertaltunnel a été repris par le SUTIII au début de l'été 2022.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Ratio de couverture (recettes, dépenses, résultats reportés)	100%	100%	■ Le SUTIII clôture l'année 2022 avec un léger bénéfice.
ad2 2 Proportion de demandes traitées	70%	80%	■ La proportion des demandes traitées par la centrale d'exploitation dépasse les attentes.
ad3 3 Montant investi sur le tronçon Martigny-Croix / Grd St.-Bernard (N21)	1'800'000	1'200'000	▲ Le montant investi sur le tronçon, bien qu'important, est inférieur aux souhaits du SUTIII. L'analyse et la priorisation des mesures à prendre par l'OFROU pour le tronçon est toujours en cours.
ad4 4 Nombre de kilomètres repris	7	7	■ La reprise de l'entretien du tube nord du Vispertaltunnel par le SUTIII a été effectuée au début de l'été 2022.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Exploiter les routes nationales	36'386'476.01	35'707'570.64	678'905.37
P1101 Entretien et exploiter les routes nationales	36'386'476.01	35'707'570.64	678'905.37
424 Recettes pour l'entretien de l'autoroute (contrat passé avec la Confédération)		16'709'107.26	-16'709'107.26
426 Dédommagements, y compris les travaux commandés par l'OFROU		12'987'604.40	-12'987'604.40
Solde dépenses/recettes du produit	36'386'476.01	6'010'858.98	30'375'617.03
Total	36'386'476.01	35'707'570.64	678'905.37

Remarques

Le SUTIII est en service autofinancé.
Pour assurer son financement, le SUTIII doit garantir la couverture des coûts par des recettes dans le temps.

En 2022, le compte du SUTIII est légèrement bénéficiaire.
Ce bénéfice reste dans les comptes du SUTIII et vient augmenter les réserves à sa disposition. Les réserves ainsi constituées garantissent l'autofinancement du SUTIII à long terme.

Il est à noter que dans le contrat de prestations qui lie le SUTIII à l'OFROU, il est mentionné que les bénéfices servent à couvrir les éventuelles pertes futures du SUTIII et que ces montants ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

OP 1 Protéger, conserver et gérer la forêt B22 14'581'305 net C22 13'652'390.07 net		OP 2 Protéger et gérer la nature et le paysage B22 5'295'095 net C22 4'809'387.59 net	
GP 11 Conservation des forêts B22 1'553'572 net C22 1'505'134.54 net	GP 12 Gestion des forêts B22 13'027'733 net C22 12'147'255.53 net	GP 21 Conservation et mise en valeur du paysage B22 1'749'606 net C22 1'648'500.18 net	GP 22 Conservation et gestion des biotopes et espèces B22 3'545'489 net C22 3'160'887.41 net

Total service B22 19'876'400 net C22 18'461'777.66 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	15'644'812.27	18'035'000	17'401'110.96	-633'889
30 Charges de personnel	3'629'224.80	4'097'000	3'465'049.20	-631'951
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'456'485.54	3'749'300	2'731'716.22	-1'017'584
34 Charges financières	0.00	200	0.00	-200
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	138'682.05	4'000	0.00	-4'000
36 Charges de transferts	9'052'830.40	10'138'700	9'537'682.40	-601'018
38 Charges extraordinaires	300'500.00	0	1'648'990.00	1'648'990
39 Imputations internes	67'089.48	45'800	17'673.14	-28'127
4 Revenus	6'894'601.85	7'939'600	7'252'771.20	-686'829
40 Revenus fiscaux	296.00	0	240.00	240
42 Taxes	1'005'149.80	565'700	782'305.35	216'605
44 Revenus financiers	0.00	1'500	0.00	-1'500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	295'200	307'309.95	12'110
46 Revenus de transferts	5'889'156.05	7'076'900	6'090'312.10	-986'588
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	72'603.80	72'604
49 Imputations internes	0.00	300	0.00	-300
Excédent de charges	8'750'210.42	10'095'400	10'148'339.76	52'940
5 Dépenses d'investissement	20'979'769.20	22'596'600	20'348'730.10	-2'247'870
52 Immobilisations incorporelles	152'552.55	305'400	46'849.55	-258'550
54 Prêts	0.00	500'000	0.00	-500'000
56 Propres subventions d'investissement	20'827'216.65	21'791'200	20'301'880.55	-1'489'319
6 Recettes d'investissement	12'268'542.85	12'815'600	12'035'292.20	-780'308
63 Subventions d'investissement acquises	11'767'417.85	12'315'600	11'686'042.20	-629'558
64 Remboursements de prêts	501'125.00	500'000	349'250.00	-150'750
Dépenses nettes d'investissement	8'711'226.35	9'781'000	8'313'437.90	-1'467'562
Insuffisance de financement	17'461'436.77	19'876'400	18'461'777.66	-1'414'622

Explication des écarts financiers
<p>30: Montant budgété par le SRH 31: Reliquat nature 425'000 NET (38), brut 827'000. 275'400 de budget transféré au SDANA 36: Reliquat nature 260'000 NET (38) et reliquat forêt 100'000 NET (38), 600'000 brut 38: Le CE a accepté les affectations aux financements spéciaux: 175'000 mandat d'appui outils SIG & maintenance et applications de gestion administrative 52, 425'000 assainissement biotopes et conservation espèces 31, 260'000 parcs naturels et UNESCO, exploitants agricoles et espèces 36, 100'000 biodiversité en forêt 36 et 688'990 infrastructures forestières, réorganisation triages et soins jeune forêt 56 42: Augmentation prestations de services liée aux subventions d'investissements et recettes fonds forestier supérieures aux prévisions 46: Recettes fédérales non atteintes (reliquats 31 et 36) 52: Reliquat mandat d'appui outils SIG & maintenance et applications de gestion administrative 175'000 (38) 54: Demandes et remboursements crédits forestiers en recul 56: Reliquat forêt 688'990 NET (38) 63: Recettes non atteintes (reliquat 56) 64: Remboursements crédits forestiers (lié à 54)</p> <p>Le compte des investissements se présente ainsi : - 1.5 mio de reliquat dont : 0,9 mio en financement spécial pour la part nette, qui représentent 0,6 mio de parts fédérales non réalisées</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	42.00	44.30	22.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
La réduction correspond aux postes transférés au SDANA.

OBJECTIF POLITIQUE 1	
Protéger, conserver et gérer la forêt	
Sous-objectifs politiques	
1	Prévenir les dégâts aux forêts dans les domaines des incendies, du gibier et phytosanitaire, notamment dans le contexte du changement climatique (GP11)
2	Adapter la desserte forestière en forêt de protection. (GP12)
3	Gérer les forêts de protection afin d'assurer durablement leur fonction (GP12)
4	Optimiser les structures et processus de gestion forestiers dans une perspective de gestion durable des forêts (GP12)
5	Acquérir les données de base et développer la planification forestière (GP12)
6	Soutenir les mesures d'amélioration de la filière bois (GP12)
7	Favoriser la biodiversité en forêt (GP12)
8	Assurer la conservation de l'aire forestière conformément aux bases légales (GP11)

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Définition avec le groupe de travail du nouveau financement des forêts de protection	31.12.24	31.12.22	■
	2 Réduction de l'abrutissement du gibier sur le rajeunissement dans les forêts de protection	31.12.25	31.12.22	▲ L'abrutissement est en baisse sur le canton. La situation est différenciée en fonction des essences (sapin blanc et feuillus trop élevée) et des régions (Haut Valais, Orsières et Val d'Illeiez avec un très fort à fort abrutissement).
<i>ad3</i>	3 Financement et mise en oeuvre de l'adaptation des forêts valaisannes aux changements climatiques (motion Fessler-CH)	31.12.24		● Mesures prévues dans le cadre du plan climat cantonal. En attente de la Loi cantonale sur le climat et du Plan climat cantonal.
<i>ad5</i>	4 Elaboration du Plan forestier cantonal (Plan directeur forestier) (report 2018)	31.12.25		● Projet reporté à la mise en vigueur de la révision de la Loi cantonale sur les forêts au 01.01.2023.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de régions de priorité très élevée et élevée avec un concept régional de protection contre les incendies approuvés (état 2020 = 5 terminées (Coude du Rhône 1 + 2, Leuk, Visp, Llienne Morge) / 3 en cours de planification (Sierre, Naters, Raron))	7	7	■
	2 Intensité des dégâts dus au gibier : niveau d'abroustissement sur les surfaces de relevés 2014 : 21%; 2016 : 18%; 2018 à 16 % et 2020 à 22 %. L'année 2018 est fortement influencés par les fortes couches de neige qui ont couvert les jeunes arbres	20%	15%	■ L'intensité de l'abroustissement s'élève à 15%. La situation est différenciée en fonction des essences (sapin blanc et feuillus trop élevée) et des régions (Haut Valais très fort, Orsières et Val d'Illiez fort abroustissement).
ad2	3 Projets régionaux d'analyse du réseau de desserte (objectif 2022 = 34 / situation 2020 = 6 en cours)	6	7	■
	4 Nombre de kilomètres de routes forestières mis aux normes par an	10	6	● Les projets de réfection de desserte forestière ont été ralentis par le manque de ressource du service.
ad3	5 Surface de forêts de protection prioritaires traitées par an (39'400 ha prioritaires sur un total de 82'200 ha de forêt de protection)	2'000	1'937	■
	6 Périodicité de retour des interventions en forêt de protection par an (82'200 ha; optimum = 50 ans; pour permettre aux forêts de protection de s'adapter aux changements climatiques cet optimum est raccourci à 40 ans)	37	37	■
ad4	7 Rapport sur le réseau d'entreprises pilotes	31.12.22	31.12.22	■
	8 Nombre de dossiers avec soutien du service (Stratégie d'entreprise, fusions, équipement, etc.)	2	2	■
	9 Evolution des coûts bruts d'exploitation par m3 en forêt de protection moyenne RPT I : 176.-/m3; RPT II : 180.-/m3; RPT III : 175.-/m3; 2020 : 166.-/m3	166	183	● Les coûts au m3 ont augmenté. Le Canton n'a aucune influence sur ces coûts.
	10 Evolution du prix de vente moyen des bois; RPT I 65.- Fr./m3; RPT II : 64 Fr./m3; RPT III 61.-/m3; 2020 : 54.1 Fr./m3; très fort recul dû au marché des bois influencé par les intempéries de janvier 2018 et les bostrychés du Plateau suisse	62	70	■ Le maché des bois a repris des couleurs. Le Canton n'a aucune influence sur ce marché.
ad5	11 Publication et communication sur le Rapport cantonal sur la gestion durable des forêts	31.12.22	31.12.22	● Publication reportée à 2023.
ad6	12 Nombre de projets en faveur de l'utilisation du bois avec participation du service	1	2	■
ad7	13 Part de la surface forestière cantonale (123'000 ha) sous contrat comme réserve forestière; situation à fin 2020 = 7633 ha, soit 6.2 %	6.5%	6.8%	■ Surface en réserve au 31.12.2022 : 8'323 ha.
	14 Surface annuelle traitée en faveur des biotopes et espèces (ha)	40	47.3	■

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad7 15 Surface annuelle de pâturages boisés et de châtaigneraies traitée (ha)	40	39	■
ad8 16 Contrats de police et de renseignement conclus avec les triages forestiers	34	34	■

OBJECTIF POLITIQUE 2

Protéger et gérer la nature et le paysage

Sous-objectifs politiques

- 1 Planifier et réaliser les mesures de protection et de mise en valeur du paysage (GP21)
- 2 Accompagner et orienter le programme des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en veillant à la mise en oeuvre des principes du développement durable (GP21)
- 3 Planifier et réaliser les mesures de protection et de gestion des biotopes et de préservation des espèces (GP22)
- 4 Soutenir les agriculteurs pour leurs prestations particulières en faveur de la nature et du paysage (GP22)
- 5 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (GP22)
- 6 Assurer la formation et l'information dans le domaine de la nature et du paysage (GP22)
- 7 Réviser les bases légales en matière de nature et paysage

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre de la Conception paysage cantonale en coordination avec le Service de développement territorial	31.12.25		■ Conception validée par le Conseil d'Etat comme étude de base du plan directeur.
	2 Assurer une présence humaine pour la sensibilisation et le gardiennage dans les secteurs à haute fréquentation durant les périodes sensibles	31.12.25		■ Assermentation d'un garde-site dans le vallon de Réchy. Majorité des sites sensibles couverts.
ad2	3 Encadrement du nouveau projet de parc naturel régional de la Vallée du Trient en vue de l'obtention du label "Parc d'importance nationale"	31.12.24		■ Soutien apporté sur la base des expériences des autres PNR.
	4 Contrôle de la réalisation des prestations des parcs naturels et de l'UNESCO	31.12.25		■ Contrôle lors des bilans annuels et séances intermédiaires.
	5 Conclusion des nouveaux mandats de prestations avec chacun des projets de parcs naturels	30.06.22	30.06.22	■ Les 3 mandats de prestations ont été signés par toutes les parties.
ad3	6 Encadrement de la commune de Monthey et toute nouvelle commune concernée par le moustique tigre, pour limiter sa prolifération et son expansion	31.12.25		■ Malgré les efforts déployés, l'expansion vers la commune de Collombey-Muraz n'a pas pu être évitée. Par contre, l'installation du moustique tigre semble avoir été évité à Brig pour le moment.
	7 Etablissement d'une stratégie et d'un plan d'action pour la conservation des espèces prioritaires	31.12.22	31.12.22	■ Stratégie et plan d'action soumis au groupe d'accompagnement et discutés en séance plénière début février 2023.
	8 Délimitation précise des périmètres des objets figurant à l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)	31.12.25		■ Méthodologie précisée en vue de l'engagement d'un plus grand nombre de bureaux de sorte à garantir le report des périmètres délimités précisément dans les plans d'affectation des zones d'une majorité de communes. Système de suivi des dossiers établi.
	9 Planification des besoins en termes d'infrastructure écologique selon les recommandations de l'OFEV	31.12.23		■ Cadre d'orientation, état initial et état avec extensions existantes réalisés. Séance d'information aux services concernés et la fédération des communes valaisannes.
	10 Revitalisation, entretien régulier et surveillance des biotopes d'importance nationale et cantonale	31.12.25		■ Blotope d'importance nationale revitalisé sur plus 50 ha.
ad4	11 Etablissement d'un maximum de contrats d'exploitation selon l'OPN par région prospectée	31.12.25		■ Augmentation du nombre d'exploitants, stabilité au niveau de la surface sous contrat.
	12 Recherche de solutions pour les cas litigieux ou sensibles, d'entente avec le Service cantonal de l'agriculture et les communes concernées	31.12.25		▲ Plusieurs cas en suspens, par manque de personnel à disposition pour régler les cas difficiles. Réalisation d'étude pour trouver des solutions (p. ex. site prioritaire de Törbel).
ad5	13 Sensibilisation continue de la population et des principaux protagonistes	31.12.25		■ Campagne d'affichage les longs des routes et émission les pieds sur terres sur Canal 9.
	14 Maintien de la pression de lutte sur les principales espèces prioritaires pour le Valais (ailante glanduleux, séneçon du Cap, impatientes, ambroisies)	31.12.25		■ Situation difficile pour le séneçon du Cap, pour lequel tous les sites connus n'ont pas pu être traités par manque de personnel en raison notamment de la crise ukrainienne. Forte progression le long des voies de chemin de fer des CFF, avec un manque de réactivité de ces derniers. Excellente collaboration avec d'autres partenaires notamment SUT III.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 15 Limitation au maximum de la présence de néophytes envahissantes dans les sites protégés	31.12.25		■ Selon programme. Pression en diminution dans certains sites ou secteurs, notamment Poutafontannaz et Bois de Finges.
ad6 16 Organisation annuelle d'un événement majeur rassemblant les principaux acteurs de la promotion de la nature et du paysage en Valais	31.12.25		■ Succès et satisfaction des participants à la Fête de la nature au Natischerberg.
17 Formation continue du personnel communal, forestier et étatique dans le domaine des néophytes	31.12.25		■ Selon le programme prévu, la totalité des communes et triages forestiers devrait avoir suivi ou eu la possibilité de le faire d'ici 2025.
ad7 18 Intégration au projet final les remarques issues de la consultation	31.03.22		▲ En cours auprès du SAJ.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de projets régionaux finalisés : objectif 2022 = 5 / réalisé = 3 Brig-Salgesch, Coude du Rhône, Chablais / partiel = 1 Sierre / en cours = 1 Sion / à faire = 0	5	4	▲ Coude du Rhône pas encore finalisé. Pour Martigny-Sion une planification de mesures favorables à la biodiversité sera initiée sur 5 communes en 2023.
	2 Nombre de sites avec planification périodique validée : Tanay, Follatères, Montorge, Valère et Tourbillon, Derborence, Réchy, Binntal, Bergji - Platten, Pfynwald-Ilgraben, Aletsch Bietschhorn -Gebiet	10	10	■ Selon programme.
ad2	3 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Binntal	60%	60%	■ Selon bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	4 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Pfyn-Finges	60%	60%	■ Selon bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	5 Degré de réalisation de la convention-programme UNESCO SAJA	60%	60%	■ Selon bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	6 Degré de réalisation de la convention-programme candidat PNR Vallée du Trient	33%	25%	▲ Selon bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc; un report de prestations est prévu sur l'exercice 2023, la direction du parc ayant été très occupée par la mise en place de la structure de gestion du parc et l'initiation de projets; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
ad3	7 Pourcentage (surfaces) de biotopes d'importance nationale protégés soit par décision du Conseil d'Etat, soit par intégration conforme aux plans d'affectation des zones des communes	75%	59%	▲ Pas d'augmentation par rapport à l'année passée, aucun nouveau plan d'aménagement des zones n'ayant été homologué par le Conseil d'Etat et aucune nouvelle décision de protection du Conseil d'Etat n'ayant été finalisée.
	8 Degré de réalisation de la convention-programme protection de la nature	60%	40%	▲ Selon bilan financier. Le manque de ressources en personnel ne permet pas de combler le retard. Une adaptation de la convention-programme dans le domaine de la protection de la nature sera proposée{ l'OFEV lors du reporting RPT.
ad4	9 Part (surfaces) des biotopes d'importance nationale nécessitant un entretien régulier, au bénéfice d'un contrat d'exploitation (BM et PPS)	60%	50%	▲ Résultats précis encore non connus, mais estimation selon le pourcentage atteint en 2021 (46%) et considérant une plus faible progression en 2022.
ad5	10 Degré de réalisation des objectifs de la section nature et paysage relatifs au plan d'action néophytes (à renouveler fin 2020 début 2021, période envisagée: 2021-2024)	50%	50%	■ Selon programme, mais avec une diminution du personnel à disposition pour réaliser la lutte, essentiellement des requérants d'asile, en raison de la crise ukrainienne.
ad6	11 Nombre de communications actives par an (communiqués de presse, articles thématiques, etc.)	5	15	■ Sollicitations particulièrement nombreuses cette année.
	12 Nombre de jours de cours (néophytes, reptiles, entretien des talus, PPS, etc.) pour les professionnels (techniciens communaux, cantonniers, agriculteurs, etc.)	3	9	■ A mentionner une formation sur les mesures favorables à la biodiversité dispensées aux employés communaux des communes de l'Adret.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad6</i> 13 Nombre de participants à des manifestations (Fête de la Nature, etc.)	400	200	▲ Formule choisie pour la Fête de la nature ne permettait pas d'accueillir autant de monde que précédemment.
<i>ad7</i> 14 Présentation du projet de loi au Grand Conseil	31.05.22		▲ En cours auprès du SAJ.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt	28'432'330.39	14'779'940.32	13'652'390.07
GP11 Conservation des forêts	2'059'725.91	554'591.37	1'505'134.54
P1101 Procédures forestières	2'059'725.91	554'591.37	1'505'134.54
363 Subventions accordées par le fonds forestier cantonal VS (PRC et autres)	507'648.75		507'648.75
363 Tâches de police : mandat de prestations avec les triages	388'091.00		388'091.00
429 Fonds forestier cantonal VS		208'916.50	-208'916.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'163'986.16	345'674.87	818'311.29
GP12 Gestion des forêts	26'372'604.48	14'225'348.95	12'147'255.53
P1201 Forêts de protection et infrastructures	21'638'075.52	12'464'864.15	9'173'211.37
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : infrastructures	664'840.00		664'840.00
562 Subventions accordées: forêts de protection	17'793'594.00		17'793'594.00
562 Subventions accordées: routes forestières	2'442'366.55		2'442'366.55
630 Subventions acquises de la Conf.: forêts de protection		9'711'500.00	-9'711'500.00
630 Subventions acquises de la Conf.: routes forestières		1'576'562.95	-1'576'562.95
642 Remboursements de prêts accordés à des communes et des syndicats intercommunaux		299'250.00	-299'250.00
Solde dépenses/recettes du produit	737'274.97	877'551.20	-140'276.23
P1202 Biodiversité en forêt	1'720'432.98	855'372.59	865'060.39
363 Subventions accordées: biodiversité	1'278'395.45		1'278'395.45
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : biodiversité en forêt	100'000.00		100'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: biodiversité		827'980.65	-827'980.65
Solde dépenses/recettes du produit	342'037.53	27'391.94	314'645.59
P1203 Protection de la forêt et gestion des dégâts	1'519'106.75	492'698.52	1'026'408.23
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, réparation	1'065'516.55		1'065'516.55
463 Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, réparation		451'713.65	-451'713.65
Solde dépenses/recettes du produit	453'590.20	40'984.87	412'605.33
P1204 Gestion des forêts, planification, bois, formation	1'494'989.23	412'413.69	1'082'575.54
313 Mise en place de plantations test	119'068.25		119'068.25
313 Révision de la carte des associations forestières de 10 triages du Canton du Valais	297'830.00		297'830.00
361 Ecole de gardes de Lyss	94'368.85		94'368.85
363 Formation Forêt Valais	234'257.00		234'257.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : réorganisation des triages forestiers et soins à la jeune forêt	24'150.00		24'150.00
Solde dépenses/recettes du produit	725'315.13	412'413.69	312'901.44

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
OP2 Protéger et gérer la nature et le paysage	9'317'510.67	4'508'123.08	4'809'387.59
GP21 Conservation et mise en valeur du paysage	4'081'446.62	2'432'946.44	1'648'500.18
P2101 Paysage	393'925.36	128'427.29	265'498.07
363 Subventions accordées: mise en valeur IFP	170'654.10		170'654.10
463 Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur IFP		118'955.50	-118'955.50
Solde dépenses/recettes du produit	223'271.26	9'471.79	213'799.47
P2102 Parcs naturels et UNESCO	3'687'521.26	2'304'519.15	1'383'002.11
363 Subventions accordées: parc naturel Binntal	818'400.00		818'400.00
363 Subventions accordées: parc naturel Finges	1'610'000.00		1'610'000.00
363 Subventions accordées: parc naturel Trient	538'200.00		538'200.00
363 Subventions accordées: Unesco	400'000.00		400'000.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : subvention aux parcs naturels et UNESCO	120'000.00		120'000.00
463 Subventions accordées: Unesco		275'000.00	-275'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Binntal		574'900.00	-574'900.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Finges		1'065'000.00	-1'065'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Trient		358'800.00	-358'800.00
Solde dépenses/recettes du produit	200'921.26	30'819.15	170'102.11
GP22 Conservation et gestion des biotopes et espèces	5'236'064.05	2'075'176.64	3'160'887.41
P2201 Biotopes	1'753'428.13	691'148.23	1'062'279.90
313 Mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	429'383.70		429'383.70
363 Subventions accordées: mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	486'457.30		486'457.30
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : assainissement et gestion de biotopes d'importance nationale	255'000.00		255'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: mandats et subventions mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		665'659.30	-665'659.30
Solde dépenses/recettes du produit	582'587.13	25'488.93	557'098.20
P2202 Contrats d'exploitation	1'681'132.38	923'050.57	758'081.81
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : contribution aux exploitants agricoles	90'000.00		90'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'591'132.38	923'050.57	668'081.81
P2203 Espèces	1'468'543.68	388'710.33	1'079'833.35
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : conservation des espèces	220'000.00		220'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'248'543.68	388'710.33	859'833.35
P2204 Formation et information	332'959.86	72'267.51	260'692.35
Total	37'749'841.06	19'288'063.40	18'461'777.66

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Remarques

La naissance du nouveau SFNP au 1er janvier 2022 n'est pas un simple retour à l'ancienne structure mais une nouvelle réorganisation qui suit celle de 2018. En effet, le domaine Avalanche, historiquement rattaché au Service des forêts a été rattaché au SDANA avec les groupes Cours d'eau et Géologie. En 2022 la priorité a dû être mise sur la réorganisation du service, le retard pris s'accumule donc avec celui de 2021, situation qui met à mal l'avancement des projets internes et la concrétisation de l'ensemble des moyens budgétaires. Conscients des enjeux sur les moyens non dépensés à ce jour, ils sont réservés dans des financements spéciaux.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

OP 1
Protéger l'homme et
l'environnement
B22 11'609'500 net
C22 11'214'969.68 net

GP 11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement B22 2'745'503 net C22 2'675'629.01 net	GP 12 Sites pollués, sols et eaux souterraines B22 3'630'120 net C22 1'837'800.95 net	GP 13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets B22 4'111'078 net C22 5'405'646.58 net	GP 14 Evaluation et suivi des projets de construction B22 1'122'799 net C22 1'295'893.14 net
---	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	9'617'609.44	10'685'100	10'376'369.23	-308'731
30 Charges de personnel	7'147'740.85	7'433'600	7'443'098.25	9'498
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'167'637.74	2'917'700	2'646'731.40	-270'969
34 Charges financières	0.00	0	13'985.00	13'985
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	46'792.50	73'000	53'678.00	-19'322
36 Charges de transferts	151'027.14	175'600	164'390.58	-11'209
39 Imputations internes	104'411.21	85'200	54'486.00	-30'714
4 Revenus	1'928'830.35	2'075'600	2'379'699.35	304'099
40 Revenus fiscaux	1'052.00	500	2'264.00	1'764
42 Taxes	1'347'674.40	1'698'100	1'266'416.05	-431'684
46 Revenus de transferts	438'901.95	377'000	375'952.00	-1'048
48 Revenus extraordinaires	106'628.00	0	671'676.00	671'676
49 Imputations internes	34'574.00	0	63'391.30	63'391
Excédent de charges	7'688'779.09	8'609'500	7'996'669.88	-612'830
5 Dépenses d'investissement	3'992'843.70	3'400'000	3'749'395.80	349'396
56 Propres subventions d'investissement	3'559'993.70	3'000'000	3'218'299.80	218'300
57 Subventions d'investissement redistribuées	432'850.00	400'000	531'096.00	131'096
6 Recettes d'investissement	432'850.00	400'000	531'096.00	131'096
67 Subventions d'investissement à redistribuer	432'850.00	400'000	531'096.00	131'096
Dépenses nettes d'investissement	3'559'993.70	3'000'000	3'218'299.80	218'300
Insuffisance de financement	11'248'772.79	11'609'500	11'214'969.68	-394'530

Explication des écarts financiers

31 : Dépenses inférieures au budget qui s'expliquent d'une part par le manque de ressources permettant de lancer et suivre des mandats externe et d'autre part par une limitation des dépenses afin de compenser le manque de recettes.

42 : Manque de recettes pour les raisons suivantes : suite à un contrôle TVA, rattrapage TVA 2015-2021 de 140'000.- qui s'inscrit en négatif des revenus; le revenu provenant des ordonnances pénales (chauffages et protection des eaux) ont été surestimés en raison de la charge administrative conséquente à l'élaboration de tels suivis; le montant des recettes planifiées pour les déchets et eaux de surface a été surestimé, ce dernier a été corrigé pour les prochains exercices.

48 : Prélèvement du compte de financement spécial selon art. 22 LGCAF de 2019 arrivé à échéance à fin 2022. 218'300.- ont été prélevés pour utilisation et sont compensés sous la rubrique 56. Le solde de 453'378.- a été prélevé pour dissolution sans contrepartie au SEN car les projets d'assainissement des stands de tir correspondants n'ont pas pu être réalisés ou alors il n'y a pas eu de défaillance de financement de la part des communes.

56 : Contrepartie du prélèvement sur le compte de financement spécial selon art. 22 LcGAF pour le remboursement aux communes de l'assainissement des stands de tir.

57/67 : Subventions de la Confédération redistribuées aux communes pour l'assainissement des stands de tir.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	45.40	47.10	47.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Pour 2022, le Grand Conseil a octroyé 1 EPT pour les Sols et les géodonnées.
Le prêt de 0.5 EPT d'ingénieur du SDM est arrivé à échéance le 31.12.2021

OBJECTIF POLITIQUE

Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets

Sous-objectifs politiques

- 1 Surveiller et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol
- 2 Contrôler la conformité des installations stationnaires et des chantiers en matière de pollution atmosphérique, de bruit, de rayonnement non ionisant, de gestion des déchets, de protection des eaux et du sol
- 3 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des sites contaminés
- 4 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées, ainsi que des installations de traitement de déchets
- 5 Informer et conseiller les communes, la population, les exploitants et les maîtres d'oeuvre, collaborer avec les organisations économiques pour assurer une protection adéquate de l'environnement
- 6 Veiller, en collaboration avec les communes et les autres services cantonaux concernés, à l'établissement des différents cadastres, registres, plans de gestion et d'assainissement
- 7 Procéder, en collaboration avec les juristes du Département, aux adaptations de la réglementation cantonale requises par le Grand Conseil et par l'évolution de la législation fédérale
- 8 Evaluer les rapports d'impact sur l'environnement en coordination matérielle avec les autres services concernés et, à la demande de l'autorité compétente, vérifier la conformité des projets de construction aux aspects de la protection de l'homme et de l'environnement de la compétence du SEN
- 9 Mise en place d'une gestion administrative du service (e-administration) et suivi de la qualité

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Renforcement du suivi qualitatif des eaux souterraines dans les zones identifiées "à risque", poursuite de la surveillance biannuelle et gestion des données y relatives	31.01.23	31.12.22	■ Les campagnes de contrôles de qualité des eaux souterraines ont permis en 2022 d'établir une cartographie de la qualité des eaux souterraines et de mettre en évidence les secteurs de plaine pour lesquels des déficits de qualité sont connus ou soupçonnés. Les panaches de pollution des principaux sites contaminés ont ainsi pu être délimités. Les contrôles portent sur les micropolluants typiques des industries ou STEP (dioxane, 1,2-dichloréthane, MTBE, acésulfame etc.), sur les pesticides, dont le chlorothalonil, et les PFAS. Les données sont récoltées depuis plusieurs années et permettent l'établissement de tendances.
	2 Contrôle de la qualité des eaux de la Rèche et de la Saltina	31.12.22	31.12.22	■ Les prélèvements et analyses le long de la Saltina se sont terminés au premier semestre 2022. Le rapport est en cours de rédaction. Le rapport sur la qualité des eaux de la Rèche est en cours de rédaction. Deux autres cours d'eau ont fait l'objet de contrôle de la qualité en 2022 : 1. Les prélèvement et analyses le long de la Fare se sont terminés en 2022. Le rapport est en cours de rédaction. 2. Les prélèvements et analyses le long de la Gamsa ont démarré au deuxième semestre 2022 et se poursuivent en 2023.
	3 Mise en place du centre de compétence sol et définition des objectifs	31.12.22	31.12.22	■ 35 mesures prioritaires ont été définies concernant 4 thématiques stratégiques de la protection des sols : Renforcement de l'exécution des prescriptions juridiques, adaptations légales et organisationnelles, acquisition et centralisation des informations pédologiques; sensibilisation des utilisateurs du sol / stratégie de communication.
ad2	4 Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population, notamment avec l'introduction et le déploiement de la 5G.	31.01.23		● Les opérateurs ont l'obligation de notifier au SEN toute construction ou modification d'antenne de téléphonie mobile, ainsi que son incidence en termes de RNI. La surveillance systématique par le SEN s'effectue par le biais de la vérification du respect des exigences de l'ORNI en amont, dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, mais également via le contrôle du système d'AQ dont dispose chaque opérateur, par la vérification de rapports de mesures de réception (effectuées à la demande du SEN), par des contrôles sur site en cas de doute et par la vérification systématique du respect de l'ORNI pour toute modification, même mineure, apportée aux antennes. Les contrôles et vérifications effectués montrent globalement que les normes de l'ORNI sont largement respectées. Des demandes pour de nombreuses installations sont cependant encore en attente de vérification, par manque de ressources (autorisations de construire, activations de facteurs de correction, rapports de mesures etc.). De plus, les discussions au sein de la DTAP sur la manière d'évaluer les demandes pour les modifications mineures d'antennes ont beaucoup retardé le traitement de celles-ci. La DTAP a publié au printemps 2022 de nouvelles recommandations, mais celles-ci laissent plusieurs options ouvertes, au choix des cantons. Une aide à l'exécution correspondante pour les communes sera publiée au 1er trimestre 2023.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	5 Actualisation des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux souterraines et contrôle des installations en conflit avec des zones de protection.	31.12.22	31.12.22	● En suivant le modèle de l'approbation fin 2022 des zones de protection de la zone karstique de Tsanfleuron de haute (zone Sh) et moyenne vulnérabilité (zone Sm), d'autres zones de protection relatives à des sources issues d'écoulements en milieu karstique doivent encore être délimitées. En parallèle, la carte de protection des eaux continue d'être actualisée sur une base trimestrielle. Néanmoins, avec l'essentiel des ressources absorbées dans le traitement des dossiers de construction, le contrôle et suivi des installations présentant des conflits majeurs au sens de l'OEaux n'a pas pu être engagé à satisfaction.
ad3	6 Assainissement complet des sols pollués au mercure dans les zones habitées de Raron et Viège et démarrage des assainissements en zone agricole (quartiers prévus pour 2022 : RQ4 à Raron, Baltschieder, VQ4 et VQ5 à Viège, campings Simplon Blick et Brigerbad). Réalisation des premières mesures d'assainissement sur l'ancienne décharge de Gamsenried et mise en oeuvre des mesures de confinement des pollutions aux PFAS dans le Chablais.	01.01.25		▲ Les assainissements mercure ont dû être stoppés durant le 1er semestre 2022 en raison d'incertitudes en lien avec les PFAS dans les sols (absence de valeurs limites pour la gestion des matériaux, le SEN a procédé à des investigations à large échelle pour clarifier la situation à ce propos. Une motion a d'ailleurs été déposée au Conseil des États à ce propos). Les quartiers prévus à Raron et Viège, ainsi que les campings Simplonblick et Brigerbad ont pu être assainis en 2022. À Viège, les travaux se poursuivront en 2023 après la pause hivernale. En zone agricole, les essais ont démarré en 2021 et les assainissements vont débuter en 2023. En vue de l'assainissement de la décharge de Gamsenried, le SEN s'est fortement impliqué auprès des autorités fédérales pour adapter le cadre légal au défi que constitue ce site contaminé et permettre une excavation à large échelle sans que la gestion des déchets rende cette mesure disproportionnée. Le traitement du panache de benzidine a été élargi en 2022 en rive droite du Rhône et couvre désormais toute la largeur concernée. L'amélioration du confinement de la décharge a été étudié en détail et une variante a été retenue : paroi étanche sur toute la longueur et en amont. Le confinement par pompage de la pollution aux PFAS est en fonction à Monthey depuis l'été 2022.
ad4	7 Conseil, suivi et subventionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux. Projets 2022 : nouveaux ouvrages : Collombey-le-Grand et Wiler-Kippel ; réhabilitation : Vétroz, Conthey et Col du St-Bernard ; extension ou raccordement : Chandoline et Leukerbad.	31.01.25		■ Les travaux pour l'extension de la STEP de Collombey-Muraz et de la STEP du Col du Grand-St-Bernard ont été terminés en 2022. Les travaux d'extension pour les STEP de Sion-Chandoline avec raccordement de Ayent-Voos, Vétroz-Conthey et Visp ainsi que le raccordement de Ferden à la STEP de Wiler-Kippel sont en cours. Des études pour l'extension de la STEP de Brig sont en cours. Des études pour des extensions, rénovations ou raccordements sont toujours en cours sur les STEP de Leukerbad, Sierre-Noës et Chamoson et pour une future STEP régionale sur Monthey en collaboration avec CIMO. Des études pour l'extension de la STEP de Martigny et l'extension de la STEP de Port-Valais avec régionalisation ont démarré en 2022. Le projet d'extension de la STEP de Granges a été mis à l'enquête fin 2022.


SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad4 8 Conseil, contrôle et suivi des installations d'éliminations des déchets soumises à l'OLED et/ou à l'OMoD. 2022 : régularisation des installations de valorisation de déchets minéraux, poursuite de la régularisation des déchetteries et des décharges.	31.01.23	31.12.22	■ 159 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.
ad5 9 Information de la population sur l'état de l'environnement par le biais des médias (principaux sujets planifiés en 2022 : sites pollués, sols, qualité de l'air, épuration des eaux, autres sujets en fonction de l'actualité)	31.12.25		■ 13 communications officielles ont eu lieu en 2022 ainsi que 8 campagnes de communication sur des thématiques spécifiques (voir détail sous indicateur 17).
10 Déploiement de la cyberadministration en matière environnementale, 2022 : lancement d'AdminSEN pour le suivi administratif et de la GED	31.12.22	31.12.22	● Le projet de cyber administration a été arrêté par la stratégie informatique - la mandataire a fait faillite.
ad6 11 Soutien technique au SDM et aux communes pour l'assainissement du bruit routier.	31.01.23	31.12.22	■ Les moyens dédiés au traitement des dossiers d'assainissement du bruit routier au sein du groupe "Bruit et RNI" du SEN ont été augmentés depuis l'automne 2020. Avec 56 prises de position rendues en 2022, dont 59% dans les délais convenus, le rythme de traitement s'améliore mais le nombre de dossiers en attente de traitement demeure conséquent (près de 45). L'assainissement du bruit des routes tend à devenir une tâche permanente, si bien qu'on ne peut s'attendre à une baisse du nombre de demandes y relatives, ce d'autant plus que la commission fédérale de lutte contre le bruit a émis des recommandations tendant à rendre plus sévères les valeurs limites pour le bruit routier.
12 Stratégie d'amélioration continue et information pour lutter contre les micropolluants dans les domaines agricoles et d'usage domestique. 2022 : poursuite de la campagne "doucement la dose" et réalisation d'ateliers	31.01.23	31.12.22	■ En 2022, une redéfinition de la stratégie et une révision du concept de communication pour limiter l'apport des micropolluants domestiques a été faite pour toucher plus de personnes. Une rubrique concernant les bons gestes pour l'environnement a été diffusée sur Rhône FM et le site internet du SEN. La collaboration avec le SCA sur le suivi des stations de lavage ainsi que le respect des bandes tampons se poursuit.
ad8 13 Assurer le traitement et suivi dans les délais des dossiers non soumis à étude d'impact transmis pour évaluation	31.01.23	31.12.22	■ Plus de 3000 prises de position ont été rédigées. 85% l'ont été dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet.
14 Assurer le traitement et suivi de qualité et dans les délais des enquêtes préliminaires, des cahiers des charges et des rapports d'impact	31.01.23	31.12.22	■
ad9 15 Mise en place dans le service d'une gestion administrative des documents en collaboration avec le SCI et les archives de l'Etat	31.01.23	31.12.22	■ Le lancement de la GED en collaboration avec les AEV est en phase de test et passera en production courant 2023.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Qualité de l'air dans la plaine du Rhône, quantifiée à l'aide de l'indice annuel de pollution de l'air (IPL) à proximité industrielle (1 = faible, 2 = modérée, 3 = significative, 4 = marquée, 5 = élevée et 6 = très élevée)	2	3	▲ Depuis 2012 à ce jour la qualité de l'air en proximité industrielle s'est améliorée selon l'évolution des indices de pollution à long terme. Pourtant en 2022 la pollution est évaluée significative (3) alors qu'elle a été modérée de 2018 à 2021. Cette péjoration s'explique essentiellement par un apport annuel plus important de particules fines de sables du Sahara.
	2 Nombre d'échantillons analysés pour quantifier l'état de l'environnement (poussières en suspension, eaux souterraines, eaux de surface, sédiments et sols)	1'000	1'259	■ Au total 1259 échantillons ont été analysés pour quantifier l'état de l'environnement : 16 analyses de métaux dans les poussières, 576 échantillons d'eaux de surface et sédiments, 292 échantillons d'eaux usées, 171 échantillons d'eaux souterraines (correspondant à 7 campagnes de surveillance), 204 échantillons de sols (correspondant à 7 campagnes de surveillance).
	3 🏠 Quantité de produits phytosanitaires d'origine agricole et domestique mesurée dans les eaux du Rhône (2018: 293 kg, 2019: 231 kg; 2020: 222 kg)	200	149	■ La quantité de produits phytosanitaires (pesticides) a été estimée à partir des concentrations mesurées à la Porte du Scex en 2022. La quantité annuelle des produits phytosanitaires issus de l'agriculture et de l'utilisation domestique (p.ex : jardins) s'élève à 149 kg pour l'année 2022 (206 en 2021, 222 kg en 2020).
ad2	4 Nombre de contrôles/inspections et mesures effectués par le SEN	600	581	▲ Le SEN a procédé à 194 visites en matière de protection de l'air, 11 en matière de bruit, 32 en matières de RNI, 159 en matière de déchets, 3 en matière de protection des eaux souterraines, 99 en matière d'eau de surfaces, 32 STEP, 18 installations en matière d'élimination des déchets, 2 chantiers application OLED et 31 chantiers pour suivi environnemental de réalisation. Dans le domaine des eaux et des déchets il y a eu moins de contrôles que prévu. Ceci est dû au manque de ressources.
	5 Nombre de contrôles/inspections effectués sur mandat du SEN (chauffages, installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, citernes, garages et chantiers, bruit et RNI)	8'000	7'777	▲ 5687 chauffages, 121 stations-services (673 pistolets), 195 garages, 88 installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, 1574 citernes, 18 installations d'élimination des déchets, 63 installations de chantiers ont été contrôlés par des tiers avec un suivi administratif du SEN. De plus 31 contrôles de rapports de mesures exigées Bruit/RNI contrôlées par le SEN.
	6 Nombre de lieux à utilisation sensible (LUS) exposés à un dépassement des valeurs d'installations de téléphonie mobile et de radiodiffusion	0	0	■ 4 LUS identifiés lors des mesures de réception, comme potentiellement en dépassement de la valeur limite d'installation fixée à titre de précaution (dépassement potentiel car n'intervenant que si la puissance d'exploitation effective atteint le maximum autorisé, ce qui n'est pas toujours le cas) De plus, selon le système AQ interne des opérateurs, 8 sites ont présenté des non-conformités de courte durée dans leur exploitation (max. quelques heures), par rapport aux paramètres autorisés. Dans chaque cas, l'opérateur a rapidement mis en oeuvre les mesures nécessaires, si bien qu'aucun dépassement durable des limites légales n'est à constater.
	7 Nombre de dossiers ayant engendré un suivi pénal de la part du service	50	25	▲ 15 dossiers pour les eaux de surface, 1 dossier pour l'air, 9 ordonnances pénales pour les feux de plein air.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 8  Quantité (kg) de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes (Agenda 21)	180	103	■ En 2022, les quantités de produits phytosanitaires d'origine industrielle retrouvés dans le Rhône à la Porte du Scex sont actuellement estimées à 19 kg, par rapport à 39 kg en 2021, 28 kg en 2020, 49 kg en 2019, 10 kg en 2018, 11 kg en 2017, 126 kg en 2016 et 88 kg en 2015. Les charges des principes actifs pharmaceutiques (API) d'origine industrielle ont légèrement augmentées, elles représentent en 2022 environ 84 kg par rapport à 59 kg en 2021, à 127 kg en 2020, 132 kg en 2019, 540 kg en 2018, 672 kg en 2017, 385 kg en 2016 et 370 kg en 2015. La somme des quantités de substances industrielles trouvées dans le Rhône est ainsi de 103 kg en 2022.
ad3 9 Nombre de prises de position, de décisions et de sommations du Service relatives à l'investigation, la surveillance ou l'assainissement de sites pollués	70	181	■ Sur les 181 déterminations et décisions rendues dans le cadre de la mise en œuvre de l'OSites en 2022 par le SEN figurent 40 prises de position relatives à l'investigation préalable permettant de classer le site.
10 Nombre total de parcelles fortement polluées au mercure assainies en zone habitée (y.c. campings) de Viège, Rarogne et Brigerbad	130	131	■ À ce jour, 106 parcelles polluées par du mercure ont été assainies dans le cadre de travaux d'assainissement par quartier à Turtig, Visp et dans les campings, tandis que 25 parcelles fortement polluées l'ont été en lien avec des projets de constructions.
11 Avancement des assainissements en zone agricole des sols pollués par du mercure (hectares assainis)	3	0.3	● Les essais avait démarré en 2021 (2'800m2) mais aucun chantier d'assainissement n'a pu être réalisé en 2022 à cause de l'incertitude et des investigations liées aux PFAS. Les assainissements débuteront en 2023.
12 Proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués (2018: 36%; 2019: 38%; 2020: 46%)	56%	58%	■ À fin 2022, 164 sites pollués étaient à considérer comme assainis, alors que 13 étaient en cours d'assainissement et que 107 requéraient encore un assainissement, dont 66 buttes pare-balles de stand de tir.
13 Nombre de sites assainis (décharges, aires industrielles, stands de tir et lieux d'accident) (2018: 86; 2019: 101; 2020: 117)	142	163	■ Sur les 163 sites pollués assainis, figurent 69 buttes pare-balles de stand de tir, 35 sites pollués par du mercure ou des HAP, 22 anciennes aires d'exploitation, 34 anciennes décharges et 3 lieux d'accident.
ad4 14 Projets des communes: pourcentage des dossiers de subventionnement et d'adjudication traités et transmis à l'autorité compétente dans les 2 mois pour les décisions du Département ou du Conseil d'Etat, respectivement 4 mois pour les décisions du Grand Conseil	80%	100%	■ 8 décisions sur 8 réalisées dans les délais, soit 100%.
15 Nombre d'installation en matière d'élimination des déchets (décharges, installations OMoD, déchetteries, installation de valorisation des déchets minéraux, UVTD, installations de compostage et de méthanisation) ayant fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.	100	159	■ 159 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.
ad5 16 Nombre d'informations / communications réalisées par le Service	12	13	■ 13 communications officielles ont eu lieu en 2022 (dont 2 conférence de presse) : 7 pour les sites pollués, 2 pour les sols, 2 pour l'air, 1 pour les déchets, 1 pour les eaux de surface. Ces communications ont généré plus de 90 articles dans la presse.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 17 Nombre d'informations données sur les bonnes pratiques afin de réduire l'impact humain sur l'environnement	4	9	■ En plus des 2 newsletters du service, 8 informations/campagnes de communication ont eu lieu en 2023 : plateforme d'information aux communes pour les dossiers de constructions, création du site CCS-VS, cartes d'admissibilité des eaux souterraines, rubrique « geste pour l'environnement » RhôneFM, Campagnes d'affichage contre le littering, exposition contre le gaspillage alimentaire, capsule d'animation vidéo sensibilisation aux sols, brochures sentiers de l'eau.
18 Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement des stations d'épuration en Valais et présentation aux communes	30.07.22	08.11.22	■ Le rapport annuel a été élaboré plus tardivement cette année. Le rapport a été publié sur le site internet du Service de l'environnement le 8.11.2022. Il a fait l'objet d'une news le même jour et a de nouveau pu être présenté aux communes après deux ans de pandémie.
ad6 19 Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en oeuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.06.22	17.08.22	■ Le rapport annuel sur la qualité de l'air ainsi que le bilan de mise en oeuvre du plan cantonal de mesures a été autorisé pour publication par la décision du Conseil d'Etat du 17 août 2022. Le 31 août une prépublication en français du rapport et de ses annexes était affichée sur le site web du SEN. Le 20 octobre ces documents en versions françaises et allemandes étaient officiellement diffusés par IVS sur le site web de l'Etat (retard pris lors de la traduction pour cause d'absence).
20 Nombre de communes exploitant des captages d'eau potable dont les zones de protection ne sont pas intégralement approuvées	2	5	● A fin 2022, 25 dossiers de zones de protection sont en cours de suivi par le SEN. Il s'agit essentiellement de procédures d'actualisation des délimitations existantes et de conciliation. Pour 5 communes, les mesures doivent être encore soit délimitées, soit mises à l'enquête publique pour approbation. Il s'agit des communes de Champéry, Chamoson, Leukerbad, Port-Valais, Vouvry.
21 Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires	2	6	● 6 décharges accueillant uniquement des matériaux d'excavation non pollués (type A) ne disposent pas des autorisations nécessaires et sont encore en activité (sur 47 décharges de types A, B, C et D au total). 19 décharges dont l'autorisation d'exploiter est arrivée à échéance sont en cours de prolongation d'autorisation ou de régularisation.
ad8 22 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations traité dans les délais administratifs prévus (2 mois pour l'enquête préliminaire, le cahier des charges et le rapport d'impact dès réception des évaluations des services consultés)	80%	85%	■
23 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations transmis dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet au SEN (y compris dossiers transitant par la section EIE mais traités par la section Eaux ou le groupe RNI)	80%	85%	■ Afin de diminuer le temps de traitement des dossiers au SEN, notamment pour les thématiques où le nombre de dossiers a fortement augmenté ces dernières années (bruit et déchets), il a été décidé que le SEN ne traitait que les thématiques si la base légale lui attribuait cette compétence. Dans ce sens, les communes ont reçu un courrier les rendant attentives aux thématiques de leur compétence légale et qu'elles devaient traiter. Pour les soutenir, le SEN a mis à disposition des documents d'aide sur un site dédié. De plus le service laisse ouvert la possibilité de consultation et propose d'effectuer des formations.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<i>ad9</i> 24 Etat d'avancement de la mise en place de la gestion administrative du service	80%	80%	■ Phase test de la GED-ECM en cours, mise en production courant 2023

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement	3'367'120.57	691'491.56	2'675'629.01
P1101 Evaluation de la qualité de l'air ambiant	1'351'074.36	284'281.25	1'066'793.11
P1102 Surveillance des rejets et mesures curatives	1'005'254.85	358'364.15	646'890.70
562 Filtres à particules Ayent	35'211.75		35'211.75
Solde dépenses/recettes du produit	970'043.10	358'364.15	611'678.95
P1103 Bruit et rayonnement non-ionisant	1'010'791.36	48'846.16	961'945.20
GP12 Sites pollués, sols et eaux souterraines	3'671'690.25	1'833'889.30	1'837'800.95
P1201 Sites pollués	2'242'900.58	1'516'600.15	726'300.43
562 Autres stands de tir et anciennes décharges	130'717.05		130'717.05
562 Stand de tir 300m Vouvry	135'386.00		135'386.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'976'797.53	1'516'600.15	460'197.38
P1202 Sols et matériaux pierreux	137'729.31	25'108.86	112'620.45
P1203 Protection des eaux souterraines et des captages	981'515.91	284'062.56	697'453.35
P1204 Evaluation qualité eaux souterraines	309'544.45	8'117.73	301'426.72
GP13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets	5'786'081.63	380'435.05	5'405'646.58
P1301 Evaluation qualité eaux de surface	753'947.19	86'758.84	667'188.35
P1302 Protection des eaux de surface	993'041.95	120'241.34	872'800.61
P1303 Planif. et subv. ouvrages eaux usées et STEP	3'251'871.25	111'810.32	3'140'060.93
562 PGEE Blatten	11'781.00		11'781.00
562 STEP Chandoline	500'951.00		500'951.00
562 STEP Collombey-Muraz	1'560'507.00		1'560'507.00
562 STEP Vétroz Conthey	250'705.00		250'705.00
562 STEP Visp	141'043.00		141'043.00
562 STEP Wiler-Kippel	451'998.00		451'998.00
Solde dépenses/recettes du produit	334'886.25	111'810.32	223'075.93
P1304 Déchets	787'221.24	61'624.55	725'596.69
GP14 Evaluation et suivi des projets de construction	1'300'872.58	4'979.44	1'295'893.14
P1401 Coordination et évaluation des projets EIE	311'254.23	-3'814.15	315'068.38
P1402 Préavis de synthèse des projets non soumis à EIE	959'972.15	-11'851.66	971'823.81
P1403 Suivi des chantiers et conseil	29'646.20	20'645.25	9'000.95
Total	14'125'765.03	2'910'795.35	11'214'969.68

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

OP 1
 Construire la route nationale A9,
 achever le réseau des routes
 nationales
 B22 3'889'100 net
 C22 3'823'046.73 net

GP 11
 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est
 B22 3'889'100 net
 C22 3'823'046.73 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	6'572'939.09	6'457'100	6'903'584.79	446'485
30 Charges de personnel	4'765'827.70	5'602'200	4'915'676.50	-686'524
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	391'303.55	542'000	416'066.80	-125'933
36 Charges de transferts	86'992.15	40'000	112'768.85	72'769
38 Charges extraordinaires	831'300.24	0	939'998.66	939'999
39 Imputations internes	497'515.45	272'900	519'073.98	246'174
4 Revenus	8'343'036.20	6'567'600	7'888'107.65	1'320'508
42 Taxes	106'896.92	60'600	105'898.90	45'299
43 Revenus divers	0.00	50'000	0.00	-50'000
44 Revenus financiers	93'717.35	53'000	129'242.15	76'242
46 Revenus de transferts	5'598'043.22	6'404'000	5'843'501.39	-560'499
48 Revenus extraordinaires	2'468'282.46	0	1'754'934.21	1'754'934
49 Imputations internes	76'096.25	0	54'531.00	54'531
Excédent de revenus	1'770'097.11	110'500	984'522.86	874'023
5 Dépenses d'investissement	121'672'053.22	100'000'000	119'310'029.63	19'310'030
50 Immobilisations corporelles	121'672'053.22	100'000'000	119'310'029.63	19'310'030
6 Recettes d'investissement	116'435'071.00	96'000'400	114'502'460.04	18'502'060
63 Subventions d'investissement acquises	116'435'071.00	96'000'400	114'502'460.04	18'502'060
Dépenses nettes d'investissement	5'236'982.22	3'999'600	4'807'569.59	807'970
Insuffisance de financement	3'466'885.11	3'889'100	3'823'046.73	-66'053

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Explication des écarts financiers
<p>Rubrique 30 : Différence due aux des postes vacants au 31.12.2022</p> <p>Rubrique 31 : Moins de services que prévu ont été utilisés. (p. ex. mandats/experts externes, etc.)</p> <p>Rubrique 38 : Un compte de financement spécial de CHF 939'998.66 selon art. 22 LGCAF a été constitué pour les quatre tronçons suivants (montants nets) : Tronçon Sierre – Loèche : CHF 232'818.95 Tronçon Loèche – Gampel : CHF 159'740.15 Tronçon Gampel – Viège : CHF 385'198.89 Tronçon Viège O – Viège E : (y c. participation R3) : CHF 162'240.67</p> <p>Rubrique 46 : Calculé en fonction des salaires effectifs et des prestations fournies par les autres services.</p> <p>Rubriques 48/50 : Le Service de la construction des routes nationales (SCRN) a prévu un budget de CHF 100 millions pour 2022. Les dépenses effectives s'élevaient à CHF 119.274 millions.</p> <p>Les trois années précédentes le SCRN avait constitué des provisions à la hauteur des écarts à la clôture annuelle (financement spécial selon art. 22 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton LGCAF). Ces comptes ont maintenant pu être bouclés.</p> <p>Rubrique 63 : La rubrique 63 est directement liée à la rubrique 50. La participation de la Confédération correspondante est comptabilise sur ce compte. C'est pourquoi le montant indiqué dépend des investissements réalisés sous rubrique 50.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	37.50	37.30	37.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Equivalents-plein-temps (EPT) inchangés.

OBJECTIF POLITIQUE
Construire la route nationale A9, achever le réseau des routes nationales sur le territoire du canton du Valais
Sous-objectifs politiques
1 Construire l'autoroute A9 entre Sierre-est et Viège-est par étapes, en conformité avec les objectifs du développement durable, dans le budget alloué et la planification des coûts à long terme de la Confédération au taux de subventionnement fédéral de 96%.

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Fin des travaux d'élargissement de la zone arrière du tunnel de Riedberg (P1102 Leuk à Gampel)	30.09.22		▲ Tube Nord exécuté à 100 %, tube Sud à environ 80%
	2 Entrée en force de l'Approbation des plans délivrée par le SG-DETEC, malgré les recours déposés auprès du Tribunal administratif fédéral TAF(P1101 Sierre Est à Leuk)	31.12.22		● Décision du Tribunal administratif fédéral TAF du 26.10.2022. Arrêt du Tribunal fédéral 21.12.2022. Il convient d'attendre la décision du Tribunal fédéral.
	3 Tracé A9 Schnidrigu – Turtig (trémie ouest de la GERA) : réalisation de 30 % des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) (P1103 Gampel à Viège Ouest)	30.06.22	30.06.22	■
	4 Bétonnage de la dalle de la tranchée couverte de Rarogne (GERA) à raison de 70 %. (P1103 Gampel à Viège Ouest)	30.09.22		■ env. 80% effectués
	5 Approbation du projet d'exécution définitif complété et délivré par le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) dans le secteur de l'aire de ravitaillement (P1103 Gampel à Viège Ouest)	31.12.22		▲ Le projet définitif a été suspendu par le SG-DETEC le 15.03.2022. Le rapport complémentaire du SCRN a été remis au SG-DETEC le 15.09.2022. Il convient d'attendre la levée de la suspension par le SG-DETEC. La construction de l'autoroute n'en est pas affectée.
	6 Travaux autoroutiers Viège ouest, tracé Grosseya : réalisation à 100 % des équipements d'exploitation et de sécurité (EES). (P1104 Viège Ouest à Viège Est)	31.03.22	31.03.22	■ La réalisation des travaux est achevée.
	7 Mise en service du tube Nord du tunnel A9 de Viège, direction Brig-Viège. (P1104 Viège Ouest à Viège Est)	30.06.22	23.09.22	▲ Mise en service (ouverture à la circulation) le 23.09.2022.
	8 Transformation du tunnel du Vispertal réalisé à 90 %. (P1104 Viège Ouest à Viège Est)	31.12.22		▲ env. 75% réalisés. Pendant l'exécution des travaux il s'est avéré que les mesures de renforcement dans la semelle et le parement sont plus importantes, que ce qui était prévu. Il en va de même pour les travaux dans la bifurcation II.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Etat d'avancement de l'autoroute A9 complète entre Sierre Est et Viège Est selon le plan de pilotage général du projet	70.1%	70%	■
	2 Etat d'avancement du tronçon partiel Loèche – Gampel (L-G), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	81.3%	81.1%	■
	3 Etat d'avancement du tronçon partiel Steg/Gampel Est – Viège Ouest (G-V), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	76.5%	75.3%	■
	4 Etat d'avancement du tronçon Viège Ouest - Viège (V-V)	90.4%	90.5%	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
 Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est	126'213'614.42	122'390'567.69	3'823'046.73
P1101 Construction de la A9 de Sierre Est à Leuk	6'674'868.92	6'538'793.17	136'075.75
501 Routes et voies de communication	5'340'054.01		5'340'054.01
630 Confédération		5'130'518.89	-5'130'518.89
Solde dépenses/recettes du produit	1'334'814.91	1'408'274.28	-73'459.37
P1102 Construction de la A9 de Leuk à Gampel	25'163'117.38	24'704'340.89	458'776.49
501 Routes et voies de communication	24'112'517.55		24'112'517.55
630 Confédération		23'164'793.14	-23'164'793.14
Solde dépenses/recettes du produit	1'050'599.83	1'539'547.75	-488'947.92
P1103 Construction de la A9 de Gampel à Viège Ouest	54'191'513.75	47'055'647.28	7'135'866.47
501 Routes et voies de communication	51'182'166.41		51'182'166.41
630 Confédération		45'458'604.34	-45'458'604.34
Solde dépenses/recettes du produit	3'009'347.34	1'597'042.94	1'412'304.40
P1104 Construction de la A9 de Viège Ouest à Viège Est	40'184'114.37	44'091'786.35	-3'907'671.98
501 Routes et voies de communication	38'639'291.66		38'639'291.66
630 Confédération		40'748'543.67	-40'748'543.67
Solde dépenses/recettes du produit	1'544'822.71	3'343'242.68	-1'798'419.97
Total	126'213'614.42	122'390'567.69	3'823'046.73

Remarques

La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue s'effectue en 4 tronçons (S-L, L-G, G-V, V-V).
 Sur le plan organisationnel, ceux-ci ont été regroupé en 3 tronçons (S-L, L-V, V-V).
 Dans le cadre du développement organisationnel, le Service de la construction des routes nationales (SCRN) examine régulièrement son organisation structurelle et fonctionnelle.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

OP 1
Assurer une utilisation rationnelle
et mesurée du sol et coordonner
les activités territoriales
B22 4'690'700 net
C22 3'661'569.21 net

GP 11
Assurer une utilisation rationnelle
du sol
B22 2'917'677 net
C22 2'217'913.16 net

GP 12
Coordonner les activités
territoriales
B22 1'773'023 net
C22 1'443'656.05 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	3'408'878.22	5'012'500	3'818'980.26	-1'193'520
30 Charges de personnel	2'561'374.10	2'971'700	2'586'645.55	-385'054
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	257'887.82	597'000	315'647.44	-281'353
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	250'000	0.00	-250'000
36 Charges de transferts	579'579.47	1'173'000	704'750.68	-468'249
38 Charges extraordinaires	0.00	0	200'000.00	200'000
39 Imputations internes	10'036.83	20'800	11'936.59	-8'863
4 Revenus	0.00	521'800	265'069.80	-256'730
42 Taxes	0.00	271'800	22'312.30	-249'488
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	250'000	0.00	-250'000
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	242'757.50	242'758
Excédent de charges	3'408'878.22	4'490'700	3'553'910.46	-936'790
5 Dépenses d'investissement	47'669.50	200'000	107'658.75	-92'341
56 Propres subventions d'investissement	47'669.50	200'000	107'658.75	-92'341
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	47'669.50	200'000	107'658.75	-92'341
Insuffisance de financement	3'456'547.72	4'690'700	3'661'569.21	-1'029'131

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Explication des écarts financiers

Rubrique 30 :

Les postes supplémentaires prévus au budget 2022 n'ont pu être pourvus qu'au cours du deuxième semestre 2022 (2 EPT).

Rubrique 31 :

Les honoraires pour les externes ainsi que le financement pour les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la LAT/LcAT et du PDC ont été inférieurs aux montants budgétés. Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2022.

Rubriques 31, 35, 42 et 45 :

Les rubriques relatives au fonctionnement du fonds cantonal de compensation ont été introduites pour la première fois dans le budget 2019 (le règlement cantonal y relatif est entré en vigueur en avril 2019). Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2022.

Rubrique 36 :

Les subventions destinées aux Communes ont été inférieures aux montants budgétés. 29 décisions de subventionnement ont été prises en 2022. Les paiements de ces subventions interviendront dans les années à venir et dépendront de l'avancement des procédures de révision des PAZ/RCCZ menées par les Communes en collaboration avec le SDT. En 2022, un montant de CHF 704'750.68 a été versé aux Communes. A l'heure actuelle, 28 Communes n'ont pas encore déposé leur demande de subventionnement.

Rubrique 38 :

La création d'un compte de financement spécial selon art. 22 LCGAF de CHF 200'000.- a été demandé avec les reliquats budgétaires.

Rubrique 48 :

En 2019, un compte de financement spécial selon art. 22 LCGAF de CHF 242'757.50 a été créé. Celui-ci est arrivé à échéance. En 2022, un montant de CHF 107'658.75 a été versé concernant les subventions dues aux Communes sur la base des décisions découlant de la LAT de 1979.

Rubrique 56 :

Cette rubrique sert au versement du solde des subventions dues aux Communes sur la base des décisions découlant de la LAT de 1979. Les nouvelles décisions découlant de la LAT/LcAT actuelles et du PDC seront financées via la rubrique 36. En 2022, un montant de CHF 107'658.75 a été versé aux Communes.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	15.40	16.90	18.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création de nouveaux postes (2 EPT) pour l'accompagnement des communes en lien avec la révision de leur PAZ/RCCZ suite à la mise en œuvre de la LAT/LcAT et du PDC.

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales	
Sous-objectifs politiques	
1	Assurer la qualité de vie de la population
2	Favoriser le maintien de la population dans son lieu d'habitat
3	Valoriser l'espace rural en sauvegardant les terres productives et les mayens et éviter l'abandon d'exploitations traditionnelles
4	En collaboration avec les communes, promouvoir l'économie et le tourisme par des outils adéquats d'aménagement du territoire
5	Observer et analyser le développement territorial, élaborer les bases pour la planification et coordonner à temps les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire en conformité avec les objectifs d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal
6	Sensibiliser les acteurs économiques aux exigences de l'aménagement du territoire
7	Promouvoir une politique d'hébergement durable
8	Accompagner les communes dans l'élaboration des plans d'affectation de zones et les responsabiliser aux tâches qui leur incombent (GP11)
9	Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, conserver les terres agricoles et préserver les paysages naturels, tant en plaine qu'en montagne [Agenda 2030]
10	Mettre en place le système de prélèvement de la plus-value au sens des art. 10h al. 1 LcAT et 16 alinéa 2 du Règlement (GP11)
11	Développer les villes et villages de manière coordonnée en dépassant les frontières administratives [Agenda 2030]

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Sensibilisation des communes pour le développement vers l'intérieur, la densification et la requalification urbaine et identification du potentiel de développement vers l'intérieur	31.12.25		▲ Publication du guide "Nature en ville et village" et organisation d'ateliers. Différentes aides de travail pour les Communes en cours d'élaboration et sensibilisation effectuée lors des contacts bilatéraux avec les Communes.
ad2	2 Mise en oeuvre de la stratégie cantonale en faveur des centres de village et élaboration d'une aide de travail pour le développement vers l'intérieur et pour les plans d'affectation spéciaux	31.12.25		▲ Incline dans les aides de travail mentionnées en ad1/1. Le SDT assure la mise en oeuvre de cette stratégie dans le cadre des révisions globales des PAZ/RCCZ.
ad3	3 ★ Adaptation et adoption de la Fiche A.5 "Zone des mayens, des hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan directeur cantonal, sur la base de la future Conception Paysage cantonale	31.12.25		▲ Adoption par le CE de la Conception Paysage cantonale suivie d'une communication correspondante. Adaptation de la fiche A.5 "Zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural" du PDc en cours. Cette fiche sera intégrée dans la modification partielle 2023-2024 du PDc.
ad4	4 Identification des réserves stratégiques à travers le projet Raum+ et gestion active des zones d'activités économiques, en collaboration avec le SETI, les Antennes régionales et les communes	31.12.22		▲ Etude Raum+ terminée en 2021. La stratégie et la conception liées aux zones d'activités économiques sont en cours d'élaboration. La fiche C.4 "Zones d'activités économiques" sera intégrée dans la modification partielle 2023-2024 du PDc.
	5 Accompagnement des communes, en collaboration avec les autres services cantonaux, dans la planification de leurs "itinéraires de mobilité de loisirs" conformément à la LIML	31.12.25		■ Nombreux dossiers traités sur la base de la directive technique mise à jour en 2018 et publication des aides de travail pour les Communes. Pour le surplus, le SDT participe au CoPIL "Vélo-VTT".
ad5	6 Mise en place d'un système d'observatoire du territoire	31.12.22		▲ Rapport de monitoring sur les zones à bâtir établi en mai 2022 dont le CE a pris connaissance en juin 2022 et qui a été transmis à l'ARE pour analyse.
ad6	7 Participation à des conférences ou assemblées d'organisations à but économique	31.12.22	31.12.22	■ Plusieurs présentations et échanges concernant les enjeux liés à l'aménagement du territoire faits en cours d'année.
ad7	8 Accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de la législation sur les résidences secondaires, en particulier dans le cadre de la révision de leurs PAZ/RCCZ	31.12.25		▲ Contact avec les Communes dans le cadre du centre de compétence (CCR2). Pour le surplus, le SDT préavise les dossiers liés aux résidences secondaires situées hors zone à bâtir.
ad9	9 ★ Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en oeuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés : dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)	31.12.23		▲ Contact actif avec les Communes dans le cadre des révisions des PAZ/RCCZ. Aides de travail pour les Communes finalisées ou en cours d'élaboration. Publication de nouveaux articles-type et mise à jour d'articles-type existants.
ad10	10 Taxation de la plus-value liée aux mesures d'aménagement	31.12.25		▲ Mise en place de la procédure via quelques cas en application à la LAT/LcAT et du règlement.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad11 11 Accompagnement des communes dans les démarches de planification intercommunale (projets d'agglomération, plans directeurs intercommunaux (PDi), parcs naturels régionaux, etc.) et renforcer la collaboration avec les Antennes régionales ★ : Programme gouvernemental	31.12.25		■ Suivi actif des 9 plans directeurs intercommunaux et des 3 projets d'agglomérations déposés auprès de l'ARE en collaboration avec les Communes et les Antennes régionales (ARVr et RWO).
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 1 Surfaces d'assolement du Canton du Valais (quota selon plan sectoriel: 7'350 ha)	7'500	7'460	■ Quota respecté selon la décision du Conseil fédéral du 1er mai 2019 et mise à jour partielle de l'inventaire approuvé par l'ARE (pertes potentielles liées au projet Rhône 3 pas prises en compte).
ad5 2 Nombre de projets du plan directeur (introduction de nouveaux projets et adaptation de projets existants)	25	19	▲ 9 nouveaux projets à la demande des Communes et 10 adaptations de projets existants.
3 Nombre de projets d'itinéraires de mobilité de loisirs mis en préconsultation auprès du SDT	10	25	■ Transmission par les Communes de projets LIML pour préconsultation plus importante que prévue.
ad6 4 Nombre de jours de cours dispensés par les collaborateurs du SDT	6	4	■ Ateliers "Nature en ville et village" et cours à l'intention des stagiaires avocats-notaires.
ad8 5 Degré de satisfaction des communes	90%	91%	■ Enquête réalisée en 2018.
6 Pourcentage de communes qui ont un plan de zone conforme à la LAT de 1980	100%	91%	▲ 111/122 Communes considérées comme conformes à la LAT 1980.
7 Pourcentage de communes qui ont un plan de zone conforme à la fiche C.1 du plan directeur (délai prévu à fin 2026)	10%	20.5%	▲ 25/122 Communes en catégorie A du PDC.
ad9 8 Evolution de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat (avec l'objectif de se rapprocher du périmètre d'urbanisation cantonal fixé dans le plan directeur, soit 12'050 ha en 2045)	12'800	12'770.8	▲ Sous réserve de contrôle des données de base et après finalisation de la digitalisation des géodonnées liées aux PAZ (état fin 2022).
ad10 9 Nombre de parcelles concernées par la plus-value	1'000	146	● 20 cas de plus-value en traitement suite à des demandes d'homologation de révisions partielles de PAZ/RCCZ.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Assurer une utilisation rationnelle du sol	2'474'198.67	256'285.51	2'217'913.16
P1101 Législation	81'125.52	315.91	80'809.61
P1102 Plans d'affectation, préavis et attestations	2'393'073.15	255'969.60	2'137'103.55
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	415'673.13		415'673.13
562 Communes et associations intercommunales	107'658.75		107'658.75
Solde dépenses/recettes du produit	1'869'741.27	255'969.60	1'613'771.67
GP12 Coordonner les activités territoriales	1'452'440.34	8'784.29	1'443'656.05
P1201 Etudes de base et plans sectoriels, équipements	489'818.46	2'604.66	487'213.80
P1202 Plan directeur cantonal et controlling territorial	588'162.10	4'759.28	583'402.82
P1203 Projets d'agglomération et coopération	374'459.78	1'420.35	373'039.43
Total	3'926'639.01	265'069.80	3'661'569.21

SERVICE DES DANGERS NATURELS

OP 1
Protéger les personnes et les
biens contre les dangers naturels
B22 27'875'200 net
C22 24'612'426.89 net

GP 11 Appui gestion intégrée des risques B22 5'044'129 net C22 4'409'113.65 net	GP 12 Avalanches et dangers glaciaires B22 3'024'451 net C22 3'089'394.56 net	GP 13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol B22 4'909'618 net C22 4'887'057.93 net	GP 14 Cours d'eau latéraux B22 14'897'002 net C22 12'226'860.75 net
GP 15 Rhône 3 B22 0 net C22 0.00 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	23'510'993.86	18'670'600	22'885'993.36	4'215'393
30 Charges de personnel	7'388'999.30	8'103'800	7'777'998.40	-325'802
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'131'295.79	3'350'800	5'843'117.21	2'492'317
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'715'142.25	1'625'800	1'623'930.50	-1'870
36 Charges de transferts	5'243'684.15	5'457'700	5'268'590.85	-189'109
38 Charges extraordinaires	1'218'600.00	0	385'761.00	385'761
39 Imputations internes	4'813'272.37	132'500	1'986'595.40	1'854'095
4 Revenus	25'303'113.96	16'220'600	20'078'997.41	3'858'397
41 Patentes et concessions	1'379'911.58	1'500'000	1'431'515.52	-68'484
42 Taxes	713'264.48	385'700	654'351.25	268'651
43 Revenus divers	1'688'305.60	1'922'200	1'779'726.15	-142'474
44 Revenus financiers	553'359.15	600'000	726'193.74	126'194
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15'371'170.30	8'358'300	10'527'404.26	2'169'104
46 Revenus de transferts	1'835'746.25	1'828'600	1'492'741.44	-335'859
48 Revenus extraordinaires	1'797'531.35	0	54'609.55	54'610
49 Imputations internes	1'963'825.25	1'625'800	3'412'455.50	1'786'656
Excédent de charges	-1'792'120.10	2'450'000	2'806'995.95	356'996
5 Dépenses d'investissement	52'959'683.92	63'062'700	47'810'963.95	-15'251'736
50 Immobilisations corporelles	15'956'633.22	22'426'400	14'367'837.75	-8'058'562
56 Propres subventions d'investissement	36'244'585.75	40'636'300	33'443'126.20	-7'193'174
58 Dépenses d'investissement extraordinaires	758'464.95	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	26'424'822.41	37'637'500	26'005'533.01	-11'631'967
63 Subventions d'investissement acquises	26'145'387.96	37'637'500	26'005'533.01	-11'631'967
68 Recettes d'investissement extraordinaires	279'434.45	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	26'534'861.51	25'425'200	21'805'430.94	-3'619'769
Insuffisance de financement	24'742'741.41	27'875'200	24'612'426.89	-3'262'773

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Explication des écarts financiers
30 : frais de personnel inférieurs en raison des décalage d'engagements.
31 : dépenses inférieures en raison principalement d'un entretien Rhône inférieur à ce qui était prévu. Une provision pour risque de perte s/débitteur de 2.67 Mios a été constituée (R3 extractions).
36 : subv. aux communes pour l'entretien des torrents et canaux + service de sécurité et rétrocession à l'OFEV des recettes de location.
38 : attribution aux fonds de financement spéciaux.
39 : le SDANA a utilisé les rubriques 39/49 pour répartir les frais de personnel sur les bons produits/centres de coûts.
41 : recettes d'extraction des matériaux sont légèrement moindres.
42 : prestations de service supérieures au budget (prudent).
43 : l'activation des frais de personnel sur les mesures sectorielles est inférieure au budget en raison de tâches effectuées sur l'entretien Rhône.
44 : recettes de location de terrains et d'immeubles acquis dans le cadre de R3 sont supérieures au budget prévu.
45 : prélèvement sur le fonds R3 pour mettre à zéro le centre de coûts R3 qui doit être 100% financé par cette source.
46 : subvention fédérales en relation avec les mandats de la 31, les subv. de la 36 + subventions des frais de personnel préfinancés R3 (FINA, DIR, AGIR).
48 : prélèvement sur fds fin spéc. pour le service de sécurité.
49 : voir rubrique 39
50 : invest. R3 sont inférieurs en raison de la complexité des dossiers.
56 : dépenses liées l'acc. agric. R3 (< que le budget 290 kCHF vs 1'570 kCHF) et subventions aux communes pour les autres dangers naturels (< 6.7 Mios essentiellement les cours d'eau latéraux dû au fléchissement des invest communaux combinés avec des problèmes admin. dans les homologations.
63 : recettes de subv. de la Confédération au canton pour le projet R3 et pour les autres dangers naturels - montant inférieur au budget proportionnellement aux rubriques 50 et 56 ci-dessus

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Employés à durée indéterminée	27.50	29.30	51.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
L'effectif indiqué aux comptes 2020 et 2021 est celui de l'ex-SPCR. L'effectif du nouveau SDANA est composé de 51.1 postes en 2022 et les postes ouverts (cf. dessus) seront repourvus courant 2023.
En 2022, les effectifs du SDANA sont quasiment au complet avec l'arrivée en mars 2023 d'une spécialiste SIG pour la section AGIR et en avril 2023 d'un ingénieur cours d'eau latéraux. Côté R3, il y a deux postes à repourvoir dans le Haut-Valais, un chef de groupe et un chef de chantier. L'hydrogéologue dédié principalement à R3 va débiter également son activité en mars 2023.
Les deux postes transférés du SFCEP au SPCR pour l'entretien du Rhône et du Léman ont été finalement affectés aux cours d'eau latéraux (ingénieur dangers naturels réalisation) et à la section AGIR (collaborateur scientifique SIG). L'entretien du Rhône a récupéré une partie d'une personne dédiée aux relations avec les communes de la section AGIR.

OBJECTIF POLITIQUE
Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels de manière intégrée, entretenir et aménager les cours d'eau
Sous-objectifs politiques
1 Développer la prévention dans le domaine des dangers naturels
2 Diminuer les risques naturels par des mesures appropriées par rapport aux divers dangers
3 Assurer la gestion durable des ressources du sous-sol
4 Assurer la gestion durable des cours d'eau (revitalisation et espace cours d'eau)
5 Assurer les conditions-cadres nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement (PA-R3) adopté par le CE
6 Etablir les dossiers d'enquête, approuver et réaliser les travaux d'aménagement du Rhône selon les priorités définies dans le Plan d'Aménagement
7 Mettre à l'enquête les zones de danger Rhône, assurer la gestion et la supervision des gravières Rhône et assurer l'entretien des berges du Rhône et du Léman

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement et maintien du réseau d'observation et de surveillance	31.12.25		■
	2 Elaboration des plans d'urgence (alarme et intervention)	31.12.25		■
	3 Elaboration des cartes de microzonage sismique	31.12.25		■
	4 Elaboration des cartes de danger	31.12.25		■
ad2	5 Elaboration avec les communes des contrats de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection et des cours d'eau	31.12.25		■
ad3	6 Révision de la loi sur les mines et carrières	31.12.22		● En cours, les travaux avancent lentement car il y a un besoin de ressources supplémentaires.
	7 Mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	31.12.25		▲ Travaux sur les éléments du concept avancent mais en attente de la révision de la loi pour pouvoir concrétiser le concept.
	8 Valorisation des ressources du sous-sol valaisan	31.12.25		■ En cours
ad4	9 Elaboration et réalisation de projets de revitalisation des cours d'eau	31.12.25		▲ Le SDANA a commencé un travail de fond qui est en cours et se poursuivra dans le futur. Il s'agit de plusieurs actions menées de front qui incluent entre autres des rencontres systématiques avec les autorités communales, le traitement des exigences écologiques pour chaque projet d'aménagement, les projets sur les connexions biologiques aux embouchures sur le Rhône et la planification de la revitalisation des rives lacustres. Par ailleurs dès 2023, 0.5 EPT vont être attribués pour intensifier l'action du service dans ce domaine.
ad5	10 § Mise en oeuvre de la loi sur le financement de la 3e correction du Rhône	31.12.23		■ Les communes ont reçu la facture de la 2e tranche de la première période de facturation. Les négociations avec les CFF sont en cours ; après finalisation, la loi sera adaptée.
	11 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Protection contre les dangers naturels, notamment nouveau crédit-cadre Rhône 3	31.12.23		■ Le crédit fédéral d'ensemble a été accordé par la Confédération. Il est composé de 7 crédits cadre qui financent les études générales et les différentes mesures sectorielles en cours à partir du moment où leurs plans sont en force. L'analyse du projet R3 lancée par le CE en novembre 2022 a suscité des interrogations auprès de l'OFEV.
	12 Poursuite de la réalisation de la 3e correction du Rhône, notamment par la mise en place des conditions-cadres nécessaires à la réalisation rapide des mesures anticipées et des mesures prioritaires	31.12.23		■ Le SDANA a été créé au 01.01.2022 et le projet R3 est placé sous une nouvelle gouvernance.
	13 Valorisation des opportunités qu'offre la 3e correction du Rhône en ce qui concerne le développement de la plaine et exploitation des synergies entre les principaux domaines suivants : sécurité - mobilité - environnement - économie - énergie - santé - agriculture - tourisme - sport	31.12.23		■ L'intégration paysagère du Rhône a fait l'objet d'une coordination étroite avec les porteurs de projet et les mandataires des planifications interrégionales (PA et PDi) et de la Conception paysagère cantonale. Les éléments pertinents ont été ancrés dans ces documents.

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 14 Mise en oeuvre du résultat du concours sur l'aménagement des berges du Rhône (espace public)	31.12.25		▲ Le lauréat du concours de 2019 a été mandaté pour réaliser le plan guide des espaces publics dans le respect des contraintes sécuritaires, techniques et légales du projet R3. Ce document a été finalisé en 2021. Depuis, les prescriptions du plan guide sont suivies pour guider le développement des projets par secteur. Les projets d'aménagement développés sont soumis à l'expertise du lauréat du concours mandaté à cet effet. La réalisation des espaces publics et les études inhérentes n'ont pas été prévues dans le devis de 3.6 milliards du PA-R3. Si la poursuite d'une partie des études jusqu'en 2024 bénéficie d'un crédit (DCE du 25.08.2021 pour le développement du plan guide de l'aménagement des espaces publics du Rhône et son intégration dans les projets R3), et bien que la Confédération entre en matière sur un subventionnement partiel des coûts d'étude et de réalisation, la source de financement de la réalisation des espaces publics et des études inhérentes n'est pas connue à ce stade. La mise en oeuvre du résultat du concours se poursuit au sein de l'élaboration des dossiers d'enquête des différentes mesures sectorielles. La direction du SDANA soutient la démarche dans ce sens. La question du financement doit cependant encore être clarifiée avant MEP.
15 Développement des processus pour renforcer la coopération entre les services (échange/retour d'expériences, recherche de synergies...)	31.12.25		■ La nouvelle organisation du SDANA dans lequel s'intègre le projet R3 permet une meilleure intégration au sein des différents services de l'Etat du Valais.
ad6 16 Poursuite de la réalisation des mesures prioritaires et anticipées sur l'ensemble des secteurs de la 3e correction du Rhône	31.12.24		▲ L'élaboration des dossiers d'enquête des mesures avancent conformément au planning prévu. Des nouvelles MA III ont été lancées ont été traitées en priorité.
ad7 17 Mise à l'enquête des zones de danger Rhône	31.12.25		■ Le canton a mis à l'enquête les zones de danger Rhône sur 4 communes valaisannes du secteur Chablais. Les autres secteurs vont suivre en fonction du calendrier de réalisation de R3.
18 Etablissement de la directive sur la gestion des extractions des matériaux du Rhône (gravières)	31.12.22		● L'analyse est toujours en cours en raison des liens avec la nouvelle loi sur les mines et les ressources du sous-sol, la rédaction de cette dernière avance plus lentement que prévu.
19 Elaboration de la directive d'entretien des berges du Rhône et du Léman (à l'intention des communes et du canton)	31.12.22		▲ La directive de l'entretien du Rhône de 2003 est toujours en vigueur. Une révision est prévue pour 2023-2024.
§ : Programme législatif			

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage de communes avec toutes les cartes de danger à jour	75%	75%	■
	2 Pourcentage du territoire sensible (essentiellement agglomérations de plaine) pour lequel le microzonage sismique a été fait	40%	40%	■
	3 Pourcentage de communes avec plan d'urgence pour toutes les catégories de dangers	50%	50%	■
	4 Degré de réalisation du programme Guardaval - plateforme cantonale des dangers naturels	87%	87%	■
	5 Nombre de projets de recherche avec participation du service	10	10	■ 10 projets en cours et d'autres sont planifiés
ad2	6 Part du programme annuel de projets individuels selon LFo réalisée	100%	100%	■
	7 Part de la convention-programme "offre de base 2020-2024" selon LFo réalisée	60%	50%	■
	8 Part du programme annuel de projets individuels selon LACE réalisée	100%	100%	■
	9 Part de la convention-programme "offre de base 2020-2024" selon LACE réalisée	60%	65%	■
	10 Pourcentage de communes avec contrat de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection et entretien des cours d'eau	50%	50%	■
ad3	11 Degré d'avancement du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol et application	70%	65%	▲ Travaux sur les éléments du concept avancent mais en attente de la révision de la loi pour pouvoir concrétiser le concept.
	12 Présentation du projet de loi sur la gestion des ressources du sous-sol au Grand Conseil	31.12.22		● En cours, les travaux avancent lentement car il y a un besoin de ressources supplémentaires.
	13 Valorisation des ressources du sous-sol valaisan	↗	↗	■
ad4	14 Pourcentage de communes avec planification des espaces réservés aux eaux (ERE) prête pour homologation	100%	85%	▲ Une partie des communes n'a pas encore fait homologuer son ERE.
	15 Part de la convention-programme "revitalisation des cours d'eau 2020-2024" réalisée	60%	15%	▲ Le SDANA a commencé un travail de fond qui est en cours et se poursuivra dans le futur. Il s'agit de plusieurs actions menées de front qui incluent entre autres des rencontres systématiques avec les autorités communales, le traitement des exigences écologiques pour chaque projet d'aménagement, les projets sur les connexions biologiques aux embouchures sur le Rhône et la planification de la revitalisation des rives lacustres. Par ailleurs dès 2023, 0.5 EPT vont être attribués pour intensifier l'action du service dans ce domaine.
ad5	16 Facturations de l'annuité relative à la participation des communes valaisannes	100%	100%	■ Les communes ont reçu la facture de la 2e tranche de la première période de facturation en juin 2022.
	17 Mise en oeuvre du système qualité et sécurité R3	100%	90%	▲ Avec la création du SDANA, il sera nécessaire de définir une nouvelle charte "qualité".

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 18 Mise à l'enquête de la mesure anticipée Canal de Vissigen (Sion)	100%	44%	▲ L'ancienne LcACE ne permettait pas la mise à l'enquête par le canton d'une mesure sur un canal communal. L'entrée en vigueur de la nouvelle LDANACE permet maintenant au canton d'aller de l'avant et de mettre à l'enquête en hiver 2023-2024 cette mesure après consultation préalables des services cantonaux et des offices fédéraux.
19 Mise à l'enquête de Mesure prioritaire Delta (Port-Valais)	100%	42%	▲ Dans le Chablais l'accent a été mis sur la création et l'avancement des trois MA III Massongex - Bex Rhône, MA III Grandes Îles et MA III Îles des Clous qui ont toutes les trois été mises à l'enquête. La MP I Delta est restée un peu en attente et sera mise à l'enquête au printemps 2024 après la consultation préalable des services cantonaux et des offices fédéraux.
20 Degré de réalisation de la MP I Viège	93%	88%	▲ Le démarrage du lot 8 est dans l'attente de la sécurisation de la décharge de Gamsenried par la Lonza. Un gros travail de coordination est effectué par le canton.
21 Taux de réalisation de la MA I Ile Falcon	99%	99%	■ Les travaux de sécurisation sont terminés et la réception du chantier a eu lieu le 12 janvier 2023.
22 Construction d'une halle hydraulique EPFL-R3 en Valais	100%	80%	▲ La halle Optisol à Saillon a été acquise par le projet R3 (dans l'emprise) et devra encore aménagée pour une utilisation pour les modèles physiques.
23 Taux de réalisation de la MA II Sierre Laminaires	99%	55%	▲ Le chantier de la MA III Sierre laminaires a dû être retardé pour des raisons de procédure lors de l'appel d'offres. Il débutera en 2023.
ad7 24 Zones de danger Rhône : analyse de la situation (2021) = 10%, définir le calendrier de mise à l'enquête (2022) = 20%, mettre à l'enquête par secteur (2023 à 2025) : 10% par secteur	20%	20%	■ Le canton a mis à l'enquête les zones de danger Rhône sur 4 communes valaisannes du secteur Chablais. Les autres secteurs vont suivre en fonction du calendrier de réalisation de R3.
25 Reprise de la gestion des gravières : analyse de la situation (2021) : 10%, 20% = rédaction de la directive de suivi des extractions (2022), puis mise en oeuvre de la directive sur l'ensemble des points d'extractions (en pourcentage du total des sites)	20%	10%	● L'analyse est toujours en cours en raison des liens avec la nouvelle loi sur les mines et les ressources du sous-sol, la rédaction de cette dernière avance plus lentement que prévu.
26 Entretien des berges du Rhône et du Léman : élaborer la directive d'entretien avec les responsabilités de chaque entité avant et après R3 (20% --> 2022), y.c le transfert de responsabilités puis mettre en oeuvre cette directive en collaboration avec l'ensemble des communes riveraines (--> 31.12.2025)	20%	20%	▲ La directive de l'entretien du Rhône de 2003 est toujours en vigueur. Une révision est prévue pour 2023-2024.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Appui gestion intégrée des risques	5'453'277.39	1'044'163.74	4'409'113.65
P1101 Réseau de monitoring des dangers naturels	647'175.07	175'502.96	471'672.11
313 Mandats	351'616.34		351'616.34
314 Entretien stations IMIS	222'536.20		222'536.20
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		175'047.95	-175'047.95
Solde dépenses/recettes du produit	73'022.53	455.01	72'567.52
P1102 Outils informatiques pour la gestion des dangers naturels	835'855.05	85'324.43	750'530.62
313 Mandats	437'434.35		437'434.35
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		82'508.80	-82'508.80
Solde dépenses/recettes du produit	398'420.70	2'815.63	395'605.07
P1103 Plans d'alarme cantonaux et d'intervention, interv	46'707.25	495.73	46'211.52
P1104 Observateurs dangers naturels	615'521.12	331'765.22	283'755.90
363 Service de sécurité	547'340.00		547'340.00
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		276'548.05	-276'548.05
489 Prélèvement financement spécial pour Service de sécurité		54'609.55	-54'609.55
Solde dépenses/recettes du produit	68'181.12	607.62	67'573.50
P1105 Préavis	414'363.56	2'283.78	412'079.78
313 Mandats	199'187.50		199'187.50
Solde dépenses/recettes du produit	215'176.06	2'283.78	212'892.28
P1106 Etudes générales, projets de recherche DANA horsR3	454'151.41	62'168.29	391'983.12
313 Mandats	280'100.60		280'100.60
314 Entretien stations IMIS	68'186.20		68'186.20
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		61'430.15	-61'430.15
Solde dépenses/recettes du produit	105'864.61	738.14	105'126.47
P1107 Gestion et entretien du Rhône et du Léman	2'439'503.93	386'623.33	2'052'880.60
301 Part des frais de personnel pour prestations AGIR vers le projet entretien Rhône	102'148.60		102'148.60
301 Part des frais de personnel R3 vers l'entretien du Rhône	94'938.65		94'938.65
305 Part des frais de personnel pour prestations AGIR vers le projet entretien Rhône	21'600.40		21'600.40
305 Prestations Equipe R3 pour l'entretien du Rhône et du Léman	21'346.35		21'346.35
314 Entretien Rhône et Léman y.c. relevés de profils en travers de l'OFEV sur R3, participation barrage du sujet, surveillance navigation, bois flottant, Regrouillon et Pramont etc	796'754.72		796'754.72
363 Subventions aux communes pour l'entretien du Rhône + Léman (Port-Valais) + forfait entretien port (Port-Valais)	902'704.95		902'704.95
391 Part des frais de personnel AGIR et équipe R3 pour l'entretien du Rhône et du Léman	241'102.00		241'102.00
447 Facturation de l'utilisation privée du domaine public des berges du Léman		98'205.24	-98'205.24
491 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR pour l'entretien du Rhône (NdM)		123'749.00	-123'749.00
491 Prestations de services du personnel R3 sur l'entretien du Rhône et du Léman (P1107)		116'285.00	-116'285.00
Solde dépenses/recettes du produit	258'908.26	48'384.09	210'524.17

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP12 Avalanches et dangers glaciaires	6'341'296.41	3'251'901.85	3'089'394.56
P1201 Cartes de danger avalanche	384'105.70	149'071.73	235'033.97
313 Mandats en relation avec les données de base	66'333.50		66'333.50
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	208'387.85		208'387.85
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		115'771.15	-115'771.15
Solde dépenses/recettes du produit	109'384.35	33'300.58	76'083.77
P1202 Ouvrages de protection avalanches et dangers gla.	5'957'190.71	3'102'830.12	2'854'360.59
389 Attribution financements spéciaux	125'161.00		125'161.00
424 Prestations de service		127'832.25	-127'832.25
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	5'402'302.95		5'402'302.95
564 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	37'546.45		37'546.45
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		2'973'527.55	-2'973'527.55
Solde dépenses/recettes du produit	392'180.31	1'470.32	390'709.99
GP13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol	8'274'785.77	3'387'727.84	4'887'057.93
P1301 Cartes de danger géologiques	811'918.24	228'136.91	583'781.33
313 Mandats en relation avec les données de base	75'758.20		75'758.20
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	410'832.35		410'832.35
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		228'240.45	-228'240.45
Solde dépenses/recettes du produit	325'327.69	-103.54	325'431.23
P1302 Ouvrages de protection dangers géologiques	7'052'782.95	3'158'182.93	3'894'600.02
313 Mandats en relation avec les ouvrages de protection	12'097.96		12'097.96
424 Prestations de service		125'926.40	-125'926.40
491 Prestations de service des géologues pour le SDM		108'600.00	-108'600.00
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	5'956'898.45		5'956'898.45
564 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	365'463.20		365'463.20
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		2'918'464.90	-2'918'464.90
Solde dépenses/recettes du produit	718'323.34	5'191.63	713'131.71
P1303 Danger tectonique	107'127.55	319.42	106'808.13
313 Mandats en relation avec les cartes de sol de fondation	26'585.00		26'585.00
Solde dépenses/recettes du produit	80'542.55	319.42	80'223.13
P1304 Gestion des ressources du sous-sol	302'957.03	1'088.58	301'868.45
313 Mandats en relation avec la gestion des ressources du sous-sol	28'062.00		28'062.00
Solde dépenses/recettes du produit	274'895.03	1'088.58	273'806.45

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP14 Cours d'eau latéraux	27'421'696.50	15'194'835.75	12'226'860.75
P1401 Cartes de danger des cours d'eau latéraux	488'348.29	169'968.70	318'379.59
313 Mandats en relation avec les données de base	86'383.50		86'383.50
463 Subventions fédérales en relation avec mandats 313		41'307.60	-41'307.60
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	243'171.00		243'171.00
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		127'984.90	-127'984.90
Solde dépenses/recettes du produit	158'793.79	676.20	158'117.59
P1402 Aménagements, revitalisation et projets de suveill	21'566'993.53	13'390'725.24	8'176'268.29
424 Prestations de service		370'178.65	-370'178.65
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	20'500'312.65		20'500'312.65
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		13'012'116.00	-13'012'116.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'066'680.88	8'430.59	1'058'250.29
P1403 Gestion et entretien des cours d'eau latéraux	5'366'354.68	1'634'141.81	3'732'212.87
351 Attribution au fonds cours d'eau (prélèvement)	1'623'930.50		1'623'930.50
363 Entretien des torrents et canaux	3'347'241.50		3'347'241.50
498 Alimentation du fonds cours d'eau en provenance du SEFH		1'623'930.50	-1'623'930.50
Solde dépenses/recettes du produit	395'182.68	10'211.31	384'971.37

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP15 Rhône 3	23'205'901.24	23'205'901.24	0.00
P1501 Cartes de danger du Rhône	10'022.59	10'022.59	0.00
P1502 Aménagements du Rhône (R3)	21'096'859.30	21'096'859.30	0.00
301 Part des frais de personnel de la Direction pour R3	374'586.11		374'586.11
301 Part des frais de personnel pour prestations de la FINA vers le projet R3	512'121.70		512'121.70
305 Part des frais de personnel de la Direction pour R3	66'690.80		66'690.80
305 Part des frais de personnel pour prestations de la FINA vers le projet R3	112'359.30		112'359.30
316 Loyers locaux bâtiment Mutua (1/2 sur direction SDANA et 1/2 sur R3) + expo Sierre	71'822.51		71'822.51
318 Création d'une provision pour risque de perte sur débiteur (liée aux extractions de matériaux)	2'672'805.75		2'672'805.75
361 Rétrocession à l'OFEV des recettes de location immeubles et terrains subventionnés	466'304.40		466'304.40
391 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section FINA et DIR pour R3	1'175'532.95		1'175'532.95
412 Recettes des extractions des matériaux du Rhône		1'431'515.52	-1'431'515.52
431 Activation de la part des frais de personnel des ingénieurs R3 sur les mesures sectorielles		1'702'593.85	-1'702'593.85
447 Recettes de locations des terrains et immeubles à des tiers		627'988.50	-627'988.50
451 Prélèvement dans le fonds R3		9'481'609.37	-9'481'609.37
463 Subventions attendues de la Confédération pour le personnel préfinancé (FINA, AGIR et DIR)		791'227.14	-791'227.14
491 Transfert de la part des frais de personnel R3 de la Direction vers le projet R3		441'278.00	-441'278.00
502 Investissements en lien avec les études et travaux des mesures sectorielles R3	13'241'687.35		13'241'687.35
565 Dépenses liées à l'accompagnement agricole du projet R3 (montant payé au SCA pour des dépenses effectuées par le SCA)	290'000.00		290'000.00
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements R3		5'677'825.22	-5'677'825.22
631 Participations attendues de la part du canton de Vaud pour les investissements liés aux mesures sectorielles (Chablais)		316'124.60	-316'124.60
632 Participations attendues de la part des communes pour les investissements liés aux mesures sectorielles		25'699.90	-25'699.90
Solde dépenses/recettes du produit	2'112'948.43	600'997.20	1'511'951.23
P1503 Etudes générales, projets de recherche liés à R3	2'099'019.35	2'099'019.35	0.00
301 Part des frais de personnel pour prestations de AGIR vers le projet R3	307'945.60		307'945.60
305 Part des frais de personnel pour prestations de AGIR vers le projet R3	65'118.40		65'118.40
391 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR en faveur de R3	373'064.00		373'064.00
451 Prélèvement dans le fonds R3		1'032'095.08	-1'032'095.08
491 Traspert de la part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR pour le projet R3		373'064.00	-373'064.00
502 Investissements en lien avec les études générales du projet R3	1'029'009.75		1'029'009.75

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements liés aux études générales		379'059.54	-379'059.54
632 Participations attendues de la part des communes pour les investissements liés aux études générales		215'611.25	-215'611.25
Solde dépenses/recettes du produit	323'881.60	99'189.48	224'692.12
Total	70'696'957.31	46'084'530.42	24'612'426.89

Remarques

Dans le cadre de la réorganisation du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement décidée par le Conseil d'Etat le 18 août 2021, le nouveau service des dangers naturels (SDANA) résulte, au 1er janvier 2022, de la fusion de la section dangers naturels du SFCEP et de l'ancien service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR). Il regroupe la protection contre les crues du Rhône et la gestion des dangers naturels (géologiques, nivo-glaciaires, cours d'eau latéraux).

A la différence des activités en lien avec les dangers naturels, le canton est le maître de l'ouvrage du projet R3 ; il finance les dépenses brutes et reçoit des subventions de la Confédération. La même logique est appliquée pour certaines tâches d'entretien du Rhône et du Léman. L'entretien du Rhône est délégué aux communes et subventionné par le canton.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement en lien avec le projet R3 sont financées uniquement via le fonds R3.

Les sections supports (FINA, DIR et AGIR) ne sont plus affectées uniquement au projet R3 et donc plus financées à 100% par le fonds R3 ; il en résulte une augmentation de la part nette du canton (une part de l'enveloppe a été utilisée pour financer cela).

Les dépenses moindres des cours d'eau sont passagères et dues à un fléchissement des investissements communaux combinés avec des problèmes administratifs dans les homologations des projets ainsi que le manque de ressources dans les bureaux d'ingénieurs. Les besoins selon la planification des travaux restent aux environ de 25 Mios brut (35 Mios volume de travail).

Amortissements, réévaluations et report à l'actif des investissements nets		Compte 2021 Fr.	Budget 2022 Fr.	Compte 2022 Fr.	Ecart B/C Fr.
<u>AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS</u>					
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	55'727'620.43	57'879'100	60'554'911.84	2'675'812
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	8'323'271.59	9'440'900	7'268'254.16	-2'172'646
364	Réévaluations des prêts PA	-578.00	3'460'000	4'035'556.00	575'556
365	Réévaluations des participations PA	1'502.00	0	4'997.50	4'998
366	Amortissements des subventions d'investissement	85'134'507.26	74'676'000	84'986'670.86	10'310'671
383	Amortissements supplémentaires	78'537'156.54	91'390'700	78'159'194.43	-13'231'506
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	13'287'627.58	31'660'100	14'890'771.07	-16'769'329
690	Report au bilan	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693
	Amortissements, réévaluations	241'011'107.40	268'506'800	249'900'355.86	-18'606'444
	Report à l'actif des investissements nets	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693

**Variation des fonds et financements
spéciaux sous capital propre**
**Compte 2021
Fr.**
**Budget 2022
Fr.**
**Compte 2022
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
**VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS
SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE**

351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	147'326'393.21	123'117'000	141'526'561.84	18'409'562
389	Attributions au capital propre	53'215'753.50	417'000	63'075'827.96	62'658'828
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	67'606'028.16	136'425'000	110'838'565.32	-25'586'435
489	Prélèvements sur le capital propre	39'461'666.36	91'697'100	46'311'759.59	-45'385'340
	Total	93'474'452.19	-104'588'100	47'452'064.89	152'040'165

Résultats

	Compte 2021 Fr.	Budget 2022 Fr.	Compte 2022 Fr.	Ecart B/C Fr.
--	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

COMPTE DE RESULTATS

Total des charges	4'023'193'707.41	3'912'751'000	3'997'538'528.66	84'787'529
Total des revenus	4'267'495'088.86	4'108'110'900	4'303'693'215.90	195'582'316
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	244'301'381.45	195'359'900	306'154'687.24	110'794'787

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	244'301'381.45	195'359'900	306'154'687.24	110'794'787
Amortissements et réévaluations	241'011'107.40	268'506'800	249'900'355.86	-18'606'444
Excédent de revenus	3'290'274.05	-73'146'900	56'254'331.38	129'401'231

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total dépenses	464'461'410.01	549'836'200	483'661'275.07	-66'174'925
Total recettes	236'873'353.75	264'367'000	257'319'767.68	-7'047'232
Investissements nets	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693

COMPTE DE FINANCEMENT

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	244'301'381.45	195'359'900	306'154'687.24	110'794'787
Investissements nets	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693
Excédent de financement	16'713'325.19	-90'109'300	79'813'179.85	169'922'480

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Total du compte de résultats	3'290'274.05	-73'146'900	56'254'331.38	129'401'231
Variation des fonds et financements spéciaux sous capital propre	93'474'452.19	-104'588'100	47'452'064.89	152'040'165
Augmentation du capital propre	96'764'726.24	-177'735'000	103'706'396.27	281'441'396

Résultats		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
Charges		3'914'147'639.35	3'867'472'700	3'894'314'422.84	26'841'723
30	Charges de personnel	1'027'351'794.95	1'043'309'500	1'044'878'222.06	1'568'722
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	376'906'304.44	421'478'300	411'052'192.93	-10'426'107
33	Amortissements du patrimoine administratif	64'050'892.02	67'320'000	67'823'166.00	503'166
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	148'348'744.37	127'007'800	143'873'316.03	16'865'516
36	Charges de transferts	2'094'060'634.15	2'006'955'200	2'023'565'494.22	16'610'294
37	Subventions redistribuées	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
Revenus		4'028'426'553.73	3'832'062'300	4'034'055'728.19	201'993'428
40	Revenus fiscaux	1'493'031'538.34	1'400'101'600	1'557'287'966.51	157'186'367
41	Patentes et concessions	204'912'160.68	150'410'000	207'530'632.47	57'120'632
42	Taxes	259'439'783.43	248'588'900	262'260'672.57	13'671'773
43	Revenus divers	10'501'269.33	9'356'800	11'218'836.49	1'862'036
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	69'619'828.09	136'425'000	111'039'293.73	-25'385'706
46	Revenus de transferts	1'787'492'704.44	1'685'778'100	1'681'596'294.82	-4'181'805
47	Subventions à redistribuer	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
Résultat d'exploitation		114'278'914.38	-35'410'400	139'741'305.35	175'151'705
34	Charges financières	71'461'652.75	71'401'100	67'034'419.53	-4'366'680
44	Revenus financiers	66'051'883.68	65'435'300	93'361'479.43	27'926'179
Résultat financier		-5'409'769.07	-5'965'800	26'327'059.90	32'292'860
Résultat opérationnel		108'869'145.31	-41'376'200	166'068'365.25	207'444'565
38	Charges extraordinaires	145'040'537.62	123'467'800	156'125'793.46	32'657'993
48	Revenus extraordinaires	39'461'666.36	91'697'100	46'311'759.59	-45'385'340
Résultat extraordinaire		-105'578'871.26	-31'770'700	-109'814'033.87	-78'043'334
Excédent de revenus		3'290'274.05	-73'146'900	56'254'331.38	129'401'231
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
Dépenses d'investissement		464'461'410.01	549'836'200	483'661'275.07	-66'174'925
50	Immobilisations corporelles	257'650'525.25	265'511'900	252'425'597.16	-13'086'303
52	Immobilisations incorporelles	11'414'577.49	13'722'200	11'645'246.21	-2'076'954
54	Prêts	28'249'754.00	54'499'600	35'887'078.00	-18'612'522
55	Participations et capital social	0.00	0	1'000.00	1'000
56	Propres subventions d'investissement	157'047'721.02	201'402'500	171'079'874.95	-30'322'625
57	Subventions d'investissement redistribuées	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	758'464.95	0	0.00	
Recettes d'investissement		236'873'353.75	264'367'000	257'319'767.68	-7'047'232
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	117'536.00	0	109'966.00	109'966
63	Subventions d'investissement acquises	208'046'554.26	214'918'700	209'616'355.51	-5'302'344
64	Remboursements de prêts	18'279'744.74	34'020'800	34'239'549.27	218'749
65	Transferts de participations	0.00	0	501.50	502
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	809'717.00	727'500	730'916.65	3'417
67	Subventions d'investissement à redistribuer	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521
68	Recettes d'investissement extraordinaires	279'434.45	0	0.00	
Investissements nets		227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693
<u>COMPTE DE FINANCEMENT</u>					
Total du compte de résultats		3'290'274.05	-73'146'900	56'254'331.38	129'401'231
Amortissements et réévaluations		241'011'107.40	268'506'800	249'900'355.86	-18'606'444
./. Investissements nets		227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693
Excédent de financement		16'713'325.19	-90'109'300	79'813'179.85	169'922'480

Aperçu général		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
Charges et dépenses		4'487'655'117.42	4'462'587'200	4'481'199'803.73	18'612'604
Revenus et recettes		4'504'368'442.61	4'372'477'900	4'561'012'983.58	188'535'084
Excédent de financement		16'713'325.19	-90'109'300	79'813'179.85	169'922'480
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
Pouvoir législatif		7'804'594.22	7'630'100	7'167'240.15	-462'860
Pouvoir exécutif		2'685'178.77	2'811'300	2'927'720.35	116'420
Pouvoir judiciaire		38'270'420.13	39'647'300	45'156'443.06	5'509'143
Autorité de surveillance		214'985.02	386'100	250'838.89	-135'261
Autorité de recours		6'583.30	6'000	5'437.25	-563
Présidence		11'150'591.87	12'298'500	11'582'517.55	-715'982
Finances et énergie		-1'984'971'292.68	-1'979'001'600	-2'098'760'350.47	-119'758'750
Santé, affaires sociales et culture		898'855'780.81	935'868'100	932'717'550.35	-3'150'550
Economie et formation		857'124'052.92	837'543'600	829'145'807.95	-8'397'792
Sécurité, institutions et sports		-55'414'148.76	-5'659'100	-44'887'948.13	-39'228'848
Mobilité, territoire et environnement		207'559'929.21	238'579'000	234'881'563.20	-3'697'437
Excédent de financement		16'713'325.19	-90'109'300	79'813'179.85	169'922'480
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	1'027'351'794.95	1'043'309'500	1'044'878'222.06	1'568'722
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	376'906'304.44	421'478'300	411'052'192.93	-10'426'107
34	Charges financières	71'461'652.75	71'401'100	67'034'419.53	-4'366'680
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	148'348'744.37	127'007'800	143'873'316.03	16'865'516
36	Charges de transferts	2'008'925'202.89	1'928'819'200	1'934'538'269.86	5'719'070
37	Subventions redistribuées	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
38	Charges extraordinaires	53'215'753.50	417'000	63'075'827.96	62'658'828
39	Imputations internes	133'554'985.09	118'916'200	129'964'248.69	11'048'049
40	Revenus fiscaux	1'493'031'538.34	1'400'101'600	1'557'287'966.51	157'186'367
41	Patentes et concessions	204'912'160.68	150'410'000	207'530'632.47	57'120'632
42	Taxes	259'439'783.43	248'588'900	262'260'672.57	13'671'773
43	Revenus divers	10'501'269.33	9'356'800	11'218'836.49	1'862'036
44	Revenus financiers	66'051'883.68	65'435'300	93'361'479.43	27'926'179
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	69'619'828.09	136'425'000	111'039'293.73	-25'385'706
46	Revenus de transferts	1'787'492'704.44	1'685'778'100	1'681'596'294.82	-4'181'805
47	Subventions à redistribuer	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
48	Revenus extraordinaires	39'461'666.36	91'697'100	46'311'759.59	-45'385'340
49	Imputations internes	133'554'985.09	118'916'200	129'964'248.69	11'048'049
	Total charges	4'023'193'707.41	3'912'751'000	3'997'538'528.66	84'787'529
	Total revenus	4'267'495'088.86	4'108'110'900	4'303'693'215.90	195'582'316
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	244'301'381.45	195'359'900	306'154'687.24	110'794'787
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
50	Immobilisations corporelles	257'650'525.25	265'511'900	252'425'597.16	-13'086'303
52	Immobilisations incorporelles	11'414'577.49	13'722'200	11'645'246.21	-2'076'954
54	Prêts	28'249'754.00	54'499'600	35'887'078.00	-18'612'522
55	Participations et capital social	0.00	0	1'000.00	1'000
56	Propres subventions d'investissement	157'047'721.02	201'402'500	171'079'874.95	-30'322'625
57	Subventions d'investissement redistribuées	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	758'464.95	0	0.00	0
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	117'536.00	0	109'966.00	109'966
63	Subventions d'investissement acquises	208'046'554.26	214'918'700	209'616'355.51	-5'302'344
64	Remboursements de prêts	18'279'744.74	34'020'800	34'239'549.27	218'749
65	Transferts de participations	0.00	0	501.50	502
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	809'717.00	727'500	730'916.65	3'417
67	Subventions d'investissement à redistribuer	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521

Aperçu général		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
68	Recettes d'investissement extraordinaires	279'434.45	0	0.00	0
	Total dépenses	464'461'410.01	549'836'200	483'661'275.07	-66'174'925
	Total recettes	236'873'353.75	264'367'000	257'319'767.68	-7'047'232
	Investissements nets	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693

Récapitulation générale

Compte 2021
Fr.Budget 2022
Fr.Compte 2022
Fr.Ecart B/C
Fr.**CHARGES ET REVENUS PAR NATURE****COMPTE DE RESULTATS****CHARGES****Charges de personnel**

300	Autorités, commissions et juges	18'901'726.90	19'209'000	19'120'437.70	-88'562
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	395'890'616.80	414'936'300	414'148'983.65	-787'316
302	Salaires des enseignants	407'920'747.40	410'657'200	415'169'317.50	4'512'118
304	Allocations	23'570.60	19'000	37'494.45	18'494
305	Cotisations patronales	180'471'182.83	186'114'400	184'987'521.91	-1'126'878
306	Prestations de l'employeur	20'465'978.05	7'477'000	7'114'333.55	-362'666
309	Autres charges de personnel	3'677'972.37	4'896'600	4'300'133.30	-596'467
	Total	1'027'351'794.95	1'043'309'500	1'044'878'222.06	1'568'722

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

310	Charges de matières et de marchandises	31'640'837.86	35'012'600	33'754'087.16	-1'258'513
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	24'828'628.33	26'283'200	30'371'152.15	4'087'952
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	6'155'817.03	6'294'900	4'400'458.98	-1'894'441
313	Prestations de service et honoraires	100'975'969.15	113'380'900	100'669'257.76	-12'711'642
314	Gros entretien et entretien courant	84'546'247.95	103'264'200	90'582'032.84	-12'682'167
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	15'148'373.37	17'373'200	16'728'387.61	-644'812
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	65'203'031.61	68'886'500	86'003'161.91	17'116'662
317	Dédommagements	5'206'152.43	8'871'200	8'001'029.74	-870'170
318	Réévaluations sur créances	35'416'075.44	34'462'800	30'222'176.72	-4'240'623
319	Autres charges d'exploitation	7'785'171.27	7'648'800	10'320'448.06	2'671'648
	Total	376'906'304.44	421'478'300	411'052'192.93	-10'426'107

Amortissements du patrimoine administratif

330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	55'727'620.43	57'879'100	60'554'911.84	2'675'812
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	8'323'271.59	9'440'900	7'268'254.16	-2'172'646
	Total	64'050'892.02	67'320'000	67'823'166.00	503'166

Charges financières

340	Charges d'intérêts	68'828'229.88	65'338'100	65'314'273.22	-23'827
341	Pertes réalisées sur PF	5'621.47	20'100	11'899.31	-8'201
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	1'008'548.48	1'855'400	913'354.76	-942'045
344	Réévaluations des immobilisations PF	20'062.28	0	43'825.19	43'825
349	Autres charges financières	1'599'190.64	4'187'500	751'067.05	-3'436'433
	Total	71'461'652.75	71'401'100	67'034'419.53	-4'366'680

Attributions aux fonds et financements spéciaux

350	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	1'022'351.16	3'890'800	2'346'754.19	-1'544'046
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	147'326'393.21	123'117'000	141'526'561.84	18'409'562
	Total	148'348'744.37	127'007'800	143'873'316.03	16'865'516

Charges de transferts

360	Parts de revenus destinées à des tiers	63'030'249.01	41'065'000	80'217'327.16	39'152'327
361	Dédommagements à des collectivités publiques	172'158'721.88	160'792'900	173'160'046.18	12'367'146
362	Péréquation financière et compensation des charges	67'022'575.00	65'679'300	65'783'313.00	104'013
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'706'713'657.00	1'661'282'000	1'615'377'583.52	-45'904'416
364	Réévaluations des prêts PA	-578.00	3'460'000	4'035'556.00	575'556
365	Réévaluations des participations PA	1'502.00	0	4'997.50	4'998
366	Amortissements des subventions d'investissement	85'134'507.26	74'676'000	84'986'670.86	10'310'671
	Total	2'094'060'634.15	2'006'955'200	2'023'565'494.22	16'610'294

Récapitulation générale		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Subventions redistribuées					
370	Subventions redistribuées	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
	Total	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
Charges extraordinaires					
383	Amortissements supplémentaires	78'537'156.54	91'390'700	78'159'194.43	-13'231'506
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	13'287'627.58	31'660'100	14'890'771.07	-16'769'329
389	Attributions au capital propre	53'215'753.50	417'000	63'075'827.96	62'658'828
	Total	145'040'537.62	123'467'800	156'125'793.46	32'657'993
Imputations internes					
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	5'452'935.05	3'758'900	9'981'293.45	6'222'393
391	Prestations de service	12'411'001.65	22'883'800	27'977'845.44	5'094'045
392	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	123'798.60	126'100	65'081.78	-61'018
393	Frais administratifs et d'exploitation	287'552.72	632'000	404'022.04	-227'978
398	Virements comptables	114'824'075.37	91'118'400	91'411'031.18	292'631
399	Autres imputations internes	455'621.70	397'000	124'974.80	-272'025
	Total	133'554'985.09	118'916'200	129'964'248.69	11'048'049

Récapitulation générale

Compte 2021
Fr.Budget 2022
Fr.Compte 2022
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DE RESULTATS****REVENUS****Revenus fiscaux**

400	Impôts directs, personnes physiques	912'727'793.39	936'420'000	974'807'522.08	38'387'522
401	Impôts directs, personnes morales	159'721'488.31	112'730'000	122'105'482.61	9'375'483
402	Autres impôts directs	259'883'640.54	183'711'600	294'985'844.07	111'274'244
403	Impôt sur la propriété et sur les charges	160'698'616.10	167'240'000	165'389'117.75	-1'850'882
	Total	1'493'031'538.34	1'400'101'600	1'557'287'966.51	157'186'367

Patentes et concessions

410	Patentes	6'252'867.55	6'140'000	5'991'421.05	-148'579
411	Banque nationale suisse	160'806'411.00	107'300'000	160'688'730.00	53'388'730
412	Concessions	37'852'882.13	36'970'000	40'850'481.42	3'880'481
	Total	204'912'160.68	150'410'000	207'530'632.47	57'120'632

Taxes

420	Taxes de compensation	2'912'299.00	3'630'000	2'954'344.00	-675'656
421	Emoluments pour actes administratifs	99'027'030.64	96'069'400	99'083'103.70	3'013'704
423	Frais d'écolage et taxes de cours	9'145'869.80	8'281'500	8'217'843.85	-63'656
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	24'192'251.14	24'949'300	24'752'889.94	-196'410
425	Recette sur ventes	12'062'957.06	11'643'400	12'158'019.06	514'619
426	Remboursements	83'976'392.95	73'195'000	88'144'103.14	14'949'103
427	Amendes	16'251'650.43	19'557'200	16'033'240.71	-3'523'959
429	Autres taxes	11'871'332.41	11'263'100	10'917'128.17	-345'972
	Total	259'439'783.43	248'588'900	262'260'672.57	13'671'773

Revenus divers

430	Revenus d'exploitation divers	2'311.50	45'000	0.00	-45'000
431	Transferts au compte des investissements	10'022'522.42	8'741'800	10'647'360.60	1'905'561
432	Variations de stocks	-113'260.64	-120'000	-90'776.35	29'224
439	Autres revenus	589'696.05	690'000	662'252.24	-27'748
	Total	10'501'269.33	9'356'800	11'218'836.49	1'862'036

Revenus financiers

440	Revenus des intérêts	7'143'608.55	11'121'500	16'881'437.88	5'759'938
441	Gains réalisés PF	292'597.22	823'700	13'937'409.96	13'113'710
442	Revenus de participations PF	0.00	1'000	0.00	-1'000
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	259'991.46	628'200	232'479.34	-395'721
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	43'850'824.25	38'537'000	46'762'054.95	8'225'055
447	Produit des immeubles PA	14'329'055.57	14'223'900	15'396'097.18	1'172'197
449	Autres revenus financiers	175'806.63	100'000	152'000.12	52'000
	Total	66'051'883.68	65'435'300	93'361'479.43	27'926'179

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

450	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	2'013'799.93	0	200'728.41	200'728
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	67'606'028.16	136'425'000	110'838'565.32	-25'586'435
	Total	69'619'828.09	136'425'000	111'039'293.73	-25'385'706

Récapitulation générale		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Revenus de transferts					
460	Parts à des revenus de tiers	187'699'777.14	172'602'400	160'274'867.86	-12'327'532
461	Dédommagements de collectivités publiques	100'572'575.08	104'222'900	129'535'040.20	25'312'140
462	Péréquation financière et compensation des charges	788'213'595.00	801'852'800	801'853'075.00	275
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	710'766'542.37	606'100'000	589'236'319.96	-16'863'680
469	Autres revenus de transferts	240'214.85	1'000'000	696'991.80	-303'008
	Total	1'787'492'704.44	1'685'778'100	1'681'596'294.82	-4'181'805
Subventions à redistribuer					
470	Contributions redistribuées	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
	Total	203'429'269.42	201'401'900	203'122'031.60	1'720'132
Revenus extraordinaires					
489	Prélèvements sur le capital propre	39'461'666.36	91'697'100	46'311'759.59	-45'385'340
	Total	39'461'666.36	91'697'100	46'311'759.59	-45'385'340
Imputations internes					
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	5'452'935.05	3'758'900	9'981'293.45	6'222'393
491	Prestations de service	12'411'001.65	22'883'800	27'977'845.44	5'094'045
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	123'798.60	126'100	65'081.78	-61'018
493	Frais administratifs et d'exploitation	287'552.72	632'000	404'022.04	-227'978
498	Virements comptables	114'824'075.37	91'118'400	91'411'031.18	292'631
499	Autres imputations internes	455'621.70	397'000	124'974.80	-272'025
	Total	133'554'985.09	118'916'200	129'964'248.69	11'048'049

Récapitulation générale

Compte 2021
Fr.Budget 2022
Fr.Compte 2022
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****DEPENSES****Immobilisations corporelles**

500	Terrains	1'137'399.25	0	0.00	0
501	Routes et voies de communication	218'207'999.93	208'179'000	214'088'545.77	5'909'546
502	Aménagements des cours d'eau	15'956'633.22	22'301'400	14'353'516.05	-7'947'884
504	Bâtiments	17'277'598.82	23'415'000	18'262'099.52	-5'152'900
506	Biens meubles	1'833'122.04	7'032'500	3'846'828.85	-3'185'671
509	Autres immobilisations corporelles	3'237'771.99	4'584'000	1'874'606.97	-2'709'393
	Total	257'650'525.25	265'511'900	252'425'597.16	-13'086'303

Immobilisations incorporelles

520	Logiciel	958'726.61	2'159'000	1'479'288.83	-679'711
529	Autres immobilisations incorporelles	10'455'850.88	11'563'200	10'165'957.38	-1'397'243
	Total	11'414'577.49	13'722'200	11'645'246.21	-2'076'954

Prêts

541	Cantons et concordats	340'710.00	393'600	357'844.00	-35'756
542	Communes et associations intercommunales	2'976'980.00	3'200'000	438'600.00	-2'761'400
544	Entreprises publiques	2'000'000.00	0	-2'000'000.00	-2'000'000
545	Entreprises privées	19'590'548.00	46'806'000	30'899'805.00	-15'906'195
546	Organisations privées à but non lucratif	930'000.00	500'000	3'800'000.00	3'300'000
547	Ménages privés	2'411'516.00	3'600'000	2'390'829.00	-1'209'171
	Total	28'249'754.00	54'499'600	35'887'078.00	-18'612'522

Participations et capital social

555	Entreprises privées	0.00	0	1'000.00	1'000
	Total	0.00	0	1'000.00	1'000

Propres subventions d'investissement

560	Confédération	21'877'844.00	24'833'700	22'444'330.00	-2'389'370
561	Cantons et concordats	123'000.00	0	0.00	0
562	Communes et associations intercommunales	80'453'790.70	86'246'000	78'041'905.30	-8'204'095
564	Entreprises publiques	8'620'396.75	9'213'400	8'677'980.67	-535'419
565	Entreprises privées	20'105'770.80	46'643'600	34'553'338.29	-12'090'262
566	Organisations privées à but non lucratif	10'811'922.77	11'709'600	10'973'260.14	-736'340
567	Ménages privés	15'054'996.00	22'756'200	16'389'060.55	-6'367'139
	Total	157'047'721.02	201'402'500	171'079'874.95	-30'322'625

Subventions d'investissement redistribuées

572	Communes et associations intercommunales	4'617'193.30	8'927'400	7'387'443.75	-1'539'956
575	Entreprises privées	4'723'174.00	5'772'600	5'235'035.00	-537'565
	Total	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521

Dépenses d'investissement extraordinaires

586	Subventions d'investissement extraordinaires	758'464.95	0	0.00	0
	Total	758'464.95	0	0.00	0

Récapitulation générale

Compte 2021
Fr.Budget 2022
Fr.Compte 2022
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****RECETTES****Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier**

600	Transfert de terrains	0.00	0	7'318.00	7'318
604	Transfert de bâtiments	117'536.00	0	102'648.00	102'648
	Total	117'536.00	0	109'966.00	109'966

Subventions d'investissement acquises

630	Confédération	182'938'256.41	186'042'700	181'329'207.51	-4'713'492
631	Cantons et concordats	351'030.70	528'600	317'122.05	-211'478
632	Communes et associations intercommunales	25'471'677.70	22'396'000	20'721'048.14	-1'674'952
635	Entreprises privées	-1'196'978.55	5'551'400	6'878'017.61	1'326'618
636	Organisations privées à but non lucratif	482'568.00	400'000	370'960.20	-29'040
	Total	208'046'554.26	214'918'700	209'616'355.51	-5'302'344

Remboursements de prêts

641	Cantons et concordats	123'000.00	0	123'000.00	123'000
642	Communes et associations intercommunales	1'728'615.00	2'403'800	2'116'382.00	-287'418
644	Entreprises publiques	501'535.00	501'600	541'535.00	39'935
645	Entreprises privées	10'755'937.15	24'882'900	26'404'712.10	1'521'812
646	Organisations privées à but non lucratif	1'402'938.00	1'782'500	1'967'955.00	185'455
647	Ménages privés	3'767'719.59	4'450'000	3'085'965.17	-1'364'035
	Total	18'279'744.74	34'020'800	34'239'549.27	218'749

Transferts de participations

655	Entreprises privées	0.00	0	500.50	501
658	Etranger	0.00	0	1.00	1
	Total	0.00	0	501.50	502

Remboursements de propres subventions d'investissement

662	Communes et associations intercommunales	364'712.85	322'500	299'172.65	-23'327
665	Entreprises privées	5'761.35	15'000	6'000.00	-9'000
666	Organisations privées à but non lucratif	7'713.80	0	0.00	0
667	Ménages	431'529.00	390'000	425'744.00	35'744
	Total	809'717.00	727'500	730'916.65	3'417

Subventions d'investissement à redistribuer

670	Confédération	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521
	Total	9'340'367.30	14'700'000	12'622'478.75	-2'077'521

Recettes d'investissement extraordinaires

683	Subventions d'investissement extraordinaires acquises	279'434.45	0	0.00	0
	Total	279'434.45	0	0.00	0

Report au bilan

690	Report au bilan	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693
	Total	227'588'056.26	285'469'200	226'341'507.39	-59'127'693



Fonds FIGI



Bilan, comptes et annexes

Bilan du Fonds FIGI

en francs suisses	31.12.2021	31.12.2022	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	33'656'416.48	81'661'766.18	48'005'349.70
101 Créances	30'124'977.56	258'126.35	-29'866'851.21
104 Actifs de régularisation	3'257'042.65	68'103'464.00	64'846'421.35
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	274'396.27	1'211'937.33	937'541.06
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	-	12'088'238.50	12'088'238.50
14 Patrimoine administratif (PA)	88'530'298.86	146'163'279.82	57'632'980.96
140 Immobilisations corporelles PA	87'993'869.71	145'805'659.67	57'811'789.96
142 Immobilisations incorporelles PA	536'429.15	357'620.15	-178'809.00
Total de l'actif	122'186'715.34	227'825'046.00	105'638'330.66
20 Capitaux de tiers	108'816'762.36	214'196'381.53	105'379'619.17
200 Engagements courants	12'155'923.60	53'578'898.35	41'422'974.75
204 Passifs de régularisation	8'130'539.90	14'454'203.36	6'323'663.46
206 Engagements financiers à long terme	88'530'298.86	146'163'279.82	57'632'980.96
29 Capital propre	13'369'952.98	13'628'664.47	258'711.49
299 Excédent ou découvert du bilan	13'369'952.98	13'628'664.47	258'711.49
Total du passif	122'186'715.34	227'825'046.00	105'638'330.66

Compte de résultats du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
Charges d'exploitation	51'068'553.70	53'785'500.00	68'689'967.96	14'904'467.96
30 Charges de personnel	561.85	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	50'573'808.85	52'027'200.00	67'309'388.96	15'282'188.96
33 Amortissements du patrimoine administratif	494'183.00	1'758'300.00	1'380'579.00	-377'721.00
Revenus d'exploitation	48'547'328.33	52'497'400.00	65'535'969.56	13'038'569.56
42 Taxes et redevances	20'356'152.58	19'787'900.00	34'309'182.76	14'521'282.76
43 Revenus divers	27'604'774.00	32'706'000.00	31'475'691.00	-1'230'309.00
46 Revenus de transferts	586'401.75	3'500.00	-248'904.20	-252'404.20
Résultat d'exploitation	-2'521'225.37	-1'288'100.00	-3'153'998.40	-1'865'898.40
Résultat financier	3'117'857.98	1'299'400.00	3'412'709.89	2'113'309.89
34 Charges financières	378'392.03	847'000.00	614'772.44	-232'227.56
44 Revenus financiers	3'496'250.01	2'146'400.00	4'027'482.33	1'881'082.33
Résultat opérationnel	596'632.61	11'300.00	258'711.49	247'411.49
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
Total du compte de résultats	596'632.61	11'300.00	258'711.49	247'411.49

Compte des investissements du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
5 Dépenses	57'326'135.64	100'820'000.00	70'319'189.21	-30'500'810.79
50 Immobilisations corporelles	57'326'135.64	100'820'000.00	70'319'189.21	-30'500'810.79
6 Recettes	7'106'351.98	10'162'100.00	11'305'629.25	1'143'529.25
63 Subventions d'investissement acquises	7'106'351.98	10'162'100.00	11'305'629.25	1'143'529.25
Investissements nets	50'219'783.66	90'657'900.00	59'013'559.96	-31'644'340.04

Compte de financement du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart 2022-B22
Compte de résultats				
Charges	51'446'945.73	54'632'500.00	69'304'740.40	14'672'240.40
Revenus	52'043'578.34	54'643'800.00	69'563'451.89	14'919'651.89
Total du compte de résultats	596'632.61	11'300.00	258'711.49	247'411.49
Compte des investissements				
Dépenses	57'326'135.64	100'820'000.00	70'319'189.21	-30'500'810.79
Recettes	7'106'351.98	10'162'100.00	11'305'629.25	1'143'529.25
Investissements nets	50'219'783.66	90'657'900.00	59'013'559.96	-31'644'340.04
Compte de financement				
Total du compte de résultats	596'632.61	11'300.00	258'711.49	247'411.49
Amortissements et réévaluations	494'183.00	1'758'300.00	1'380'579.00	-377'721.00
Investissements nets	-50'219'783.66	-90'657'900.00	-59'013'559.96	31'644'340.04
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	-49'128'968.05	-88'888'300.00	-57'374'269.47	31'514'030.53

Explicatifs concernant le Fonds FIGI

1. Base légale

L'établissement du compte du Fonds FIGI se base sur l'article 6 de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) du 17.05.2018.

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) est applicable à titre subsidiaire.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).

Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter.

En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

3. Divergence de la LGCAF et du MCH2

L'article 15b de la LGCAF, ainsi que la recommandation n° 14 du MCH2, stipulent qu'un tableau des flux de trésorerie doit être établi et publié. Etant donné que le Fonds FIGI ne dispose pas de liquidités, il est renoncé à la publication du tableau des flux de trésorerie.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant du mandat de prestations politique du Fonds FIGI.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif du Fonds FIGI se présente de la manière suivante dans le tableau des immobilisations :

en francs suisses	Investissements sans amortissements			Amortissements			Investissements après amortissements	
	Cumulés au 31.12.2021	2022	Mise en service 2022	Cumulés au 31.12.2021	Taux	2022	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022
Immobilisations corporelles								
1400 - Terrains	2'784'989	2'116'226	-	-	0%	-	2'784'989	4'901'216
1404 - Bâtiments ¹	12'485'831	328	39'003'890	546'790	2.5%	1'201'770	11'939'041	49'741'489
1407 - Installations en construction	73'269'840	56'897'006	-39'003'890	-	0%	-	73'269'840	91'162'955
Immobilisations incorporelles								
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	894'047	-	-	357'618	20%	178'809	536'429	357'620
Total des immobilisations	89'434'707	59'013'560	-	904'408		1'380'579	88'530'299	146'163'280

¹ Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Les amortissements sont comptabilisés lors de la mise en service de l'objet (méthode linéaire sur 40 ans) et les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur 5 ans.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagement courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils comprennent également le compte courant entre le Fonds FIGI et l'Etat du Valais.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Engagements financiers à long terme

Selon l'article 10 de la loi sur le Fonds FIGI, les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat et peuvent atteindre au maximum 500 millions de francs. Le montant de l'emprunt correspond au total des immobilisations.

La situation au 31.12.2022 est la suivante :

Emprunt au 31.12.2021	88'530'298.86
Investissements nets	59'013'559.96
Amortissements	1'380'579.00
Emprunt au 31.12.2022	146'163'279.82

6.2.2. Capital propre

Apport initial de l'Etat du Valais	10'000'000.00
Résultats reportés	3'369'952.98
Capital propre au 31.12.2021	13'369'952.98
Total du compte de résultats	258'711.49
Capital propre au 31.12.2022	13'628'664.47

7. Crédits d'engagement

Les principaux crédits d'engagement en cours en fin d'exercice sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes ¹	Paiements effectués année 2022	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
Investissements FIGI (projets en cours en 2022)					
ECCG Sierre	49'745'000.00	48'994'163.50	-	750'836.50	540'602.30
Nouvelle centrale d'alarme Sierre	47'506'000.00	4'143'893.00	8'114'411.36	35'247'695.64	35'247'695.65
Nouveau collège Sion	84'820'000.00	4'696'766.26	8'083'391.67	72'039'842.07	64'835'857.85
Palais justice transformation Sion	5'046'000.00	4'936'785.05	77'126.25	32'088.70	31'767.80
Bâtiment administratif Sierre	2'000'000.00	397'585.45	-	1'602'414.55	1'602'414.55
Centre contrôle véhicules Sion	23'969'000.00	21'456'858.55	2'384'097.15	128'044.30	128'044.30
Crêtelongue bâtiment cellulaire Granges	40'685'000.00	18'742'693.70	17'108'187.27	4'834'119.03	3'625'589.25
Modernisation du site de La Castalie	76'889'500.00	9'237'865.10	12'850'374.80	54'801'260.10	54'801'260.10
Centre de compétences mutualisé ETERPYS Conthey	21'873'000.00	1'071'921.75	409'794.75	20'391'283.50	20'391'283.50
Centrale de chauffage Brigue	24'662'965.00	1'396'545.75	309'902.15	22'956'517.10	18'594'778.85
Extension Prison des Iles Sion	12'500'000.00	1'337'704.00	4'624'968.70	6'537'327.30	4'445'382.55
Halle Grand-Brûlé Leytron	2'023'253.00	1'289'166.40	528'439.40	205'647.20	205'647.20
Collège St-Maurice	11'240'000.00	10'000'000.00	357'084.80	882'915.20	794'623.70
Ecole professionnelle Viège	15'915'500.00	1'854'618.65	6'407'592.00	7'653'289.35	7'653'289.35
Installation tir indoor Sion	33'475'000.00	455'123.40	2'980'201.95	30'039'674.65	30'039'674.65
Oberwalliser Mittelschule St. Ursula / Ecole de culture générale / Ecole professionnelle	3'000'000.00	2'061'876.94	1'271'456.41	-	-
Bâtiment administratif Viège	2'260'000.00	923'444.25	1'336'163.05	392.70	392.70
Terrain fondation Valais de cœur Martigny	2'100'000.00	-	2'116'226.40	-	-
Crêtelongue ateliers Granges	15'514'000.00	-	802'769.40	14'711'230.60	10'003'636.81
HEMU Valais-Wallis Sion	3'965'247.00	-	-	3'965'247.00	3'965'247.00
Dépôt Les Haudères	3'000'000.00	-	304'823.95	2'695'176.05	2'695'176.05
Centre logistique les Ronquoz Sion	3'500'000.00	-	21'609.30	3'478'390.70	3'478'390.70
Manufacture des Iles Sion	8'200'000.00	-	-	8'200'000.00	8'200'000.00
Bâtiment administratif Monthey	1'200'000.00	-	-	1'200'000.00	1'200'000.00
Total					272'480'754.86

¹ Les paiements effectués avant l'année 2019 ont été faits par l'Etat du Valais.



Mandat de prestations politique

FONDS FIGI

OP 1
Assurer l'organisation et le
financement de la politique
immobilière de l'Etat du Valais
B22 88'888'300 net
C22 57'374'269.47 net

GP 11
Gestion du Fonds FIGI
B22 88'888'300 net
C22 57'374'269.47 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart B/C
3 Charges	52'593'347.72	52'874'200	69'127'400.65	16'253'201
30 Charges de personnel	561.85	0	0.00	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50'573'808.85	52'027'200	67'309'388.96	15'282'189
34 Charges financières	378'392.03	847'000	614'772.44	-232'228
39 Imputations internes	1'640'584.99	0	1'203'239.25	1'203'239
4 Revenus	53'684'163.33	54'643'800	70'766'691.14	16'122'891
42 Taxes	20'356'152.58	19'787'900	34'309'182.76	14'521'283
43 Revenus divers	27'604'774.00	32'706'000	31'475'691.00	-1'230'309
44 Revenus financiers	3'496'250.01	2'146'400	4'027'482.33	1'881'082
46 Revenus de transferts	586'401.75	3'500	-248'904.20	-252'404
49 Imputations internes	1'640'584.99	0	1'203'239.25	1'203'239
Excédent de revenus	1'090'815.61	1'769'600	1'639'290.49	-130'310
5 Dépenses d'investissement	57'326'135.64	100'820'000	70'319'189.21	-30'500'811
50 Immobilisations corporelles	57'326'135.64	100'820'000	70'319'189.21	-30'500'811
6 Recettes d'investissement	7'106'351.98	10'162'100	11'305'629.25	1'143'529
63 Subventions d'investissement acquises	7'106'351.98	10'162'100	11'305'629.25	1'143'529
Dépenses nettes d'investissement	50'219'783.66	90'657'900	59'013'559.96	-31'644'340
Insuffisance de financement	49'128'968.05	88'888'300	57'374'269.47	-31'514'031

FONDS FIGI

Explication des écarts financiers

31 : Dépenses supplémentaires suite à la mise en place des conventions FIGI et à la reprise des coûts qui étaient dans les autres services soit :

- + 630'000 pour les fournitures d'entretien d'immeuble
- + 2'725'000 pour l'énergie (électricité, gaz, mazout)
- + 6'900'000 pour les salaires des concierges et du personnel de nettoyage
- + 400'000 pour les loyers (reprises des baux à loyer de la BFO Visp)

Augmentation des dépenses d'assainissement et de rénovation des immeubles + 4.8 mios
Baisse des frais de développement IT de 370'000

34 : Intérêts sur prêts facturés par l'ACF moins élevés que prévus
Travaux d'entretien du patrimoine financier moins élevés que prévus

42 : Augmentation de la facturation aux services suite à la mise en place des conventions FIGI, à la reprise des coûts des services et à la reprise de la conciergerie.

43 : Récupération des frais d'entretien et facturation du loyer à la HES-SO et à la HEP.
Diminution des revenus suite à la baisse du taux d'indemnité d'utilisation de 2% à 1.8%.

44 : Ventes de 3 immeubles non budgétisées : PC Ardon, Dépôt Evionnaz et parcelle n°15080 à Sion

46 : Correction de la provision des recettes communales de 2021 sur les travaux d'entretien (non prévu dans le budget).

50 : Report de l'acquisition de la Manufacture des Iles (8.2 mios)
Retard dans la réalisation de la plus part des objets
Projets reportés (Etherpys, Collège de St-Maurice).

63 : Recettes de la Confédération plus élevées que prévues suite à une budgétisation de l'investissement net pour la construction du stand de tir Indoor.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais

Sous-objectifs politiques

- 1 Administrer le Fonds FIGI
- 2 Assurer la mise à disposition d'immeubles pour l'Administration cantonale et promouvoir une architecture exemplaire et durable
- 3 Assurer l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat du Valais
- 4 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat [Agenda 2030, PIP]

FONDS FIGI

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 Construction : Bâtiment administratif, Viège - Présentation du dossier au Grand Conseil	30.06.22		● Problème avec les CFF (terrain) - report de la présentation
	2 Extension et transformation : Collège de St-Maurice - Présentation du dossier au Grand Conseil	30.11.22		▲ Concours effectué et message en cours de préparation - présentation prévue en 2023
	3 Construction : Pénitencier de Crêtelongue, Granges	31.12.23		■ Avancement des travaux selon planning
	4 Construction : Centre Etherpys, Conthey	31.12.23		▲ Report des travaux par soucis d'économie
	5 Extension et transformation : Ecole professionnelle, Viège	31.07.24		■ Avancement des travaux selon planning
	6 Construction : Centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	7 Extension : Prison des Îles, Sion	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	8 Construction : Nouveau collège, Sion	31.07.25		▲ Fin des travaux prévue en juillet 2026
	9 Modernisation et extension : La Castalie, Monthey	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning
ad4	10 Mise aux normes et transformation : Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	11 Mise aux normes et transformation : Collège de Brigue, Brigue	31.12.26		■ Avancement des travaux selon planning
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Etablissement et mise à jour des conventions FIGI	100%	100%	■ Toutes les conventions FIGI sont signées par les services
	2 Nombre d'audits internes par année	2	0	● Aucun audit réalisé vu que la certification ISO n'est pas effective à cause du manque de ressources.
ad2	3 Nombre d'objets présentés à l'approbation du Grand Conseil	4	3	▲ Ateliers de Crêtelongue à Granges Achat de la Manufacture des Iles à Sion Centrale de chauffage et agrandissement du centre sportif St. Ursula à Brigue
	4 Respect des coûts et des délais	100%	75%	▲ Importants renchérissements à prévoir durant les prochaines années Retards importants sur certains projets suite aux problèmes d'approvisionnement (guerre Ukraine)
ad3	5 Indice moyen de consommation énergétique pour le chauffage, l'aération et la production d'eau chaude rapporté en [MJ/m2.an] (mazout, gaz, bois, chauffage à distance), pondéré par le climat.	100	100	■ Diminution de la consommation d'énergie due à diverses mesures d'assainissement et de rénovation concernant l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques
	6 Indice moyen de production de gaz à effet de serre lié à la consommation d'énergie des bâtiments en [kg/m2] selon la norme SIA 2031: 2016	↘	↘	■ Lors des rénovations nous remplaçons systématiquement les chaudières à gaz et à mazout par des pompes à chaleurs ou des chaudières à bois
ad4	7 Indice Schröder (indice planifié 2019 : 70.2)	71.1	71.3	■ Assainissement et rénovation de bâtiments existants. Mise en service de nouveaux bâtiments

FONDS FIGI

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2022
GP11 Gestion du Fonds FIGI	139'446'589.86	82'072'320.39	57'374'269.47
P1101 Centre de compétence	1'024'430.25	1'203'239.25	-178'809.00
P1102 Construction	70'318'861.21	11'305'629.25	59'013'231.96
P1103 Gérance et entretien	67'724'778.31	66'862'733.89	862'044.42
P1104 Gestion du patrimoine financier	378'520.09	2'700'718.00	-2'322'197.91
Total	139'446'589.86	82'072'320.39	57'374'269.47

Résultats

	Compte 2021 Fr.	Budget 2022 Fr.	Compte 2022 Fr.	Ecart B/C Fr.
--	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

COMPTE DE RESULTATS

Total des charges	52'593'347.72	52'874'200	69'127'400.65	16'253'201
Total des revenus	53'684'163.33	54'643'800	70'766'691.14	16'122'891
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	1'090'815.61	1'769'600	1'639'290.49	-130'310

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	1'090'815.61	1'769'600	1'639'290.49	-130'310
Amortissements et réévaluations	494'183.00	1'758'300	1'380'579.00	-377'721
Excédent de revenus	596'632.61	11'300	258'711.49	247'411

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total dépenses	57'326'135.64	100'820'000	70'319'189.21	-30'500'811
Total recettes	7'106'351.98	10'162'100	11'305'629.25	1'143'529
Investissements nets	50'219'783.66	90'657'900	59'013'559.96	-31'644'340

COMPTE DE FINANCEMENT

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	1'090'815.61	1'769'600	1'639'290.49	-130'310
Investissements nets	50'219'783.66	90'657'900	59'013'559.96	-31'644'340
Insuffisance de financement	49'128'968.05	88'888'300	57'374'269.47	-31'514'031

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Total du compte de résultats	596'632.61	11'300	258'711.49	247'411
Variation des fonds et financements spéciaux sous capital propre	0.00	0	0.00	0
Augmentation du capital propre	596'632.61	11'300	258'711.49	247'411